



Projet
Parc
naturel
régional
Comminges
Barousse
Pyrénées

Charte
du
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

3

Un cadre de vie et des
économies en
mutation

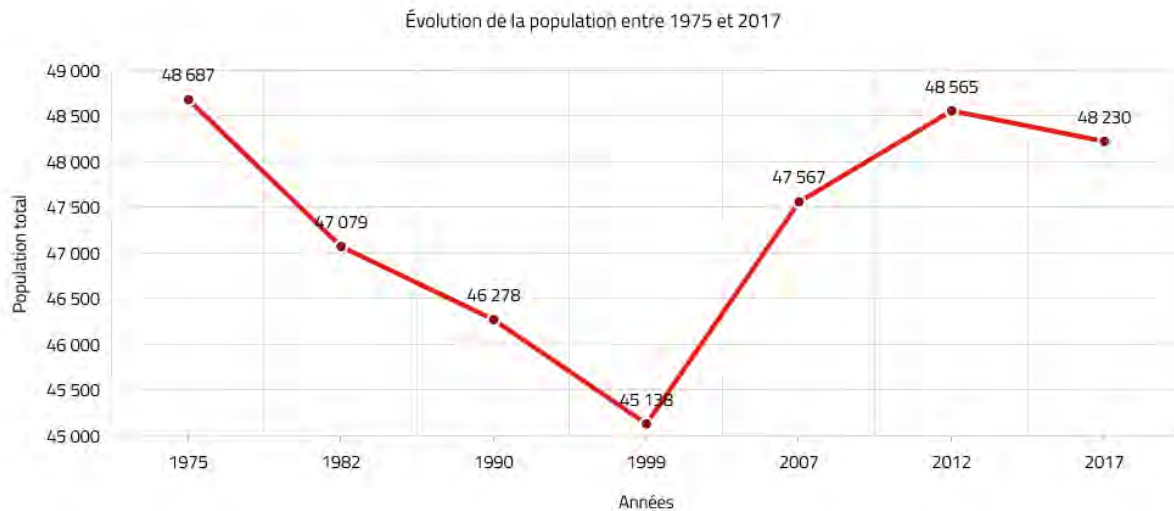
1. Un territoire influencé par ses externalités

a. Une démographie hétéroclite reposant sur l'attractivité

1. Tendances générales

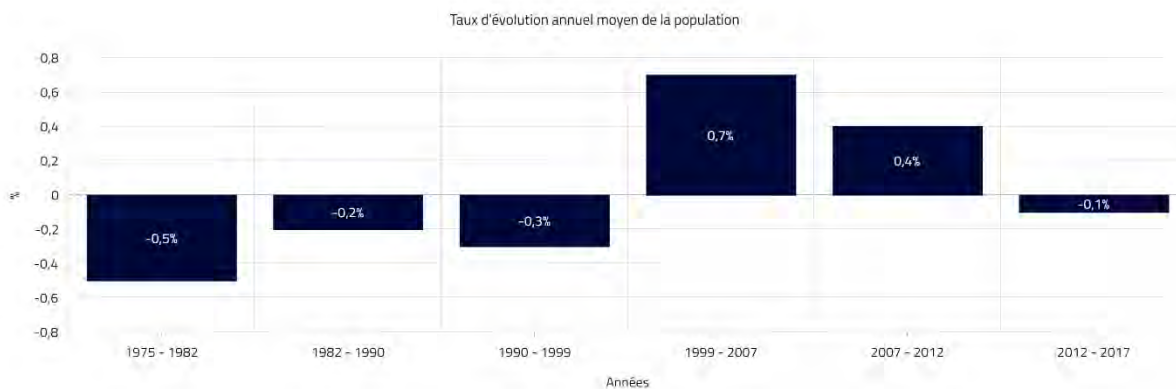
L'ensemble des 195 communes du périmètre ne s'est pas développé de la même manière depuis les années 70, néanmoins il est possible de dégager deux périodes distinctes sur les quarante dernières années.

Du milieu des années 1970 au début des années 2000, le territoire connaît une diminution démographique constante (environ -150 habitants/an sur cette période) passant de 48 687 habitants en 1975 à 45 138 en 1999. A partir des années 2000, on constate une inversion de tendance avec une hausse de la population permettant d'atteindre 48 565 habitants en 2012 soit quasiment le niveau de 1975. Sur les cinq dernières années cependant, on observe de nouveau une perte de population (- 67 habitants/an).



Source : INSEE RP 1975 ; 2017

Graphique 24 : Evolution de la population entre 1975 et 2017

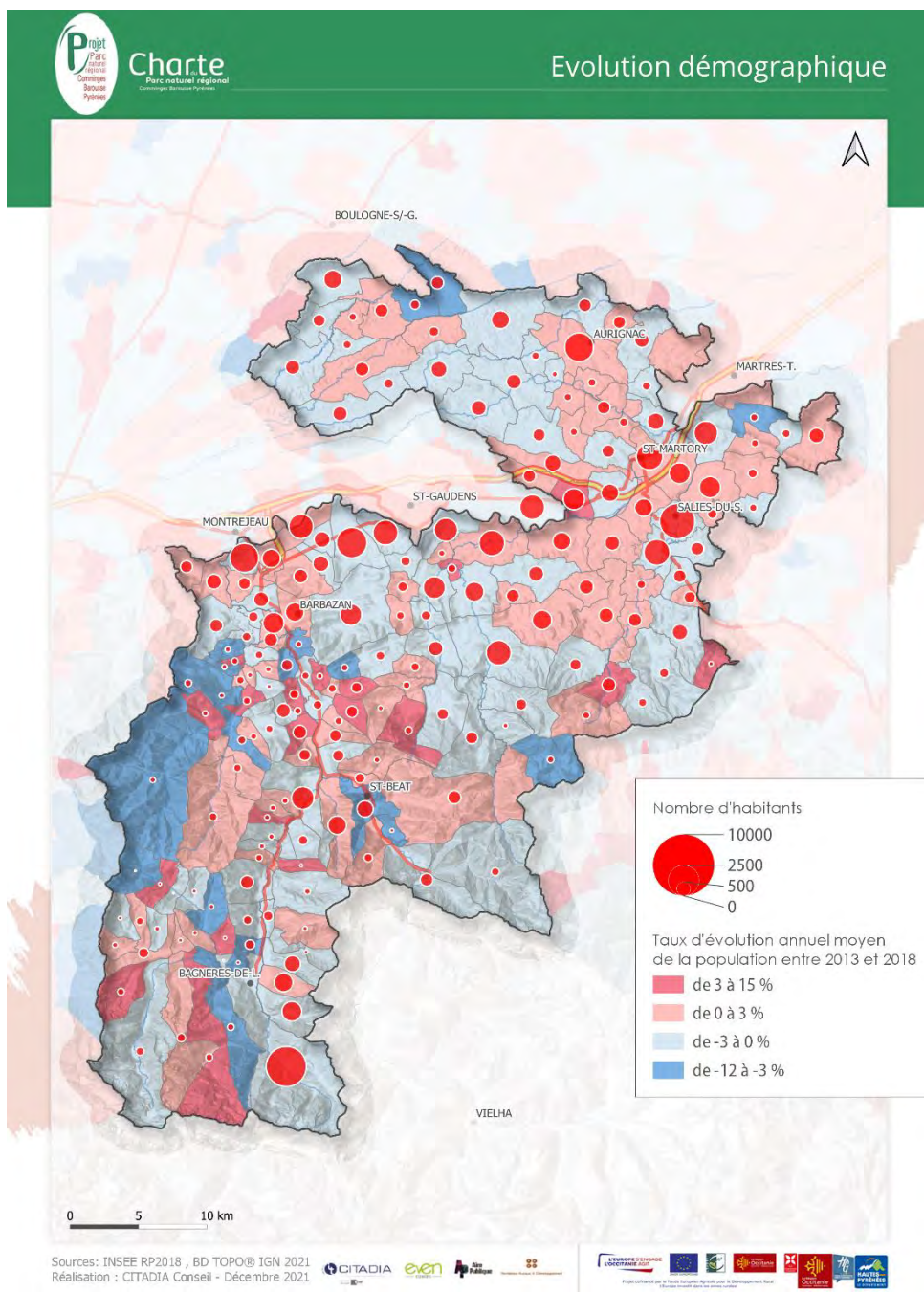


Source : INSEE RP 1975 ; 2017

Graphique 25 : taux d'évolution annuel moyen de la population

Avec 48 230 habitants en 2017, la population du territoire est principalement concentrée sur les communes situées dans la vallée de la Garonne et autour de l'axe autoroutier A64 (Bayonne-Toulouse) qui traverse le territoire d'Est en Ouest sur sa partie septentrionale. La proximité de cet axe de communication permettant de rejoindre la métropole toulousaine en moins d'une heure est un facteur d'attractivité important pour cette partie du territoire.

Le territoire est principalement composé de communes rurales et si la commune la plus peuplée, Bagnères-de-Luchon, pôle local majeur et haut lieu du tourisme pyrénéen (station thermique, accès à la station de ski Luchon-Superbagnères) compte plus de 2 300 habitants, une très large majorité de communes compte moins de 1 000 habitants.



Carte 112 : Evolution démographique par commune entre 2013 et 2018

Ce sont ainsi les trois quarts des communes qui comptent moins de 300 habitants (elles couvrent les deux tiers du territoire), la population moyenne par commune n'étant que de 247 habitants en 2017 et la densité moyenne de 31 habitants au km², densité très proche de ce que l'on nomme les espaces de très faible densité (inférieur à 30 habitants/km²).

Il est également à noter qu'une forte distinction nord-sud s'observe sur le territoire sur différentes questions, dont celle de la densité de la population où les zones de montagne et de piémont sont les moins peuplées (dans la moitié Sud du territoire) contrairement à la partie Nord qui est plus dense, en particulier autour de la vallée de la Garonne.

- 96 communes situées au nord du territoire concentrent près du 2/3 des habitants du territoire avec une densité moyenne de 43 habitants au km².
- 99 communes de la partie Sud (partagée entre les espaces de piémont et de montagne) ne compte que 17 habitants au km² pour seulement un tiers de la population totale. En plus de cela, il s'agit d'une moyenne surévaluée au regard du poids de Bagnères-de-Luchon, plus grande commune du territoire.

La topographie et le caractère montagnard, plus marqués sur la partie Sud du territoire explique cette répartition Nord-Sud.

Le caractère rural du territoire fait également qu'une large majorité des communes n'appartient à aucune unité urbaine : les seules exceptions à l'intérieur du périmètre d'étude du PNR sont celles de Bagnères-de-Luchon et cinq communes satellites (Saint-Mamet, Montauban-de-Luchon, Juzet-de-Luchon, Moustajon et Cazaril-Laspènes) ainsi que Salies-du-Salat (1 788 habitants en 2017, deuxième plus grande commune à l'échelle du PNR) intégrant Mane dans son unité urbaine.



« La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites en France métropolitaine et dans les DOM d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. » (INSEE)

Plusieurs unités urbaines sont localisées en dehors du territoire du PNR mais exercent une influence sur le territoire faisant que plusieurs communes sont intégrées au sein de leur périmètre : Saint-Gaudens (Valentine et Miramont-de-Comminges font parties de son unité urbaine), Montréjeau (Gourdan-Polignan et Huos), Bousens (Mancioux et Roquefort-sur-Garonne) et Martres-Tolosane pour la commune de Mauran. Toutes ces unités urbaines (localisées au Nord du territoire) illustrent les fortes influences de ces villes sur le territoire.

Selon l'INSEE, à l'exception des seules communes de Valentine et Miramont-de-Comminges (considérées comme urbaines de densité intermédiaire), les 193 communes du PNR sont considérées comme du « rural autonome » peu ou très peu dense.

Cette densité urbaine plus importante au Nord du territoire se retrouve également à proximité l'A64 dont les communes limitrophes où directement concernées par son passage détiennent une densité de population bien plus importante que la moyenne du territoire. L'urbanisation des dernières années a eu tendance à s'accroître sur ces communes plus accessibles du point de vue des infrastructures routières et ferroviaires mais aussi proches de la ville de Saint-Gaudens (hors périmètre PNR).

Au-delà d'une distinction binaire Nord-Sud, on retrouve également un ensemble de communes « intermédiaires » à l'échelle du PNR accueillant entre 500 à 1 000 habitants. Ces communes constituent des relais dans le maillage territorial notamment au sud et au centre du territoire du PNR mais aussi autour des différentes polarités urbaines évoquées précédemment.

In fine, peu de communes sur le territoire détiennent une concentration démographique permettant le développement d'équipements et services : Bagnères-de-Luchon en est la plus grande en tant que « centre intermédiaire d'équipements et de services ».



« L'indicateur des niveaux de centres d'équipements et de services est issu des travaux de l'étude "Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?" qui a été réalisée par l'INRAE-CESAER en partenariat avec l'ANCT en 2019. » [...] « Ce classement a permis de distinguer plusieurs niveaux de centralités en regroupant les centres dont les offres de services en équipements étaient comparables : les centres locaux d'équipements et de services : leur offre est restreinte autour d'une douzaine d'équipements du quotidien et/ou de proximité [...] les centres intermédiaires d'équipements et de services : l'offre s'enrichit d'une trentaine de commerces et services, faisant de ces centres de véritables foyers d'activité du quotidien » (Observatoire des territoires)

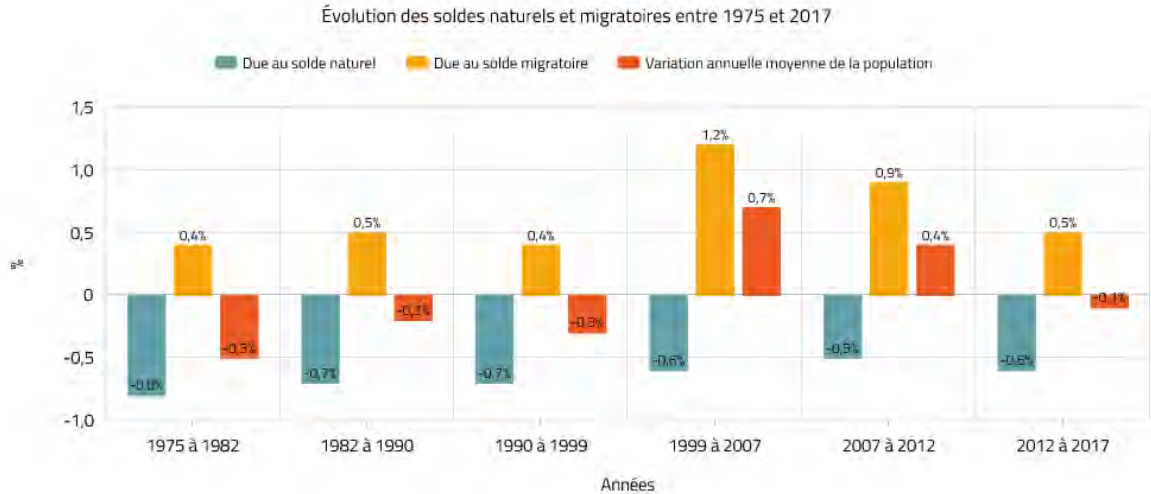
D'autres communes des « centres locaux d'équipements et de services » (Cierp-Gaud, Saint-Béat-Lez, Aspet,...) viennent compléter ce maillage.

2. Une attractivité en perte de vitesse

La diminution démographique observée sur les échelles les plus récentes évoque un territoire moins attractif.

Les évolutions démographiques sur ces quarante dernières années à l'échelle du PNR sont directement corrélées aux évolutions du solde migratoire : alors que le solde naturel est constamment négatif (variant entre -0,8% et -0,5% selon les différentes périodes intercensitaires), le solde migratoire a constitué et continue d'être le seul levier de développement démographique. Ainsi, cette valeur est constamment positive depuis 40 ans mais connaît plusieurs phases :

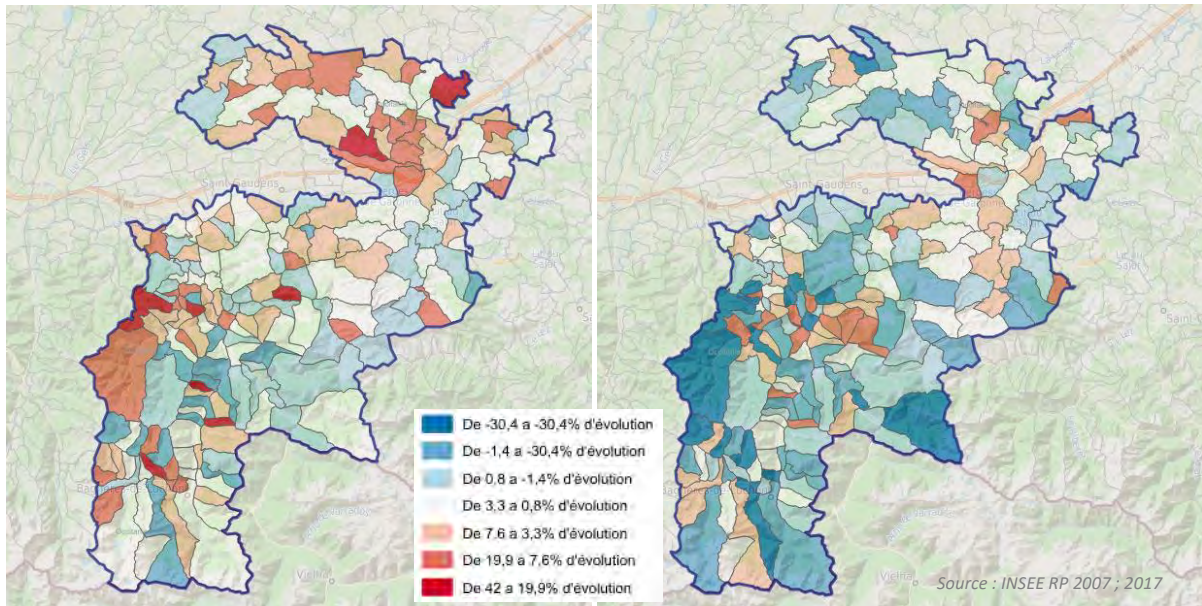
- Une première phase de relative stabilité entre 1975 et 1999 (variant entre +0,4% et +0,5% entre 1975 et 1999) où cette attractivité ne permet pas de compenser un solde naturel constamment négatif.
- Un pic atteint au tournant des années 2000 avec une croissance annuelle du solde migratoire qui a triplé par rapport aux années 1990 et dont la dynamique est suffisamment importante pour permettre une croissance démographique.
- Une phase de ralentissement de cette croissance à partir de 2007, expliquant cette nouvelle diminution démographique observée à partir du début des années 2010.



Graphique 26 : Evolution des soldes naturels et migratoires entre 1975 et 2017

Une analyse plus fine des soldes migratoires laisse paraître également plusieurs dynamiques au cœur du périmètre du PNR : les communes les plus densément peuplées au nord du territoire – celles proches des pôles urbains et des infrastructures de transport – sont celles portant le solde migratoire à la hausse sur les quarante dernières années, au contraire de communes pyrénéennes dont l'éloignement géographique ne permet pas cet attrait résidentiel.

Cette tendance est particulièrement visible sur la dernière période intercensitaire (2012-2017) où le solde migratoire est négatif sur une large majorité des communes pyrénéennes contrairement à celles du nord qui maintiennent une relative stabilité dans leur solde migratoire. Ce sont les soldes migratoires souvent négatifs du sud qui entraînent cette tendance récente, la croissance démographique durant les années 2000 étant surtout due à une relative attractivité migratoire sur l'ensemble du territoire malgré un essoufflement sur ces espaces pyrénéens dès 2007. Au contraire, les communes du nord connaissent une relative stabilité dans leur évolution migratoire depuis 1999, constamment stable et positif et avec des pics d'accélération selon les situations locales, notamment au début des années 2000.



Carte 113 : Taux de croissance annuel moyen 2007-2012

Carte 114 : Taux de croissance annuel moyen 2012-2017

Les cas de plusieurs communes permettent d'illustrer ces tendances :

- Bagnères-de-Luchon, principale centralité du territoire localisée au cœur des Pyrénées, a perdu 1 172 habitants entre 1975 et 2017, soit 1/3 de sa population avec une tendance qui s'accroît : un taux de croissance annuel moyen de -2,1% entre 2012 et 2017, la pire tendance démographique enregistrée en quarante ans. La chute du solde migratoire explique sa diminution démographique, couplée d'un solde naturel constamment négatif.
- Cierp-Gaud (734 habitants en 2017), commune faisant centralité au sud du territoire, a perdu près du ¼ de sa population sur la même période soit 216 habitants en moins. Là-également, les variations du solde migratoire expliquent son évolution démographique, au-delà d'un solde naturel constamment négatif.
- Aurignac (1 193 habitants en 2017), commune localisée au nord du territoire a connu une augmentation très importante de sa population au tournant des années 2000 (+2,1%/an entre 1999 et 2007) et connaît depuis 2007 une croissance positive mais assez faible lui ayant permis d'augmenter de 22% sa population en vingt ans. Ces variations démographiques s'expliquent également dans ce cas par une augmentation très importante du solde migratoire durant les années 2000 avant de se stagner, venant compenser là-également un solde naturel constamment négatif.

Tout le territoire connaît ainsi des dynamiques diverses mais un constat qui fait consensus sur l'ensemble de ses communes est son solde naturel constamment négatif. Il est à la fois la conséquence mais aussi le symptôme d'un phénomène touchant particulièrement l'ensemble du territoire : le vieillissement de sa population.

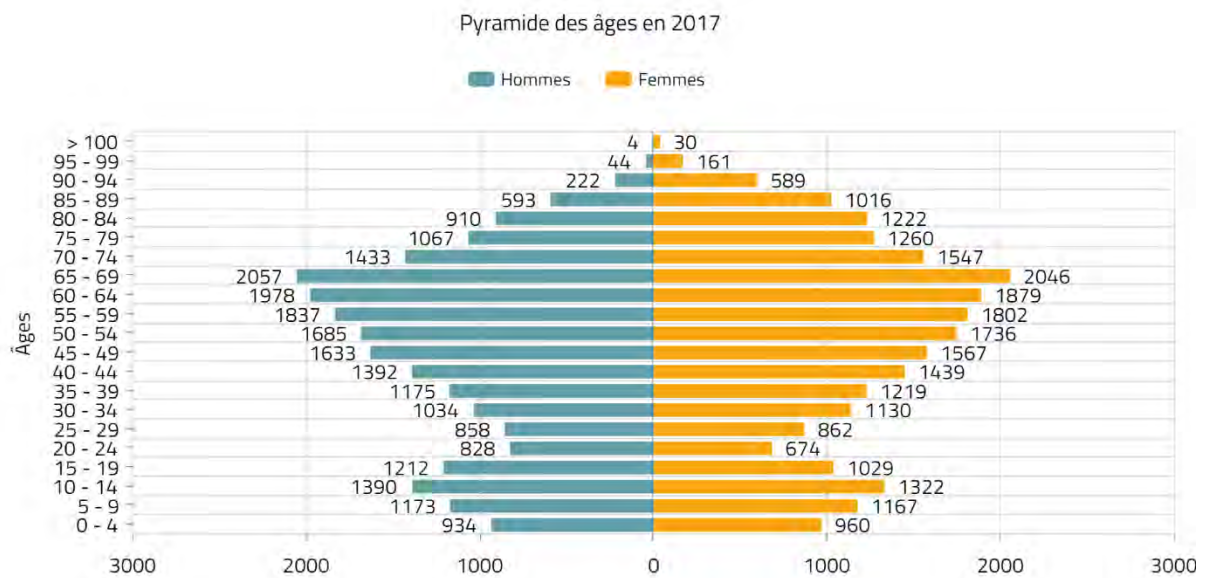
A noter que ces statistiques ne permettent pas de prendre en compte les effets de la crise de la COVID 19 qui a relancé l'attrait pour les territoires ruraux et a potentiellement permis l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire.

3. Une population vieillissante

La population du territoire du PNR se distingue par une caractéristique qui se retrouve sur l'ensemble du territoire : son vieillissement.

Avec un indice de jeunesse de 0,52 (0,52 jeunes de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans), la population connaît un processus de vieillissement déjà bien acté avec des pyramides des âges relativement homogènes sur les différentes communes et qui sont caractéristiques de ce phénomène.

Ce phénomène est présent sur l'ensemble du territoire : 94 % des communes du territoire présentent un indice de jeunesse faible, inférieur à 1, indiquant un rapport en faveur des personnes âgées. Seules 11 communes (6%) présentent un indice de jeunesse supérieur à 1. Deux communes font exception avec un indice supérieur à 2 : Binos et Artigue où la faiblesse démographique (moins de 50 habitants pour ces deux communes) ne permet pas d'en faire des éléments représentatifs d'une quelconque tendance contraire. A titre de comparaison, l'indice de jeunesse de la Haute-Garonne est de 1,11 (tiré vers le haut bien évidemment par la Métropole Toulousaine) et de 0,59 sur les Hautes-Pyrénées.

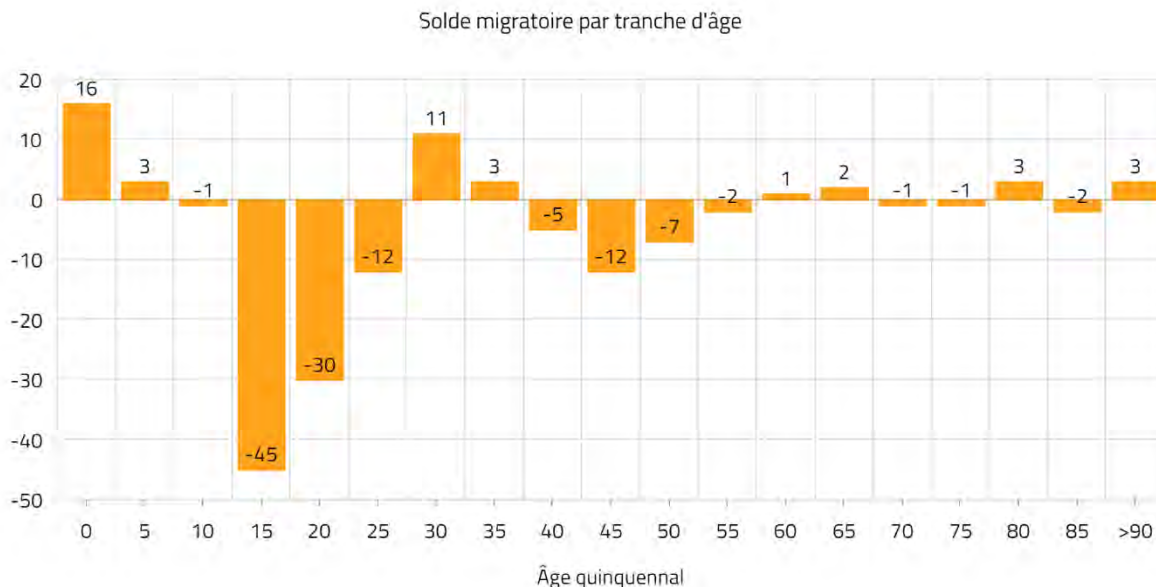


Source : INSEE RP 2017

Graphique 27 : Pyramide des âges

Sur l'ensemble du territoire, les plus de 60 ans voient leur part augmenter depuis plusieurs décennies pour atteindre 37,6% de la population recensée pour l'année 2017 (+2,9% par rapport à 2012). Au contraire, toutes les autres catégories d'âge voient leurs parts relative et absolue reculer fortement, notamment les moins de 30 ans qui ne représentent plus qu'un habitant sur quatre. A titre de comparaison, les plus de 60 ans représentent seulement de 21,7% de la population en Haute-Garonne et 34,2% dans les Hautes-Pyrénées.

Le déficit démographique le plus important s'observe chez les personnes entre 20 et 30 ans, les jeunes en formation ou les jeunes actifs. L'absence d'équipements de formation et la faiblesse des perspectives professionnelles entraînent un exode des jeunes.



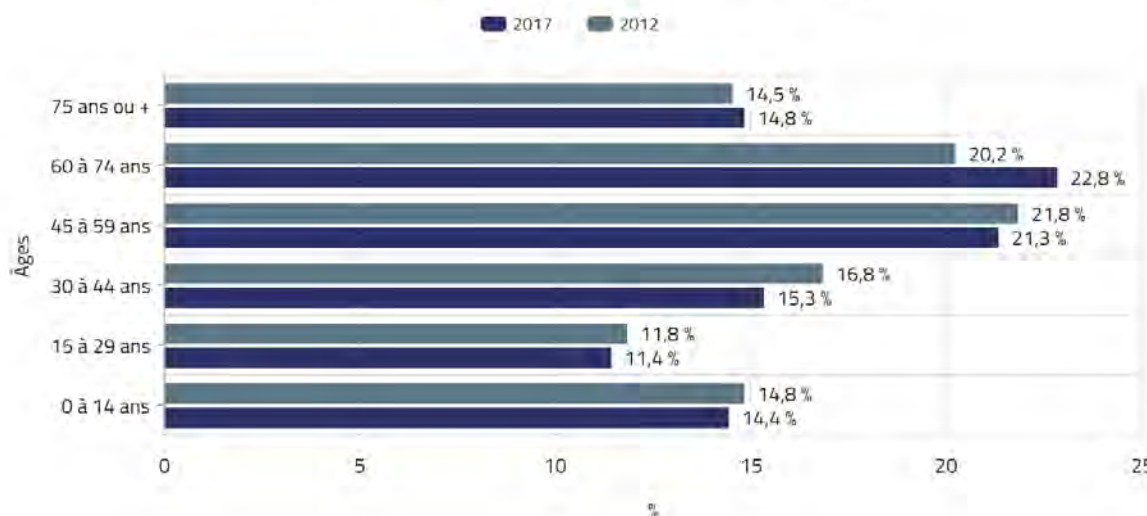
Source : INSEE RP 2017

Graphique 28 : Solde migratoire par tranche d'âge

En lien avec ce phénomène, le solde migratoire s'appuie en premier lieu sur des trentenaires actifs. Même si ce solde migratoire est relativement stable sur les tranches de population âgée, une certaine dynamique migratoire chez les populations retraitées semble tout de même installée, surtout dans les secteurs ruraux.

Le recul de l'importance des tranches d'âges actives sur les dernières périodes intercensitaires représente ainsi une menace à terme dans la dynamique démographique : à la fois par un solde migratoire qui tend à s'amenuiser, d'un solde naturel qui demeure négatif et donc d'un renouvellement générationnel qui n'est pas assuré traduisant à terme une population moins nombreuse et plus âgée.

Évolution de la structure de la population par âge entre 2012 et 2017



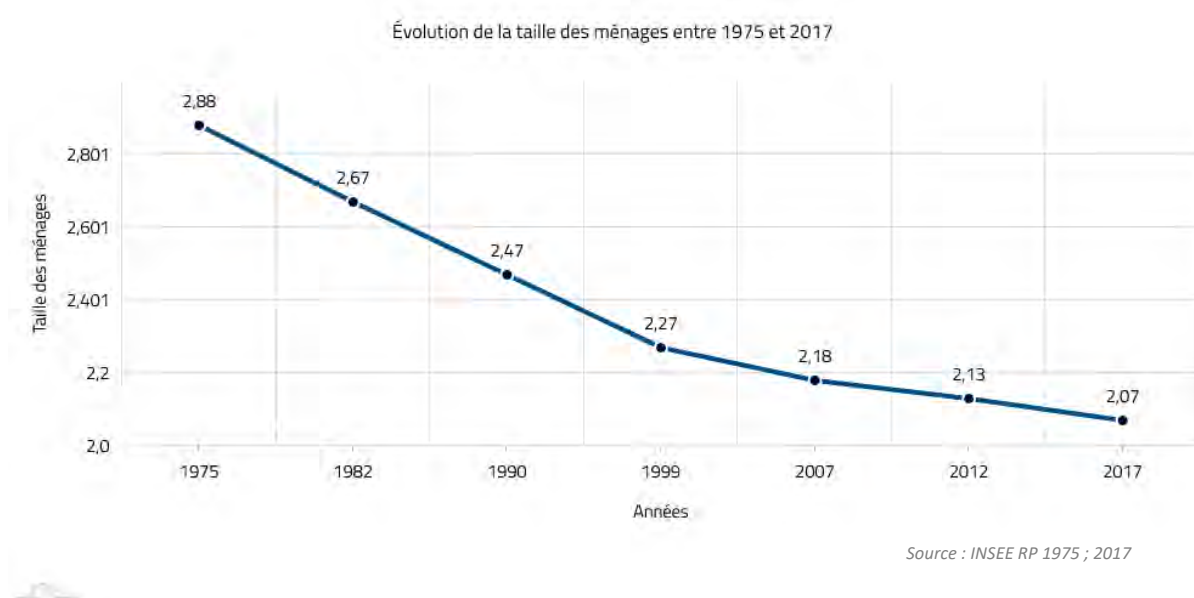
Source : INSEE RP 2012 ; 2017

Graphique 29 : Evolution de la structure de la population par âge entre 2012 et 2017

Il s'agit d'un des phénomènes centraux du territoire : son importance se ressent sur l'ensemble des domaines et entraîne des problématiques spécifiques dont le territoire doit avoir la capacité de répondre. Les jeunes retraités d'aujourd'hui (60-75 ans), qui constituent les tranches les plus importantes en 2017 (22,8% de la population), seront les personnes âgées de demain.

Malgré une certaine distinction pouvant s'observer une nouvelle fois entre le Nord et le Sud du territoire, le vieillissement de la population est une tendance structurelle touchant l'ensemble du territoire.

Une des conséquences immédiates de cette évolution démographique est la baisse de la taille des ménages depuis 1975. Cet indice est le reflet du phénomène de desserrement des ménages (séparation, veuvage, décohabitation, ...). Si cette tendance s'observe à l'échelle nationale, on observe une baisse importante du nombre de personnes au sein des foyers ces dernières années sur des dynamiques plus importantes que celles observées aux échelles départementales, régionales ou nationales.

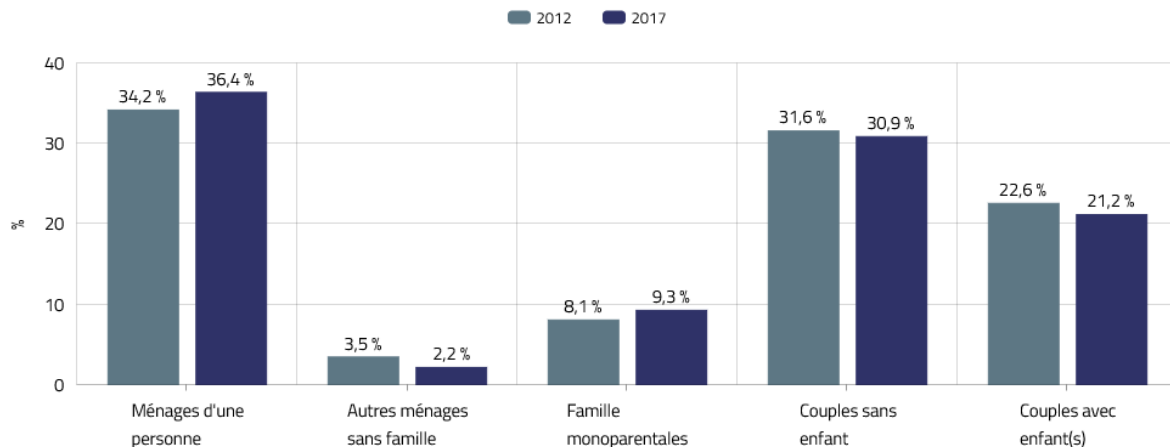


Graphique 30 : Evolution de la taille des ménages entre 1975 et 2017

Ainsi en 2017, la moyenne des foyers du territoire du PNR est de 2,07 personnes/ménage. A titre de comparaison, le département de la Haute-Garonne compte en moyenne 2,3 personnes/ménage, celui des Hautes-Pyrénées 2,1 et celle nationale de 2,3. Là-également, les mêmes écarts s'observent sur l'évolution de la taille des ménages à l'échelle du territoire avec un sud particulièrement touché par ce phénomène au contraire du nord plus proche des moyennes haut-garonnaises.

La part croissante des personnes seules (36,4% des ménages) en est une conséquence directe. Plus globalement, cette part croissance conjuguée à la hausse des familles monoparentales et une baisse des familles avec enfants accentuée.

Évolution de la composition des ménages entre 2012 et 2017



Source : INSEE RP 2012 ; 2017

Graphique 31 : Evolution de la composition des ménages entre 2012 et 2017

L'augmentation de ce type de ménage individuel pose de nombreuses questions sur l'adéquation entre l'offre de logements disponible sur le territoire et les besoins réels des habitants.

xx. Des réseaux éducatifs, associatifs et de services essentiels à la vie locale

1. Un paysage éducatif en forte évolution

L'éducation représente un levier essentiel pour permettre à nos sociétés d'être plus solidaires, plus durables, et plus globalement pour répondre aux défis environnementaux qui nous sont posés. Sur le territoire, la présence d'établissements de différents degrés est très inégalement répartie. Les villes portes et villages à proximité du périmètre complètent les possibilités éducatives qu'offre le territoire.

Plus de 90 structures couvrent la plupart des besoins éducatifs sur le territoire :

- 77 écoles, cycle primaire (de la maternelle au CM2)
- 7 collèges, cycle secondaire (de la 6^{ème} au lycée)
- 3 Lycées, dont 2 lycées polyvalents et 1 lycée général privé
- 1 Maison Familiale Rurale (MFR)

Pas moins de 6 établissements ont ouvert leurs portes depuis les années 2000, dont un très récemment, en 2021, ouvrant du niveau primaire au lycée (de 3 à 19 ans) à Ardiège. Hormis cet établissement privé proposant une approche inclusive et des enseignements « centrés sur l'enfant », les autres ouvertures concernent des écoles primaires.

Les écoles se trouvent en nombre dans la partie Nord du territoire, et plus ponctuellement disséminées dans le secteur sud, plus montagneux. Les 7 collèges se trouvent dans les communes de Loures-Barousse (65) ; Salies-du-Salat (31) ; Aurignac (31) ; Saint-Beat-Lez (31) ; Aspet (31) ; Bagnères-de-Luchon (31) ; Ardiège (31).

Les lycées sont répartis en 2 espaces :

- au nord le lycée polyvalent « Paul Mathou » (métiers des travaux publics et du bâtiment) à Gourdan-Polignan, et le lycée général privé « L'arbre de vie » à Ardiège ;
- au sud du territoire le lycée polyvalent « Edmond Rostand » (métiers du bois) à Bagnères-de-Luchon ».

Les deux premiers, au nord, se situent à proximité de Montréjeau et de Saint-Gaudens, lorsque le troisième est plus isolé des grands axes de mobilités.



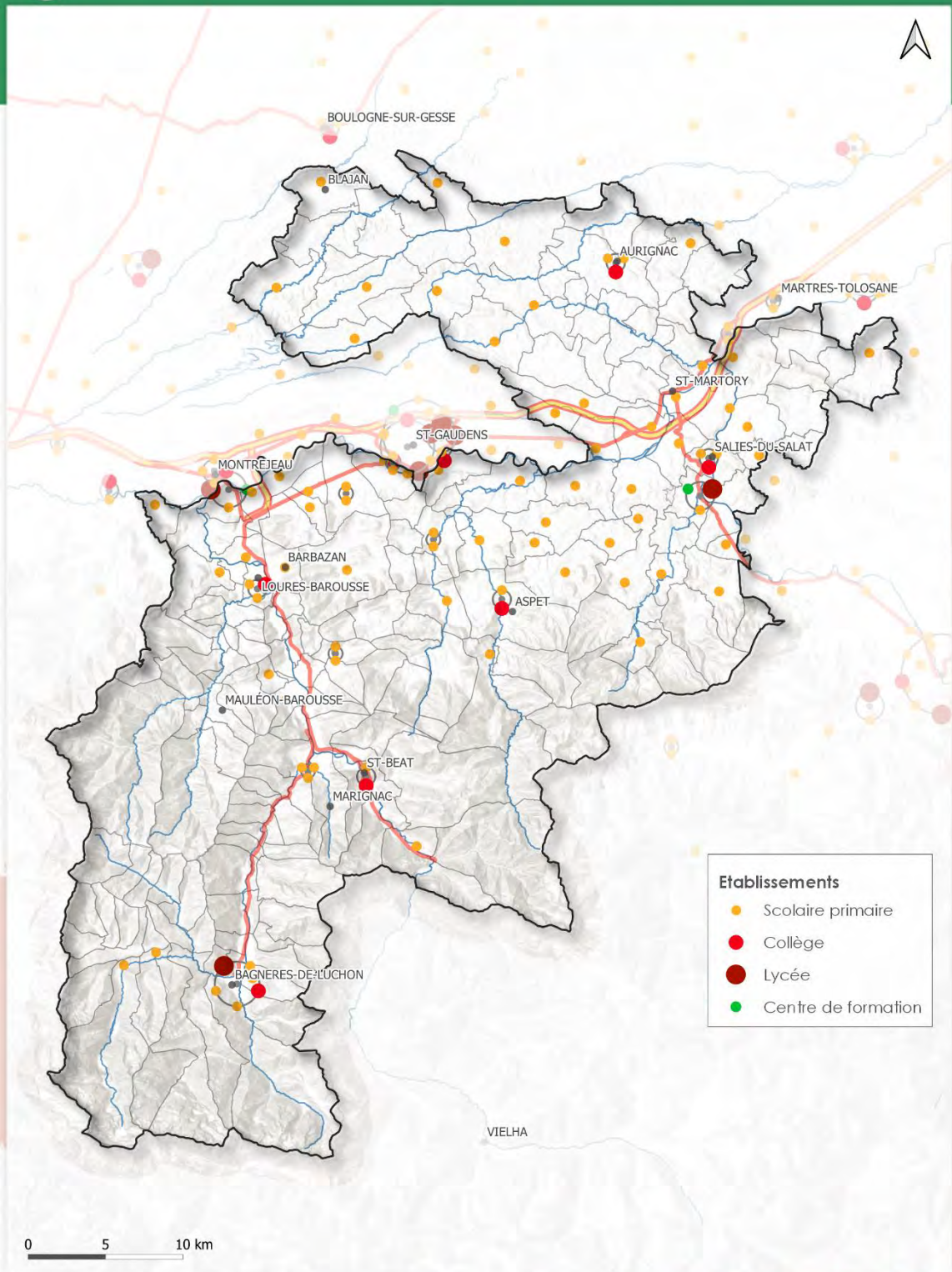
Photo 116 : Le Lycée du Bois Chantant à Bagnères-de-Luchon - Source : Citadia Conseil

La Maison Familiale Rurale (MFR) de Mane, à proximité de Salies-du-Salat, propose également des formations initiales, continues et par apprentissage. L'enseignement agricole fait partie des formations initiale dès la 4^{ème} et s'inscrit ensuite dans un cursus d'apprentissage. En formation continue, la MFR propose un Diplôme d'Etat d'accompagnement Educatif et Social (DEAES) ; un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) Animation Sociale, des qualifications et préparations aux concours du secteur sanitaire et social ou encore des diplômes de Moniteur Educateur et d'accompagnant social.



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Etablissements d'enseignement



Sources : INSEE RP2018, BD TOPO® IGN 2021
Réalisation : CITADIA Conseil - Mars 2023



Carte 115 : Les établissements d'enseignements du territoire

Il n'existe pas de lycée d'enseignement agricole au cœur du périmètre, mais il en existe aux portes de celui-ci. Le lycée professionnel agricole de Saint-Gaudens propose un ensemble de formations, et ce, dès la 3^{ème} :

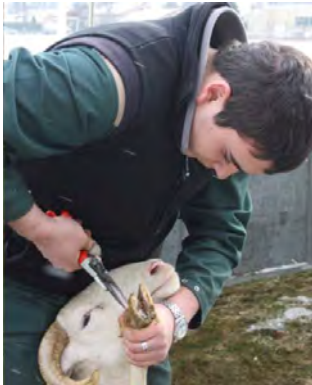


Photo 117 : Des formations en lien
avec le territoire et ses besoins
source : LPA St Gaudens

- *Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) « service aux personnes et vente en espace rural », destiné aux métiers de l'accueil, de la vente dans les petits commerces, animations locales, gîtes, villages vacances ou encore services aux personnes âgées).*
- *Le Bac Pro « Services aux Personnes et aux Territoires » (SAPAT), destiné à la valorisation des territoires ruraux, aux métiers de services à la personne, aux activités culturelles, sportives et de loisirs, au transport, tourisme, etc.*
- *Le Bac Pro « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole » (CGEA), forme des responsables d'exploitation agricoles et des professionnels de la conduite d'élevage, porte d'entrée pour de nombreux Jeunes Agriculteurs*
- *Bac Pro « Technicien-ne Conseil Vente en Alimentation » (TCVA), destiné aux métiers de la vente alimentaire de produits dans toutes sorte de filière de commercialisation.*
- *Une section sportive s'articule autour du projet de l'établissement afin de proposer une formation complémentaire autour de la capacité à l'animation de randonnées pédestre (Certificat professionnel), compétences autour de la connaissance des milieux naturels, faune, flore, connaissance de l'environnement et notions de sécurité*

Ancré sur le territoire, l'établissement propose des formations en adéquation avec les besoins locaux, actuels comme futurs, **avec notamment la gestion d'une exploitation labellisée BIO**. Parmi les 152 établissements publics agricoles en France, le lycée professionnel agricole de Saint-Gaudens possède la particularité d'être connecté aux établissements de Pamiers et de St Girons. La direction et les responsables de formations possèdent pour la plupart des co-responsabilités entre le Comminges et le département de l'Ariège. **L'éducation à l'environnement prend une place majeure dans les différentes formations proposées par l'établissement**, les pratiques respectueuses de l'environnement sont véhiculées dans les programmes liés aux formations agricoles, mais pas seulement. Une formation autour de l'entretien, l'ingénierie autour des rivières et la gestion de l'eau est en cours de création sur l'établissement.

PAROLES D'ACTEURS

On a le souci de répondre aux préoccupations du territoire. A Saint Girons, nous avons monté une formation sur les Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) pour répondre à des besoins locaux et sociétaux. Par la diversification, la transformation, nous voulons proposer des formations qui puissent être bénéfiques aux futurs professionnels et au territoire.

Mr David GARDELLE, directeur du Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole (CFPPA)
Ariège - Comminges

2. L'éducation à l'environnement et au territoire : un engagement pour le futur de nos sociétés

2.1. Un réseau associatif encore bien présent faisant face à la crise du bénévolat

Engagées depuis de nombreuses années en faveur de la diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales nécessaires aux agriculteurs, les ACVA (Association Cantonale de Vulgarisation Agricole) existante dans le PNR ont su perdurer. Ayant pour objectif la communication entre agriculteurs, l'aide à l'émergence de projets collectifs et la communication entre le monde agricole et non agricole, les ACVA existantes sur le Pays du Comminges se sont mobilisées en une fédération réunissant celle du Boulonnais, de l'Aspétois et celle d'Aurignac.



Figure 25 : La fédération des ACVA des agriculteurs du Comminges

La demande sociétale envers le domaine de l'agriculture est réfléchi entre les adhérents de ces associations, accompagnés par des membres de la chambre d'agriculture ou du conseil départemental (conseillers agroenvironnement). Des opérations de vulgarisation envers le grand public prennent forme sur le territoire lors d'événements organisés : repas, visites de fermes, moments dédiés à des présentations ou ateliers, etc.

Le bénévolat fait parfois face à des difficultés de mobilisation, pour les ACVA mais aussi pour le milieu associatif en général. Liées à l'activité agricole, ces associations n'ont pas pour autant une dynamique préexistante et font face, comme la plupart du tissu associatif, à des difficultés de mobilisation. L'organisation d'événements peut devenir complexes et lourde à porter pour les membres de collectifs qui peuvent avoir, par ailleurs, de nombreux autres engagements. Plus généralement, le fait de s'investir auprès du territoire en donnant de son temps à un engagement associatif local doit pouvoir être revalorisé, accompagné et soutenu. Le développement d'une éducation à l'environnement et au territoire ambitionne en partie cela.

Le recensement des associations œuvrant sur le périmètre du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées permettrait de mettre en réseaux différents acteurs qui agissent en faveur de l'éducation à l'environnement et au territoire. Ce serait une manière de constituer un vivier d'initiatives en faveur de l'apprentissage et de la transmission de valeurs environnementales, éducatives et solidaires à destination du grand public, qu'il s'agisse de jeunes, d'habitants du territoire, de visiteurs réguliers ou encore de touristes ponctuels.

2.2. Des actions variées en faveur de l'environnement qui peinent à se diffuser

La sensibilisation à la préservation des patrimoines et à leur transmission, auprès de tous les publics, paraît être un enjeu de taille, faisant face à une action partielle et parfois peu coordonnées à l'échelle du territoire.

Différents supports sont mobilisés sur l'ensemble du territoire du futur Parc Naturel Régional, des sentiers de Grandes Randonnées (GR© 86, GR© 10, GR© de Pays) qui mettent en valeur de grands paysages, aux sentiers d'interprétation plus discrets, valorisant le patrimoine naturel, les milieux forestiers et le patrimoine historique du territoire par la présence de supports physiques (panneaux explicatifs, supports pédagogiques).



Photo 118 : Sentier autour de Saint Bertrand de Comminges Photo Citadia Conseil

Ces sentiers sont nombreux sur le territoire, certains, comme ceux de Proupiary nommé « Atour de l'Abbaye de Bonnefont » ou de Malvezie nommé « Autour de Malvezie » permettent de valoriser le patrimoine matériel et bâti, d'autres présentent le patrimoine historique comme les sentiers « Au temps des thermes royaux » au départ de Saint-Mamet, ou encore le sentier « Au pays des pâtres et des estives » au départ de Cazeaux-de-Larboust.

A Cardeilhac, l'arboretum et le massif forestier représente un support de sensibilisation majeur. Ce musée à ciel ouvert étendu sur 13 hectares est situé au cœur d'un massif de 1000 hectares de forêts. Des espèces du monde entier sont présentées, et l'accès y est possible tous les jours et à toute heure. Des animations pédagogiques sont proposées à la Maison de l'Arboretum de mai à novembre.

Les Espèces Naturels Sensibles (ENS) du territoire sont également supports de mise en valeur du patrimoine naturel. A l'image des gorges de la Save et de la vallée de la Seygouade, où l'initiative territoriale de valoriser un site d'exception a mené à mettre en place une labellisation ENS, permettant de concilier ouverture au public et préservation de l'environnement (voir Chapitre 1, Parties 1 et 2).

Des sites identifiés comme lieux ressources sont présents sur le territoire, et des initiatives de collectivités viennent également ponctuer et compléter l'offre des acteurs associatifs, des structures environnementales ainsi que celle des acteurs privés.

2.3. Les actions des collectivités en faveur de l'environnement

Le PETR du Pays Sud Toulousain a travaillé avec l'Education Nationale sur l'observation de la biodiversité en lien avec les effets du changement climatique, cette mission est aujourd'hui arrêtée. Le PETR Sud Toulousain est également partenaire du dispositif expérimental « Partage ton Paysage », mis en place par l'Education Nationale et la DREAL, en collaboration avec les CAUE pour l'année 2020-2021, projet renouvelé par appel à projet pour la période 2021-2022. Destiné à la sensibilisation des élèves au paysage et à la biodiversité, l'objectif du dispositif est de permettre aux jeunes (du CM1 au Lycée) de pouvoir tisser un lien personnel fort et durable avec les paysages qui les entourent, dans lesquels ils vivent.

Le **PETR Pays Comminges Pyrénées**, couvert au tiers de sa surface par la forêt du Comminges, mène des opérations de présentation et de sensibilisation autour de la filière bois. En complément des actions menées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), des temps théoriques et de terrain avec des parcours forestier commentés sont proposés sur le territoire sous forme d'actions pédagogiques.

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en faveur de l'éducation à l'environnement et au territoire :

Une faible intervention des collectivités existantes dans les domaines de l'éducation à l'environnement et au territoire. Quelques actions ponctuelles ont été engagées par les PETR sans disposer d'ingénierie dédiée. Certaines Communautés de Communes mobilisent ponctuellement leur service « jeunesse ». Cependant à travers divers équipements culturels et naturels d'accueil du public, les Communautés de Communes ou les Syndicats Mixtes dans lesquels elles s'engagent déploient des moyens d'animation pédagogique sur ces sites (Abbaye de Bonnefont, musée de l'Aurignacien, grottes de Gargas, Maison de la Garonne, arboretum de Cardeilhac, maison de la Garonne, ...)



*Les collectivités locales sont **fortement** engagées*

*Les collectivités locales sont **moyennement** engagées*

*Les collectivités locales sont **faiblement** engagées*

xxi. L'héritage culturel local : le patrimoine immatériel

3. Fêtes Traditionnelles et foires

De nombreuses fêtes traditionnelles sont organisées chaque année sur le territoire. Certaines sont d'envergure et attirent un public nombreux et de spécialistes. Les fêtes du solstice d'été, inscrites depuis décembre 2015 au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO, sont plus communément appelées Haro, Brandon, nuit de la brûlure ou feu de la Saint-Jean. Présentes sur l'ensemble du territoire, le classement de ces fêtes ne concerne que la partie la plus montagneuse du périmètre du futur PNR Comminges Barousse Pyrénées.

Cofinancé par le fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), le projet PROMETHEUS vise à valoriser ce patrimoine commun aux 3 Etats transfrontaliers des Pyrénées (France, Espagne, Andorre) dans les programmes universitaires et de centres de recherche via le programme Interreg POCTEFA (programme de soutien financier européen de coopération transfrontalière créé afin de promouvoir le développement durable des territoires frontaliers des trois pays, intervenant).



*Photo 120 : Préparation du Brandon
Source : Ville de Bagnères de Luchon*



Photo 119 : Pour le solstice d'été le Brandon est enflammé

D'autres, souvent organisées par des confréries ou comités de fêtes, mettent l'accent sur la spécificité du monde rural local ; si elles recueillent un succès moins franc, elles permettent de faire connaître les produits du terroir et sont autant de moments conviviaux pour les habitants et visiteurs, occasionnels comme réguliers. L'existence de carnivals marque également des temps forts traditionnels, à l'image du Carnaval Gascon, d'autres célébrations sont porteuses de traditions populaires, comme celles du culte marial et des fêtes du 15 août, les fêtes patronales ou même les fêtes pastorales de Noël.



*Photo 121 : La transhumance, un savoir-faire millénaire et vivant
Source : races-montagne.com*

Afin de promouvoir les savoirs et savoir-faire associés à la transhumance à l'échelle du territoire français, une démarche de reconnaissance de la transhumance comme Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité (UNESCO) est engagée. En 2020, la première étape dans la procédure

d'inscription à été effectuée, avec un avis favorable à l'inscription des savoir-faire et des pratiques de la transhumance en France à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

Portée par le Collectif des Races Locales de Massif (CORAM) et une forte mobilisation des acteurs du monde pastoral des différents massifs concernés par cette pratique, cette démarche est également accompagnée par le ministère de la Culture en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'internationalisation de la démarche est en cours (2021) pour un dépôt de candidature multinationale auprès de l'UNESCO en Mars 2022.

4. Le patrimoine linguistique

Le Gascon, bien qu'il soit de moins en moins utilisé, est parlé et écrit en Comminges. De nombreuses variantes locales sont dénombrées à l'intérieur du périmètre du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, en raison de son étendue. Toutefois la connaissance et la transmission du Gascon s'appuie sur un corpus conséquent de littératures diversifiée et plus que centenaire pour la plupart des ouvrages. Langue « en danger » selon le classement de l'UNESCO dans son atlas des langues, des cours sont dispensés par le milieu associatif. Héritage pluri centenaire bousculé lors de la période révolutionnaire, qui a favorisé le français comme unique langue officielle, le gascon est encore bien présent.

xxii. Les actions en faveurs de la culture au sein du PNR

Un réseau actif d'associations et de groupes artistiques travaille à l'étude, au maintien ou à l'actualisation de pratiques culturelles traditionnelles. C'est le cas de la « Société des études du Comminges, de l'Académie Julien-Sacaze, d'« Eth Ostau Comengés, Bouilleurs de sons, Mémoires de l'Arbas, Chanteurs du Comminges, Pastoureaux du Comminges, Fils de Luchon, les Amis du verbe ou encore les confréries gastronomiques ; « Tastos Mounjetos, Veau fermier commingeois, Poule au pot et fromage de Barousse, Peteram, etc.). Les collectivités se mobilisent à différentes échelles en faveur de la culture sur le territoire. Bien que cette mobilisation reste inégale entre les différents espaces du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, la diversité des actions est gage d'une dynamique culturelle qui prend place dans les objectifs d'actions des collectivités.

5. Des acteurs publics et des collectivités qui s'investissent

5.1. Le PETR du Pays Sud Toulousain

Il mobilise via le fonds européen LEADER un budget dédié à la culture. Au travers d'appels à projet annuel, les « petits projets » sont ainsi appelés à se mutualiser afin d'atteindre des seuils subventionnables dans le cadre de ces financements. Un projet de cinéma itinérant existe dont l'objectif serait la diffusion sur le territoire de films en lien avec le développement durable. Le PETR accompagne les porteurs de projet et les collectivités qui souhaitent développer un projet culturel ou des équipements culturels sur le territoire.

5.1.1. La communauté de Communes Cœur de Garonne

Elle propose, également, un accompagnement aux porteurs de projets culturels. L'organisation, la coordination et la promotion d'une programmation culturelle font partie de ses actions. La collectivité œuvre pour dynamiser des réseaux d'acteurs culturels sur son territoire autour d'actions de développement et de rencontre.

5.2. Le PETR du Pays du Comminges Pyrénées

Il porte un projet ambitieux : la réalisation d'un observatoire des droits culturels. La mise en œuvre de la notion de droits culturels est portée par des acteurs du territoire depuis 2019.

Les 8 principaux droits culturels :



Carte 116 : Production synthétique de l'observatoire Culture(s) et Territoire(s), par "L'Utile&L'Agréable"

- Choisir et respecter son identité culturelle
- Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures
- Accéder aux patrimoines culturels
- Se référer ou non à une communauté culturelle
- Participer à la vie culturelle
- S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles
- Participer à une information adéquate (s'informer et informer)
- Participer au développement de coopérations culturelles

Ce travail doit aboutir à la rédaction d'une charte des droits culturels à l'échelle du PETR, en deux volets : l'un à destination du grand public pour la connaissance et la compréhension de ce que sont les droits culturels et ce que cela représente pour chacun, le second volet de cette charte est à destination des acteurs de la culture et des institutions qui financent les actions culturelles.

Ce travail interroge le « vivre ensemble » Commingeois, mais aussi celui, plus large, des Pyrénées. « Comment faciliter la relation, la convivialité et le respect de l'autre, de ses différences ? » Le groupe de travail de l'observatoire des droits culturels interroge le devenir du territoire, au travers des possibilités de partage des richesses patrimoniales communes, des modalités de participation et de renforcement de la démocratie, ou encore en questionnant la place accordée à la création et à l'éducation sur le territoire.

5.2.2. La Communauté de Communes Cagire Garonne Salat

Le groupement communal a mis en place, sur son périmètre, une charte culturelle de territoire. Héritage des politiques culturelles menées précédemment par les multiples associations locales et anciennes communautés de communes aujourd'hui fusionnées, cette charte affiche une volonté forte autour de 5 axes majeurs ; le spectacle vivant, la lecture publique, les arts visuels, les arts plastiques, le patrimoine. C'est dans une démarche d'éducation populaire et dans le respect des droits culturels de chacun que sont poursuivis, par l'intercommunalité, les objectifs suivants :



- Favoriser l'accès à la culture et à l'éducation artistique de l'ensemble des publics
- Soutenir la création, la pratique et l'éducation artistique
- Soutenir les initiatives culturelles locales
- Soutenir la création de lien social au travers de la culture
- Développer le maillage du réseau des acteurs culturels du territoire
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire
- Préserver, valoriser et promouvoir le patrimoine du territoire

Le territoire intercommunal est en lien avec l'Association Pronomade(s), reconnue sur le périmètre du futur PNR, autour du cirque contemporain via une grande diversité d'actions. L'organisation de résidences d'artistes (écrivains, graphistes, auteurs de Bandes Dessinées, ...) avec une démarche qui associe les acteurs locaux fait également partie des engagements ancrés dans cette charte en construction.

La collectivité apporte un soutien aux associations culturelles locales. Le partenariat avec l'association pré citée « Pronomade(s) » au travers de subventions et de mise à disposition : le siège de l'association est un ancien établissement thermal d'Encausse les thermes appartenant à la collectivité. Les résidences d'artistes, hébergements, locaux administratifs, salle de répétition s'y trouvent.

Devenu l'un des 12 Centre Nationaux des Arts de la Rue (CNAR) implantés en France, le projet Pronomade(s) est acteur majeur qui ne saurait attirer l'intégralité du soutien vers lui ; la communauté de commune Cagire Garonnes Salat maintient un petit parallèle pour le soutien à d'autres associations et manifestations locales.

5.2.3. La Communauté de Communes Hauts Garonnaises

La collectivité apporte un soutien aux associations culturelles locales, dont le partenariat avec l'association « Pronomades(s) »

5.2.4. La Communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges

Gestionnaire et propriétaire du site de la médiathèque intercommunale située à St Gaudens (en dehors du périmètre du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées), une antenne de cette médiathèque sera prochainement créée à Boulogne sur Gesse, soit en dehors du périmètre du futur PNR, mais à proximité immédiate. La collectivité gère également le Conservatoire Guy Laffite (St Gaudens) en régie, réunissant 26 professeurs et près de 500 élèves) et le cinéma intercommunal de Boulogne sur Gesse le « Ciné Lumière ».

Le soutien aux associations est effectué via des conventions avec des acteurs culturels du territoire (la Chapelle St-Jacques à St-Gaudens, « Pronomade(s) », etc.) mais aussi via des financements plus ponctuels (projet de cinémas de plein air, soutien d'un projet thématique, etc.).

En lien avec le travail porté par le PETR Pays Comminges Pyrénées sur les droits culturels, la communauté de communes a engagé une démarche d'élaboration d'un projet culturel territorial. Un diagnostic est en cours afin d'identifier les acteurs culturels locaux à l'échelle fine (questionnaire adressé aux communes pour recensement des forces en présences, acteurs et actions menées).

Ce travail prend part à l'idée de « chaine culturelle » (inspirée de la « chaîne patrimoniale » dont les trois maillons sont : « connaissance – restauration & valorisation – médiation »). Ici, cette chaine culturelle s'appuie sur « la recherche/connaissance du territoire – animation & action culturelle – restitution au grand public et valorisation ».

Cette démarche, la notion de « chaine culturelle », est partagée par les Parcs Naturels Régionaux qui souhaitent révéler, soutenir et faire rayonner les capacités culturelles locales existantes.

5.3. PETR du PAYS des Nestes

Jusqu'à fin 2020, le PETR portait une mission d'animation et d'accompagnement des acteurs culturels. Depuis 2020, c'est sur le volet diffusion de l'information culturelle qu'il s'est recentré. La production d'un agenda culturel quadrimestriel « Où Sortir ? » et la diffusion d'une lettre hebdomadaire « Sortir en Pays des Nestes » à destination du grand public tente de centraliser l'intégralité des programmations du territoire des Nestes (concerts, spectacles, théâtre, projections, patrimoine, visites, expositions, etc.).

L'organisation d'un agenda culturel demande une mise en réseau préalable des différents acteurs culturels, sur des périmètres étendus et des domaines très variés.

5.3.1. La communauté de Communes Neste Barousse

La collectivité a signé une convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour développer la lecture sur le territoire, et dans l'espace public notamment. Un projet de ludothèque mobile est en cours de réflexion.

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales dans le domaine de la Culture

Des Communautés de Communes et des PETR engagés dans le domaine de la culture (soutien aux associations, appui à la programmation, équipements culturels – Cf. ci-avant...). Mais le niveau d'intervention des Communautés de Communes est inégal : certaines ne disposent pas ou peu d'ingénierie dédiée et n'engagent que quelques actions ponctuelles, d'autres dispose d'1 ETP dédié et structure leur intervention à travers une stratégie territoriale (la SCC vient de lancer son élaboration). L'intervention des PETR est aussi très variable : le Pays des Nestes a arrêté sa mission « culture » fin 2020, le Pays Comminges Pyrénées porte un projet d'observatoire des droits culturels.



Les collectivités locales sont **fortement** engagées

Les collectivités locales sont **moyennement** engagées

Les collectivités locales sont **faiblement** engagées

xxiii. Des services inégalement répartis sur le territoire

1. Les services liés à l'enfance et à la jeunesse

Dans ce cadre, les collectivités mobilisent leurs différents niveaux de compétences afin de permettre un maillage de proximité des équipements et services dédiés à la jeunesse.

La Communauté de Communes Cœur de Garonne gère plus de 8 structures d'accueil de la petite enfance (7 multi-accueils et 1 micro-crèche), 3 relais d'assistants maternels (RAM) et 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LEAP) itinérants. La gestion est réalisée en direct ou sous convention avec les partenaires (Maison des Jeunes et de la Culture et des Savoirs-MJCS, Foyers Ruraux, LEC GS) qui font vivre 9 accueils de loisirs sans hébergement (Accueil de Loisirs Sans Hébergement – ALSH), 16 accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) et 6 espaces dédiés aux jeunes de 11 à 17 ans.

La Communauté de Communes Cagire Garonne Salat est propriétaire de 3 crèches et halte-garderie, dont 2 sont en gestion directe. Un relais d'assistantes maternelles intervient sur tout le territoire. La compétence enfance/junesse est exercée notamment via 3 accueils de loisirs. Un projet d'investissement est programmé dans les 3 prochaines années pour créer un pôle enfance jeunesse (crèche, halte-garderie, Relai d'Assistants Maternels -RAM et accueil de loisirs) sur la commune d'Aspet.

La Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaise mène un Projet Educatif Territorial (PEdT) qu'elle organise et coordonne. Apparus en 2013 avec les lois de refonte de l'école, ces projets visent notamment à organiser et favoriser l'accès des élèves, pendant leurs temps libres, aux pratiques et activités culturelle, sportives, aux activités liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'accès égal à tous doit être garanti par ce type de démarche, en prenant en compte les ressources familiales de chacun lors de l'organisation de ces activités.

De plus, la collectivité a la charge de la création, de l'aménagement et de la gestion de crèches et halte-garderie, des RAM et des lieux d'accueil enfants/parents (LEAP), et également des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour un total de plus de 300 élèves.

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges gère le guichet unique petite-enfance sur l'ensemble du territoire. Il existe 3 crèches et 1 crèche familiale, 3 RAM, 1 halte-garderie, 1 espace multi-accueil sur le périmètre intercommunal. Une Ludothèque intercommunale en régie directe se situe à proximité du périmètre du futur parc, sur la commune de Saint-Gaudens. Ouvert aux jeunes, mais pas seulement, le Centre social AZIMUT situé à Saint Gaudens propose également des animations pour les 11-18ans ou encore des ateliers parents-enfants.

La Communauté de Communes Neste Barousse a délégué la gestion du périscolaire et des centres de loisirs à une amicale laïque. Dans ce domaine, la Communauté de Communes dispose d'une personne chargée de coopération « territoriale globale » qui coordonne les actions de l'amicale laïque.

2. L'offre de services de santé

Les services de santé du territoire sont polarisés autour des communes de Cierp-Gaud, Bagnères de Luchon, Aurignac, Barbazan, le secteur d'Aspet et sur l'axe Saint-Martory – Salies-du-Salat.

Le vieillissement progressif de la population a amené depuis plusieurs dizaines d'années une structuration de l'offre de services à la population. Les acteurs publics et privés ont développé des équipements et services en réponses aux attentes et besoins des populations locales.

Les 12 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) participent à la prise en charge de la dépendance au côté des 21 supports d'aide et d'accompagnement à domicile du territoire, dont font partie les services intercommunaux. Les deux Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Comminges Pyrénées et du Pays Sud Toulousain mènent un Contrat Local de Santé. La signature est prévue en 2022 pour le Pays Sud Toulousain, retardée en partie en raison de la crise sanitaire. Celui du Pays Comminges Pyrénées, signé depuis 2016, aborde l'accès aux soins, le sujet du vieillissement, le handicap, la prévention et promotion de la santé, la santé mentale et la santé au travail. Une coordinatrice permet de faire vivre ce contrat avec les partenaires locaux. Le diagnostic local a été réévalué en 2018 afin d'actualiser les structures et partenaires existants, mais également la connaissance des populations vivantes sur le territoire permettant in fine de mieux évaluer les différentes situations de besoins.

La communauté de Communes Cagire Garonne Salat gère le Service d'Aide & d'Accompagnement à Domicile (SAAD) qui recouvre deux tiers du territoire intercommunal, un autre service assure la partie montagne.

Un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) intervient sur 1/3 du territoire de la Communauté de Communes et un autre service et des infirmières libérales interviennent en soin infirmiers sur les 2/3 du territoire restant.



Photo 122 : La maison médicale intercommunale de Salies du Salat

La collectivité est propriétaire d'une maison médicale et de deux maisons de santé. Elle porte également un projet de centre de santé propre au territoire.

La Communauté de Communes Cœur de Garonne (CC-CG) a signé, avec la Communauté de Communes du Volvestre (hors territoire du PNR) un contrat de santé. La prévention de la perte d'autonomie, l'aide à domicile et l'animation de temps d'échanges et de rencontre dédiés aux personnes âgées font partie des actions menées par cette intercommunalité.

Les propositions d'animations conviviales, variées, supports à la création de lien social afin de prévenir de la perte d'autonomie existent également sur le territoire de la Communauté de Communes des Pyrénées Haut Garonnaise. C'est une dynamique d'« aller vers » les usagers qui est mise en œuvre afin de faciliter l'accès aux soins, aux repas, au lien humains des personnes en situation d'exclusion (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, etc.).

La gestion d'une maison de services au publics et la création de deux maisons de santé (en cours) symbolise l'engagement de la collectivité pour l'accès aux services de santé sur son territoire.

Bien que la plupart des structures majeures de santé liée à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges se situent aux portes du périmètre du PNR (Centre Intercommunal d'Actions Sociale -CIAS- situé à Saint Gaudens, 2 maisons « France Service » situées à Boulogne-sur-Gesse et L'Isle-en-Dodon), la collectivité est propriétaire de la maison de santé du territoire d'Aurignac et mène une démarche pour encourager des médecins à s'installer sur le territoire. Un Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) permet d'accompagner les personnes en perte d'autonomie sur le territoire.

Le PETR du Pays des Nestes ne mène pas à ce jour d'actions dans le domaine de la santé, cette thématique pourrait être travaillée à l'avenir. La Communauté de Communes Neste Barousse gère la maison de santé de Loures-Barousse ainsi qu'un Service de Soins Infirmier à Domicile (SSIAD). L'association ADMR de Barousse assure également un SSAD et un SSIAD. Le développement d'espaces « France Service » (Sarp, et projet à Saint-Laurent-de Neste – en dehors du PNR) permet aux usagers d'être accompagné dans l'usage des plateformes numériques de santé notamment.



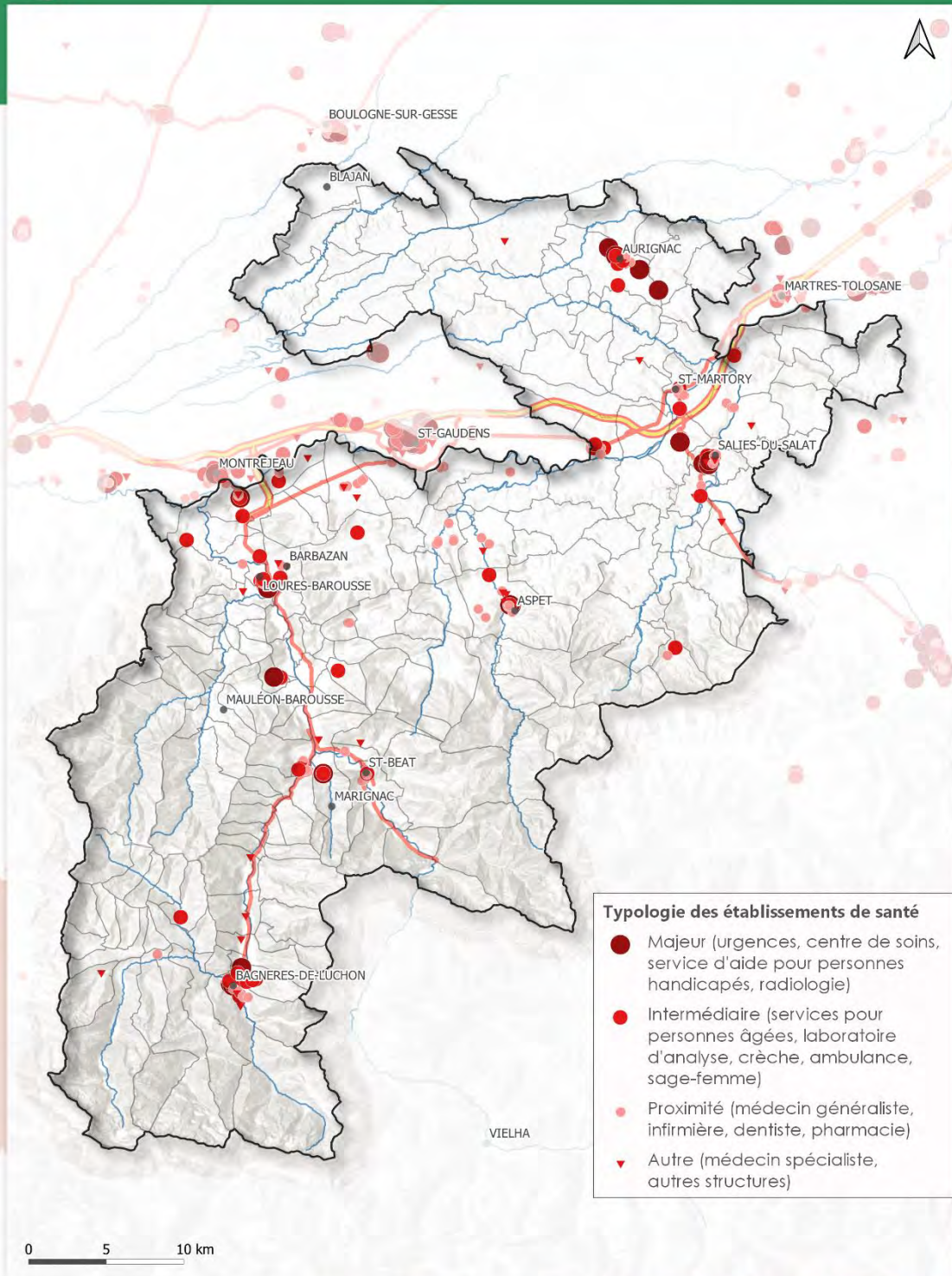
Sur le territoire intercommunal, le Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural (CETIR) mène le projet Télé-Imagerie Médicale Mobile (TIMM) dans un camion qui serait connecté à un centre d'expert. Cela permettra d'apporter un élément d'imagerie médicale spécialisée dans des espaces parfois très éloignés de ces consultations.

Photo 123 : Le projet du TIMM en milieu rural du CETIR sur Cetir.net



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Etablissements de santé



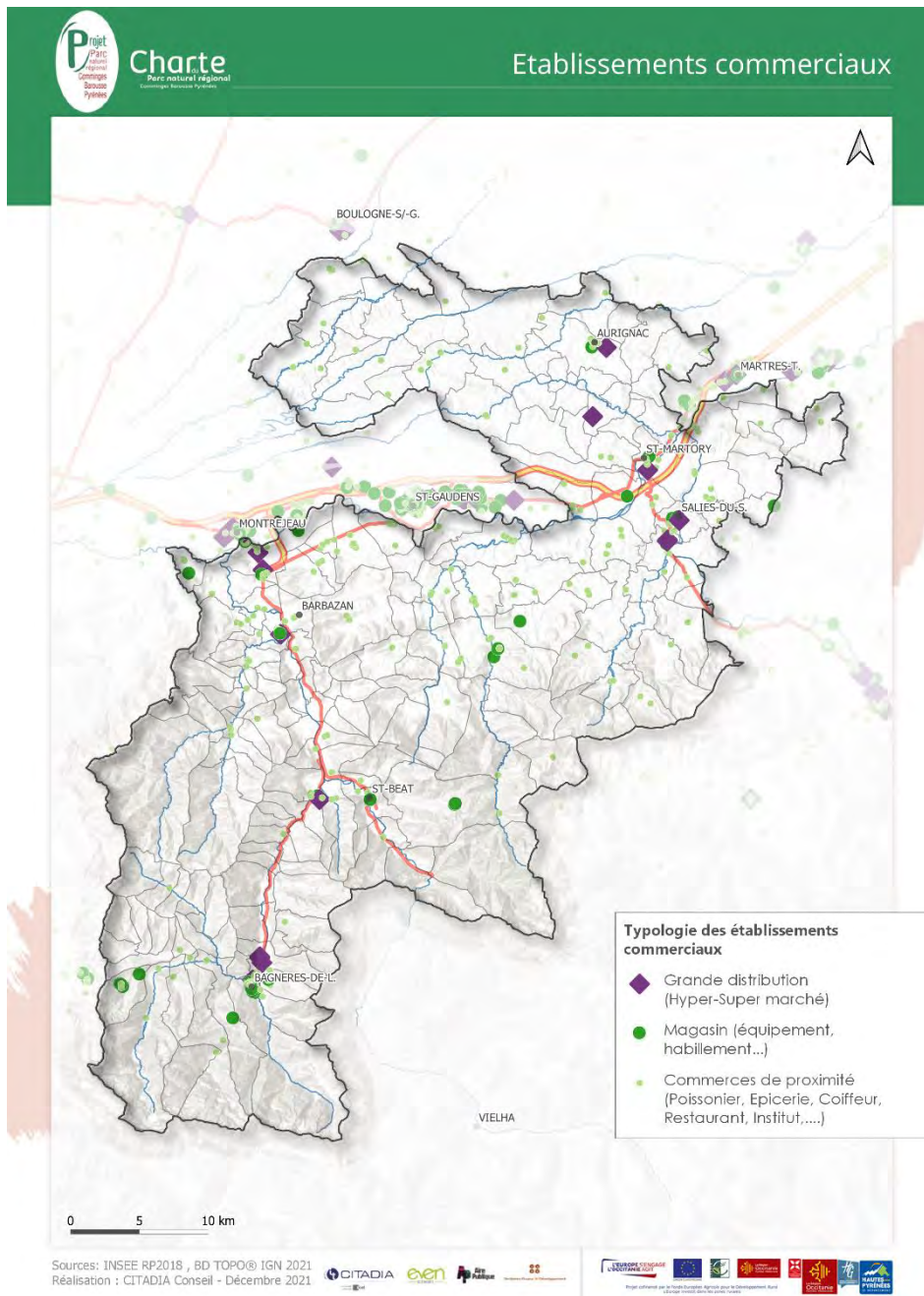
Sources: INSEE RP2018, BD TOPO® IGN 2021
Réalisation: CITADIA Conseil - Mars 2023



Carte 117 : Localisation des établissements de santé

3. L'offre commerciale du territoire

Plus diffuse dans la partie Nord du territoire, la plaine de la Garonne et le piémont, l'offre commerciale se structure en vallée dans la moitié Sud. De petites communes endossent le rôle de centralité, notamment le long de la Neste d'Oô, entre Bagnères de Luchon et Loudenvielle, mais ce sont les polarités qui hébergent la majeure partie de l'offre commerciale du territoire. Un maillage qui positionne le secteur d'Aspet au centre des offres de grande distribution commerciale, les offres les plus proches se situant à Saint Gaudens (15km), Loures-Barousse (20km) et Salies-du-Salat (20km). La partie Nord Est du territoire est desservie par l'offre présente dans les communes aux abords de l'A64, et Boulogne-sur-Gesse au Nord-Ouest, aux portes du territoire du PNR. Cierp-Gaud et Bagnères-de-Luchon apparaissent comme pôles commerciaux de la partie Sud.



Carte 118 : Localisation des établissements commerciaux

Sur le territoire du PETR Comminges Pyrénées, les trois Communautés de Communes sont en phase de définition de leur Schéma de Développement Economique en complément du SCoT. Une déclinaison sur les trois territoires intercommunaux est confirmée. L'étude sera réalisée en 2022. Trois déclinaisons à l'échelle EPCI sont prévues ainsi qu'une consolidation à l'échelle du PETR.

Le PETR du Pays des Nestes porte différentes politiques de contractualisation et de programmation de financements publics : Programme Leader, Contrat de Ruralité, Contrat territorial Occitanie, Contrat Energie Renouvelable Chaleur et le futur CRTE. Il finalise actuellement le protocole dans l'objectif d'une signature à la fin de l'année en lien avec le projet de territoire. Il est la porte d'entrée des sources de financement contractualisés.

Le PETR du Pays Sud Toulousain valorise le volet économie via le SCoT qui est en révision sur son territoire. Il porte également le CRTE.

Les intercommunalités du territoire du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées mènent, via leur compétence « développement économique », des actions en faveur de l'activité économique (voir partie suivante, Chapitre 3, partie 1.c « Une économie plurielle et spécifique »).

En lien avec le commerce, la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaise propose un soutien aux activités commerciales, via des opérations comme la modernisation du Pôle Commercial et Artisanal. La Communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges porte la plateforme de valorisation des produits locaux et du commerce local, une plateforme web qui offre une visibilité à la production locale et aux possibilités de circuits courts existants. La concurrence existante sur internet entre les plateformes d'e-commerce doit pousser l'initiative de l'intercommunalité à se perfectionner en évaluant l'impact de la plateforme et l'évolution des commandes passées.

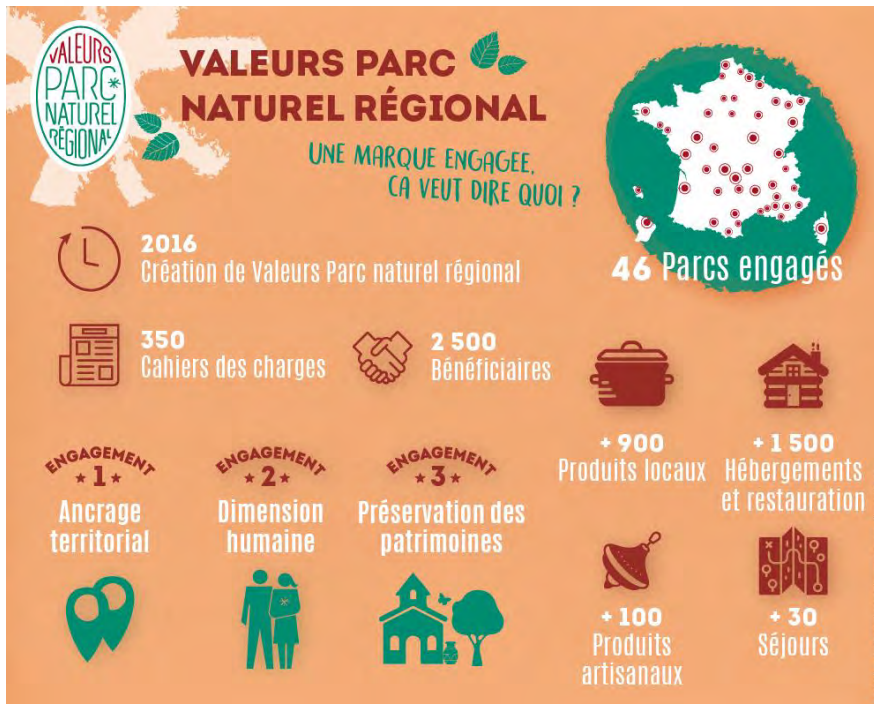


Figure 26 : Logo de la plateforme "jacheteencomminges.fr"

Le PETR Pays Comminges Pyrénées a également travaillé autour d'une identité visuelle dont la promotion doit être menée plus largement en 2022. Des stickers « Produit en Comminges Pyrénées » et des marqueurs « Commerçant du Comminges » seront proposés gratuitement. Il s'agit de proposer une identité visuelle du territoire et non un label (voir : *Outils de communication – Pays Comminges Pyrénées sur commingespynes.fr*).



Figure 27: Sticker à destination des commerçants du Comminges.



Un nouveau moyen de valorisation des productions locales sera possible via la marque collective du parc « Valeurs Parc Naturel Régional ». En 2020, plus de 2500 bénéficiaires de la marque collectives sont recensés dans le but de valoriser un ancrage local, un commerce de dimension humaine et un aspect préservation des patrimoines qui est également valorisé via une grande diversité de cahier des charges réalisés au sein des parcs avec l'engagement de nombreux professionnels.

Figure 28 : La marque collective Valeur Parc Naturel Régional
Source : Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, décembre 2020



CHIFFRES CLE

4,7

Commerces pour 1000 habitants en 2017

Equipements

1,7

Équipements de santé pour 1 000
habitants en 2017

2,5

Équipements scolaires pour 1 000
habitants en 2017



SYNTHESE

Une véritable distinction nord-sud s'observe sur la question des équipements. Dans l'accès aux équipements dits de proximité (superette, boulangerie,...), le nord détient une couverture satisfaisante qui est complétée par un accès aisé aux polarités extérieures au territoire, limitant les temps de déplacement au contraire des communes du sud faiblement dotées sauf pour celles situées à proximité des polarités comme Bagnères-de-Luchon. Une majorité de communes ne disposent ainsi d'aucun service ou de rares équipements, ce phénomène s'étant accéléré ces dernières années.

Deux polarités clairement identifiées se distinguent ainsi sur des équipements plus qualifiés : la principale est Bagnères-de-Luchon jouant ce rôle de polarité structurante pour de très nombreuses communes rurales sur tous les domaines (médical, éducatif, culturel,...) mais également Salies-du-Salat au nord du territoire qui concentrent quelques équipements supérieurs. La proximité des communes du nord du territoire aux pôles urbains extérieurs (Saint-Gaudens principalement) fait qu'elles ne disposent que peu d'équipements structurants. Cette question de l'accessibilité aux équipements reste capitale sur l'ensemble du territoire, face aux besoins d'une population de plus en plus vieillissante.



AFOM

➔ ATOUTS

- Des polarités structurantes en terme d'équipements, notamment Bagnères-de-Luchon permettant une certaine autonomie du territoire
- Des communes au nord du territoire bien dotées en terme d'équipements de proximité
- Un réseau routier permettant un accès aisé à des équipements supérieurs localisés à l'extérieur du territoire
- Un maillage commercial restant présent en milieu rural

➔ OPPORTUNITES

- Un réseau de petites communes sur tout le territoire, dont le maintien et le développement d'équipements peut permettre un maillage d'équipements de proximité
- Des polarités structurantes dont le poids doit continuer à être renforcé
- Le déploiement d'équipements et services mutualisés en milieu rural
- Le déploiement du numérique en appui aux espaces faiblement dotés en équipements et services
- 4 communes (Aspet, Bagnères-de-Luchon, Salies-du-Salat, Saint-Martory) labellisées Petites Villes de Demain - PVD
- Le lien PVD – et dispositif régional « Bourgs Centre » désormais simplifier avec des mutualisations d'études possibles

➔ FAIBLESSES

- Un taux d'équipement qui demeure généralement faible
- Une désertification médicale à l'oeuvre en milieu rural
- Le nord du territoire souffre d'un manque d'équipements supérieurs, en lien avec sa proximité avec les pôles urbains voisins
- Une faible densité qui rend difficile le maintien d'équipements et de services

➔ MENACES

- La désertification du milieu rural par les équipements et services, notamment ceux publics
- Une perte d'attractivité des territoires ruraux en l'absence d'équipements et de services
- Un territoire à deux vitesses





ENJEUX

- ➔ Réfléchir à l'offre d'équipements et de services à la population selon les besoins
- ➔ Déployer le numérique en tant que substitut des équipements et services parfois peu présents en milieu rural



PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS

La question des équipements se révèle être cruciale pour l'attractivité du territoire et mais aussi dans la capacité du territoire à offrir un cadre de vie agréable à ces habitants et aux personnes passant sur celle-ci.

Le maintien d'un maillage de services à la population satisfaisant doit se faire autour d'une offre de qualité sur les polarités déjà existantes mais aussi par un maillage d'équipements et de services de proximité sur l'ensemble du territoire.

Ce déploiement pourra se faire par la constitution d'équipements mutualisés (commerces multiservices, tiers-lieux,...) selon une stratégie globale permettant un maillage idéal et non concurrentiel des différents équipements.

Les équipements plus spécialisés autour de certains besoins doivent également être mieux déployés notamment ceux médicaux au regard d'une population vieillissante, surtout en milieu rural.

Le déploiement du numérique constitue également un levier important dans le maillage d'équipements en apportant auprès des territoires ruraux des services dont la faible densité de population ne permettrait pas la pérennité.

Plus généralement, c'est l'ensemble du territoire qui nécessite un meilleur maillage en terme d'équipements sur tous les domaines : une réflexion globale et coordonnée doit être portée...



ACTIONS ENGAGEES

PETR du Pays Comminges Pyrénées

- ➔ Le PETR a élaboré un Contrat Local de Santé dont les actions touchent des secteurs comme l'accès aux soins sur tout le territoire et notamment auprès des personnes vulnérables. Le diagnostic dressé a permis l'identification claire des équipements et services disponibles.

PETR du Pays des Nestes

- ➔ Le PETR a porté une étude sur les espaces de « Tiers – Lieux ».

Communauté de Communes Cagire Garonne Salat

- ➔ La Communauté de Communes porte une action forte en terme d'équipements à la petite enfance notamment par la présence de trois crèches et un projet d'investissement d'un « pôle enfance jeunesse ».

Communauté de Communes des Pyrénées Hauts Garonnaises

- ➔ La Communauté de Communes apporte son soutien aux activités commerciales au travers d'opérations de modernisation et accompagne plus généralement les porteurs de projet.

Communauté de Communes Neste Barousse

- ➔ FabLab « Sapiens » autour de la maison du Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural (CETIR)

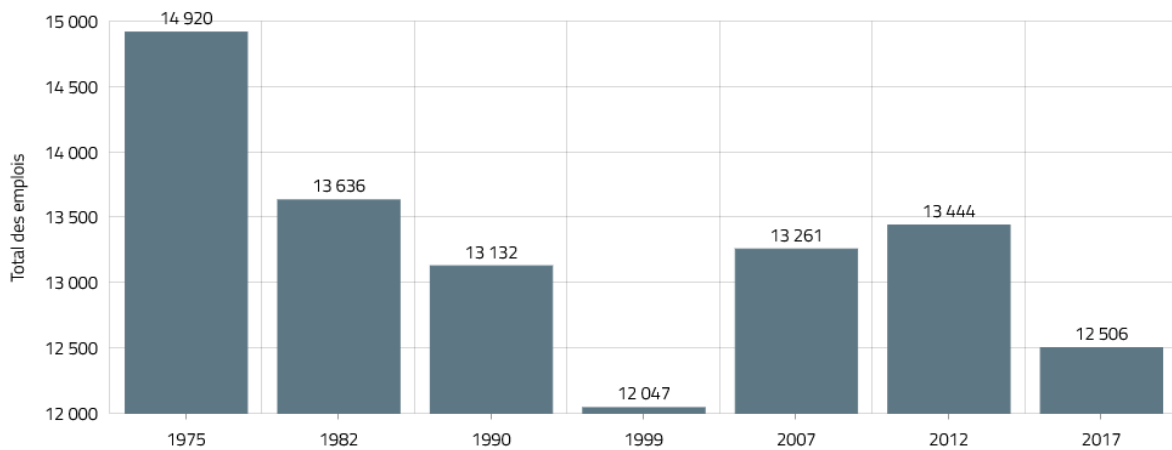


b. Une économie plurielle et spécifique

En termes d'emploi, le périmètre du PNR montre des liens étroits avec les grands pôles d'attractivité voisins (Toulouse et Tarbes notamment). Cependant, il s'articule principalement autour de Saint-Gaudens, petite ville de la Comminges : la ville concentre 8 098 emplois en 2017 avec une économie tournée notamment vers les services à la population.

Alors que le nombre d'emplois n'a cessé de décroître depuis 1975, on observe à partir de 1999 une dynamique nouvelle de création d'emplois. Cette reprise reste fragile, redevenant négative sur les cinq dernières années observées (2012-2017) et est surtout très contrastée sur le territoire. Les communes situées dans la vallée de la Garonne, le long de l'A64, sont les plus créatrices d'emplois alors que les zones de piémont et de montagne subissent des pertes d'emplois.

Évolution du nombre d'emplois entre 1975 et 2017



Source : INSEE RP 1975 ; 2017

Graphique 32 : Evolution du nombre d'emploi entre 1975 et 2017

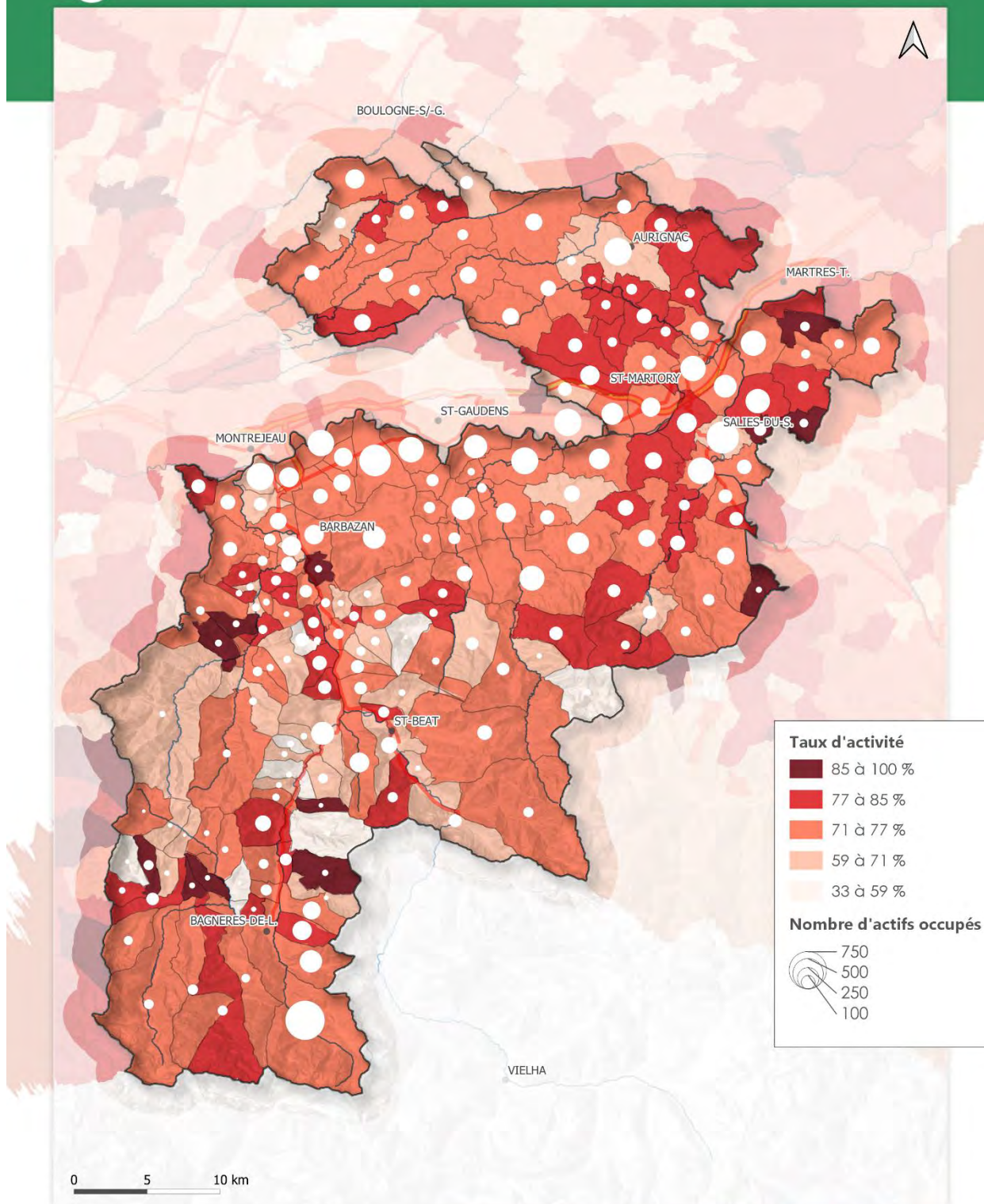
Avec un indice de concentration de l'emploi de 69 (69 emplois pour 100 actifs), le territoire dans son ensemble est en déficit d'emplois par rapport à sa population active. Il est cependant nécessaire d'affiner l'analyse à une échelle plus fine, car le périmètre du PNR possède une géographie économique très disparate.

Bagnères-de-Luchon et Salies-du-Salat apparaissent comme les deux principaux pôles d'emploi du territoire en regroupant à elles seules 2 887 emplois sur place en 2017. On trouve des zones d'emploi sur l'ensemble du périmètre du PNR (Aurignac, Valentine, Gourdan-Polignan, Aspet...). Le territoire compte cependant de grandes zones bien moins attractives : c'est globalement le cas d'une large partie sud du territoire où les petites communes détiennent une économie peu pourvoyeuse (basée essentiellement sur l'activité agricole et touristique).



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Nombre d'actifs occupés et taux d'activité par commune

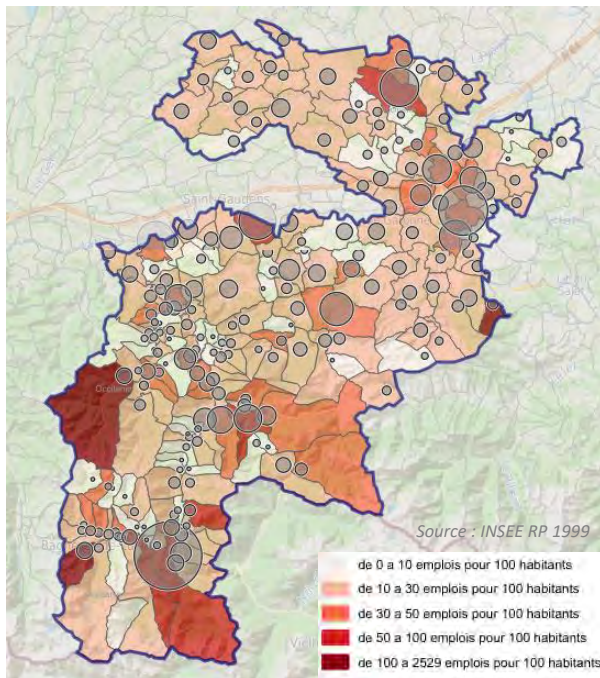


Sources : INSEE RP2018 , BD TOPO® IGN 2021
Réalisation : CITADIA Conseil - Décembre 2021

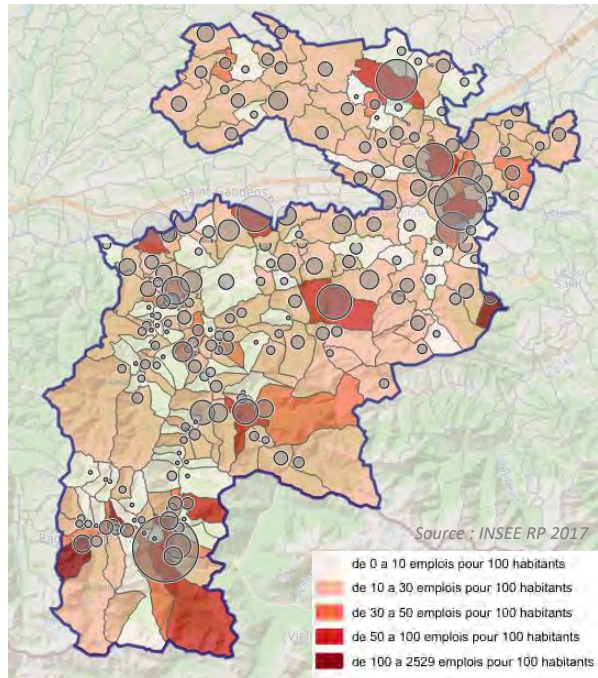


Carte 119 : Taux d'activité et nombre d'actifs occupés par commune en 2018

De plus les grands pôles d'emplois du Sud du territoire, basés sur une activité touristique hivernale, souffrent de la saisonnalité de cette activité économique et de l'emploi (voir Chap 3 – partie 2 « Un territoire support de tourisimes »).



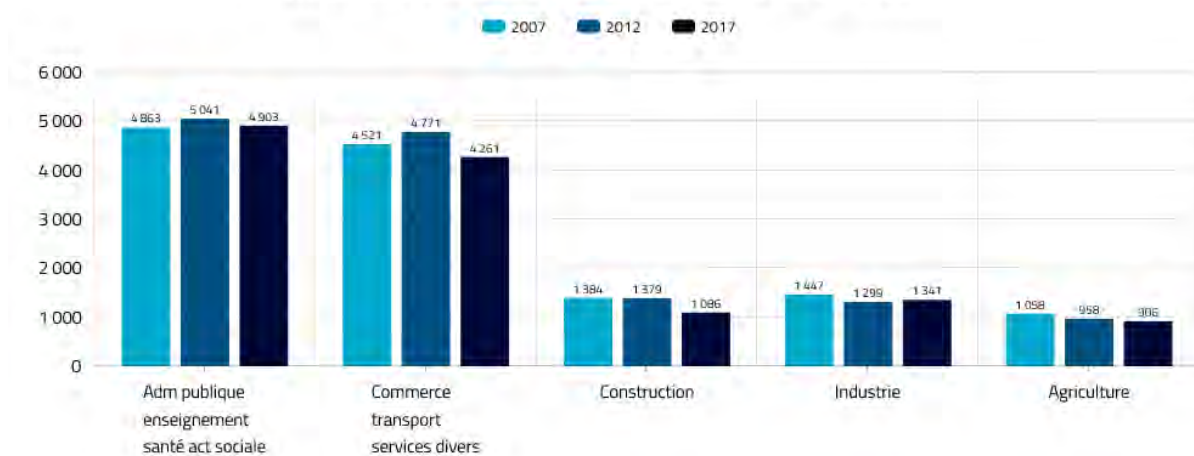
Carte : 1 : Evolution de l'emploi et du nombre d'habitants en 1999



Carte : 2 : Evolution de l'emploi et du nombre d'habitants en 2017

Le secteur public est le premier employeur du territoire (39%), suivi de près par le commerce, les transports et les services (34%). Si le secteur de l'agriculture est en recul ces dernières années (7,2%), il reste néanmoins une spécificité territoriale et bien plus élevée que sur le département de Haute-Garonne où il ne représente qu'1% de l'ensemble des emplois. Le secteur industriel est le seul secteur qui propose davantage d'emplois en 2017 qu'en 2012.

Évolution des emplois au lieu de travail par secteur d'activité entre 2007 et 2017



Source : INSEE RP 2007 ; 2017

Graphique 33 : Evolution des emplois par secteur d'activités

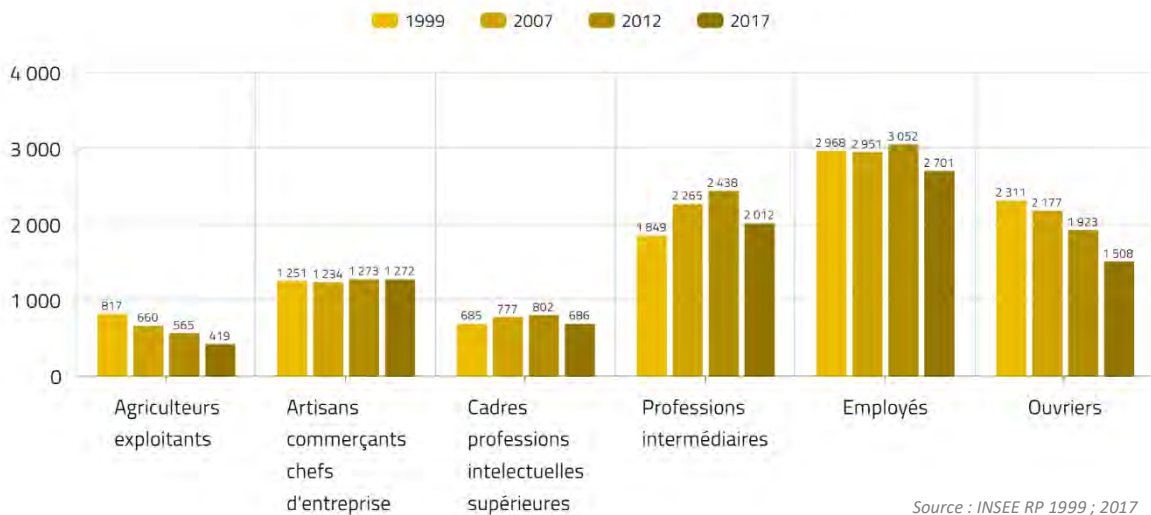
Le territoire compte principalement des établissements de moins de 10 salariés (86%). En outre, sur les dernières années on note des créations d'entreprises principalement tournées sur des activités de services et ou restauration, commerce, transport, hébergement.

En 2017, le taux de chômage est élevé sur le territoire, il atteint 13 % de la population active. A titre de comparaison, le taux de chômage en Haute-Garonne est de 10 %. La classe d'âge la plus impactée par le chômage est celle des 15-24 ans (28,5%). Ce dernier impacte plus fortement les femmes (13,5%) que les hommes (12,7%).

La population du territoire est majoritairement peu qualifiée avec une surreprésentation des titulaires de CAP ou BEP et sans diplômes. Le niveau de formation se traduit dans la répartition des catégories socioprofessionnelles (CSP) du territoire. Les cadres et professions intellectuelles supérieures (7,4%) sont très inférieurs à la moyenne départementale de Haute-Garonne (26% en 2017).

Par ailleurs, le nombre d'agriculteurs a chuté sur les 10 dernières années tout comme le nombre d'ouvriers. Les employés et les professions intermédiaires restent les catégories socioprofessionnelles les plus représentées au sein de la population locale.

Évolution de la répartition des actifs par CSP entre 1999 et 2017



Graphique 34 : Evolution de la répartition des actifs par CSP entre 1999 et 2017

La filière forêt/bois est un important employeur du territoire avec de nombreux emplois concernés. En 2017, la filière concerne 53 établissements économiques et 301 salariés. Parmi eux, 15 établissements et 60 salariés font partie du cœur de la filière, comprenant les établissements dont les activités sont entièrement intégrées dans la filière : exploitations forestières, scieries, transport, construction, transformation artisanale et industrielle du bois. Les activités du cœur de la filière sont néanmoins principalement localisées à Saint-Gaudens (ville porte) notamment du fait de la présence d'un acteur économique majeur du territoire : l'usine de pâte à papier Fibre Excellence. Cette usine est le plus grand consommateur de bois d'industrie du secteur (plus de 1 200 000 t/an). Elle emploie environ 260 salariés et induit près de 2 500 emplois locaux et régionaux.

En plus de ces établissements économiques, le territoire bénéficie de la présence du lycée des métiers du bois à Montauban-de-Luchon, établissement d'enseignement supérieur développant une nouvelle section menuiserie. Il profite également de la proximité du centre de formation apprentis agricole (CFAA). Installé à Saint-Gaudens, ce dernier a intégré en 2002 les formations forestières du centre de formation Promo-bois.

Malgré la dynamique initiée par ces activités, la filière forêt/bois reste toutefois largement sous-exploitée sur le territoire. Son développement fait face à plusieurs freins ; de nombreuses zones demeurent peu accessibles en haute montagne impliquant des coûts d'exploitation élevés. Par ailleurs, le manque de structuration de la filière à l'échelle locale constitue une réelle faiblesse pour son développement. En outre, le nombre de scieries est en baisse depuis dix ans ; la première transformation du bois étant majoritairement effectuée à l'extérieur du territoire.

L'économie présentielle est fortement présente sur l'ensemble du territoire et représente un élément majeur de son ossature économique : 81% des actifs salariés travaillent dans la sphère présentielle qui représente 63,58% des établissements présents sur le territoire.



« Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. (INSEE) »

Il s'agit d'une valeur forte au regard des différents échelons, qu'ils soient départementaux (75,1% des actifs salariés dans les Hautes-Pyrénées, 61,6% pour la Haute-Garonne), régional (68,1%) ou même national (65,6%).

Elle met en lumière la faiblesse de l'économie productive du territoire, la diminution de l'importance économique de l'agriculture, la présence d'une économie touristique et surtout les dépendances économiques envers les bassins d'emplois localisés à proximité du territoire.

Au-delà cette relation entre économies productive et présentielle, l'économie sociale et solidaire (ESS) constitue également un axe stratégique : un certain nombre de structures existe sur le territoire. Ces structures tendent à construire un modèle de développement liant l'activité économique à l'utilité sociale. Elles constituent un levier de développement important au regard des différents enjeux sur le territoire. Il s'agit d'un domaine économique important :

- À l'échelle de la Haute-Garonne en 2014, cette économie représentait 10,5% des établissements employeurs et 8,6% des salariés, selon le CRESS Occitanie
- À l'échelle des Hautes-Pyrénées en 2014, cette économie représentait 10% des établissements employeurs, 13,8% des salariés du département et 1 salarié privé sur 5, toujours selon le CRESS Occitanie.

La part de cette économie est croissante car elle correspond à un ensemble de réponses aux différents enjeux économiques, sociaux ou encore environnementaux.

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en lien avec l'économie du territoire :

Des Communautés de Communes fortement engagées dans le domaine de l'Économie (industrie, commerce et artisanat) avec d'importants moyens financiers (investissements, subventions, locaux et équipements, ...). L'ingénierie dédiée reste parfois modeste et récente.

Dans ce domaine, les Communautés de Communes ont le plus souvent souhaité que l'intervention des PETR reste assez modeste (accueil de porteurs de projets, animation des animateurs des Communautés de Communes, portage de contrats financiers) avec peu d'ingénierie dédiée. Les PETR cherchent néanmoins à se positionner davantage à cette échelle d'intervention (ex : Contrat Territoire Industrie Comminges Nestes porté par le PETR du Pays des Nestes pour le compte de 7 communautés de Communes, Schéma de développement économique en cours à l'échelle du PETR du Pays Comminges).



*Les collectivités locales sont **fortement** engagées*

*Les collectivités locales sont **moyennement** engagées*

*Les collectivités locales sont **faiblement** engagées*



CHIFFRES CLES

12 500

Nombre d'emplois en
2017

Economie

70

Indice de concentration de l'emploi
rapport le nombre d'emplois total proposés
sur un territoire et le nombre d'actifs occupés

13 %

Taux de chômage en
2017



SYNTHESE

Le territoire est peu pourvoyeur d'emploi. Il est directement sous l'influence de pôles d'emplois plus importants : Saint-Gaudens principalement et dans une moindre mesure Toulouse ainsi que Tarbes. L'indice d'emplois traduit une moyenne : pour 100 actifs occupés habitant le territoire, 70 emplois y existent, les habitants sont donc dépendants de territoires extérieurs pour travailler.

Le nombre d'emplois sur le territoire suit une décline globale depuis 1975 et cette tendance est à l'accélération depuis une décennie.

L'activité économique se concentre pour partie dans la vallée de la Garonne et le long de l'A64, contrairement au piémont et aux zones de montagne qui souffrent d'une faible dynamique économique. Ainsi, seulement deux pôles d'emplois (Bagnères-de-Luchon et Salies-du-Salat) sont présents sur le territoire.

Les secteurs publics, du commerce, des transports et des services constituent les principaux employeurs du territoire, même s'il est à souligner l'importance de l'agriculture qui demeure pourvoyeuse d'emplois malgré la baisse des effectifs.

L'emploi touristique est une autre spécificité du territoire. Il est important plus particulièrement dans la vallée du luchonnais avec de nombreux emplois, emplois malheureusement saisonniers et précaires.

In fine, l'économie présentielle est très forte sur le territoire permettant la création d'emplois locaux.



AFOM

ATOUTS

- Une économie touristique dynamique sur l'ensemble du territoire
- La résistance de l'activité agricole
- Une économie présentielle source d'emplois
- Un cadre de vie attractif

OPPORTUNITES

- La proximité avec l'A64 qui reste à mieux exploiter
- Une production agricole à valoriser
- Le prolongement de l'économie touristique autour du modèle de quatre saisons
- Un potentiel filière bois important qui demeure sous-exploité

FAIBLESSES

- Des catégories socio-professionnelles supérieures peu représentées
- Un chômage important, notamment chez les jeunes
- Une dynamique de l'emploi assez faible
- L'absence de leader économique
- La dépendance du territoire aux pôles extérieurs sur le champ de l'emploi
- Une économie pyrénéenne très saisonnière
- Des déplacements domicile-travail importants

MENACES

- Le manque d'opportunités pour les jeunes actifs
- Une déprise agricole importante
- Une économie sur la partie sud qui demeure peu diversifiée
- Un secteur touristique lié à la neige menacé à terme par le changement climatique



Citadla - Les Eaux de Luchon



Citadla - Les Thèmes - Salies-du-Salat



Citadla - La zone commerciale, Gourdan Polignan



ENJEUX

- ⇒ Miser sur l'économie sociale et solidaire (ESS)
- ⇒ Favoriser le maintien et le développement de savoir-faire artisanaux et industriels (rétro-innovation)
- ⇒ Préserver l'activité agricole et pastorale
- ⇒ Développer une sylviculture durable



PERSPECTIVES D'EVOLUTION

La diversité de l'économie du territoire laisse présager plusieurs actions afin d'arriver aux mêmes finalités : développer un emploi local, plus diversifié, plus qualifié, durable, moins saisonnier et moins dépendant aux pôles extérieurs du territoire.

L'ESS est un sujet important pour le territoire car elle se caractérise par un ancrage territorial fort des projets qu'elle porte et fait le lien entre les enjeux sociétaux et le développement économique.

Le territoire doit également s'appuyer sur leur économie touristique afin de construire une offre touristique pleinement de « quatre saisons », source in fine d'emplois pérennes.

Les activités agricoles et pastorales présentes sur ces espaces doivent également être préservées et valorisées en tant que secteur d'emplois important mais aussi autour de plusieurs enjeux dépassant le simple cadre économique : la préservation des paysages, l'affirmation de l'identité pyrénéenne du territoire, le maintien de la vocation agricole du territoire mais aussi dans la prévention des risques.

Le développement d'une filière bois durable est également le moyen de diversifier l'économie sur ces espaces.

Plus généralement, le développement économique doit se construire selon une logique endogène où la diminution de la dépendance du territoire aux pôles voisins passent par l'accueil de nouvelles activités plus diversifiées.



ACTIONS ENGAGEES

Contrat Territoire d'Industrie Comminges-Nestes

- Le PETR Pays Comminges Pyrénées, la Communauté de Communes Cœur de Garonne ainsi que le PETR du Pays des Nestes ont été sélectionnés « territoires d'industrie » pour accompagner les entreprises industrielles afin de mobiliser un maximum de moyens financiers et de moyens techniques pour faire avancer leur dossier. Il ne s'agit pas d'une enveloppe financière mais d'un dispositif qui donne de la visibilité. Cela permettra d'amorcer des actions transversales de type GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales – outil de développement territorial et d'accompagnement local via une dynamique partenariale).

PETR du Pays de Comminges

- Les trois Communautés de Communes définiront leur Schéma de Développement Économique. Le but sera de déterminer les orientations stratégiques de la collectivité en matière économique et un Plan d'Actions pour les dix années à venir. La démarche s'inscrit en complément des démarches déjà initiées, notamment du SCoT. L'objectif étant d'aboutir à un schéma global de développement au niveau du territoire du PETR, mais avec une déclinaison sur les trois Communautés de Communes.



2. Un territoire support de tourisme

a. Un développement touristique ancien

Dès le XIX^{ème} siècle, le développement des stations thermales permet la naissance d'une économie touristique. Les stations de Bagnères-de-Luchon (« Reine des Pyrénées »), Barbazan, Salies-du-Salat et Encausse-les-Thermes connaissent une croissance de leur fréquentation (2 800 curistes à Bagnères-de-Luchon en 1841, 8 000 en 1923, 30 000 au début des années 2000) et voient la création d'infrastructures d'hébergement ainsi que le développement d'activités de loisirs connexes à la cure qui associent mondantités (casino, salles de spectacles, allées urbaines) et découverte du territoire. La mise en service de la ligne de chemin de fer entre Montréjeau et Bagnères-de-Luchon renforce l'attractivité de la ville en facilitant son accès (1878).

Des guides d'excursion imprimés (Joanne, Conty, Guides Bleus) proposent des visites qui permettent la découverte du patrimoine architectural, des paysages remarquables et des sites pittoresques. Les « grands lieux » sont identifiés et aménagés pour l'accueil du public (lac d'Oô, cascade d'Enfer, Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrère, grottes de Gargas). La découverte des hauts sommets des Pyrénées centrales, est rendue possible par la création d'une compagnie des guides Pyrénées ou des vallées alpines. La création du chemin de fer à crémaillère entre la ville thermale et l'épaulement à l'Est du pic de Céciré (1 800 m d'altitude) permet, dès 1912, la pratique du ski et la création de la station de Superbagnères, où un palace est construit en 1922.



Photo 124 : Grand Hôtel à Luchon-Superbagnères – Source : grandsudinsolite.fr

Une route est aménagée en 1964 qui supprime la crémaillère, complétée en 1992 par la réalisation d'une télécabine. D'autres stations sont créées au cours du siècle aux Agudes, au Mourtis et à Bourg-d'Oueil. La mise en tourisme du territoire renforce son ouverture et, par le jeu de la double activité saisonnière, permet le maintien d'activités agricoles dont la rentabilité n'est plus toujours assurée.

Elle rend nécessaire la poursuite de l'entretien des espaces d'altitude. Avec la création du musée du Pays de Luchon (1925), du musée de Saint- Bertrand-de-Comminges (années 1920, structuré après 1945) et du musée de Saint- Gaudens (1968), le territoire se dote de lieux présentant des collections archéologiques et d'autres dédiées à l'histoire et aux modes de vie du territoire (arts et traditions populaires). L'ouverture beaucoup plus récente (2015) du musée de l'Aurignacien à Aurignac témoigne de la volonté du département de la Haute-Garonne et des collectivités locales, à travers le Syndicat mixte Montagne, de continuer à valoriser au mieux ces sites d'exception porteurs de l'identité commingeoise.

b. Une offre touristique plurielle

1. Nord et Sud du territoire : deux espaces complémentaires

Le territoire dispose d'un potentiel touristique certain offrant un large éventail de pratiques touristiques. De façon générale, le territoire dispose d'un fort capital image : le lac d'Oô, les multiples sommets, le GR 10, l'Hospice de France (avec le massif de l'Aneto pour emblème) sont autant de sites reconnus pour la pratique de loisirs sportifs qui se sont démocratisés (randonnées, VTT, parapente, ...) permettant d'allier pratique et découverte des paysages emblématiques.

Sur le plan touristique, le territoire s'organise autour de deux espaces complémentaires :

- Au Nord du territoire, un espace qui dispose de nombreux atouts sur le plan patrimonial, avec un potentiel qui nécessite d'être structuré et valorisé. Le musée de l'Aurignacien, les grottes de Gargas, la villa gallo-romaine de Montmaurin, l'abbaye de Bonnefont ou encore le site patrimonial de Saint-Bertrand-de-Comminges sont autant de sites remarquables d'un point de vue historique. Le territoire bénéficie également d'une offre complémentaire d'activités de pleine nature (circuits pédestres, VTT et équestres, ...)



Photo 125 : Fouilles romaines à Saint-Bertrand-de-Comminges – Source : Citadia

- Au Sud, les montagnes et piémonts offrent des sites naturels remarquables reconnus et fréquentés, eu égard à la présence d'une grande concentration de sommets culminants à 3 000 mètres, dont le plus beau panorama se trouve à Superbagnères, qui sont supports d'activités de plein air variées (ski, randonnée, escalade, spéléologie, cyclotourisme). Toutefois, ces espaces doivent défendre leur attractivité (crise économique, concurrence) tout en préservant leur qualité environnementale. La partie Sud du territoire a également une dimension culturelle importante, à travers notamment la valorisation du mode de vie pyrénéen, les tours à signaux à la frontière espagnole.



Photo 126 : Panorama sur la chaîne pyrénéenne depuis Luchon Superbagnères – Source : Citadia

La complémentarité de ces espaces se retrouve notamment par la présence de deux Grands Sites Occitanie, dispositif de la Région ayant pour objectif de promouvoir les richesses patrimoniales, culturelles, naturelles et historiques, et de renforcer leur attractivité : Saint-Bertrand-de-Comminges, classé également « Plus Beau Village de France », est une étape majeure sur les chemins de Compostelle et est traversé par de grands itinéraires de randonnées (Via Garona, véloroute de la Garonne). Fort d'une histoire riche, la cité abrite le site antique de Lugdunum-Convenae et la cathédrale Sainte-Marie. Le chemin de Saint-Jacques y passe, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Bagnères-de-Luchon, ville « Belle Époque », est réputée pour ses thermes et son vaporarium dans la roche.

Elle offre des itinéraires de randonnées exceptionnels vers les lacs et les pics des Pyrénées (dont l'Aneto), ainsi que l'Hospice de France, point de passage historique entre la France et l'Espagne.

L'analyse de la fréquentation touristique à l'échelle du massif pyrénéen issue de l'Observatoire du tourisme pyrénéen, recense cinq sites à la fois supports et vecteurs de tourisme sur le territoire :

- L'ancien couvent des moines Olivétains, haut-lieu de la culture et du patrimoine du Comminges, situé sur le site de Saint-Bertrand-de-Comminges et consacré au patrimoine, à l'archéologie et aux expositions d'artistes contemporain ;
- La Cathédrale Sainte-Marie, lieu de culte et de pèlerinage ainsi qu'une halte prisée sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ; à Saint Bertrand de Comminges
- La Maison du curiste, un établissement thermal situé à Bagnères-de-Luchon ;
- Pyrénées Hô, un parc de loisirs et d'aventures à Cierp-Gaud ;
- Les Grottes de Gargas, parmi les grottes ornées les plus célèbres du Paléolithique.

De cette analyse en ressort un classement au sein duquel figurent, parmi les moins fréquentés du massif pyrénéen, les sites du territoire. Cette approche met en lumière une fragilité de l'offre touristique du territoire. Un enjeu fort pour les acteurs locaux consiste à appréhender ces difficultés. La construction d'une destination commune Comminges Barousse Pyrénées permettrait d'affirmer son potentiel touristique et de diffuser une identité locale.

| SITES | COMMUNES | DÉPARTEMENTS | 2018 | 2019 |
|---|--------------------------|----------------|---------|---------|
| Plus de 500 000 visites par an | | | | |
| Site de Gavarnie⁽²⁾ | Gavarnie | 65 | 650 000 | 650 000 |
| Sanctuaires⁽³⁾ | Lourdes | 65 | 539 991 | 508 242 |
| Entre 100 000 et 400 000 visites par an | | | | |
| Train de la Rhune | Sare | 64 | 319 473 | 337 943 |
| Grand site de la Baie de Paulilles | Port-Vendres | 66 | 253 000 | 251 300 |
| Réserve naturelle nationale du Mas Larrieu | Argelès-sur-Mer | 66 | 237 960 | 233 055 |
| Réserve naturelle marine Cerbère/Banyuls | Banyuls-sur-Mer | 66 | 220 000 | 230 000 |
| Site des Bouillouses | Font Romeu | 66 | 200 000 | 210 000 |
| Train Jaune | Villefranche de Conflent | 66 | 149 060 | 200 000 |
| Pont d'Espagne Télésiège du Lac de Gaube⁽⁴⁾ | Cauterets | 65 | 122 900 | 155 048 |
| Grottes de Betharram | Lestelle-Betharram | 64 / 65 | 150 000 | 150 000 |
| Pic du Midi | Bagnères-de-Bigorre | 65 | 143 155 | 139 892 |
| Château Royal | Collioure | 66 | 108 020 | 123 792 |
| Mountain Luge | Beaucens | 65 | NC | 113 579 |
| Les Orgues | Ille-sur-Tet | 66 | 103 378 | 107 067 |
| Gorges de Kakuetta | Sainte-Engrace | 64 | 98 481 | 104 553 |
| Pont d'Espagne Télécabine du Puntas⁽⁴⁾ | Cauterets | 65 | 115 396 | 102 851 |

| SITES | COMMUNES | DÉPARTEMENTS | 2018 | 2019 |
|--|---------------------------------|--------------|---------|--------|
| Entre 50 000 et 100 000 visites par an | | | | |
| Château de Peyrepertuse | Duilhac-sous-Peyrepertuse | 11 | 104 167 | 97 596 |
| Train d'Artouste | Laruns | 64 | 99 500 | 96 401 |
| Grottes Préhistoriques de Sare | Sare | 64 | 92 000 | 93 432 |
| Villa Arnaga - Musée Edmond Rostand | Cambo-Les-Bains | 64 | 84 755 | 87 929 |
| Château fort Musée Pyrénéen | Lourdes | 65 | 79 342 | 82 421 |
| Château de Foix ⁽⁵⁾ | Foix | 09 | 90 955 | 82 418 |
| Ermitage Saint Antoine de Galamus | Saint-Paul-de-Fenouillet | 66 | 50 000 | 80 000 |
| Argelès Aventure | Argelès-sur-Mer | 66 | 65 000 | 80 000 |
| Maisons du Parc National des Pyrénées | Saint-Lary, Gavarnie, Cauterets | 65 | NC | 79 928 |
| Grottes des Grandes Canalettes | Villefranche de Conflent | 66 | 78 000 | 78 000 |
| Parc de loisir de la Demi-Lune | Lannemezan | 65 | 78 407 | 75 738 |
| Funiculaire du Pic du Jer | Lourdes | 65 | 78 868 | 64 000 |
| Réserve Naturelle Nationale du Néouvielle ⁽⁶⁾ | Aure-Néouvielle | 65 | 67 047 | 60 855 |
| Fort Libéria | Villefranche de Conflent | 66 | 48 622 | 60 000 |
| Château de Quéribus | Cucugnan | 11 | 68 270 | 59 505 |
| Musée d'Art Moderne | Céret | 66 | 54 668 | 57 261 |
| Rivière Souterraine de Labouiche | Baulou | 09 | 58 394 | 56 455 |
| Parc de la Préhistoire | Tarascon/Ariège | 09 | 58 360 | 56 257 |
| Caves Terres des Templiers | Banyuls-sur-Mer | 66 | 57 636 | 55 906 |
| Musée de la Préhistoire | Tautavel | 66 | 53 048 | 55 750 |
| Fort Saint-Elme | Collioure | 66 | 50 000 | 53 000 |
| Zoo d'Asson | Asson | 64 | 46 000 | 50 073 |
| Entre 20 000 et 50 000 visites par an | | | | |
| Château de Montségur | Montségur | 09 | 42 329 | 40 617 |
| Maison des Loups | Orlu | 09 | 40 185 | 40 134 |
| Donjon des Aigles | Beaucens | 65 | NC | 40 000 |
| Parc animalier | Casteil | 66 | 40 000 | 38 000 |
| Les Olivetains | Saint-Bertrand-de-Comminges | 31 | 39 776 | 36 572 |
| Musée des Dinosaurés | Espéraza | 11 | 33 437 | 34 450 |
| Grotte et Musée du Mas d'Azil | Mas-d'Azil | 09 | 35 470 | 33 719 |
| Les Forges de Pyrène | Montgallard | 09 | 32 870 | 32 509 |
| Cathédrale Ste Marie | Saint-Bertrand-de-Comminges | 31 | 34 816 | 32 334 |
| Grotte de Niaux | Niaux | 09 | 33 123 | 32 030 |
| Abbaye de Lagrasse | Lagrasse | 11 | 39 331 | 31 823 |
| Grotte de Lombrives | Ussat | 09 | 27 125 | 30 684 |
| Domaine du Château de Laas | Laas | 64 | 31 319 | 28 782 |
| Grotte de Fontrabieuse | Fontrabieuse | 66 | 22 196 | 27 700 |
| Abbaye de Saint Michel de Cuixa | Codalet | 66 | 28 827 | 27 584 |
| Gouffre d'Esparros | La Barthe-de-Neste | 65 | 27 100 | 26 621 |
| Abbaye de Saint Martin du Canigou | Casteil | 66 | 26 029 | 26 264 |
| Domaine l'Abbé Saunière | Rennes-le-Château | 11 | 24 599 | 25 041 |
| Abbaye de l'Escaladieu | Bonnemazon | 65 | 21 515 | 22 880 |
| Maison du Curiste | Bagnères-de-Luchon | 31 | 24 574 | 22 502 |
| Remparts | Villefranche de Conflent | 66 | 19 520 | 21 982 |
| Pyrénées Hô | Cierp-Gaud | 31 | 21 521 | 21 800 |
| Château de Puilaurens | Puilaurens | 11 | 22 197 | 21 661 |
| Train du Pays Cathare et du Fenouillèdes | Axat | 11 | 15 957 | 21 190 |
| Grottes de Gargas | Aventignan | 65 | 20 800 | 20 560 |

Tableau 13 : Sites pyrénéens les plus fréquentés en 2019 – Source : Observatoire du tourisme pyrénéen

Sur le territoire, le patrimoine historique et architectural est hérité d'une histoire riche et ancienne qui maille le territoire de site d'intérêt à valoriser (Saint-Bertrand-de-Comminges, ...). Le territoire possède à la fois un tourisme patrimonial dispersé sur une multitude de sites d'importance variable et un tourisme de plus grande capacité orienté vers les activités de pleine nature et les stations de montagne dans la partie pyrénéenne.



Photo 127 : Basilique Saint-Just de Valcabrère à Saint-Bertrand-de-Comminges – Source : Citadia

Le territoire est également animé par un tissu associatif dense, riche, vivant, dynamique, foisonnant d'animations. On dénombre une multitude d'animations festives (fêtes, manifestations d'ampleur variable) lui assurant une grande visibilité : le Festival des créations télévisuelles de Luchon, le Festival d'« Jazz en Comminges », le salon de l'Agriculture « Les Pyrénéennes ». Le Centre National des Arts de la Rue -Pronomade(s)- assure également des animations ponctuelles, il s'agit de l'une des rares scène nationale à proposer un mode de fonctionnement itinérant hors les murs, en proposant des interventions sur l'ensemble du territoire.

En ce sens, il reflète une notion de partage, de générosité, de lien social et intergénérationnel synonyme de qualité d'accueil. Le territoire offre ainsi un support pour développer le tourisme participatif.

Certains évènements amènent chaque année un tourisme de niche sur le territoire, comme le passage du Tour de France ou encore les brandons, feux de la Saint-Jean, qui sont inscrits au patrimoine immatériel de l'Unesco depuis 2015. Fête du solstice d'été, les brandons représentent une tradition importante dans les Pyrénées françaises, espagnoles et andorranes depuis l'Antiquité.

2. Les activités de pleine nature

Sur le territoire, la variété des paysages se déclinant depuis les espaces de coteaux jusqu'aux piémonts pyrénéens et aux espaces de montagne, ainsi que l'environnement naturel de très grande qualité qui s'y rattache constituent autant de supports pour des activités de loisirs de pleine nature.

Depuis 1994, le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) a été adopté et a permis de mettre en place des sentiers de randonnées. Quatre chemins de grande randonnée existent sur le territoire : le GR 10 qui traverse les Pyrénées et passe par Bagnères-de-Luchon, le GR 78 qui passe par Portet-d'Aspet et Saint-Bertrand-de-Comminges (« chemin du piémont » qui traverse le périmètre d'Est en Ouest), le GR 86 inauguré en 2001 reliant Toulouse à Aurignac et le GR 861 de Toulouse à Saint-Bertrand-de-Comminges. Deux chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle traversent le territoire. L'offre est très inégale sur le territoire car très concentrée, notamment sur les cantons de Bagnères-de-Luchon, Barbazan, Aspet, Salies-du-Salat et Saint-Gaudens.

Depuis une dizaine d'années, la pratique de la randonnée a fortement augmenté. Régulièrement des études montrent que la randonnée, sous toutes ses formes, est le sport préféré des Français. Selon le rapport d'Atout France, l'agence nationale de développement touristique, publié en 2019, la randonnée est « de loin la première activité sportive pratiquée par les français en vacances, et celle qui a progressé le plus en dix ans ». A la base de ce succès, son côté accessible, toutefois, le non-respect ou l'insuffisance du balisage entraînent un piétinement de la végétation et un certain dérangement pour les espèces (grand tétras par exemple). Les véhicules motorisés posent notamment d'importants problèmes de dérangement sonore. L'ouverture d'un nombre croissant de routes forestières (2,2 km/100 ha) augmente aussi la fréquentation en forêt et le dérangement de la faune.

L'aménagement des sentiers de randonnées doit être cohérent avec les stratégies de conservation des espèces et des espaces naturels, afin de respecter les zones sensibles et la faune associée.

Étant donné l'importance des milieux souterrains, le territoire offre de nombreux sites de spéléologie. Les massifs du Cagire, du Gar et de Paloumère sont très riches en cavités souterraines. Au Paloumère se trouve le plus grand réseau spéléologique de France : le réseau Trombe-Henne-Morte sur le canton d'Aspet. De nombreux gouffres et grottes permettent également la pratique de cette activité.

Les principaux sites d'escalade se positionnent sur la falaise de Saint-Mamet, le Tichodrome à Cier-de-Luchon, le Rouziet à Cierp-Gaud, les falaises d'Ore, de Saint-Pé-d'Ardet, de Thèbe, de Gourdan, la brèche romaine à Saint-Béat-Lez, le pic du Gar, le secteur de Bazuert à Cierp-Gaud. La falaise du Troublat, lieu de l'une des premières compétitions d'escalade d'envergure nationale (le grand prix de France en 1986) est également équipée, ainsi que, plus récemment, de multiples petites falaises : Saléchan, Cazarihl fréquentées par un public local, elles sont notamment adaptées à l'initiation.

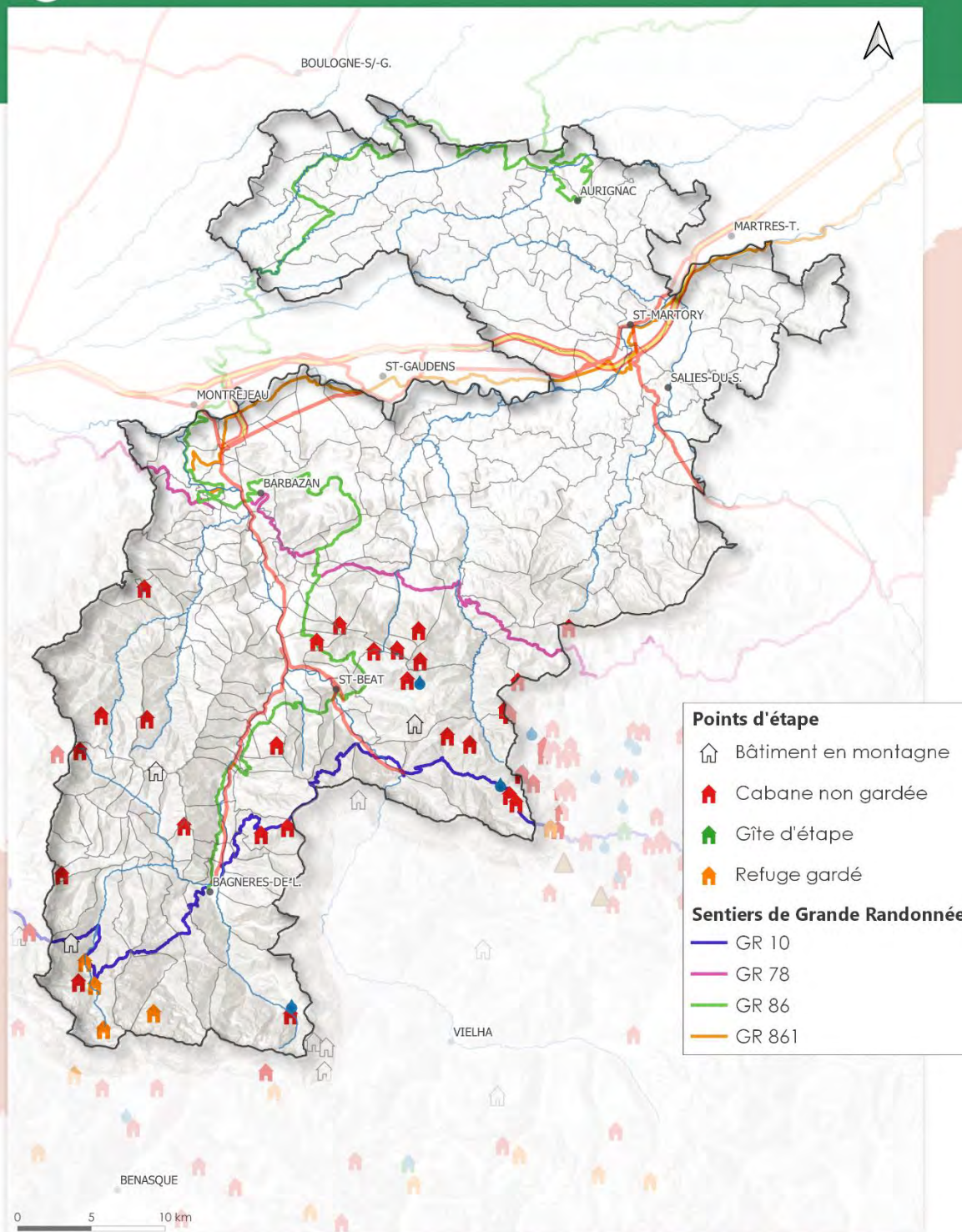
Les activités aériennes se concentrent quant à elles essentiellement sur le canton de Bagnères-de-Luchon et le secteur d'Arbas : parapente, vol à voile, deltaplane, ULM. Un centre de vol à voile existe également à Saint-Gaudens, jumelé avec un centre à Barbastro en Espagne. L'espace aérien du territoire reste exceptionnel du fait de l'inexistence de ligne à haute tension et de couloirs aériens commerciaux ou militaires.

La mise en tourisme d'espaces aquatiques très présents est une source d'opportunités, les lacs de Badech, Géry, Barbazan, Saint Pé d'Ardet, etc. ainsi que la Garonne peuvent devenir des supports d'activités.



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Sentiers de Grande Randonnée et points d'étape



Points d'étape

- Bâtiment en montagne
- Cabane non gardée
- Gîte d'étape
- Refuge gardé

Sentiers de Grande Randonnée

- GR 10
- GR 78
- GR 86
- GR 861

Sources: OpenStreetMap 2021, Refuge Info 2021
Réalisation : CITADIA Conseil - Décembre 2021



Carte 120 : Localisation des GR et points d'étapes



Carte 121 : Sites touristiques sur le territoire en 2018 - Source : CD & DDET 31, 2018

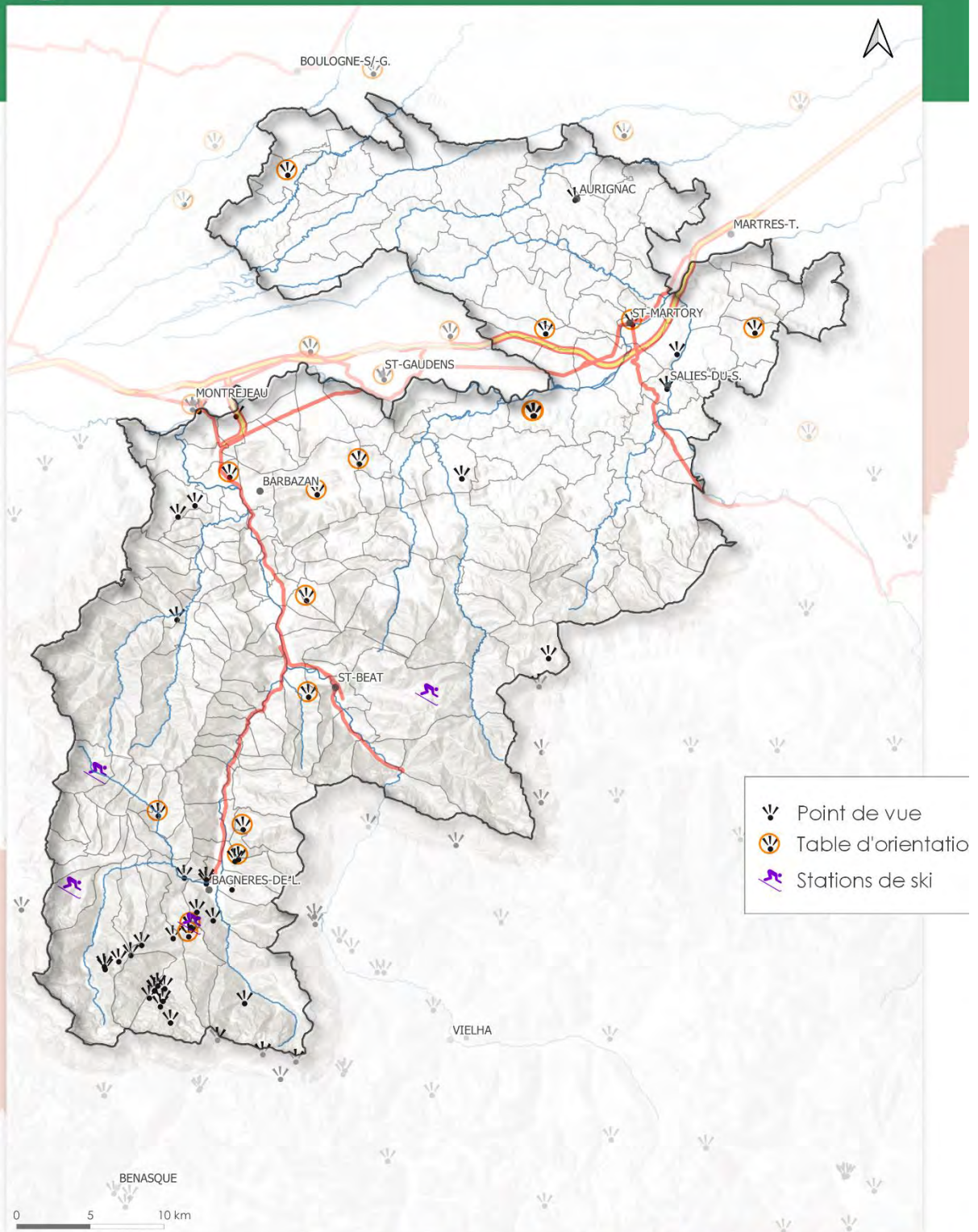
3. Les activités hivernales, les stations et sites de pratique

Le territoire compte quatre stations de ski aménagées : Superbagnères, le Mourtis, Bourg d'Oueil et Peyragudes-versant Agudes. Leurs domaines skiables occupent des espaces supra-forestiers et concernent 6 % des forêts du territoire. Elles disposent chacune d'un positionnement et d'une clientèle différents et peuvent être le support d'activités quatre saisons.



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Points de vue et tables d'orientation



- ▼ Point de vue
- 🕒 Table d'orientatio
- 🎿 Stations de ski

Sources : OpenStreetMap 2021, Refuge Info 2021
Réalisation : CITADIA Conseil - Décembre 2021



Carte 122 : Localisation des points de vue et tables d'orientation

| Site | Caractéristiques | Altitude | Gestion | Domaine | Equipements |
|------------------------------|--|--------------------|---|--|--|
| Luchon - Superbagnères | Panorama exceptionnel sur les plus hauts sommets pyrénéen | 1 465 à 2 125 m | Syndicat Mixte Haute- Garonne Montagne | 28 pistes – 32 km VTT – 15 km Snowpark Boardercross Piste de luge Itinéraire raquettes Circuit ski de fond | 14 remontées mécaniques dont 5 télésièges 1 télécabine reliant la station à la ville |
| Le Mourtis | Domaine skiable varié et accessible | 1 350 à 1 860 m | | 19 pistes - 23 km Tapis et Espace ludique Site Airboard Ski de fond - 8 km A/R VTT - 55 km Raquettes – 5,9 km | 10 remontées mécaniques dont 1 télésiège et 1 tapis de montée |
| Bourg d'Oueil | Station singulière et authentique | 1 350 à 1600 m | | 7 pistes - 5 km Piste de luge Itinéraires raquettes | 3 remontées mécaniques |
| Peyragudes versant Agudes | Station labélisée « Famille plus » | 1 600 à 2 400 m | Société Publique Locale (SPL) Peyragudes <i>Le syndicat d'économie mixte N'PY gère une partie de la commercialisation</i> | 51 pistes – 60 km Piste de luge Snowparks Snowcross Itinéraires raquettes Ski de fond | 17 remontées mécaniques dont 14 télésièges, 1 télécorde et 2 tapis |



Photo 128 : Remontée mécanique à Luchon Superbagnères - Source : Citadia

Les domaines skiables au niveau national affichent une baisse de fréquentation depuis 2014. Le massif pyrénéen affiche quant à lui une baisse de fréquentation de - 1 % (chiffres 2019, hors période COVID) par rapport à l'hiver précédent et - 7 % par rapport à la moyenne des quatre hivers précédents. Pour la saison 2016-2017, la fréquentation des stations de ski du Comminges a beaucoup diminué.

Directement dépendantes de la ressource neige et moteurs économiques des territoires de montagne, les stations de sports d'hiver font l'objet d'une attention particulière parmi les études d'impact du changement climatique. **Comme le souligne de rapport spécial Océan & Cryosphère du GIEC, l'évolution du climat a déjà affecté et affectera au XXI^e siècle l'enneigement des domaines skiables.** Cette synthèse souligne une forte diminution du manteau neigeux, notamment à basse altitude, pour la quasi-totalité des régions de montagne. Face à une telle variabilité, l'amortissement et la valorisation des importants capitaux sur lesquels repose l'activité des remontées mécaniques est d'autant plus difficile qu'elle s'inscrit dans une saisonnalité fortement marquée par les périodes de vacances.

Cette forte diminution du manteau neigeux risque en effet d'atteindre des proportions suffisantes pour modifier de manière significative les paysages pyrénéens et leurs activités économiques saisonnières. Sous le prisme du changement climatique, les conditions météorologiques s'avèreront de moins en moins favorables pour les domaines skiables avec des températures exceptionnellement douces et des précipitations tardives. **Le tourisme devra donc muter vers un modèle de plus en plus écoresponsable, ce qui peut conduire à mettre en cause certains modes d'exploitation.** Après avoir eu un regard fluctuant sur les bienfaits de l'or blanc, la recherche scientifique pointe désormais fermement le défaut de durabilité du système touristique des sports d'hiver.

Parallèlement à ce constat, la fermeture des remontées mécaniques liées à la crise sanitaire a confronté les territoires de montagne à leur extrême dépendance au ski alpin et accéléré la prise de conscience d'une indispensable révision du modèle économique touristique.

Une transition d'autant plus indispensable que le changement climatique, avec la réduction de l'enneigement, menace l'avenir des stations de basse et moyenne altitude. **Avec le changement climatique, les perspectives d'enneigement sont de plus en plus fragiles et interrogent le devenir des stations de sports d'hiver qui en sont directement dépendantes.**

En s'appuyant sur les observations météorologiques dans les Pyrénées depuis 1958, en intégrant les pratiques de gestion de la neige de stations de ski (damage, production de neige complémentaire) et en prenant en compte les scénarios d'évolution des émissions de gaz à effet de serre utilisés par le GIEC, les scientifiques ont modélisé l'évolution des conditions d'enneigement entre 1960 et 2100 dans les Pyrénées. Les projections indiquent une dégradation des conditions d'enneigement, irréversible pour la première moitié du siècle au vu des scénarios considérés.

Selon l'OCDE, plus de 80 des quelques 300 stations de ski recensées sur le territoire français seraient menacées de fermeture, dans les trente prochaines années, du fait du réchauffement climatique. **Les hivers sans neige sont de plus en plus fréquents, ceux avec une importante quantité de neige toujours plus rares.** Les effets du réchauffement climatique se font surtout ressentir en moyenne altitude. Les températures ont augmenté de 1,1°C en moyenne dans les Pyrénées depuis le début du XX^e siècle. Tandis que tous les dix ans, les taux d'enneigement baissent de 5 centimètres. Selon les estimations et simulations climatiques, en 2030, les températures pourraient attendre entre 1,1 et 1,8°C de plus par rapport au climat des années 1970. Dans ce contexte, le Conseil Régional Occitanie encourage les projets de diversification « toute saison » dans les stations, afin de préparer la transition à venir.

4. Thermalisme, bien-être et remise en forme

La présence de deux stations thermales (à Bagnères-de-Luchon et à Salies-du-Salat) est le témoin d'une tradition d'accueil des activités de bien-être et d'une renommée ancienne.



Photo 129 : Les thermes à Salies-du-Salat – Source : Citadia

Aujourd'hui, les deux stations thermales de Luchon et de Salies-du-Salat restent des hauts lieux d'une médecine entièrement naturelle, basée sur les vertus thérapeutiques de leurs eaux. Première station thermale d'Occitanie pour les voies respiratoires, Bagnères-de-Luchon bénéficie d'une renommée deux fois millénaire. **Toutefois, le nombre de curistes tend à diminuer sur ces dernières années.** Entre 2018 et 2019, la fréquentation des curistes à Bagnères-de-Luchon a diminué de - 3,7 % et de - 4,6 % à Salies-du-Salat. L'espace de forme et bien-être enregistre quant à lui une diminution de 2 620 visiteurs sur la même période.

L'histoire récente du thermalisme est marquée par la forte crise des années 1990 lorsque le secteur était sous la menace d'un déremboursement des cures par l'Assurance maladie. Après des années difficiles, le thermalisme se porte bien. La valorisation de cette activité est donc un enjeu pour le territoire. Les efforts fournis en matière de recherche médicale ont permis au secteur d'éloigner la menace d'un déremboursement par l'Assurance maladie. Le secteur consent aujourd'hui de lourds investissements pour moderniser ses équipements. **La modernisation des stations thermales est indispensable pour répondre aux nouvelles attentes des clientèles et pour développer une offre adaptée.** Dans le contexte actuel de raréfaction des fonds publics, les collectivités territoriales n'ont pas la possibilité d'assumer seules ces investissements. A Bagnères-de-Luchon, l'arrivée d'un investisseur privé (groupe Arénadour) constitue une promesse d'investissements et une ouverture stratégique vers la remise en forme. La ville veut croire en cette renaissance pour se renouveler en tirant parti du vieillissement de la population et de l'engouement pour les médecines naturelles (est considéré que 100 curistes génèrent 6 emplois directs et indirects). Autour de ces stations thermales se développent des activités de loisirs attractives, telles que les casinos. Celui de Salies-du-Salat est ouvert depuis 1993 et offre une large gamme d'animations (repas d'affaires, séminaires, etc). Fermé depuis juin 2011, le casino de Bagnères-de-Luchon peine quant à lui à trouver reprenneur.



Photo 130 : Les thermes à Bagnères-de-Luchon – Source : Citadia

Au cours des dix prochaines années, le thermalisme français devrait continuer à se transformer sous l'effet du vieillissement de la population, de l'accent mis sur l'éducation sanitaire et la prévention, des progrès de la médecine et des évolutions numériques.

A long terme, il aura à traiter ou à prévenir une palette plus large d'indications thérapeutiques, tout en élargissant son offre de soins de bien-être, ce qui devrait lui permettre d'attirer une clientèle étrangère. **L'offre thermique pourrait être complétée par une offre « Thermoludique » : en complément de l'offre thermique curative traditionnelle**, cette forme de thermalisme pour le plaisir est développée dans le département des Hautes Pyrénées (des équipements comme Balnéa, Cieléo symbolisent cette offre). La transition est en cours à Luchon et légèrement en cours à Salies-du-Salat.

c. L'économie touristique : un potentiel à développer

L'économie touristique représente une part importante du secteur des services ainsi qu'une véritable réalité économique pour le territoire. Elle constitue un enjeu essentiel de développement, notamment pour les territoires ruraux de moyenne et de haute moyenne. **En 2017, le territoire compte près de 1 000 établissements d'accueil touristique, la capacité d'hébergement restant principalement localisée en zone de montagne.** Cette forte représentation de l'hébergement en zone de montagne se heurte à la formation de « lits froids » qui constitue une problématique centrale pour le territoire. Le plus souvent inoccupés, ils appartiennent majoritairement à des propriétaires privés. Un mal persistant pour le tourisme de montagne puisque **ces derniers induisent la perte de chiffre d'affaires liée à leur non-occupation. De manière générale et selon une estimation de 2010, ces « volets clos » constituent entre le tiers et la moitié de l'hébergement touristique en station.** L'organisation de foncières pour le rachat de ces « lits froids » permettrait l'augmentation du nombre de visiteurs en station sans consommer plus de foncier pour augmenter le stock de logement disponibles. Il s'agit d'un enjeu économique tant qu'écologique pour économiser du foncier et des constructions qui pourraient être destinées à faire vivre les stations.

Au cours des dix dernières années, le nombre d'établissements touristiques a diminué de 3 % (ceux ayant une activité exclusivement touristique ont diminué de 27%). Concernant l'emploi, on recense 337 établissements ayant une activité liée au tourisme (dont 62 ayant une activité exclusivement touristique), pour 1 392 emplois. La majorité de ces emplois n'est pas positionnée sur une activité exclusivement touristique : les deux premiers pôles d'emploi sont le commerce et la restauration (respectivement 46 % et 15 % de l'emploi touristique). **La zone de montagne accueille une grande partie de ces emplois touristiques, notamment via les stations de montagne** (en particulier celles de Superbagnères, de Peyragudes et du Mourtis). En écho à la diminution du nombre d'établissements touristiques, le nombre d'emplois du secteur a également diminué de 5 % (- 46 % pour les emplois exclusivement touristiques) sur les dix dernières années. La forte représentation de l'emploi saisonnier, propre aux zones touristiques, engendre des problématiques liées à la précarité des postes et à l'hébergement des saisonniers.

1. Une double saisonnalité marquée

Sur le territoire, l'activité touristique se caractérise par une double saisonnalité marquée : le tourisme d'hiver est notamment porté par les stations de ski, alors que la saison d'été est plutôt propice aux activités contemplatives et de pleine nature. Les conditions climatiques et topographiques font également peser sur le territoire une saisonnalité « climatique ». **Les conditions d'enneigement et les températures font qu'un certain nombre d'activités ne peuvent s'exercer tout au long de l'année et sont cantonnées sur des saisons plus ou moins longues.**

Les capacités d'hébergement polarisées sur les stations de sports d'hiver sont aujourd'hui vieillissantes. Face aux mutations économiques et sociales actuelles, avec un tassement de la fréquentation hivernale, des séjours plus courts, des clientèles plus exigeantes, l'économie touristique du territoire demande à être repensée pour limiter notamment l'impact négatif sur l'emploi d'une trop forte saisonnalité.

Grâce à une richesse et une diversité des milieux naturels, le territoire apparaît comme un lieu privilégié pour le développement d'un tourisme sportif et de loisirs de pleine nature. Le grand nombre de circuits de randonnée et la diversité des activités proposées permettent d'accueillir une clientèle touristique quatre saisons à développer.

La mise en place d'un modèle de « quatre saisons » doit permettre un meilleur étalement de cette économie touristique, tout le long de l'année, afin de sécuriser les emplois actuellement précarisés par cette saisonnalité. **Pour autant, ce sont près de 110 saisonniers et 70 000 skieurs qui se rendent annuellement sur les stations de Luchon, Mourtis et Bourg-d'Oueil.**

Sur le territoire les prestataires et commerçants sont prêts à se réinventer. Loueur de skis, vélos, gérant de supérette, restaurateur, c'est toute une économie locale qui peut vivre été comme hiver même si 70 % du chiffre d'affaires se fait au mois de février. Du passage, de la demande, du calme, des animations estivales comme automnales, le potentiel est assez grand pour imaginer un futur plus serein.

Le Conseil départemental a par ailleurs lancé un plan d'investissements sur la période 2020-2025 pour un budget de 25 millions d'euros afin de conforter l'inter-saisonnalité des activités des trois stations du territoire, dans le respect de l'environnement de chaque site. Le Conseil Régional incite les gestionnaires de stations dans les Pyrénées à diversifier les activités proposées pour favoriser un tourisme toute saison.

2. Des atouts très variés pour un tourisme quatre saisons innovant et durable

Les paysages, les milieux et les ressources naturelles, le patrimoine culturel et historique font l'attrait du territoire. Ce dernier est depuis longtemps engagé dans le développement de l'accueil touristique et des loisirs (station de montagne, thermalisme, sites culturels, ...), et l'ensemble des acteurs impliqués souhaitent en faire un espace pionnier en matière de transition vers de nouvelles formes de tourisme durable.

Le tourisme, principale ressource de la montagne, exerce une forte pression sur les milieux. Globalement, le mode d'occupation de l'espace n'est pas adapté aux mutations du climat. Dans le contexte actuel de changement climatique, la diversification des activités constitue une piste d'adaptation.

Le territoire bénéficie d'atouts considérables qui lui permettent de réussir l'inflexion de son modèle de développement dans la perspective de la transition écologique. La diversification touristique repose essentiellement sur des activités et prestations de pleine nature (randonnées pédestres ou à vélo par exemple). **Cette diversification peut nécessiter la création d'équipements et d'infrastructures, à l'image des musées ou des centres aqualudiques, qui demandent des investissements et donc une forte implication des pouvoirs publics dans le domaine touristique.**

A l'avenir l'objectif est de spécifier l'offre touristique sur le territoire en intégrant ses caractéristiques et son histoire, pour se démarquer des destinations voisines. Une autre dimension concerne la capacité de la diversification touristique à générer des retombées économiques, mais également sociales et environnementales, dans une perspective de durabilité.

La poursuite du développement du tourisme doit prendre en compte des attentes environnementales élevées : la construction d'une offre touristique globale portée notamment par ses atouts naturels et paysagers doit aller de pair avec des pratiques touristiques durables. Cela est d'autant plus important sur un territoire qui sera fortement frappé par le changement climatique, ne rendant pas le modèle actuel viable à terme. Cette offre bicéphale entre atouts naturels et patrimoniaux nécessite ainsi de s'étoffer autour de logiques de complémentarité entre chaque domaine.

Sur le territoire, le tourisme apparaît comme un des leviers du développement territorial. Pour qu'il puisse être le moteur d'un développement durable, il est nécessaire que les équipements et les services répondant aux besoins des visiteurs soient respectueux de l'environnement et de la culture locale. Cela doit aussi aller de pair avec une politique d'emploi et de formation des employés saisonniers.

Le territoire présente de nombreux atouts pour le développement du tourisme durable, notamment du tourisme vert et gastronomique. **Les potentialités d'un tourisme lié au patrimoine et aux découvertes culturelles méritent également d'être développées sur l'ensemble du territoire,** avec des actions de promotion et une mise en réseau des initiatives. De plus, ce tourisme culturel constitue un lien évident entre les deux espaces touristiques du territoire.

Ces dernières années, de nouvelles activités voient le jour sur le territoire. Le projet touristique s'appuie sur des activités de niche par le biais de la découverte du passé industriel (visite de la centrale hydroélectrique du lac d'Ôo) et la valorisation des « chemins de la liberté ». **De tous temps, les Pyrénées ont été synonyme de chemin de la liberté. De nombreux chemins ont été utilisés à travers les Pyrénées pour rejoindre l'Espagne ou la quitter dans ce même esprit de liberté.** En Haute-Garonne, ces chemins passaient par le Burat, Melles, le col du Portillon, l'Hospice de France ou la vallée d'Oueil pour rejoindre le Val d'Aran. Dans son guide Haute-Garonne secrète, le Comité départemental du tourisme consacre un circuit à ces chemins de la liberté.

Un autre projet mémoriel porté par l'association Chemins de la liberté par le Comminges et le Val d'Aran consiste à faire labelliser « Route de la liberté » l'actuelle RN 125 de Seilhan jusqu'à la frontière franco-espagnole de Fos / Pont du Roi. Un itinéraire emprunté durant la Seconde Guerre Mondiale mais aussi dans les années 1930 par les Républicains espagnols qui fuyaient le franquisme. De ce tourisme de niche émane une autre façon d'appréhender les Pyrénées qui réunit à la fois les passionnés de montagne et d'histoire.

L'artisanat d'art est lui aussi mis en lumière au travers de la route et de manifestations telles que les journées des métiers d'art, les artisanales du Comminges, le salon des arts et du feu dans la ville voisine de Martres-Tolosane.

Enfin le tourisme vert et l'agrotourisme connaissent une attractivité croissante. Les hébergements et gîtes à la ferme, la découverte de la production gastronomique locale, les goûters à la ferme et autres activités liées au tourisme vert et à la gastronomie locale se développent progressivement sur la base d'initiatives locales isolées.

Les activités de pleine nature constituent une offre riche et diversifiée et s'inscrivent en complémentarité les unes par rapport aux autres. En général, elles sont jugées peu impactantes au regard de la fréquentation plutôt diffuse. L'amélioration de la connaissance de la fréquentation est un besoin pour les différents sites naturels du territoire quelle que soit la pratique. Il en va de même pour les modes de gestion, notamment sur les propriétés foncières privées où les conventionnements sont à rechercher et à pérenniser pour sécuriser les pratiques.

d. Actions menées en faveur du développement touristique

Le développement touristique fait l'objet de réflexions menées par les différents échelons de l'action publique.

1. Les Communautés de communes, via leur compétence tourisme, coordonnent les offices de tourisme et travaillent à la structuration de l'offre et des filières thématiques (tourisme vert, gastronomique, itinérance, itinéraires culturels...).

En 2017, une nouvelle entité regroupant les trois offices de tourisme de communes de Bagnères-de-Luchon, Saint-Béat et Saint-Bertrand-de-Comminges a vu le jour : Pyrénées 31 Tourisme. Elle promeut les arbitrages touristiques de la Communauté de communes créée sur la même période : Pyrénées Haut-Garonnaises.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes Cœur de Garonne porte, en régie directe un Office de tourisme intercommunal, intégré dans le pôle « Développement territorial ».



Photo 131 : Office de tourisme Cagire Garonne Salat à Aspet

2. Le PETR Pays Comminges Pyrénées, en collaboration avec les partenaires touristiques du territoire, a initié une réflexion sur la valorisation de la destination Comminges Pyrénées en parallèle du travail mené sur une identité visuelle commune « Comminges Pyrénées – Un nouveau souffle ».



Le Pays des Nestes anime le réseau des offices de tourisme et syndicats d'initiative (OTSI) depuis 2005, qui s'est doté d'un comité de pilotage en vue de penser les orientations stratégiques en matière touristique.

Figure 29 : Une nouvelle identité visuelle pour le Comminges

3. Au niveau départemental, l'association Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement (née de la fusion entre le CDT 65 et l'agence départementale pour l'environnement) entend valoriser les atouts touristiques du département, notamment axés sur un tourisme de nature et de plein air autour de sites d'exception, dont certains sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (Mont Perdu, Cirques de Gavarnie, de Troumouse et d'Estaubé), et du Parc national des Pyrénées. Une partie du périmètre de projet se trouvant dans le département des Hautes Pyrénées (la Barousse), ces dynamiques sont à prendre en compte.
4. La région Occitanie mène une politique de Grands Sites Occitanie, elle favorise l'émergence d'une nouvelle gouvernance touristiques de territoire autour de lieux structurants qui sont particulièrement mis en valeur dans le cadre de campagnes de communication régionale, nationale et internationale. Les Grands Sites et leur voisinage bénéficient également de subventions bonifiées de la part de la Région (*Le territoire compte deux Grands Sites Occitanie : St Bertrand de Comminges – Valcabrère ; Luchon*).
5. Le Comité départemental du tourisme de la Haute-Garonne (CDT 31), par un plan d'action engagé sur la période 2018-2021, promeut une démarche touristique durable, s'orientant notamment vers le tourisme vert, le tourisme gastronomique et œnologique. Les axes structurants de la politique du CDT 31 sont les itinéraires verts (voies vertes, chemins de randonnée, Trans Garona et Via Garona, ...), les activités de pleine nature et les loisirs familiaux. Ils s'articulent autour de sites emblématiques tels que le canal des Deux-Mers, la Garonne, les Pyrénées et Toulouse.
6. À l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, plusieurs projets phares de développement touristique sont menés, visant à soutenir les sites majeurs du territoire, à mieux articuler l'offre touristique et à garantir la pérennité des emplois touristiques :
 - La création du syndicat mixte « Haute-Garonne Montagne » en août 2018, à l'initiative du Conseil Départemental de la Haute-Garonne regroupe les stations de montagne de Luchon-Superbagnères, Le Mourtis et Bourg d'Oueil. Ce nouveau syndicat mixte se compose du département à 80 %, de la Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises à hauteur de 10 % et d'un collège de 7 communes (10 % Bagnères-de-Luchon, Saint-Aventin, Castillon de Larboust, Bourg d'Oueil, Cirès, Caubous et Mayrègne).

Soucieux des difficultés économiques rencontrées par les stations de ski, en raison de besoins en investissements très lourds et d'un enneigement de plus en plus aléatoire, le département a décidé de regrouper la gestion des trois stations de ski de la Haute-Garonne, dans une même gouvernance. **Ce syndicat a pour double mission de permettre la pérennité des stations et des emplois qui en dépendent**, par un positionnement coordonné et une mutualisation entre les trois sites, et de développer des activités toutes saisons au-delà de la seule pratique du ski.

Ce syndicat permettra notamment la mutualisation de moyens (en matière d'achats, d'entretiens des équipements, de personnels et de communication), mais surtout la mobilisation des investissements nécessaires pour assurer la pérennité économique des stations. L'objectif du syndicat mixte est de soutenir les stations comme vecteur de développement local en permettant d'avoir un effet levier pour le développement des pratiques de pleine nature sur l'ensemble des Pyrénées commingeoises. **Ce projet porté par le Conseil départemental vise à soutenir les trois stations de montagne haut-garonnaises tout en développant une offre touristique riche et complémentaire.** La station de Peyragudes, qui se situe à cheval sur les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, sera intégrée au dispositif par une charte de partenariat. Au-delà de la redynamisation du tourisme hivernal, ce groupement vise à repositionner les stations vers de nouvelles formes de tourisme quatre saisons. Il prévoit de maintenir et développer les emplois dans les vallées tout en s'appuyant sur un modèle économique innovant garant d'un équilibre financier pérenne. Une réflexion globale pour un tourisme durable en montagne et en piémont est en cours, en lien notamment avec les études sur l'avenir et le positionnement du thermalisme et du thermoludisme.

- La création du Syndicat mixte d'Aurignac pour gérer le musée qui a pour mission l'aménagement, la gestion et le fonctionnement du musée ainsi que la valorisation du site de l'abri préhistorique et l'aménagement de ses abords. Le département contribue à hauteur de 80 % aux dépenses d'investissements et de fonctionnement du syndicat et la Communauté de communes des Terres d'Aurignac à hauteur de 20 %. Le musée accueille quatre expositions temporaires d'artistes contemporains dont les œuvres entrent en résonance avec la préhistoire. Des animations culturelles et pédagogiques y sont déployées pendant les vacances scolaires pour tous les publics et le reste de l'année à destination des scolaires. Le musée – forum est également un lieu de débats, de rencontres et d'échanges avec des chercheurs qui viennent présenter leurs travaux. Le nouveau syndicat mixte travaille à la mise en réseau avec d'autres sites de préhistoire comme Tautavel et Gargas, ainsi que les sites de l'Ariège comme la Grotte de Niaux.
- La création du Syndicat mixte « Haute-Garonne Patrimoine » sur les sites de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabère pour le développement et la promotion de ces deux sites. L'aménagement d'un parcours touristique et culturel est l'une des premières actions de ce programme d'envergure. D'une longueur de 4 kilomètres, ce parcours s'adresse aux familles pour une durée de deux heures de marche en moyenne. Une importante première phase d'investissement a été lancée sur la période 2020-2021. Il s'agit notamment des travaux d'aménagements urbains et d'accès aux sites.

- La création du Syndicat Mixte de l'Abbaye de Bonnefont, en avril 2021. Pour assurer le développement touristique, patrimonial et culturel du site, le syndicat objective l'amélioration de sa fréquentation, la création d'emploi sur place, la participation au rayonnement culturel local, notamment sur le volet médiéval. Une programmation culturelle y est déjà repérée suite aux travaux de sauvegarde et de restauration qui ont permis l'ouverture au public (31 Notes d'été, Rendez-vous aux Jardins, Quinzaine médiévale en Comminges,...).
- La Via Garona, ou GR 861, un chemin pédestre de 170 kilomètres qui permet de relier Toulouse à Saint-Bertrand-de-Comminges, en longeant le fleuve Garonne et reprenant le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. L'itinéraire traverse 41 communes, relie 6 monuments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et permet aux visiteurs de découvrir un patrimoine bâti précieux et préservé. Le conseil départemental de la Haute-Garonne travaille actuellement sur l'amélioration du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, dans sa section Conques-Toulouse.
- La création de TransGarona, itinéraire cycliste reliant Toulouse aux sources de la Garonne dans le Val d'Aran. Ce projet est un acte fort dans la coopération transfrontalière.
- La création de la véloroute du piémont pyrénéen (V81) trait d'union entre l'Atlantique et la Méditerranée, dont 55 km ont été déjà réalisés sur les 65 km prévus en Haute-Garonne.
- Le développement des modes de déplacements « doux » au premier rang desquels le vélo, est une priorité pour le Conseil départemental. Cet engagement en faveur de l'aménagement d'un grand réseau de pistes cyclables permet de créer ou de maintenir des emplois non délocalisables et de valoriser l'identité et les atouts de la Haute-Garonne par le développement d'un tourisme vert. Dans ce cadre, le Conseil départemental finance jusqu'à 60 % les opérations d'aménagement des sentiers de randonnées non-motorisées (ouverture, restauration et mise en sécurité des chemins, signalétique, ...) et assure une offre de randonnées de qualité pour la découverte des patrimoines naturels et culturels à destination de tous publics.



Photo 132 : Signalétique des parcours vélo – Source : Citadia

6. Pour assurer l'avenir touristique des massifs, la Région montre la voie d'un développement durable, bâti sur la vision d'une montagne « quatre saisons ». Dans le cadre du « Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de vie », les stations pyrénéennes bénéficient de nouveaux atouts avec la compagnie des Pyrénées et l'Agence des Pyrénées. Il programme des moyens importants pour que les stations de montagne puissent s'adapter et préserver les emplois.

Enfin, un enjeu majeur du territoire est de conforter sa vocation et son économie touristique en valorisant davantage l'ensemble de ses ressources, mais en garantissant leur préservation à long terme. Le déploiement d'une offre touristique et de loisirs durable doit répondre à différents enjeux :

- La protection et la mise en valeur de l'ensemble des sites, des paysages et des patrimoines bâtis remarquables, historiques et identitaires du territoire (qualification des stations de montagne et des stations thermales, protection de sites et d'éléments bâtis inscrits, gestion des espaces) ;
- La conciliation du développement des activités liées au ski, à la montagne et plus globalement de « pleine nature » avec la préservation des richesses naturelles et paysagères du territoire, des ressources en eau et le maintien des activités pastorales (encadrer la mise en place d'UTN structurantes, renforcer et moderniser le réseau de refuges en montagne, qualifier les stations de montagne, concilier les pratiques sportives) ;
- Le confortement du thermalisme à travers la diversification et la mise en réseau avec l'ensemble des activités touristiques de loisirs et culturelles ;

- L'enrichissement d'une offre de découverte touristique par des outils d'interprétation et de connaissances ludiques des espaces et sites du territoire (Cf le travail du CAUE sur la Garonne, applications mobiles, réalité augmentée, etc.).
- Le développement d'une offre de découverte des richesses environnementales et culturelles du territoire en recherchant le moyen de développer les séjours à travers les activités de pleine nature (création du sentier de grande randonnée Via Garona, des pistes cyclables TransGarona et du piémont pyrénéen, ...), les activités liées à l'eau (la Garonne, le thermalisme, les lacs de montagne).

Des Communautés de Communes fortement engagées dans le domaine du tourisme soit en régie ou par convention avec leurs Offices de tourisme intercommunaux. Certaines disposent de moyens d'ingénierie dédiés en interne (2 à 3 ETP). Tous mobilisent des moyens importants pour créer, gérer et valoriser l'offre d'itinérance (ex : service « itinérance » de la 5C doté de 6.2 ETP). Les stratégies de développement touristique existantes ou en cours de formalisation témoignent de leur montée en puissance dans ce domaine.

Dans ce domaine, les Communautés de Communes semblent avoir du mal à positionner l'intervention des PETR à cette échelle (échelle de « Destination touristique » ?). Aussi, l'intervention des PETR est très variable d'un PETR à l'autre. Ils n'ont d'ailleurs, pas ou très peu d'ingénierie dédiée.



*Les collectivités locales sont **fortement** engagées*

*Les collectivités locales sont **moyennement** engagées*

*Les collectivités locales sont **faiblement** engagées*



CHIFFRES CLES

337

Établissements ayant une
activité liée au tourisme

Tourisme

1 392

Emplois liés au tourisme en
2017

11 %

Des emplois sont liés au
tourisme en 2017



SYNTHESE

Le territoire dispose d'un fort capital image entraînant un tourisme qui s'organise autour de deux espaces complémentaires :

- Le nord du territoire disposant d'une richesse patrimoniale particulièrement importante (village de Saint-Bertrand-de-Comminges, villa gallo-romaine de Montmaurin, abbaye de Bonnefont,...) couplée à des activités de pleine nature importantes (VTT, randonnée,...),
- Le sud bénéficiant d'activités de plein air (ski, randonnée,...) liées aux sites naturels reconnus et fréquentés. Il détient également un patrimoine culturel particulièrement important (mode de vie pyrénéen, tours à signaux,...).

Tous ces différents sites bénéficient déjà d'une valorisation par plusieurs labels (Grands sites Occitanie, plus beaux villages de France, patrimoine mondial de l'UNESCO pour les chemins de Compostelle,...) permettant leur sauvegarde, leur promotion et leur valorisation. Ces éléments bâtissent une économie touristique particulièrement importante sur le territoire avec des espaces pouvant se retrouver dépendants à l'économie touristique. Cette dernière se caractérise par une saisonnalité importante de l'activité et donc d'une certaine précarité de l'emploi, faisant de la formation des employés un sujet important. La construction d'un tourisme de « quatre saisons » doit ainsi se faire par la mise en place d'infrastructures et de pratiques s'inscrivant dans le cadre naturel d'un territoire qui devra faire face aux effets du changement climatique.



AFOM

ATOUTS

- Des atouts patrimoniaux, culturels, naturels importants et reconnus
- Des moteurs touristiques d'envergure régionale
- Une labellisation importante de la richesse touristique du territoire
- Des acteurs institutionnels conscients et proactifs sur les questions touristiques
- Attractivité des montagnes face au réchauffement des températures moyennes en plaines

OPPORTUNITES

- Des atouts touristiques qui demeurent à exploiter
- Le développement d'un tourisme durable respectueux de l'environnement et de la culture locale
- La formation des employés saisonniers
- La mise en réseau des initiatives
- Le Plan Montagnes d'Occitanie
- Le Plan Avenir Montagnes
- La « marque » PNR
- La proximité de centres urbains et le projet de liaison ferroviaire

FAIBLESSES

- La forte saisonnalité de l'emploi
- Certains espaces dépendants à l'économie touristique
- La vétusté de certaines installations (équipements, meublés locatifs, etc.)

MENACES

- Le manque de capacité d'adaptation aux nouveaux modes de pratique touristique
- Le changement climatique impactant le tourisme de neige
- Une baisse récente de la fréquentation des stations de ski





ENJEUX

- ⇒ Promouvoir de nouvelles pratiques touristiques plus respectueuses de l'environnement en accompagnant le développement des activités de pleine nature
- ⇒ Prolonger les saisons touristiques autour d'un modèle de « quatre saisons »
- ⇒ Valoriser la richesse naturelle du territoire comme levier de développement touristique
- ⇒ Poursuivre la reconnaissance et la labellisation des atouts touristiques du territoire
- ⇒ Concrétiser une destination commune (Comminges Pyrénées) via la mise en réseau d'acteurs et la création de produits touristiques
- ⇒ Porter une démarche de sensibilisation à la fragilité des milieux naturels et au partage de l'espace, sur les sites fréquentés auprès du grand public



PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS

La présence d'une économie touristique déjà bien installée doit se poursuivre par la structuration d'une offre plus globale pour en faire un levier de développement local durable.

La question de la saisonnalité est une problématique majeure de ce modèle touristique. La mise en place d'un modèle de « quatre saisons » doit permettre un meilleur étalement de cette économie touristique, tout le long de l'année, afin de sécuriser des emplois actuellement précarisés par cette saisonnalité.

La dépendance de certains espaces à un seul modèle de développement touristique mérite également d'être interrogée. La diversification de l'activité vers un modèle plus durable est nécessaire.

La reconnaissance des atouts touristiques du territoire est déjà particulièrement importante par le biais des différents labels présents. Cette reconnaissance doit continuer et la valorisation d'atouts encore peu mis en avant doit se structurer.

La poursuite du développement du tourisme doit également prendre en compte des attentes environnementales élevées : la construction d'une offre touristique globale portée notamment par ses atouts naturels et paysagers doit aller de pair avec des pratiques touristiques durables.

Cela est d'autant plus important sur un territoire qui sera fortement frappé par le changement climatique, ne rendant pas le modèle actuel viable à terme.

Cette offre bicéphale entre atouts naturels et patrimoniaux nécessite ainsi de s'étoffer autour de logiques de complémentarité entre chaque domaine.



ACTIONS ENGAGEES

Communauté de Communes Cœur de Garonne

- La Communauté de Communes porte, en régie directe, un Office de tourisme intercommunal qui est intégré dans le pôle « Développement Territorial » afin de travailler en transversalité. La mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du territoire définie sur la période 2018-2023, valorisant les patrimoines locaux, porte sur plusieurs axes complémentaires (accueil, promotion, animation,...).

Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

- La Communauté de Communes met en place des programmes incitatifs de valorisation du petit patrimoine local public dit vernaculaire. 30 ouvrages ont déjà bénéficié de ces programmes qui devraient être appliqués à l'ensemble de l'intercommunalité dès 2022.
- La Communauté de Communes participe à des ateliers de réflexions de divers acteurs sur le brandon. Elle n'est pas organisatrice des démarches mais les valorise via l'OTI.

Le pôle touristique Coteaux Neste Baronnies Barousse (département Hautes Pyrénées)

- Définition d'une stratégie territoriale : orientation sur une clientèle de proximité, avec des séjours courts orienté vers un tourisme durable, plus vert et des circuits courts)



3. Une consommation de l'espace localisée à réinterroger

a. Des documents qui cadrent la consommation d'espaces

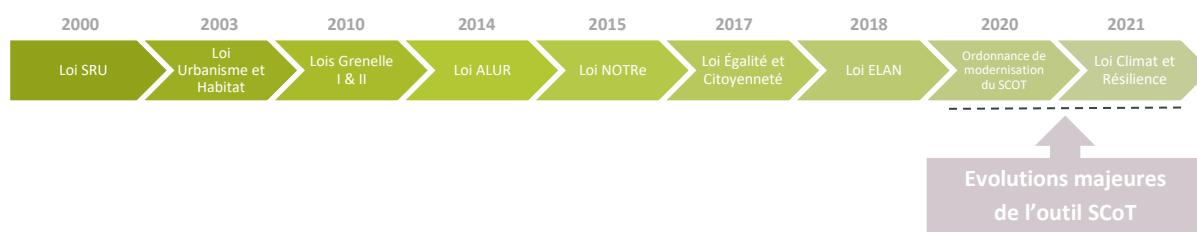
1. Un outil territorial : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

1.1. Les évolutions législatives récentes : vers un SCoT intérateur des documents de planification locaux

Depuis les années 2000 et la loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU), les Schémas de Cohérence Territoriale ont évolué, passant d'outils de régulation du développement urbain à l'échelle des bassins de vie à un projet modèle d'aménagement du territoire, intégrant les politiques publiques à l'interface entre la région (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires – SRADDET) et les intercommunalités.

Habitat, environnement, développement économique et commercial, emplois, services et équipements, mobilité : le Scot conçoit et met en œuvre une planification stratégique à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités, tout en déclinant les documents qui s'imposent à lui.

De nombreuses évolutions législatives ont fait évoluer l'outil du SCoT, et ce, jusque très récemment :



Parmi les évolutions prévues par l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale, outre les modifications propres à la structure et au contenu du document, il est prévu que le SCOT puisse tenir lieu de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), de projet de territoire ou encore d'établir un programme d'actions.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « climat et résilience », apporte des changements importants sur plusieurs documents d'urbanisme, dont les SCOT. L'objectif national en matière de consommation d'espaces est d'aboutir, en 2050, à l'absence de toute artificialisation nette des sols d'ici 2050 (objectif « Zéro Artificialisation Nette » – ZAN). L'objectif est décliné par tranche de 10 années :

2021/2031

Ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée entre 2011 et 2021 (création ou extension d'espaces urbanisés).

2031/2041

Baisse du rythme de l'artificialisation

2041/2050

Baisse du rythme de l'artificialisation jusqu'au ZAN

L'**artificialisation nette des sols** correspond au solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatée sur un périmètre et sur une période donnée.

Artificialisation des sols : Altération durable de toute ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hybrides et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

Désartificialisation ou renaturation : Actions ou opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) devra évoluer en fonction des objectifs de la loi Climat et Résilience.

Dans les documents d'urbanisme, une surface est considérée artificialisée lorsqu'elle est imperméabilisée en raison du bâti ou d'un revêtement (soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites). A contrario, une surface est non artificialisée lorsqu'elle est soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures.

La traduction des objectifs de protection écologique peut désormais être réalisée dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) via l'identification de zones préférentielles pour la renaturation, par la transformation de sols artificialisés en sol non artificialisés (Article L.141-10 du Code de l'Urbanisme, Article 197 de la loi Climat et Résilience). Les mesures de compensation sont à mettre en œuvre en priorité au sein de zones de renaturation préférentielles identifiées par les SCoT (Article L163-1 du Code de l'Environnement, Article 197 de la Loi Climat et Résilience).

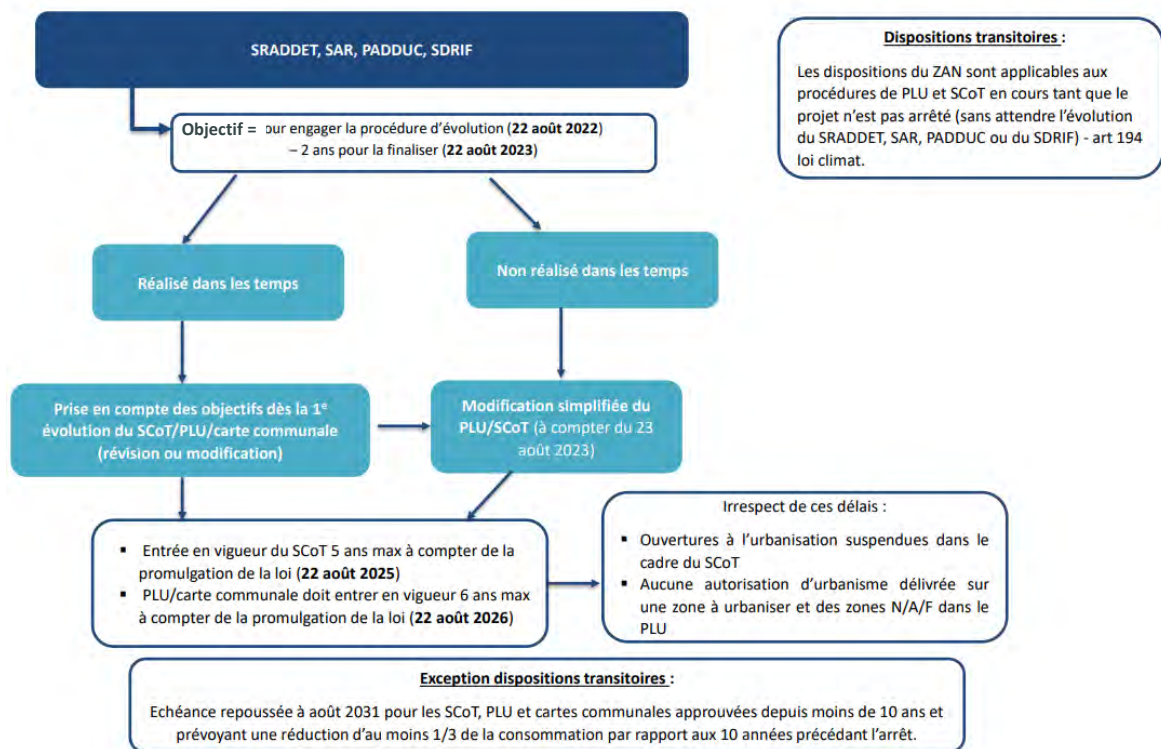


Figure 30 : Schéma de traduction des impacts de la Loi Climat et Résilience sur les SCoT et documents locaux d'urbanismes

L'élaboration de la Charte du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées doit se saisir des objectifs et obligations de la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021, afin de favoriser la prise en compte de ces évolutions législatives auprès du plus grand nombre (élus, associations, citoyens).

1.2. Plusieurs SCoT sur le périmètre du Futur PNR

Sur le périmètre du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, plusieurs territoires de projets sont mobilisés, avec des différentes intensités :

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Sud Toulousain, dont **5 communes** font partie du futur PNR
- Le PETR du Pays des Nestes, dont **27 communes** sont situées sur le périmètre du PNR
- Le PETR Pays Comminges Pyrénées représente **163 communes** du futur PNR, soit près de 84% des communes du futur PNR



La future Charte du Parc Naturel Régional devra être intégrée dans les SCoT présents sur son périmètre. Il revient à ces schémas (SCoT) de transposer les dispositions pertinentes de la future Charte du PNR Comminges Barousse Pyrénées.

En l'absence de SCoT, l'article L 131-6 du Code de l'Urbanisme rappelle que « les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les documents en tenant lieu et les cartes communales sont compatibles avec les dispositions mentionnées au 1° et avec les documents énumérés aux 2° à 16° de l'article L131-1 » dont la Charte de Parc Naturel Régional (6°).

Le SCoT du Pays Sud Toulousain, prescrit en 2006 et approuvé en 2012 est en cours de révision. Votée fin 2018 par le PETR du Pays Sud Toulousain, la démarche de révision objective de prendre fin en 2022 avec l'approbation du document.

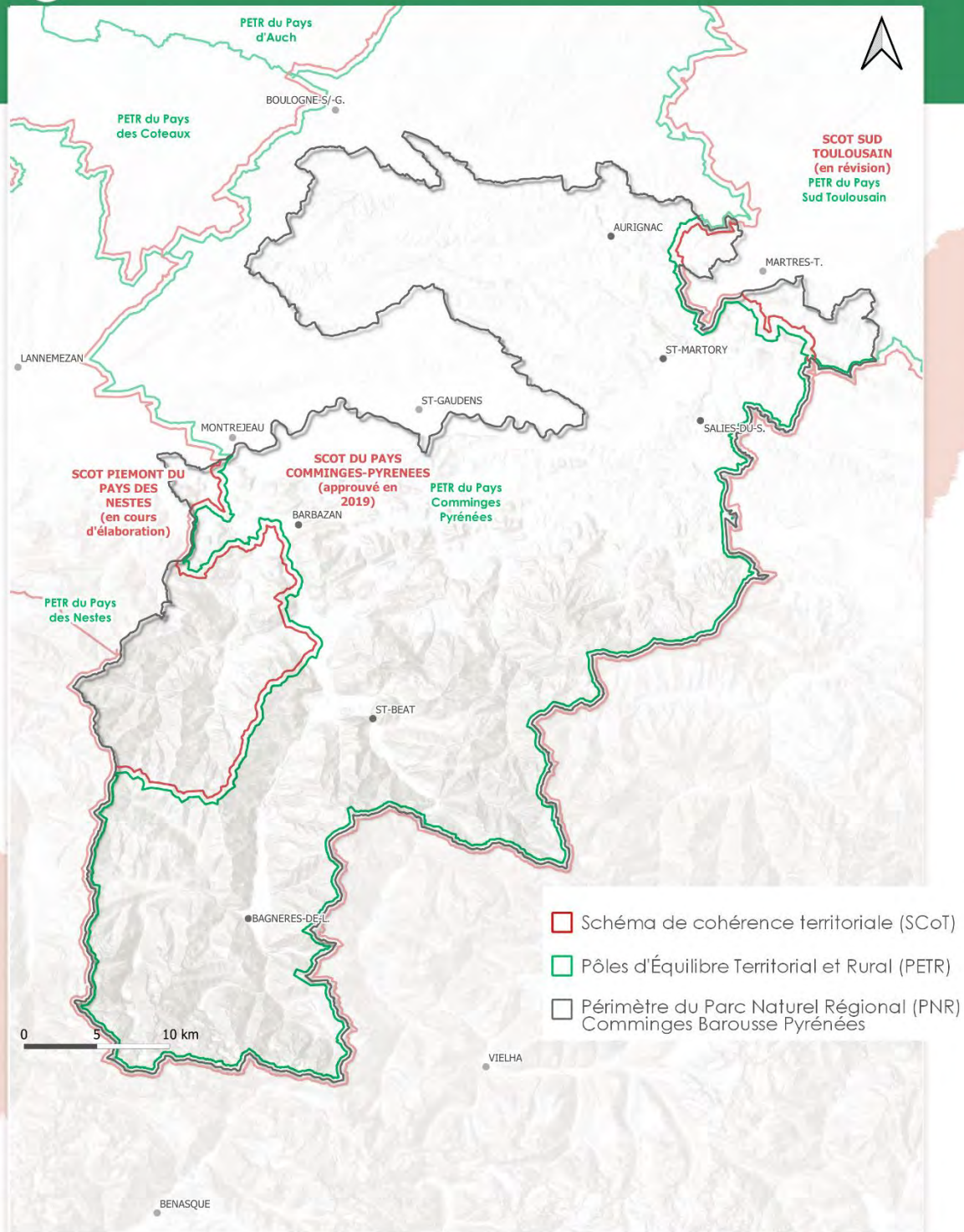
Le PETR du Pays des Nestes a débuté une démarche d'élaboration d'un SCoT, sur le périmètre des Communautés de Communes du Plateau de Lannemezan et celle de Neste Barousse. La dernière étant partiellement intégré au PNR, les travaux d'élaboration du SCoT devront être l'objet d'un dialogue entre les élus et techniciens en charge de l'élaboration de la future Charte du PNR Comminges Barousse Pyrénées.

Le Pays Comminges Pyrénées a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en 2019. Exercice récent, le Schéma fixe la feuille de route pour les 15 à 20 prochaines années sur le territoire du Pays, qui représente la majeure partie des communes présente au sein du futur PNR, pour rappel : près de 84% des communes du futur Parc (163 sur les 195 communes du Parc).



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Organisation territoriale : SCoT



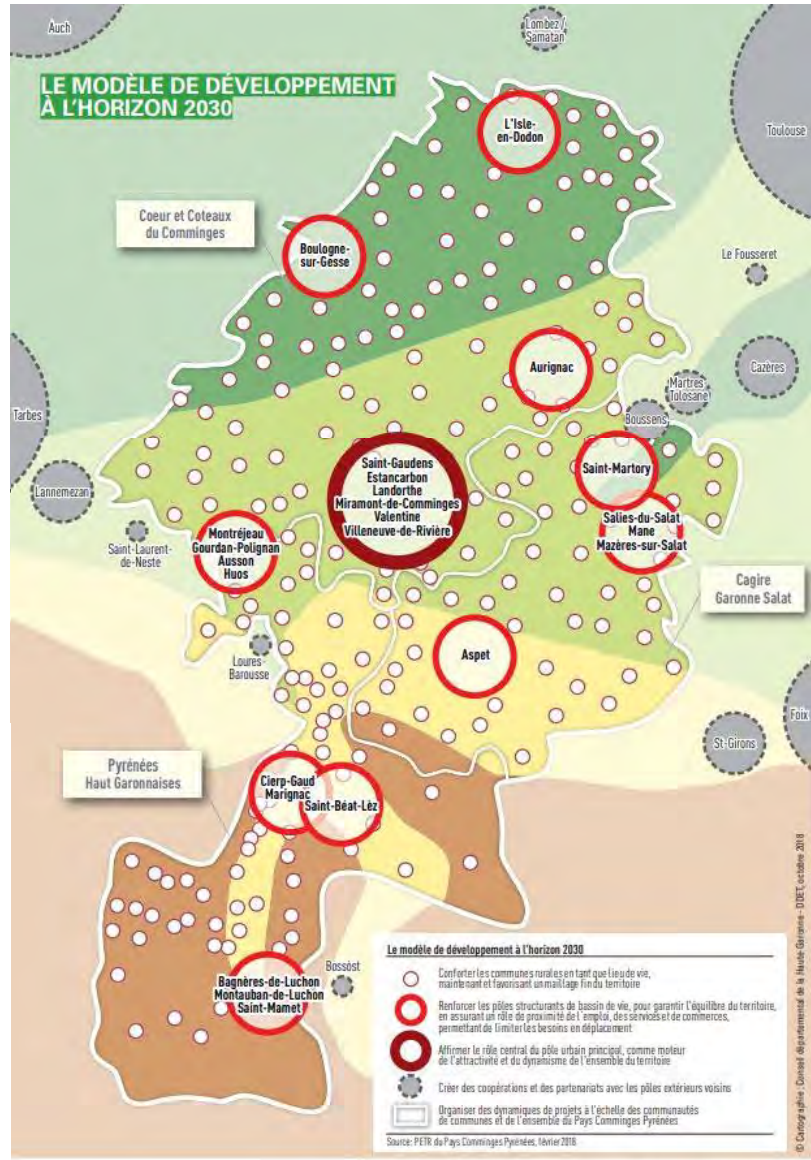
Source: Géoportail de l'urbanisme 2021
Réalisation : CITADIA Conseil - Décembre 2021



Carte 123 : L'organisation territoriale : les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) qui structurent le territoire du futur Parc Naturel Régional

Le renforcement des structures urbaines et des centralités est au cœur du SCoT Comminges Pyrénées. La communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges est désignée comme le territoire qui accueillera plus de 50% de l'augmentation de la population du territoire. La consommation d'espaces dans les années à venir est un sujet majeur du développement durable du territoire. Afin de préserver les espaces Agricoles Naturels et Forestiers (NAF), la consommation de ces NAF devra être comprise « entre 29,3 et 37 ha/an environ pour la période 2015 à 2030, soit une réduction de 37 à 50% de la tendance observée. La différence entre ces valeurs représente un différentiel de 115ha pour 15ans qu'il conviendra de ne pas utiliser ».

Cet objectif tenu dans le SCoT tient compte du développement urbain sur les communes de l'ensemble de son territoire, dont celles à proximité de l'A64 (Saint Gaudens, Montréjeau, ...) et celles au nord, ne faisant pas partie du futur PNR.



Carte 124 : L'armature territoriale du SCoT Comminges Pyrénées, 2019

2. Les outils de planification Communaux

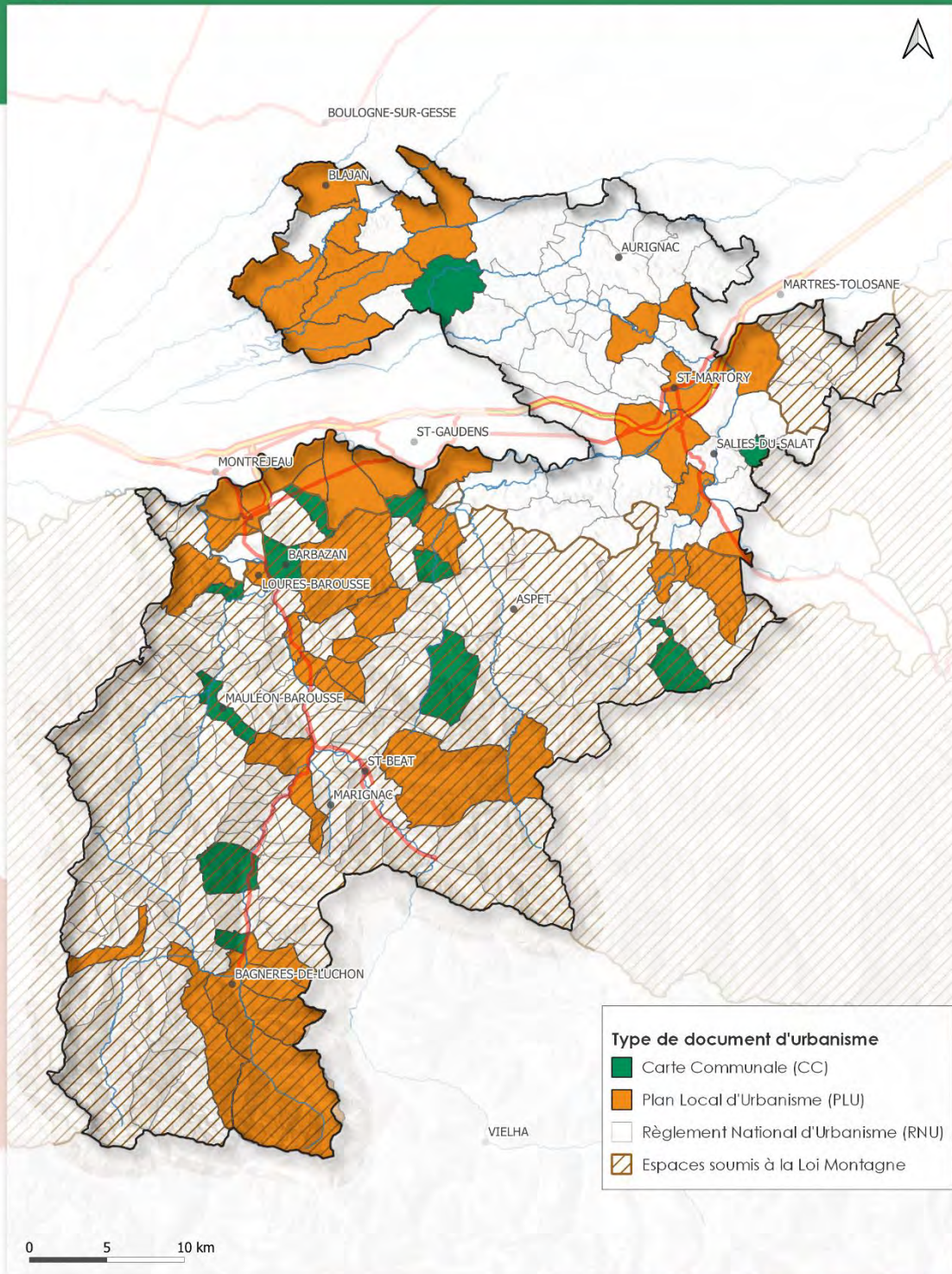
Sur l'intégralité du territoire du Parc, plus de deux communes sur trois ne sont actuellement pas couvertes par un document d'urbanisme. Parmi les communes qui ont approuvé un document (58 au total sur les 195 communes du futur Parc, d'après les données Géoportail de l'urbanisme) 12 communes possèdent une Carte Communale (CC), et 45 possèdent un Plan Local de l'Urbanisme (PLU). Les autres communes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Cette donnée est à prendre avec un certain recul : si depuis 2020 toute procédure de modification d'un document existant ou de création d'un nouveau document d'urbanisme est soumise au téléversement sur le site Géoportail de l'urbanisme, les communes possédant des documents d'urbanisme mis en place ou modifiés avant 2020 n'ont pas nécessairement transféré leurs données actualisées / numérisées sur le site.



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Document d'urbanisme en vigueur



Source: Géoportail de l'urbanisme 2021
Réalisation : CITADIA Conseil - Mars 2023



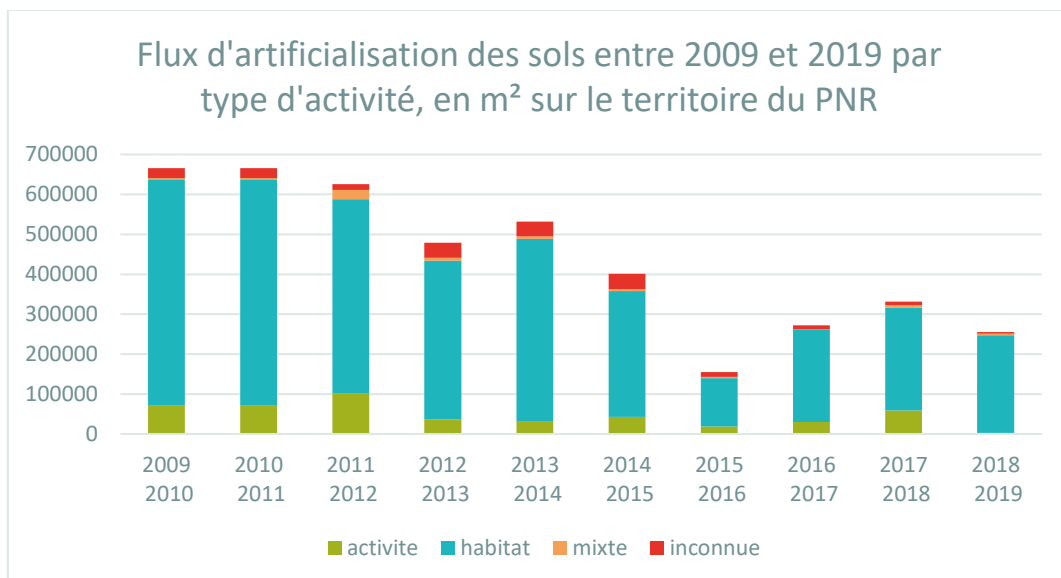
Carte 125 : Les Documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire

b. Une gestion foncière peu économe

1. Une consommation d'espace décorrélée de la démographie

Sur l'ensemble des 195 communes du territoire, l'artificialisation d'espaces observée entre 2009 et 2020 (via l'observatoire de l'artificialisation des sols) s'élève à 456,38 Hectares. Sur les 11 dernières années observées, c'est donc en moyenne 41,49 Hectares d'espaces Agricoles, Naturels ou Forestiers par an qui sont artificialisés.

En moyenne, cela représente une artificialisation de 5 217m² par nouveau ménage accueilli sur le territoire si l'on ne considère que la consommation liée à l'habitat. En lien avec l'économie, la consommation foncière augmente, bien que le volume d'emplois reste stable. L'ambition des documents d'urbanisme, parfois récents, ne transparait pas encore en matière d'économie foncière. L'accueil de nouvelles populations et de nouveaux logements occasionne des projections parfois ambitieuses d'évolution de la population, entraînant des ouvertures à l'urbanisation pouvant paraître généreuses. L'artificialisation des sols du territoire est à plus de 80% liée au développement de l'habitat



Graphique 35 : Flux annuels de l'artificialisation des sols sur le périmètre du PNR exprimés en m² consommés par type d'activité entre 2009 et 2019.

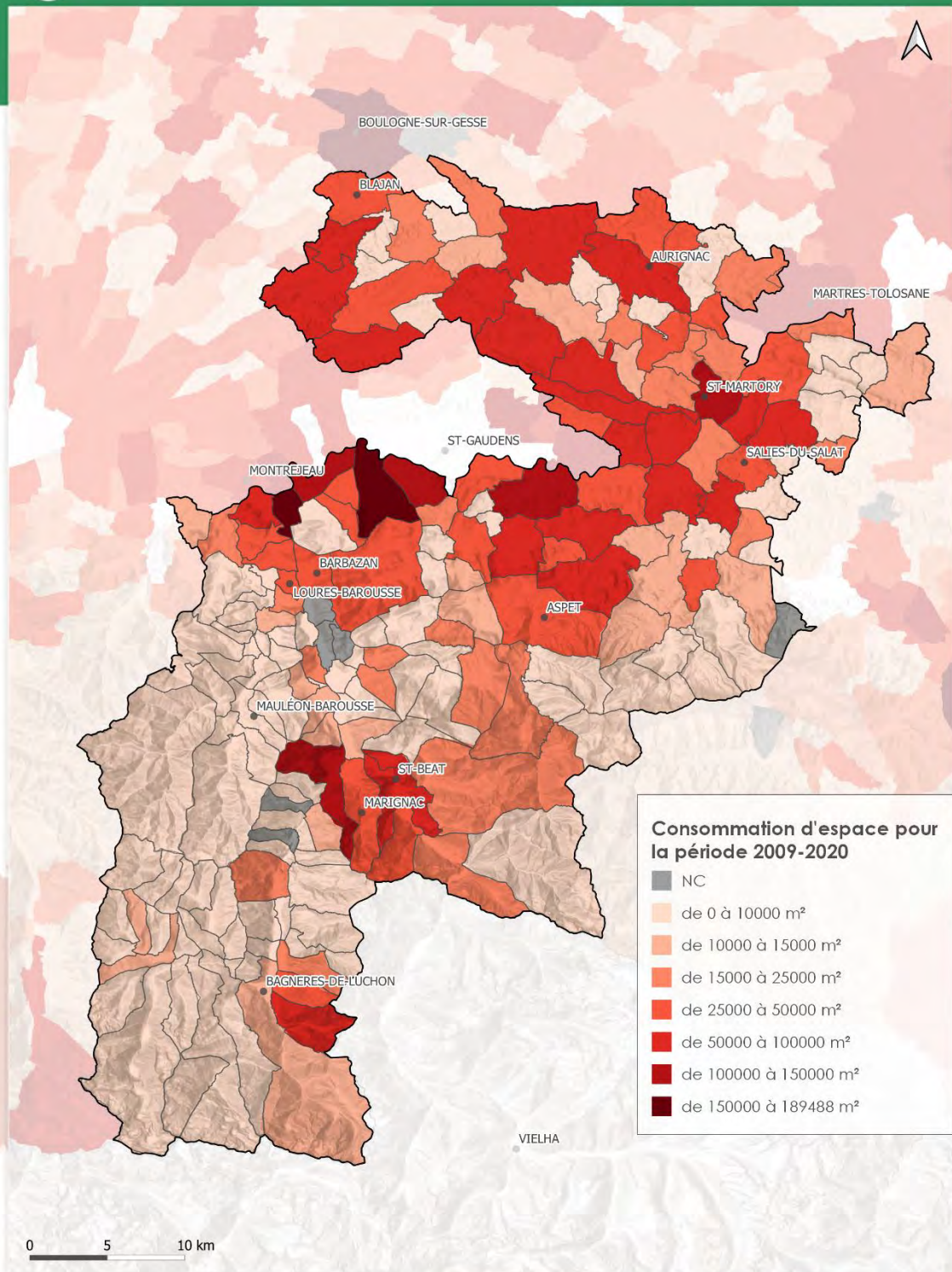
Une stratégie foncière globale à l'échelle du territoire du futur Parc Naturel Régional permettrait de réduire l'artificialisation moyenne annuelle observée sur les années précédentes. Avec la Loi Climat et Résilience et l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), l'artificialisation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) devient un enjeu fort de développement, face auquel une stratégie de comptabilisation et de repérage des espaces à désartificialiser, à renaturer devient une possibilité pour relocaliser des enveloppes foncières dédiées au développement urbain. Une différenciation des impacts réels de l'artificialisation des sols permettrait de catégoriser entre l'artificialisation d'un ENAF en parc urbain et une artificialisation en construction, imperméabilisant le sol.

La future Charte du Parc Naturel Régional pourrait permettre de porter l'ambition d'une valorisation accentuée des espaces pouvant être désartificialisés, afin qu'ils soient en cohérence avec leur environnement direct (trame paysagère et écologiques en présence).



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Artificialisation des sols



Source : INSEE 2021 / Observatoire de l'artificialisation 2021
Réalisation : CITADIA Conseil - Mars 2023



Carte 126: L'artificialisation des sols - carte de la consommation d'espace en m² entre 2009 et 2020 par communes sur le territoire du PNR

Les intercommunalités du territoire se mobilisent en matière d'urbanisme, elles disposent pour bon nombre d'entre elles de services mutualisés d'Application du Droit des Sols (ADS). Le premier est porté par le PETR du Pays Sud Toulousain, le second est porté par le PETR Pays Comminges Pyrénées auquel adhèrent 144 communes. Certaines appuient la réalisation et la révision des documents communaux d'urbanisme par un soutien financier ou par un suivi des procédures en tant que Personne Publique Associée (PPA), comme la communauté de communes Cœur de Garonne.

Au sein de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, une démarche avec la « Start-up de territoire » est en cours, soutenue par le PETR du Pays Comminges-Pyrénées, sur des questions foncières. L'objectif est de trouver des méthodes d'achat et de transmission pour permettre la remise sur le marché de logements vacants, avec une approche mêlant rénovation et amélioration énergétique. La réflexion pourrait être étendue à l'utilisation de matériaux « bas carbone » en fonction des coûts de réalisation envisagés.

La collectivité Cœur et Coteaux du Comminges a lancé l'élaboration d'un PLUi². Couvrant tout le territoire intercommunal, ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est composé de 4 secteurs définis comme spécifiques : les Terres d'Aurignac (PLUi existant avant la fusion), le secteur « Coteaux Nord », le secteur « Coteaux Sud » et le secteur « Cœur & Plaine de Garonne ». Le Diagnostic a été réalisé et le PADD est en cours d'élaboration. L'objectif est de faire aboutir le PLUi pour 2024.

La Communauté de Communes Neste Barousse procède à création de son PLUi. Le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est défini, les zonages et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont en cours d'élaboration.

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en matière d'urbanisme et de consommation foncière :

Les PETR (2 sur 3) et les Communautés de Communes fortement engagées dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme (SCOT, PLUi, et ADS) et le logement (PLH, SLH, ...). Néanmoins l'intervention des PETR reste ciblée sur l'urbanisme réglementaire et avec des moyens limités (1 ETP), le niveau d'intervention des Communautés de Communes est inégal (seules 3 Communautés de Communes sur 5 ont pris la compétence PLUi).



Les collectivités locales sont **fortement** engagées

Les collectivités locales sont **moyennement** engagées

Les collectivités locales sont **faiblement** engagées



CHIFFRES CLES

48 230

habitants en 2017
sur le territoire

46%

Des communes couvertes par
un document d'urbanisme

5 212m² / ménage

en moyenne pour chaque nouveau
ménage entre 2012 et 2017

Aménagement du territoire



SYNTHESE

Depuis 1975, la croissance de la population repose exclusivement sur l'afflux migratoire. L'accessibilité et la proximité à plusieurs pôles d'emplois (notamment la métropole toulousaine) sont autant de facteurs clés qui permettent d'attirer des populations venues de l'extérieur. Toutefois, la dynamique des flux migratoires est contrebalancée par un solde naturel négatif sur la même période dû à un excédent de décès sur les naissances, en lien avec la proportion importante de personnes âgées dans la population.

Du fait de la poursuite de l'étalement urbain et du desserrement résidentiel autour des grandes agglomérations, le territoire a bénéficié des dynamiques démographiques régionales et métropolitaines. Cette évolution démographique reste toutefois bien inférieure à celle connue sur le territoire national et régional. Ces dynamiques sont également très contrastées à l'échelle du territoire. Les évolutions de population les plus marquées sont enregistrées dans la partie nord, plus dense, en particulier le long de la vallée de la Garonne ainsi que dans les communes à proximité des pôles d'emplois et de services. A l'inverse, les zones de montagnes et de piémont, dans la moitié sud du territoire, sont les moins peuplées. L'artificialisation de l'espace est en très grande majorité liée à l'évolution de l'habitat sur le territoire, avec une moyenne de 5212m² artificialisés par nouveaux ménages arrivés entre 2012 et 2017. Cette moyenne masque de fortes disparités entre des communes pour lesquelles cette consommation foncière par nouveau ménage peut varier de moins de 500m² à plus de 8000m². La gestion de l'espace représente un enjeu de préservation de la ressource foncière ainsi qu'un enjeu d'accueil de nouvelles populations sur le long terme.



ATOUTS

ATOUTS

- Un regain démographique inscrit sur une longue période
- Un territoire attractif, avec un solde migratoire continuellement positif
- Des communes bénéficiant de l'influence et du rayonnement économique de Saint-Gaudens
- Trois SCOT sur le périmètre du PNR structurant des ambitions communes en matière d'aménagement
- Un PLUi en cours d'élaboration sur la partie Plaine

OPPORTUNITES

- Un nouvel attrait des territoires ruraux stimulé par la crise du COVID - 19
- La volonté d'inscription dans un Parc Naturel Régional permettant la valorisation paysagère, environnementale et culturelle d'une identité locale, source d'attractivité à moyen et long terme

FAIBLESSES

- Des disparités territoriales importantes
- Une dynamique démographique concentrée autour des pôles et des axes majeurs de communication
- Une forte part des ménages composés d'une seule personne et de familles monoparentales, conjuguée à une baisse des familles avec enfants
- Un solde migratoire qui ne permet pas de compenser le solde naturel négatif et qui explique la perte de population
- Une population plutôt âgée avec une forte représentation des plus de 60 ans (+ 3 % en 5 ans) associée à une baisse de l'ensemble des classes d'âges inférieures
- Un indice de jeunesse faible et qui se dégrade

MENACES

- Une baisse de la qualité de vie dans les espaces les plus éloignés des pôles (éloignement des services)
- Une distribution foncière mettant en cause l'accueil de nouvelles populations à long et très long terme
- Plus de la moitié des communes du projet de PNR ne sont pas couvertes par un document d'urbanisme





ENJEUX

- ➔ Apporter un soutien en matière d'ingénierie de projet locaux
- ➔ Favoriser une gestion économe de l'espace par la contractualisation d'objectifs dédiés au territoire du PNR en lien avec l'ambition du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- ➔ Être moteur dans le portage de solutions alternatives et innovantes en matière d'accompagnement de projets interterritoriaux
- ➔ Outiller les décideurs locaux de cahiers techniques réalisés sur mesure à l'environnement du projet de PNR afin de favoriser un urbanisme durable qui s'intègre à l'environnement de projet



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS

L'année 2020 a fortement marqué les esprits des Français-e-s et notamment des citoyen-ne-s. La crise sanitaire et les confinements nationaux ont rebattu les cartes de l'imaginaire et des conditions de vie : la promiscuité propre au monde urbain pose problème et le télétravail ouvre les portes d'une vie possible entre campagne et ville. La crise sanitaire de la Covid-19 a réveillé des rêves de vie plus rurale, proche de la nature qui laissent de côté la densité et la pollution des grandes villes. Le territoire doit en tirer bénéfice ; sans compter que cela peut permettre un rééquilibrage des dynamiques démographiques.

Le renouvellement de la croissance démographique passe par plusieurs leviers devant être coordonnés. Le premier d'entre eux est le migratoire : il continue de demeurer positif mais son affaiblissement représente une menace démographique à terme. Le territoire doit également maintenir ses jeunes et actifs par des offres de formation et d'emploi. L'arrivée ou le maintien d'actifs s'accompagnerait d'une augmentation du nombre de familles, ainsi que d'une inflexion de la baisse continue du solde naturel.

Les évolutions des attentes et besoins en matière d'organisation de l'espace (réduction des distances entre l'habitat et les centralités regroupant commerces et services) également en matière de logement sont à prendre en considération. Le vieillissement de la population entraîne des besoins spécifiques en terme d'habitat, d'équipements et de services. De même, cette population vieillissante rencontre de fortes difficultés en matière de mobilité (particulièrement sur les communes méridionales), tout autant d'éléments entraînant des départs du territoire.

Il est ainsi nécessaire de formuler des réflexions transversales afin de répondre à ces problématiques globales et ainsi d'œuvrer à l'amélioration continue de l'habitabilité du territoire.



ACTIONS ENGAGÉES

Sur les 3 PETR : Pays Sud Toulousain, Pays Comminges Pyrénées et Pays des Nestes :

➔ Existence d'un Schéma de Cohérence Territoriale, compétence Autorisation Droits des Soils (ADS) pour les deux premiers cités
Communauté de Communes Cœur de Garonne :

➔ Appui aux documents d'urbanisme communaux et mise en place d'un Plan Local de l'Habitat (PLH)

Communauté de Communes Coteaux du Comminges :

➔ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et PLH, mise en place d'un projet transversal via une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et engagement de la démarche Petites Villes de Demain (PVD)

Communauté de Communes Neste Barousse :

➔ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et engagement de la démarche Petites Villes de Demain (PVD)

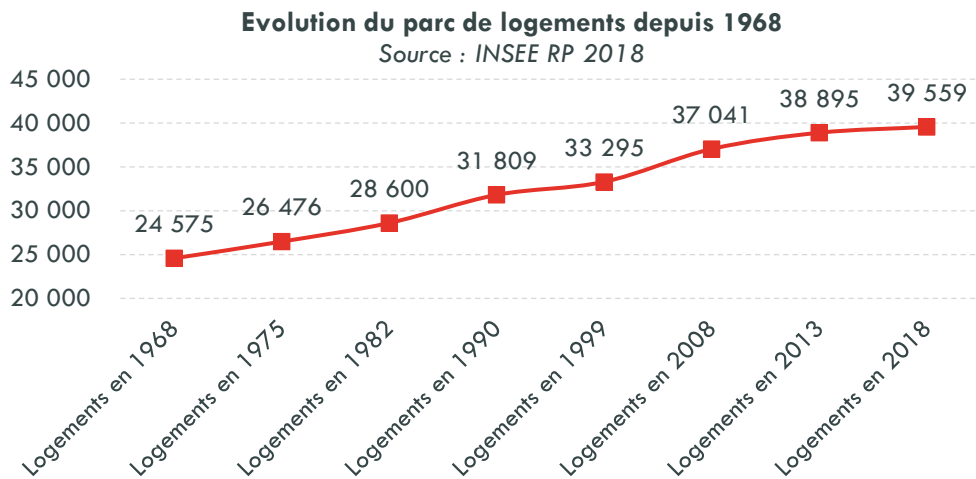


4. Des dynamiques du logement dans un espace rural

a. Eléments de contexte

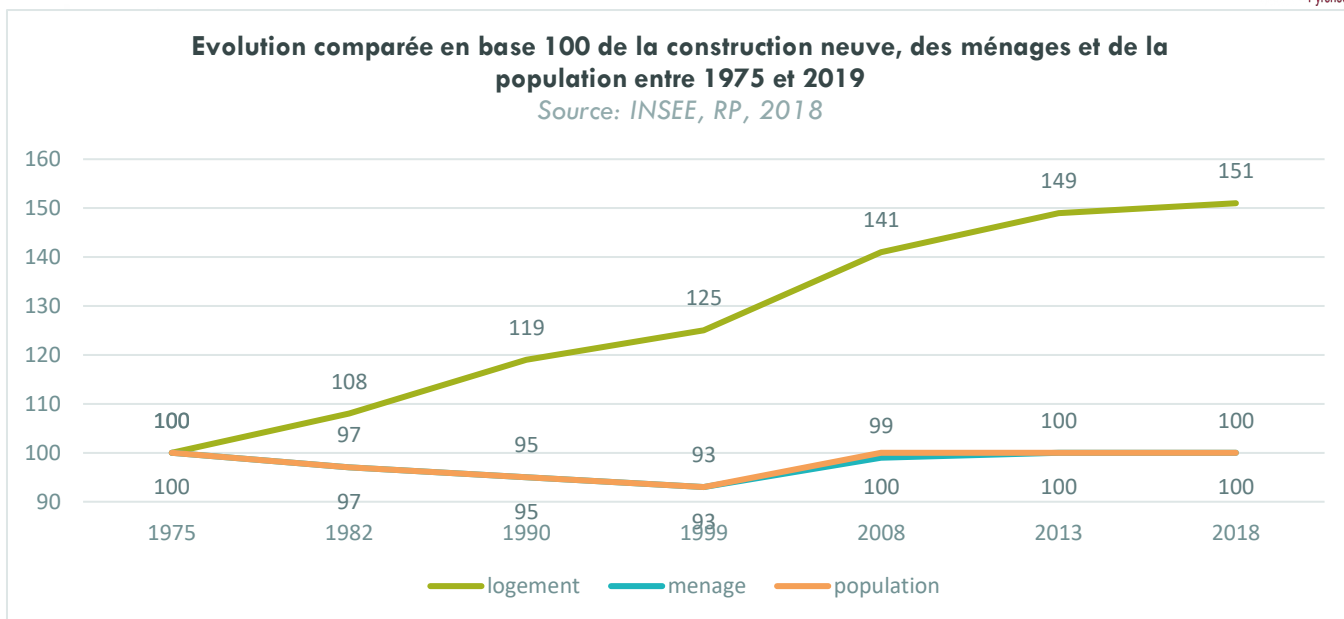
1. Caractéristiques générales du parc de logement : une pression résidentielle diverse

Le parc de logement a connu une croissance continue, passant de 24 500 logements en 1968 à près de 40 000 logements en 2018. La croissance n'a pas été linéaire sur cette période. La période 1990-2000 a ainsi connu un ralentissement du rythme de construction. A contrario, le début des années 2000 est marqué par une croissance rapide du parc de logements, passant de 37 000 logements en 2008 à **39 500 logements en 2018**. Sur cette dernière période 2008-2018 la **croissance annuelle du parc est de 0,7%**. Le territoire a connu ainsi une hausse d'environ **250 nouveaux logements/an sur ces 10 ans** (2008-2018).



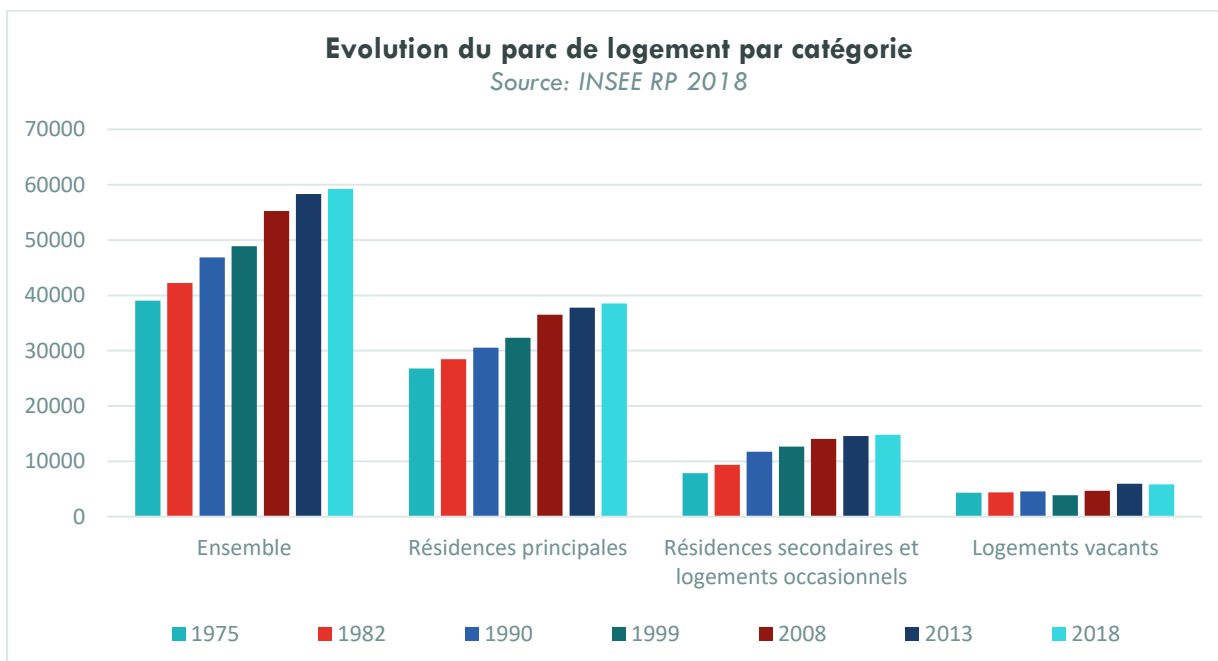
Graphique 36 : Evolution du parc de logements depuis 1968

Cette croissance est totalement décorrélée de la croissance démographique : alors que le nombre d'habitants vivant sur le territoire est en 2018 le même qu'en 1975, le nombre de logements a augmenté de +50%. Cette différence s'explique principalement par le recours au logement neuf et au développement de résidences secondaires (touristiques), élément qui a favorisé parallèlement l'augmentation d'une vacance structurelle au sein de certaines communes.



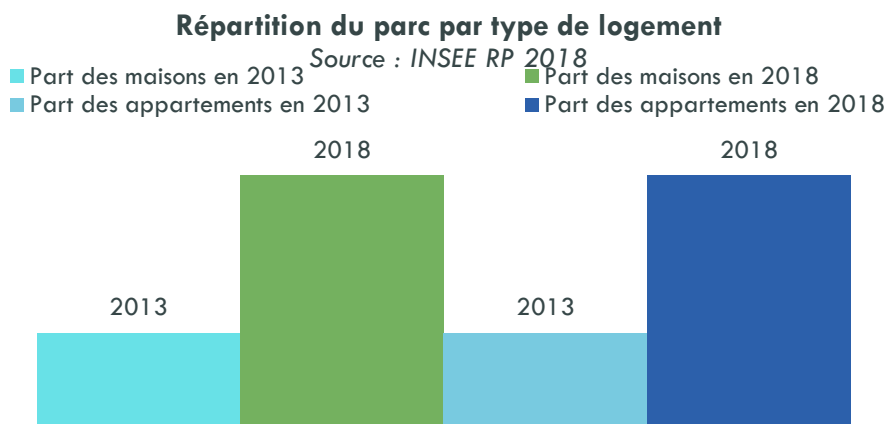
Graphique 37 : Evolution comparée en base 100 de la construction neuve, des ménages et de la population

Le parc de logement du territoire a connu une croissance significative des résidences principales (une évolution annuelle moyenne de +110 logements par an sur la période 2013-2018). Les résidences secondaires et les logements dits occasionnels ont également une évolution positive mais moins importantes avec une évolution moyenne de 60 logements par an entre 2013 et 2018. Les logements vacants ont augmenté, entre 2013 et 2018, marginalement (moins de 5 logements vacants supplémentaires entre 2013 et 2018).



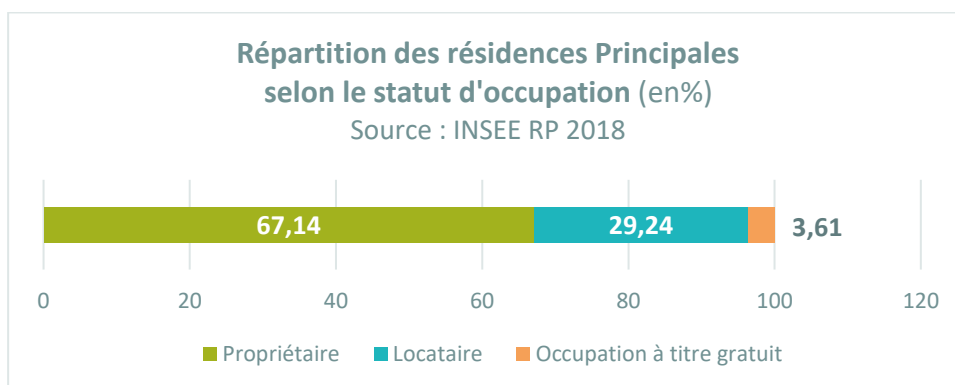
Graphique 38 : Evolution du parc de logement par catégorie

Le territoire est composé majoritairement de de maisons individuelles (79%). Les logements collectifs sont également bien présents, ils représentent 21% des logements. À titre de comparaison, le département de la Haute-Garonne compte 49,4% de maisons individuelles et 49,8% de logements collectifs (Source : INSEE, RP 2018).



Graphique 39 : Répartition du parc par type de logement

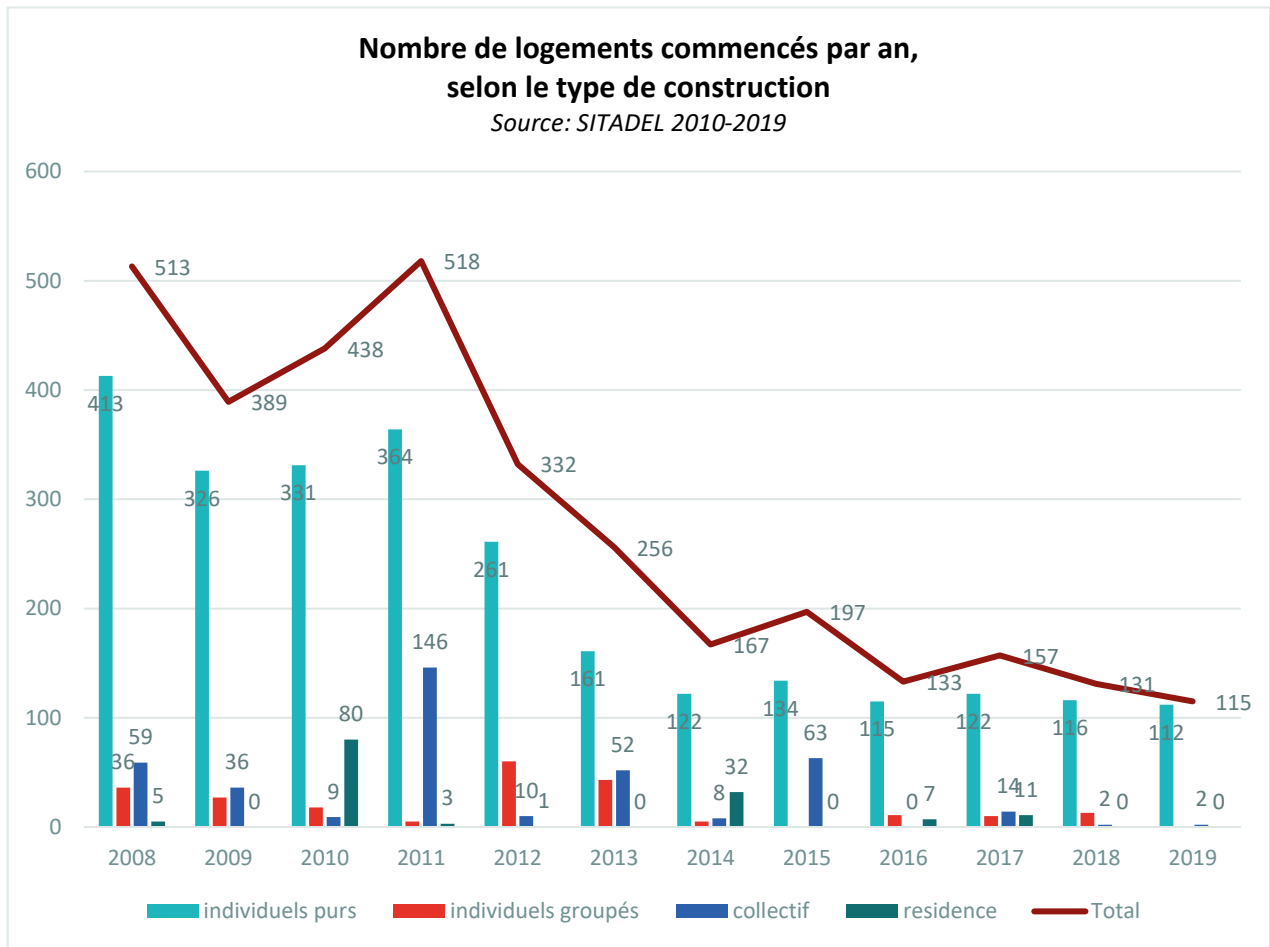
Le profil du territoire est rural, les propriétaires sont largement majoritaires (74 %) ; à contrario on compte seulement 20% de locataires. À l'échelle du département de la Haute-Garonne, on dénombre 52% de propriétaires et 46% de locataires.



Graphique 40 : répartition des résidences principales

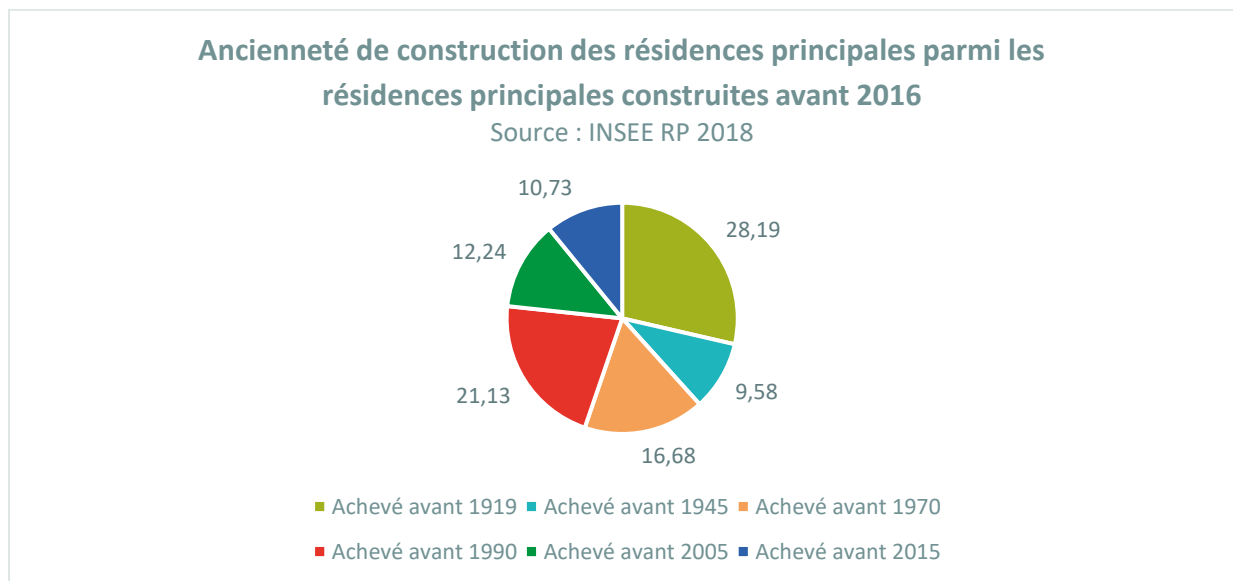
La dynamique de construction est portée par les logements individuels purs. Les constructions de logements individuels dits purs ont néanmoins diminué passant de 261 nouveaux logements en 2012 à 112 nouveaux logements en 2019.

Cette typologie de logements représente la quasi-totalité des nouveaux logements de ces dernières années.



Graphique 41 : Nombre de logements commencés par an

Avec 77% du parc de logement construit avant 1990, le territoire possède des logements plutôt anciens, notamment sur la partie Sud qui connaît une dynamique de construction neuve plus faible et dont un renouvellement du parc moindre.

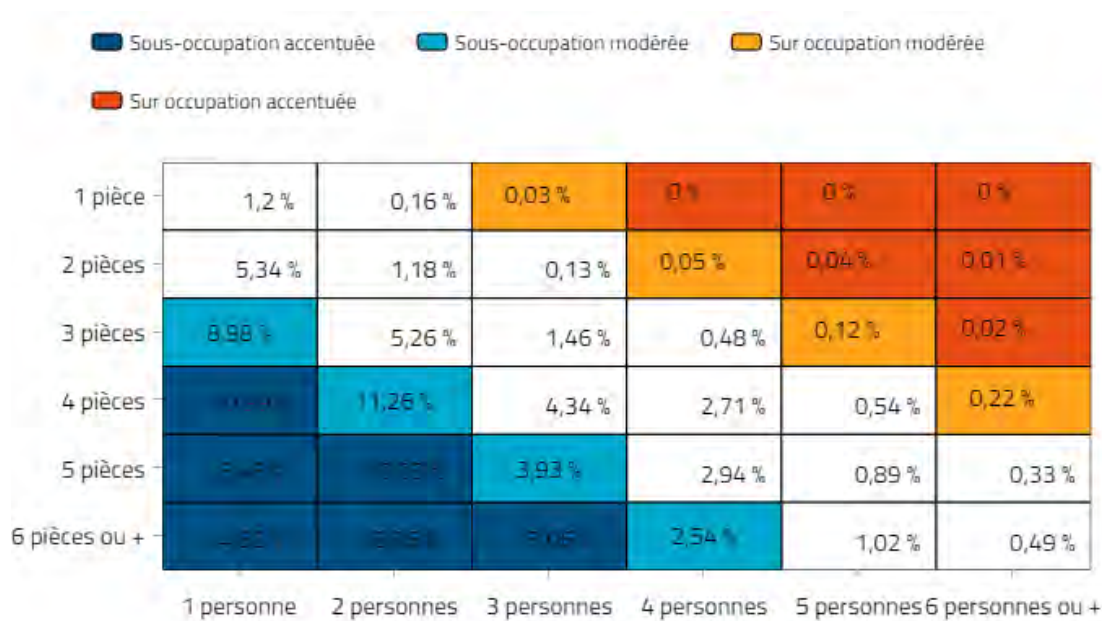


Graphique 42 : Ancienneté des constructions principales

Cette caractéristique du parc associée au vieillissement (Cf. ce chapitre, partie 1.a « Une démographie hétéroclite reposant sur l’attractivité »), engendre une certaine sous-occupation du parc. Ainsi, 30% des ménages d’au moins 2 personnes habitent dans un T5 ou plus, et plus de 50% des ménages d’une ou deux personnes maximums vivent dans des logements de 4 pièces ou plus. Ce phénomène de sous-occupation s’amplifie au fil de l’avancée dans la trajectoire résidentielle. En effet, plus la date d’emménagement des ménages est ancienne, plus la taille de leur logement et le nombre de pièces par personne sont élevés.

Le territoire se caractérise par une population ancrée, plutôt en fin de trajectoire résidentielle, puisque 45% de la population est installée depuis au moins 10 ans sur le territoire.

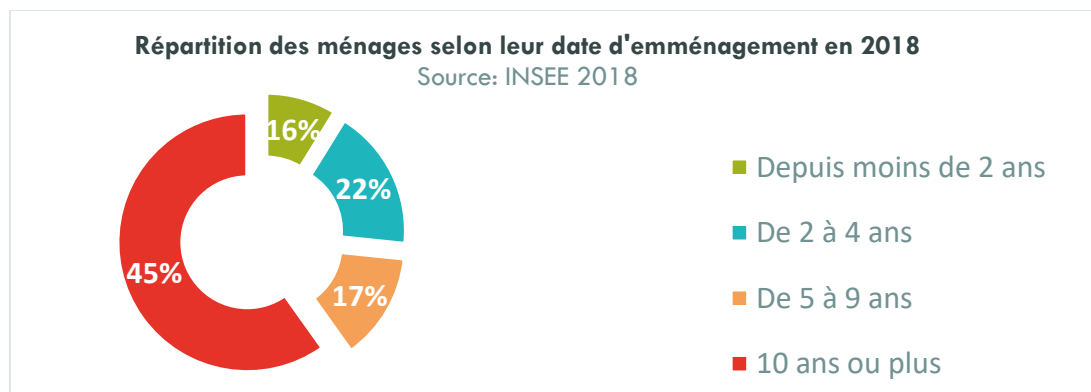
Adaptation du parc de logement à son occupation (Insee, RP 2018)



Graphique 43 : Occupation des logements

2. Une mobilité résidentielle limitée

Sur le territoire du PNR, près de la moitié des ménages y habitent depuis plus de 10 années. A contrario, les nouveaux arrivants de moins de 2 ans ne sont que 16%. Ces taux globalisés ne reflètent que très peu les disparités entre le partie nord et sud du territoire. Sur le Nord, en effet, les nouveaux arrivants sont bien plus nombreux du fait d’une dynamique de la construction bien plus forte.



Graphique 44 : Répartition des ménages selon leur date d’emménagement

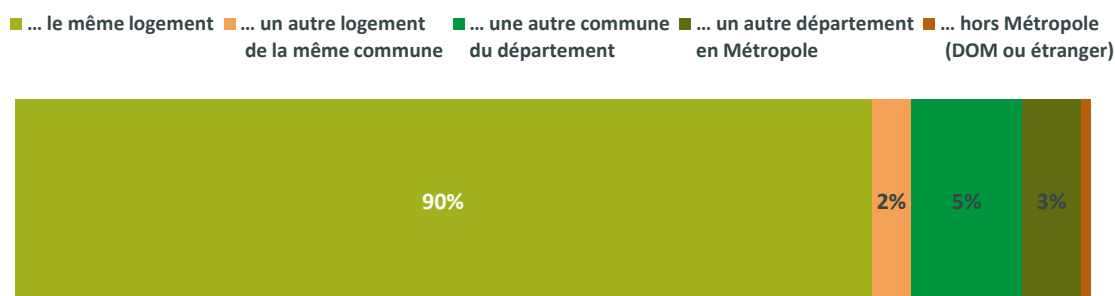
Les mobilités résidentielles observées au sein même du territoire montrent que 90% de la population habitait le même logement l'année précédent.

5% viennent d'une autre commune du département (dont pour partie des communes du périmètre du PNR) et 3% d'un autre département.

Ces quelques données montrent bien que les habitants du territoire sont plutôt ancrés de manière résidentielle sur le territoire.

Mobilité géographique de la population Part de la population habitant, il y a un an...

Source : INSEE RP 2018



Graphique 45 : Mobilité géographique de la population

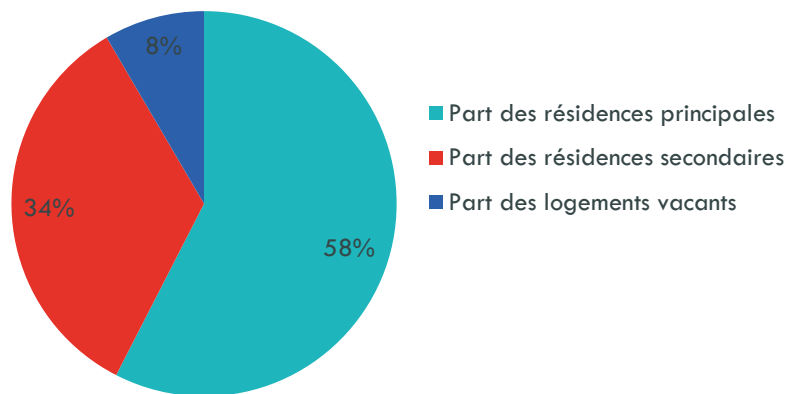
b. Un territoire inégalement inoccupé

1. Des logements principaux concentrés sur le nord du territoire

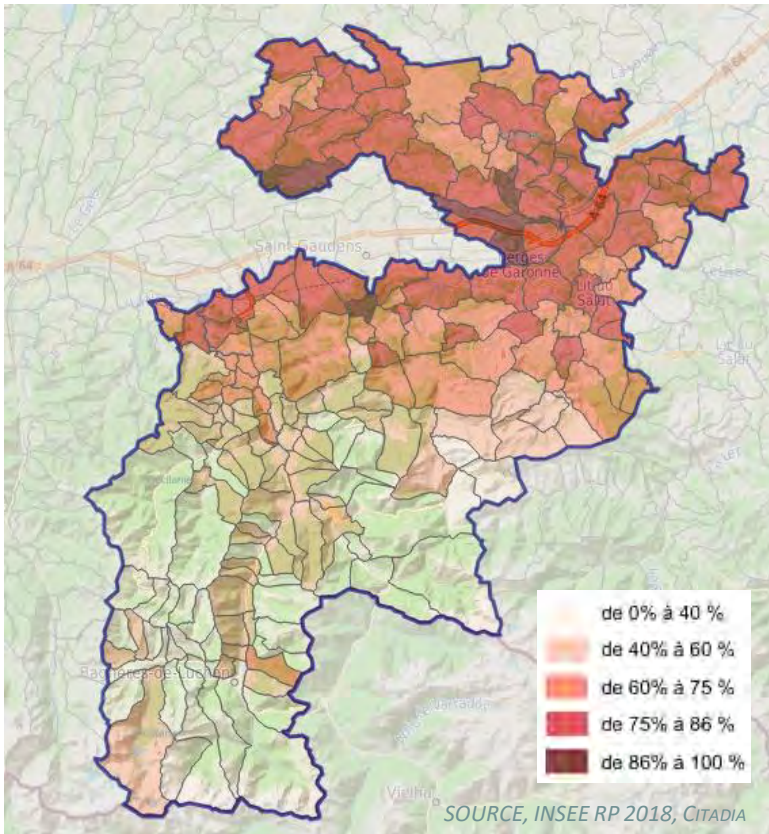
Le territoire compte 22 763 résidences principales en 2018. Cette catégorie de logement ne représente que 58% du parc de logement total. À titre de comparaison, 67% du parc de logement des Hautes-Pyrénées est composée de résidences principales et 88% pour la Haute-Garonne.

Répartition des logements par catégorie

Source : INSEE RP 2018



Graphique 46 : répartition des logements par catégorie



Carte 127 : Pourcentage de résidences principales au sein du parc en 2018

Ce taux relativement faible est divisé en deux tendances territoriales :

D'un côté, le nord du territoire se retrouve où les taux dépassent généralement les 70% du parc de logement avec des communes comme Beauchalot qui atteignent les 90% (90,16%). Malgré tout, la large majorité des communes du nord du territoire se situe en deçà de la moyenne départementale.

Une distinction Nord-Sud est très visible. La plupart des communes pyrénéennes comptent au maximum 1/3 de résidences principales sur leur parc de logement.

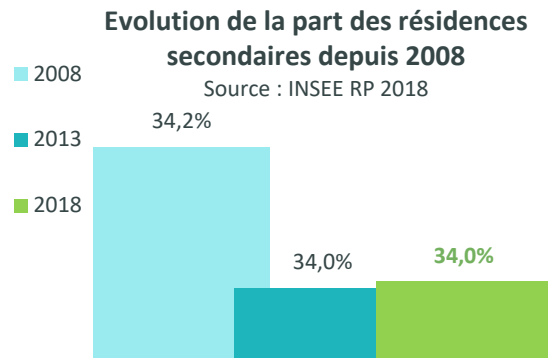
Leur taux suit une croissance continue mais qui ne se corrèle pas aux tendances observées à l'échelle du parc de logement entier : sur les mêmes périodes, le nombre de logements produits en total a accru plus rapidement que le nombre de résidences principales. Même si les tendances sont assez proches, ce phénomène fait que la part relative de résidences principales sur le parc de logement total a perdu 5% entre 1975 et 2017 et a surtout accentué cette différence nord / sud.

Cette distinction-là constitue un élément fondamental dans la distinction des phénomènes observés à l'intérieur du périmètre du PNR.

2. Un sud détenant de très nombreuses résidences secondaires, en lien avec son rayonnement touristique

Ces chiffres sur les résidences principales sont à mettre en relation avec ceux sur les résidences secondaires et occasionnelles.

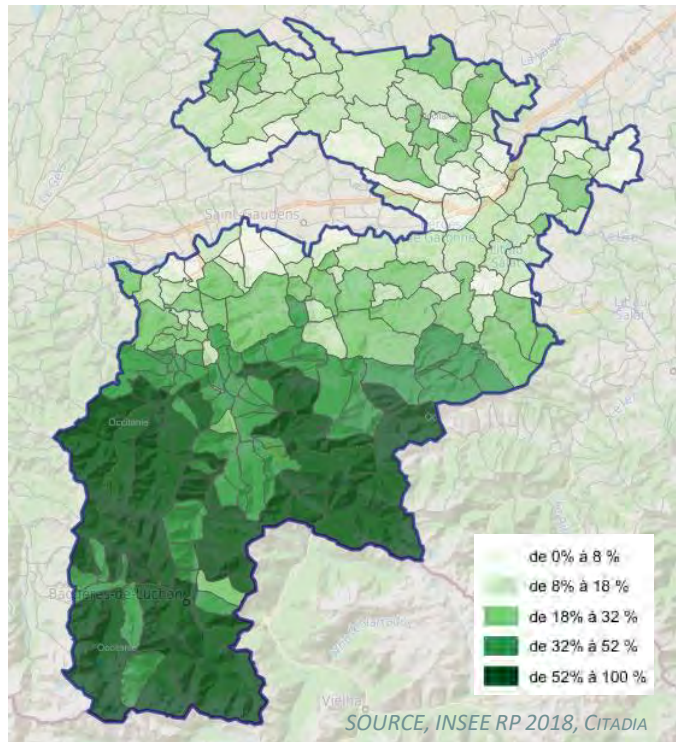
A l'échelle de l'ensemble du territoire, 34% des logements sont des résidences secondaires ou des logements occasionnels. Ce taux est très important au regard de n'importe quelle échelle de comparaison : elles représentent 4% des logements en Haute-Garonne, 23% sur les Hautes-Pyrénées ou encore 10% à l'échelle nationale.



Graphique 47 : Evolution de la part des résidences secondaires depuis 2018

Cette spécificité territoriale est due essentiellement au Sud du territoire ; où des communes ont des taux de résidences secondaires très forts (Saint-Aventin : 89% / Gouaux-de-Larboust : 82% / Argut-Dessous : 81% / Baren : 77% / Razecueillé : 76% / Boutx : 74% / Bagnères-de-Luchon : 73%,...). Le taux de résidences secondaires et occasionnelles par commune se retrouve quasiment proportionnellement inverse par rapport au nombre de résidences principales. Cette proportion très importante du nombre de résidences secondaires sur la partie Sud du territoire est à relier à la force des activités touristiques sur cette partie du territoire.

La présence de plusieurs stations de ski sur le territoire est un facteur démultiplicateur de ce phénomène.



Carte 128 : Pourcentage de résidences secondaires au sein du parc de logement en 2018

Il faut aussi noter que même les communes de la partie Nord détiennent une part de résidences secondaires non négligeables (plusieurs d'entre elles dépassent les 15%). La proximité de la métropole toulousaine, un cadre de vie préservé, des prix de l'immobilier abordables... rendent ces territoires attractifs pour le marché des résidences secondaires.

Cette caractéristique engendre un phénomène de saisonnalité important : la population présente au sud du territoire tend ainsi à se multiplier en saison hivernale.

Du piémont pyrénéen aux stations de sports d'hiver, le Sud du territoire est historiquement attractif pour les populations saisonnières. Les formes urbaines de ces communes se sont adaptées à la demande et aux spécificités d'un tourisme parfois de masse. A contrario, la partie Nord du territoire attire une population vivant à l'année, d'où un pourcentage important de résidences principales pour les communes à proximité de la petite de ville de Saint-Gaudens.

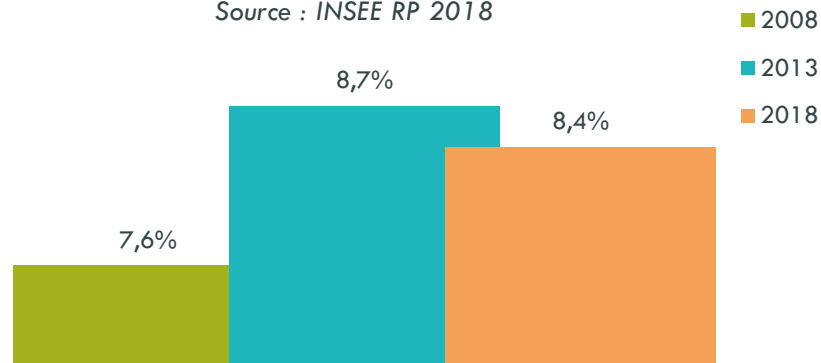
La répartition géographique de l'importance des résidences principales et des résidences secondaires sur le territoire du PNR démontre une fracture Nord-Sud importante et illustre les disparités territoriales.

3. La vacance de logement en augmentation sur l'ensemble du territoire

3.1. Une vacance de logements en augmentation sur l'ensemble du territoire

Evolution de la part des logements vacants depuis 2008

Source : INSEE RP 2018



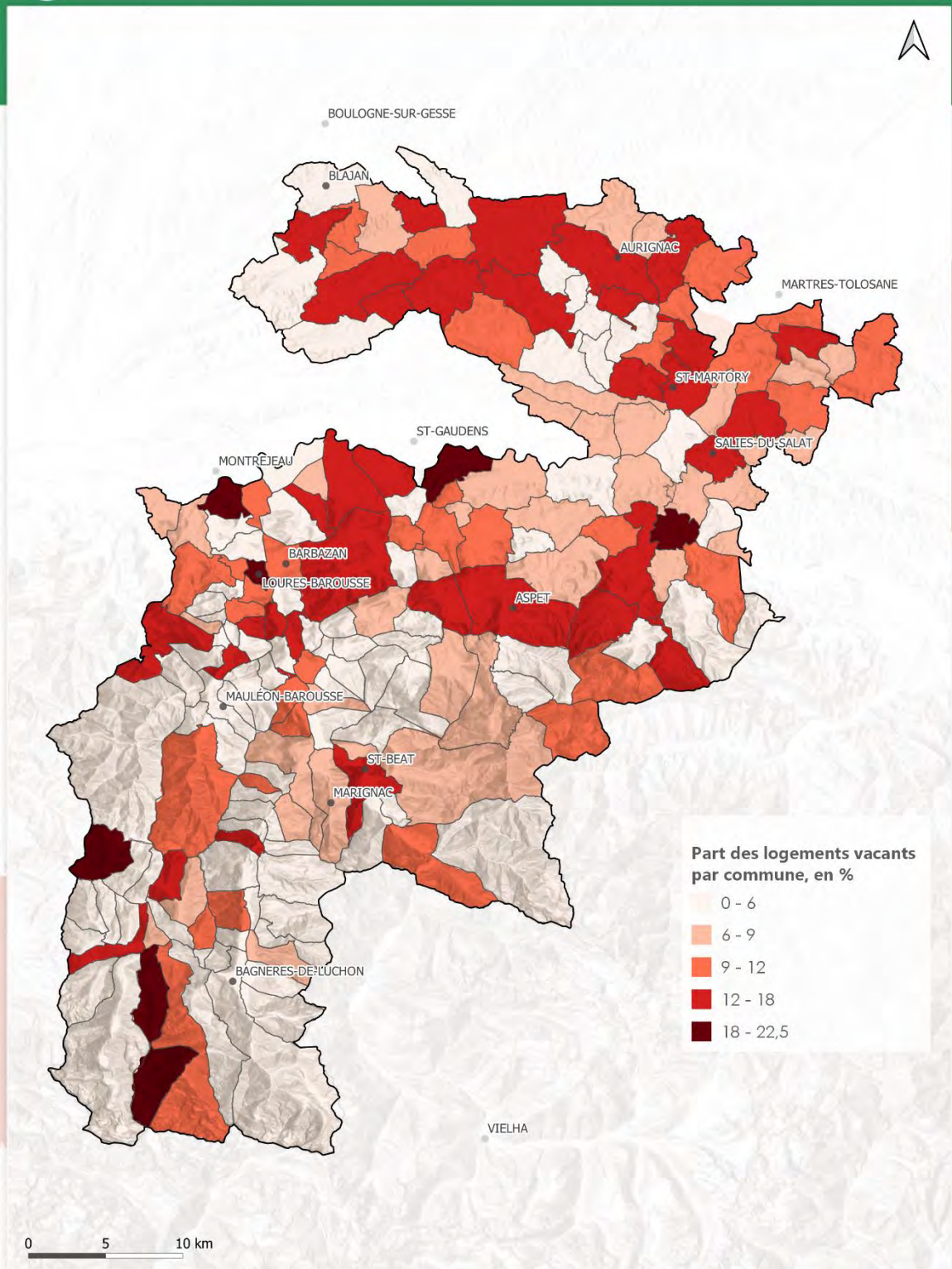
Graphique 48 : Evolution de la part des logements vacants depuis 2008

Les logements vacants sont au nombre de 3 313 représentant 8% du parc de logements, taux restant modéré. Ils sont néanmoins en légère hausse depuis 10 ans (passé de 7,6% en 2008 à 8,4% du parc de logements en 2018).

Une nouvelle, la géographie de la vacance diffère sur le territoire. Certaines communes ont des taux importants : Montgaillard-de-Salies : 22% / Bourg-d'Oueil : 22% / Loures-Barousse : 21% / Cazeaux-de-Larboust : 19%.

A contrario, le taux est souvent plus mesuré dans le nord du territoire.

Face à ce phénomène de vacance de logements, le projet de Start-up de territoire au sein de la Communauté de Commune Cagire Garonne Salat, soutenue par le PETR Pays Comminges Pyrénées (mentionné dans ce chapitre 3, partie 3, b. Une gestion foncière peu économe) objective de trouver et de mobiliser différentes méthodes d'achat et de transmission de biens vacants pour faciliter leur remise sur le marché après une rénovation et amélioration énergétique et thermique des biens.



Source: INSEE 2021
Réalisation: CITADIA Conseil - Avril 2023



Carte 129 : La part de logements vacants à la commune en 2018

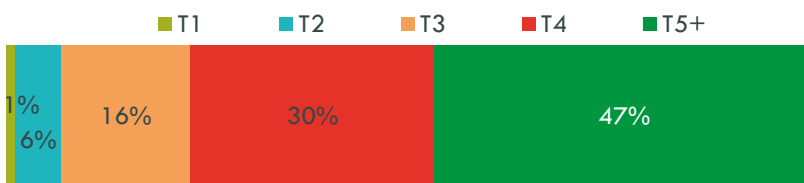
c. Un parc de logement ne répondant pas à tous les besoins ?

1. Un parc de logement inadapté à l'évolution des ménages

Le parc de logement du territoire est majoritairement constitué de grands logements (77% de T4 et T5). Pourtant, le territoire est marqué par une représentation importante de petits ménages (70% de personnes seuls, ménages sans familles et couples sans enfants). Les couples avec enfants et les familles monoparentales représentent 30% des ménages. À noter que la structuration des logements entre 2013 et 2018 est marquée par une nette diminution des T1 et une augmentation des T2, mais pas suffisamment pour compenser les besoins des petits ménages. Les grands logements ont quant à eux connu une légère augmentation.

Répartition des résidences principales par typologie

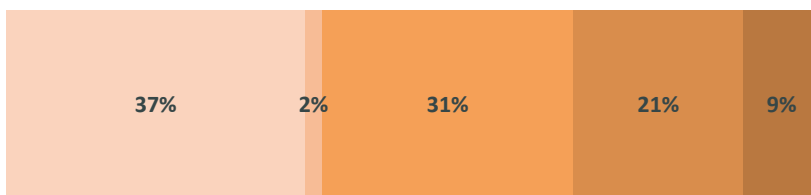
Source : INSEE RP 2018



Graphique 49 : Répartition des résidences principales selon leur typologie

Répartition des ménages selon leur composition familiale dans les territoires de comparaison

Source : INSEE RP 2018

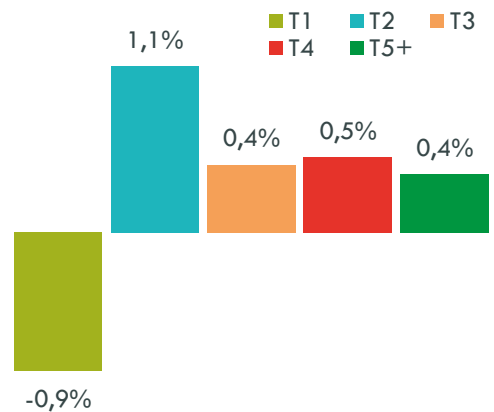


- Personnes seules
- Autres ménages sans famille
- Couples sans enfant
- Couples avec enfants
- Familles monoparentales

Graphique 51 : Répartition des ménages selon leur composition

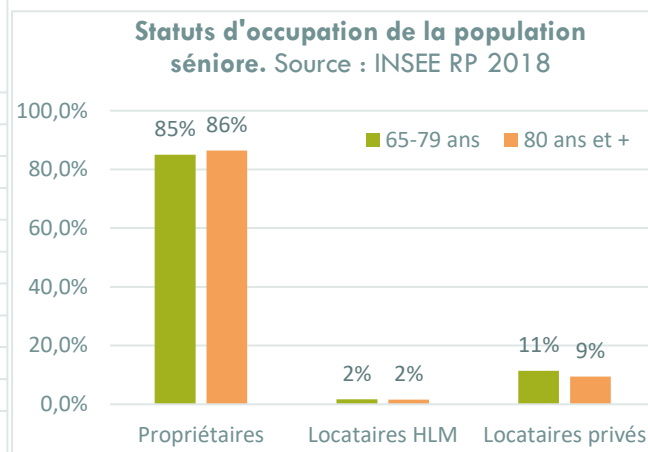
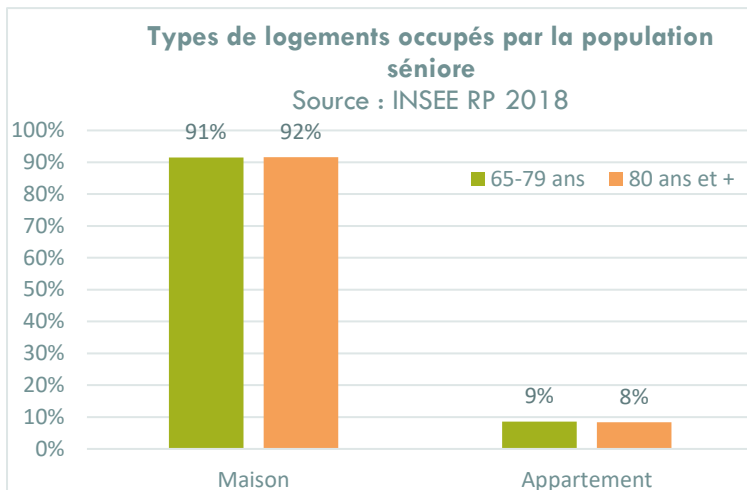
Taux d'évolution annuel des résidences principales par typologie entre 2013 et 2018 -

Source : INSEE RP 2018



Graphique 50 : Taux d'évolution des résidences principales entre 2013 et 2018

Le parc de logement ne répond que partiellement aux besoins potentiels de la population. Le territoire est marqué par une population vieillissante (les plus de 60 ans représentent 38% de la population, INSEE RP 2018), avec de plus en plus de personnes âgées seuls ou à deux. La population dite sénior est majoritairement représentée par des propriétaires qui habitent en maison.



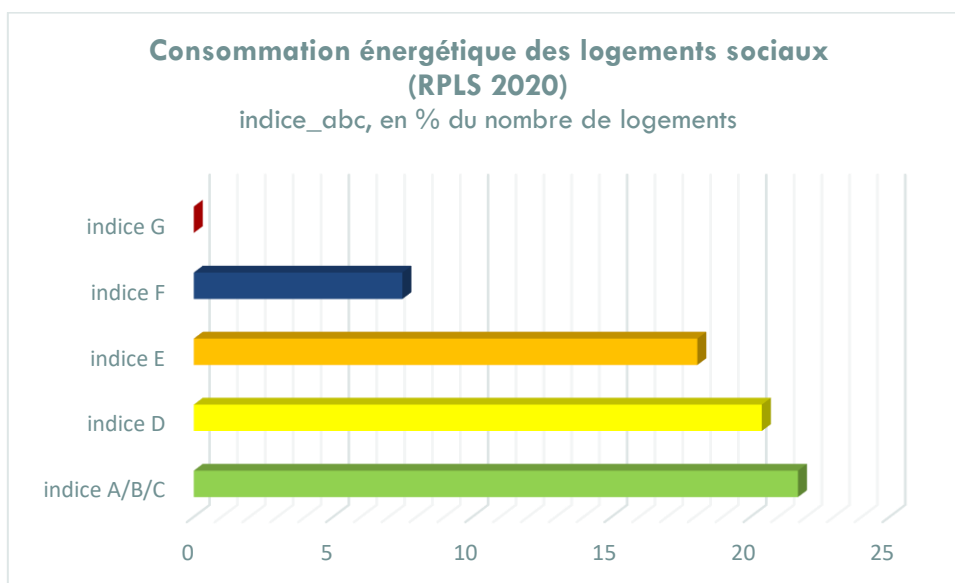
Graphique 52 : Types de logements occupés par la population sénior

Graphique 53 : Statuts d'occupation de la population sénior

De plus le parc de logement est vieillissant (56% des logements ont été construits avant 1970, donc avant la première réglementation thermique) et la vacance qui a augmenté ces 10 dernières années trouve en partie sa cause dans l'ancienneté de ce parc, qui n'est pas toujours adapté et traduit un potentiel réel de logements sous exploités : problèmes de configuration, luminosité, confort, insalubrité, précarité énergétique... Ceci met en évidence des enjeux de réhabilitation face aux besoins de performance énergétique.

S'agissant du parc de logements sociaux, la consommation énergétique reste modérée puisque 30% des logements sociaux sont classés « A, B ou C ». Pour autant, on en dénombre 19% classés « E » ou « F ». Beaucoup de logements (44%) ne sont pas encore catégorisés (occupation de longue date).

Consommation énergétique des logements sociaux (RPLS 2020)



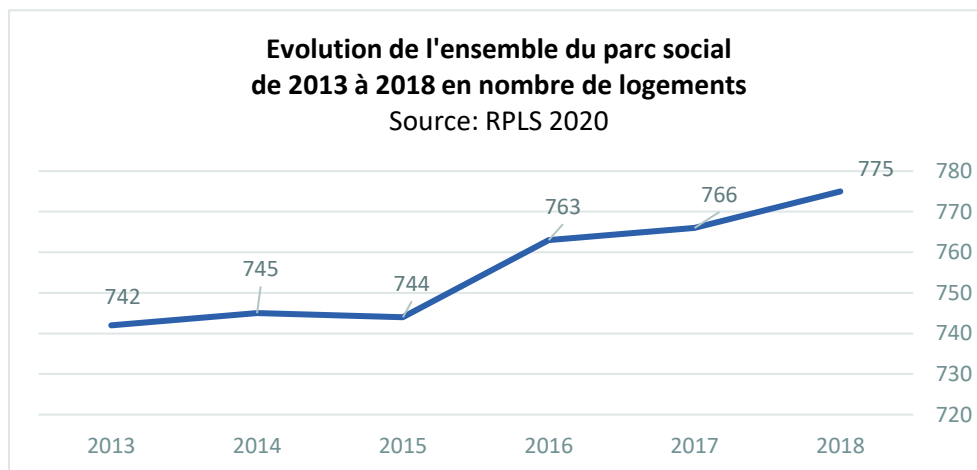
Graphique 54 : Consommation énergétique des logements sociaux

2. Une mixité sociale qui demeure à bâtir

Le parc de logement de l'ensemble du territoire comprend 775 logements sociaux en 2018 (RPLS 2018). En légère hausse puisqu'il en comportait 766 en 2017 et 742 en 2013. Pour autant, sur l'ensemble du territoire, 157 communes n'ont aucun logement social. Ainsi les 775 logements sociaux se répartissent sur 38 communes, ce qui souligne des disparités territoriales en termes de mixité sociale.

En 2019, 604 logements sociaux proposés à la location sont loués. 55 sont vacants. La vacance est particulièrement importante à Mane (16 Logements Locatifs Sociaux – LLS- vacants) ainsi qu'à Aurignac et à Cierp-Gaud (8 LLS vacants chacun). Il faut également noter le poids des logements sociaux vides et donc non proposés à la location. Ils sont au nombre de 11 à Aurignac et de 46 à Salies-du-Salat.

Le parc locatif social est majoritairement composé de logements collectifs (56%, soit 433 logements collectifs, pour 341 logements individuels). Les logements sociaux sont aussi principalement des T3 et des T4 (491 logements). Les T1 ne sont qu'au nombre de 48.



Graphique 55 : Evolution de l'ensemble du parc social de logement entre 2013 et 2018

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en matière d'urbanisme et de stratégie d'aménagement :

Les PETR (2 sur 3) et les Communautés de Communes fortement engagées dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme (SCOT, PLUi, et ADS) et le logement (PLH, SLH, ...). Néanmoins l'intervention des PETR reste ciblée sur l'urbanisme réglementaire et avec des moyens limités (1 ETP), le niveau d'intervention des Communautés de Communes est inégal (seules 3 Communautés de Communes sur 5 ont pris la compétence PLUi).

Plus de détails dans l'annexe 11 «Tableau de description des actions des Communautés de Communes, PETR et Syndicats GEMAPI »



Les collectivités locales sont **fortement** engagées

Les collectivités locales sont **moyennement** engagées

Les collectivités locales sont **faiblement** engagées



CHIFFRES CLES

39 542

logements en 2017

Logement

34 %

De résidences secondaires et occasionnelles en 2017

67 %

De propriétaires dans les résidences principales en 2017



SYNTHESE

La population du territoire évolue : elle se renouvelle, vieillit, voit ses activités et besoins changer. Ces évolutions appellent une adaptation des services et activités du territoire afin de mieux répondre à de nouvelles attentes mais également permettre l'intégration des nouveaux arrivants. Cette adaptation contribue plus globalement au maintien de la qualité de vie.

En lien avec la croissance démographique du début des années 2000, une augmentation nette du nombre de logements est visible avec une véritable distinction nord-sud s'opérant dans le parc de logements : alors que le nord du territoire accueille cette croissance en détenant une part importante de logements principaux liée à la rurbanisation, les communes méridionales disposent d'un nombre important de résidences secondaires. Cela témoigne du caractère touristique de ces espaces, qui entraîne une saisonnalité très marquée. Plus globalement, le territoire dispose d'une part importante de logements collectifs. Ce parc de logements est également relativement ancien à l'exception des communes proches de Saint-Gaudens. La vacance est inégalement répartie sur le territoire et malgré un taux modéré, sa hausse récente interroge notamment autour de certains centres-bourgs.

Les modes d'habiter ruraux s'illustrent par la part importante de propriétaires et une forte inadéquation entre la taille des ménages et celle de leur logement.



AFOM

ATOUTS

- De nombreuses résidences secondaires, témoignant du potentiel touristique du territoire
- Une dynamique de la construction neuve plus marquée sur les communes limitrophes de Saint-Gaudens
- Une dynamique globale de construction portée par le logement individuel
- Des prix de logements accessibles

OPPORTUNITES

- Un dynamisme de la construction permettant d'accueillir de nouveaux habitants
- La mise en place de politiques locales de rénovation énergétique
- L'optimisation du service local de l'habitat déjà bien implanté sur le territoire
- 4 communes (Aspet, Bagnères-de-Luchon, Salies-du-Salat, Saint-Martory) labellisées Petites Villes de Demain

FAIBLESSES

- Un parc de logements vacants inégalement réparti et en légère hausse depuis 10 ans (8 % du parc)
- Un dynamisme de la construction lié au desserrement des ménages (décohabitation, veuvage)
- Une faible diversité typologique de l'offre de logements qui accentue les difficultés d'installation des jeunes couples
- Une prédominance de l'habitat individuel
- Un parc de logements ancien, majoritairement construit avant 1990

MENACES

- Une problématique de dégradation des logements vacants dans certains centres-bourgs
- Une dévitalisation de certains centres-bourgs
- Une forte proportion de logements anciens induisant une certaine sous-occupation du parc
- Des difficultés de rénovation des logements énergivores





ENJEUX

- ⇒ Promouvoir un habitat durable
- ⇒ Développer l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation
- ⇒ Encourager la mixité sociale et intergénérationnelle par un habitat pluriel
- ⇒ Lutter contre la vacance en facilitant l'adaptation du bâti ancien aux besoins des ménages actuels tout en limitant les pressions nouvelles
- ⇒ Maîtriser l'urbanisation et donner la priorité au réinvestissement des tissus urbains existants



PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS

Le maintien des populations passe d'abord par la rénovation de l'habitat vacant dans les centres-bourgs, en mettant en place des moyens d'actions pour adapter des logements anciens devenus inadaptés aux nouveaux modes d'habiter.

Lorsqu'un bâtiment est délaissé sur une longue période et se détériore, cela se répercute sur l'image du centre-bourg.

La présence de bâtiment de ce type peut engendrer un effet d'entraînement, avec une perte d'attractivité et une vacance des constructions de plus en plus prégnante.

L'intégration des nouveaux logements doit se penser selon un souci d'intégration autour du patrimoine local, des paysages et en étant adaptés aux besoins de tous.

La coordination entre la réhabilitation des logements anciens et vacants ainsi que la construction de bâtiments économes permettra de promouvoir une offre d'habitat plus durable, mieux intégrée aux formes urbaines et paysagère du territoire.

Enfin la création d'une filière autour de matériaux biosourcés permettra de combiner construction et rénovation durables et développement local.



ACTIONS ENGAGEES

PETR du Pays Comminges-Pyrénées

- La Communauté de Communes souhaite travailler avec la « Startup du territoire » sur des questions foncières (acquérir des méthodes d'achat pour remettre les logements sur le marché avec une approche énergétique, de rénovation,...).

Communauté de Communes Neste Barousse

- OPAH en cours sur la rénovation de l'habitat (jusqu'à 2023) dont l'animation est confiée à SoliHa
- Une Entente « Service Local de l'Habitat » qui rassemble les 3 Communautés de Communes du Comminges et qui réalise l'accompagnement des propriétaires dans 5 domaines : les économies d'énergie (chauffage, isolation, ventilation), le maintien à domicile (titulaires APA, PCH, carte invalidité), la lutte contre le logement indigne et très dégradé, le développement du logement privé conventionné, le repérage et traitement des copropriétés fragiles.

Le département des Hautes Pyrénées en lien avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

- Mise en place du guichet unique RénoV'Occitanie sur le département : conseil au grand public sur la rénovation énergétique et thermique de l'habitat privé.



5. Des mobilités à accompagner dans un contexte de transition énergétique

a. Un territoire dépendant à l'automobile

1. Un réseau routier dense

Bien que le territoire se caractérise par sa ruralité, des routes d'intérêt national et international sont présentes :

- L'autoroute A64 reliant Toulouse à Bayonne en traversant le territoire d'Est en Ouest sur sa partie septentrional.
- La route nationale RN 125 qui irrigue le sud du territoire, de Montréjeau à la frontière espagnole au Pont du Roi à Fos. Elle constitue l'artère majeure des déplacements depuis et à destination de ces espaces pyrénéens mais également des espaces de piémont. Elle constitue de ce fait un élément central auprès des déplacements locaux (qu'ils soient professionnels ou autres) mais est encore plus stratégique au regard de sa connexion avec les espaces touristiques autour de Luchon (notamment l'hiver) en étant connectée à la RD125 à Chaum, entraînant une saisonnalité très forte autour de ces équipements routiers. Cette route est d'autant plus importante qu'elle relie directement le sud du territoire à l'A64.

En opposition, la majorité du territoire est desservie par un vaste réseau routier départemental. À l'instar de la RN 125, le caractère rural et la topographie du territoire entraîne une concentration des principaux flux automobiles autour de ces quelques routes structurantes selon une logique d'entonnoir dans les espaces de fond de vallée.



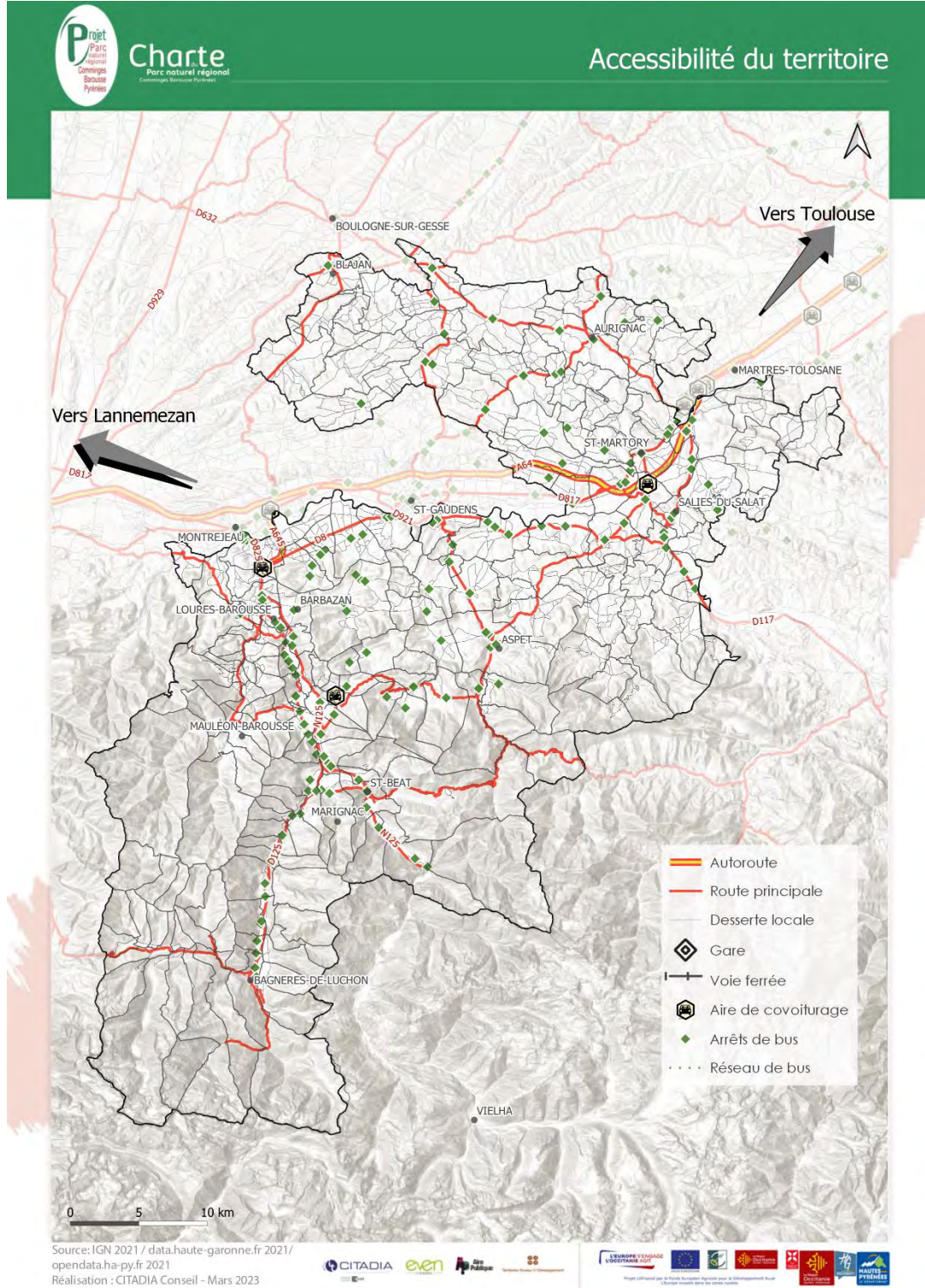
Photo 133 : Vue sur la RN145 Image : Citadia Conseil

À titre d'exemple, la RD117, reliant l'A64 à Saint-Girons en Ariège, est classée « route à grande circulation » avec 6 500 véhicules par jour. Cette fréquentation importante entraîne certaines nuisances pour les riverains des communes qu'elle traverse (Montsaunès, Salies-du-Salat, Mane, His et Castagnède), notamment à Mane où elle est la plus pénalisante.

La topographie du territoire entraîne une forte dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens. En effet du Nord au Sud, il faut près de quarante minutes pour relier

Bagnères-de-Luchon à L'A64, un temps pouvant augmenter significativement au regard de l'isolement de certaines communes et de leur desserte par de petites voies.

Cette logique d'entonnoir s'applique également au nord du territoire avec plusieurs routes départementales structurantes à destination de l'A64 (D635, D8, D5,...).



Carte 130 : Accessibilité du territoire

Le territoire est également largement concerné par tout un réseau de plus petites routes départementales et communales reliant les différents villages et hameaux. Leur entretien peut poser question au regard de l'intérêt que certains d'entre eux peuvent représenter en termes de coûts d'entretien (moins de 100 véhicules par jour).



Photo 134 : Chemin communal Image : Citadia Conseil

La nature espacée des milieux ruraux du territoire (tant sur les espaces pyrénéens, de piémont ou de plaine) entraîne le maillage de tout un réseau viaire composé de petites routes dont la fréquentation demeure bien moindre en comparaison aux quelques routes structurantes. Cela engendre de très grandes disparités dans les mobilités à l'échelle du territoire entre les espaces proches des bassins d'emploi, ceux à proximité de ces grandes voies structurantes et d'espaces ruraux (au Nord comme au Sud) marqués par un certain enclavement.

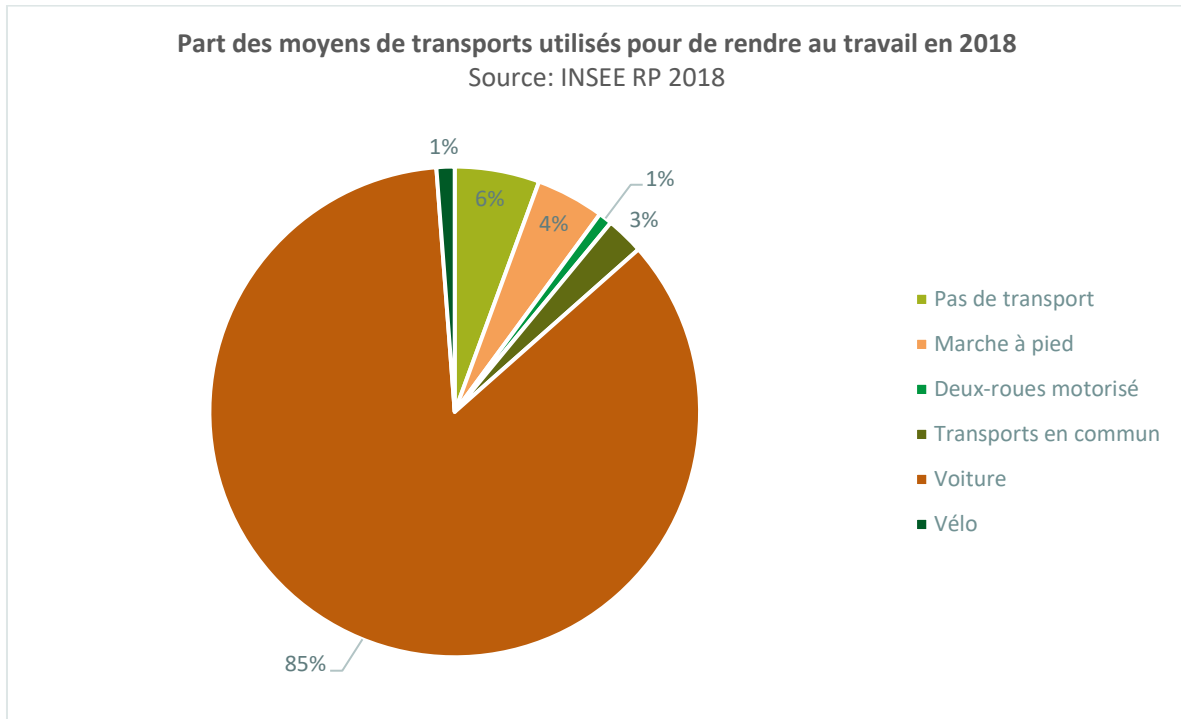
2. Des ménages largement équipés en automobile

Cette configuration territoriale tant sur le domaine des infrastructures, des modes d'habiter, des lieux de travail ou encore de sociabilité entraînent des mobilités nécessaires, marquées par l'utilisation majoritaire de l'automobile.

Ainsi, 85,5% des habitants se rendent à leur travail par ce mode de transports. En opposition, les transports en commun ne représentent que 2,5% des modes utilisés, alors que la marche à pied ne représente 4,5% et le vélo 1,2%.

Il s'agit d'une tendance lourde, cette domination automobile augmentant de manière continue sur tous les espaces, qu'il s'agisse de milieux ruraux enclavés comme ceux plus proches des espaces d'attractivité (à proximité de Saint-Gaudens).

Même si ces taux sont caractéristiques des espaces à majorité rurale (notamment ceux voisins), ils témoignent de la dépendance du territoire à d'autres espaces (particulièrement Saint-Gaudens et plus largement la connexion avec l'A64), ici sur le champ de l'emploi. Ce constat peut être élargi à différents domaines : accès aux équipements, aux services dits supérieurs, aux études....

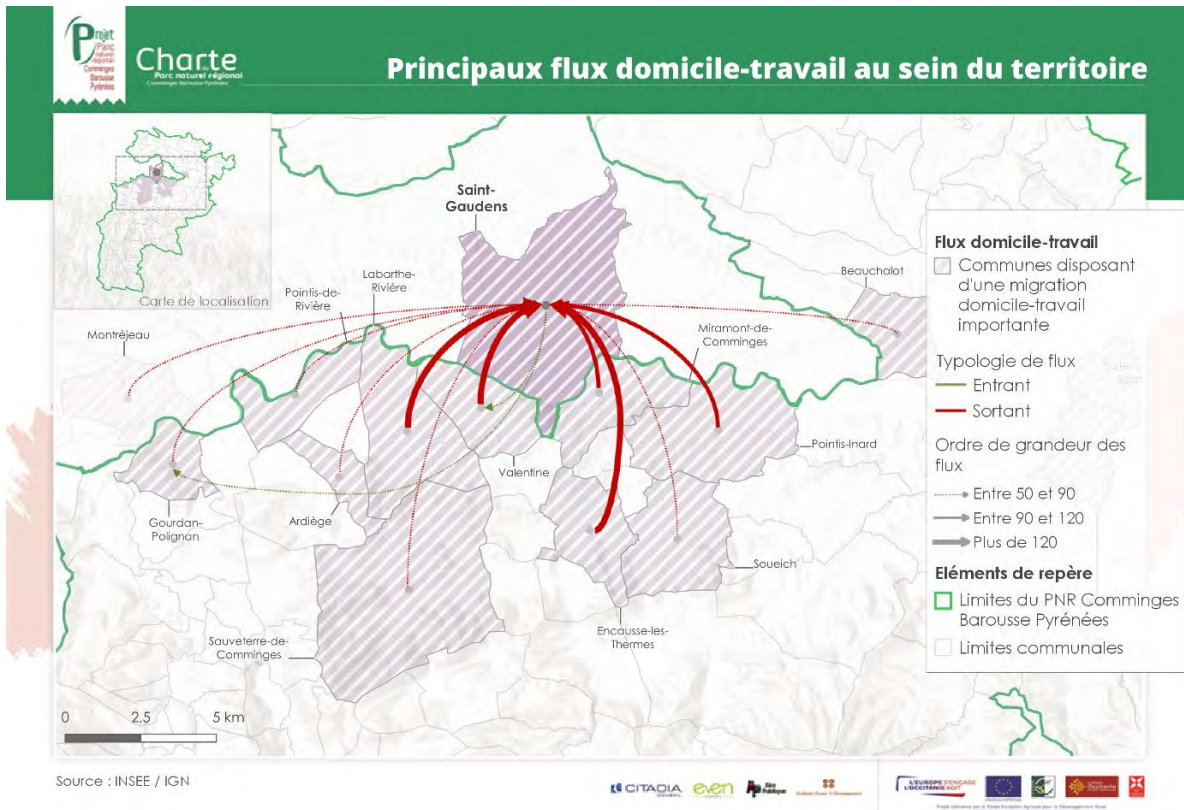


Graphique 56 : Les moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2018

Ainsi, il est estimé que 89,8 % des ménages possèdent une voiture et 44% en détiennent au moins deux voitures. À l'échelle du département de la Haute-Garonne, 82,8% des ménages disposent à minima d'un véhicule, un taux montant à 87,6% des ménages des Hautes-Pyrénées.

Tous ces éléments témoignent de modes d'habiter où l'automobile détient une place primordiale sur l'ensemble du territoire du PNR. Ils sont des conséquences de cette double caractéristique propre au territoire : des espaces ruraux isolés à différents degrés mais aussi des espaces proches de logiques périurbaines vers Saint-Gaudens, nécessitant des déplacements automobiles.

Les habitants se retrouvent ainsi totalement tributaires de leur capacité à utiliser et détenir une voiture. La cartographie des principaux flux domicile-travail représente une forte dépendance au pôle de Saint-Gaudens en matière d'emplois pour les habitants des communes à proximité. Les flux inférieurs à 50 navetteurs quotidiens ne sont volontairement pas représentés ici, car une valeur inférieure perd en fiabilité statistique.



Carte 131 : Localisation des principaux flux domicile-travail au sein du territoire

3. Des difficultés liées à la dépendance à ce mode de transport

La dépendance induite par la configuration du territoire et des modes de vie entraîne de nombreuses difficultés sur différentes échelles.

Les publics les plus fragiles sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés dans les déplacements automobiles : demandeurs d'emploi, personnes âgées, personnes en situation de handicap, étudiants,... Pour chacune de ces catégories, la nature des difficultés d'accès à la mobilité, particulièrement dans les capacités financières, sont particulières avec des solutions devant s'adapter aux spécificités de chaque situation.

De façon plus générale, les problèmes de mobilité aggravent en milieu rural les situations d'exclusion. Par exemple, les personnes en difficultés y sont plus isolées, entraînant des difficultés d'accès à l'emploi, à la sociabilité, aux services, aux soins,... avec de véritables processus de paupérisation qui peuvent se mettre en place, couplés d'un isolement social prononcé. Pour elles, l'existence de dispositifs efficaces de transports alternatifs qui relate de cet ensemble d'enjeux.

Les modes actifs permettent non seulement de se déplacer à moindres coûts sur de petites distances, mais aussi d'accéder plus facilement à des services de transports collectifs, comme les trains régionaux, les lignes de cars, améliorant de fait l'accessibilité aux aménités du territoire, notamment lorsque les fréquences sont adaptées aux besoins.

Le vélo participe directement à limiter l'isolement pour les jeunes ou les personnes précaires.

La marche, si elle est pratiquée dans des conditions adaptées en termes de lisibilité et de sécurité, permet également notamment aux seniors de garder l'autonomie le plus longtemps possible.

b. Des réseaux de transports collectifs améliorables

1. Des lignes de bus bien présentes

Le territoire du PNR compte plusieurs types de transports collectifs. Le réseau régional des transports IIO permet une desserte convenable du territoire en lignes de bus, se structurant principalement autour des principales routes évoquées précédemment.

- La ligne 320 (Aurignac – Saint-Martory – BousSENS SNCF)
- La ligne 342 (L'Isle-en-Dodon – Saint-Gaudens)
- La ligne 344 (Boulogne – Saint-Gaudens)
- La ligne 379 (Lavelanet-De-Comminges – Mancieux – Saint-Gaudens)
- La ligne 391 (Alan – Aurignac – Saint-Gaudens)
- La ligne 392 (Moncaup – Aspet – Saint-Gaudens)
- La ligne 393 (Melles – Saint-Béat – Saint-Gaudens) – *Saléchan en tête de ligne hors weekends*
- La ligne 394 (Luchon – Montréjeau – Saint-Gaudens)
- La ligne 395 (Les – Barbazan – Saint-Gaudens)
- La ligne 397 (Mane – Saint-Gaudens)
- La ligne 398 (Montréjeau – Barbazan – Saint-Gaudens)
- La ligne 452 (Toulouse – BousSENS – Salies du Salat – St Girons Guzet)

Les lignes dites de « foires et marchés » :

- Ligne 314 (Castagnèdes – Saint Gaudens) les jeudis
- Ligne 315 (Belloc – Salies-du-Salat) les lundis

Il est à signaler qu'une minorité de lignes de bus détiennent des arrêts sur la partie des Hautes-Pyrénées du territoire : 393 - Saléchan, 394 – Saléchan, Siradan, Bertren et Loures sont desservies, 398 – Loures.



Photo 135 : Ligne 394 en circulation Image : Citadia Conseil

Au-delà du réseau de bus, plusieurs réseaux de transports à la demande (TAD) sont présents sur le territoire.

- La CC Cœur de Garonne a lancé un Transport à la demande « En route Simone » pour se rendre à Rieumes, Le Fousseret, Cazères, ou Martres-Tolosane. Le service fonctionne uniquement sur réservation mais est accessible à tous et permet de desservir l'ensemble du territoire intercommunal.
- La CC Cagire Garonne Salat a développé également un service de transport à la demande structuré autour de trois circuits. Ce service ne fonctionnant pas vraiment, la Communauté de Communes souhaite réfléchir à un meilleur usage.
- La CC Cœur et Coteaux du Comminges dispose d'un transport à la demande sur l'ensemble du périmètre (qui se décline à travers plusieurs prestataires qui recoupent les anciens territoires).
- Les CC Neste Barousse et la CC Pyrénées Haut Garonnaises disposent aussi d'un service de transport à la demande également.

2. Le train, une absence à combler

Le territoire du PNR est historiquement structuré par la ligne ferroviaire Montréjeau - Gourdan-Polignan à Luchon, constituant une artère verticale aujourd'hui remplacée par la RN 145.

Depuis sa mise en service en 1873 par la compagnie des chemins de fer du Midi et du Canal latéral à la Garonne jusqu'à la suspension des circulation ferroviaires en 2014 et sa désélectrification en 2018, cette ligne a constitué une artère centrale des mobilités du territoire à destination de Montréjeau (gare connectée à celle de Saint-Gaudens, permettant de relier « transversale pyrénéenne » (ligne Bayonne – Toulouse) et ayant eu un rayonnement national plus largement (existence d'une ligne Intercités de nuit reliant Luchon à Paris).



Photo 136 : Gare de Luchon Image : Citadia Conseil

Ce réseau ferré compte plusieurs arrêts (historiquement Antignac, Cier-de-Luchon, Lège, Anos, Marignac – Saint-Béat, Fronsac, Saléchan – Siradan, Loures – Barbazan et Labroquière - St-Bertrand-de-Comminges). Les différentes gares desservies par ce réseau ferroviaire ne sont plus en service aujourd’hui, remplacé par une ligne de bus liO Occitanie (ligne 394, Luchon – Montréjeau – Saint-Gaudens) circulant sur la RN125, suivant de près le tracé historique.

Une autre gare existe sur le territoire : celle de Saint-Martory directement connectée à ligne Bayonne - Toulouse.

En dehors du périmètre, les gares de Bousens et de St Gaudens permettent une desserte du territoire depuis Toulouse à l’est et Tarbes à l’ouest.

Au-delà des enjeux formels que représente la présence de gares actives et plus globalement la présence d’infrastructures de transports en commun, la présence d’un ligne ferroviaire fermée détient également une dimension plus symbolique face à la désertification des milieux ruraux par les services (factuelle comme ressentie) et face aux enjeux présents et futurs.



Photo 137 : Ligne Montréjeau - Gourdan-Polignan à Luchon Image : Citadia Conseil

Au regard des enjeux pluriels qui existent autour de la présence de lignes ferroviaires (socialement, écologiquement, économiquement, ...) des travaux sont en cours pour la réalisation de la première ligne de train fonctionnant à l’hydrogène en France, avec une mise en circulation prévue pour 2024.

La mise en place de nouveaux réseaux de transports en commun (ou leur réhabilitation) constitue un élément important pour le territoire, le caractère innovant pouvant être une vitrine au service de son attractivité.

c. Des alternatives modales qui demeurent à structurer

1. Des transports collectifs sources d'opportunités

Amener le changement des pratiques d'autosolistes vers le transport en commun ne se fait si facilement, peut-être encore moins dans les zones rurales où le transport en commun a peu d'usagers, donc peu de soutien dans l'espace public.

Pour autant, une offre dense, de qualité et facile d'utilisation permet la mise en place de solutions modales plus pratiques et écologiques (pollution, congestion, dangerosité).



Photo 138 : Arrêt de bus Image : Citadia Conseil

Il permet à des individus de se déplacer sur le territoire, se traduisant par l'amélioration du bien-être social des résidents, par une réduction de la dépendance de l'automobile (l'abaissement des répercussions connexes sur l'environnement) et par une amélioration potentielle de l'économie locale.

Le transport collectif ou les options de transport réduisent le besoin de programmes sociaux, en permettant de répondre aux demandes individuelles axées sur l'accès aux besoins de base, aux services de soins de santé, à des activités de loisir, de conserver des employeurs et des résidents (en permettant d'accéder à des emplois parfois isolés), de fournir aux familles un endroit attrayant aux atouts environnementaux nombreux, ...

Les transports collectifs permettent aussi l'amélioration de la desserte touristique. Le territoire étant support de tourisme (aussi bien l'été que l'hiver), un meilleur maillage en transports collectifs permettrait aux touristes d'atteindre plusieurs sites touristiques plus facilement afin que l'ensemble des patrimoines paysagers, naturels et culturels (au Nord comme au Sud) puissent en bénéficier.

Les transports collectifs peuvent aussi souligner différentes opportunités en termes d'éco mobilité et de développement durable du territoire. En ce sens, la rénovation de la ligne Montréjeau - Gourdan-Polignan à Luchon pourrait permettre de s'appuyer sur une infrastructure déjà existante et d'en tirer des bénéfices sociaux, économiques et écologiques.

La multimodalité constitue également un levier en cours de structuration notamment par la communauté de communes des Pyrénées Haut Garonnaises qui travaille sur un projet de plate-forme d'échange multimodal (PEM). En lien avec la future ligne de train à hydrogène, le territoire dispose de l'ambition de développer l'hydrogène vert et de trouver d'autres débouchés. Des réflexions sont en cours, notamment sur la possibilité de faire circuler des véhicules à hydrogène, y compris des vélos.

2. Des mobilités douces déjà existantes

Le territoire bénéficie de nombreuses voies vertes, notamment liée à un tourisme de plein air. Différents sentiers permettent un maillage du territoire : La véloroute de la Garonne, de Chaum à Seilhan, la véloroute du Piémont Pyrénéen de Saint-Gaudens à Roquefort-sur-Garonne, ou de Lannemezan à Saint-Bertrand-de-Comminges, etc. Par ailleurs, le PETR du Pays Sud Toulousain élabore un Schéma directeur cyclable à l'échelle du Parc.

Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle passe au centre du territoire, depuis Toulouse et vers Tarbes, passant ainsi par la Cathédrale Notre Dame de Saint Bertrand de Comminges, la Basilique paléochrétienne et la chapelle Saint Julien de Saint Bertrand de Comminges, la Basilique Saint Just de Valcabrère. Ce cheminement est aussi appelé la « Via Garona ». Connecté à d'autres chemins de Compostelle, le GR®861 Via Garona permet de relier à pied le centre de Toulouse au village de Saint-Bertrand-de-Comminges avec sa majestueuse cathédrale. Dès le Moyen Age, un réseau de route reliant les villages s'est constitué, et avec l'épopée des Pèlerinages et l'exploitation des forêts, des bastides ont été construits pour servir de relais sur les différents nœuds du chemin.



© Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEP, février 2018

Figure 31 : Plaquette de présentation de la Via Garona Source : Via Garona

Plus globalement, la structuration de mobilités douces représente un levier déjà actionné par le territoire avec la présence de nombreuses voies vertes, tant en milieu urbanisé que sur les grandes infrastructures routières du territoire (notamment la RD125), malgré les limites de ce genre de mobilité vis-à-vis du caractère rural du territoire et des longs déplacements nécessaires.



Photo 139 : Pistes cyclables le long de la RN145 et en espace urbanisé Image : Citadia Conseil

Le développement de bornes de recharge électrique constitue également des actions déjà mises en place par plusieurs bornes de recharge électrique présente sur le territoire afin de lier les besoins automobiles du territoire et de modes de déplacement plus décarbonés.



Photo 140 : Borne de recharge électrique à Sarp Image : Citadia Conseil

De même, la généralisation d’espaces de covoiturage sur plusieurs espaces du territoire va en ce sens, à l’échelle du territoire il en existe à Bazert (Aire de la croix du Bazert), à l’ouest du périmètre, ainsi qu’à Montsaunès (Aire de covoiturage du Cagire) à proximité immédiate de l’autoroute. L’aire de covoiturage située à Antichan de Frontignes (Aire de covoiturage de Camodan) se situe quant à elle en retrait de l’autoroute. Plusieurs espaces de covoiturages utilisés se situent en dehors du périmètre du projet de PNR (Ausson – Aire des Portes du Comminges ; BousSENS – Aire de BousSENS ; Martres-Tolosane – l’Aire de la Rivière et l’Aire des Pyrénées ; Prat-Bonrepaux – Parking de covoiturage à l’est du périmètre dans l’Ariège).

Cependant, la pratique du covoiturage s’effectuant principalement au travers de grandes plateformes privées ainsi que de manière informelle – la présence ou non d’équipements ne permet pas de mesurer avec une précision suffisante l’essor (ou pas) de cette pratique.



Photo 141 : Aire de covoiturage de la Croix du Bazert Image : Citadia Conseil

3. La « non-mobilité », un levier d'attractivité majeur

Au regard de la configuration du territoire, la « non-mobilité » constitue également un levier important permettant de répondre à de multiples enjeux sur différents sujets.

Au regard du développement du numérique ainsi que de nouveaux modes de travail et d'accès aux services accélérés par la crise de la COVID-19 (télétravail, télémedecine), le développement du numérique constitue un levier important pour des réponses apportées afin de permettre l'accès à l'emploi et aux services.

Comme pour de nombreux territoires ruraux, le développement de cette « non-mobilité » représente une opportunité importante en abolissant en partie les contraintes spatiales. Cette déconnexion permise entre les bassins d'emplois et l'exercice réel de l'activité peut être bénéfique au territoire pour attirer de nouvelles populations.

Plus généralement, elle constitue une réponse face aux nombreuses externalités négatives induites par le modèle de mobilité actuel : elle favorise la liberté d'installation, une réduction du trafic automobile, de la pollution, de l'isolement (notamment sur le champ de l'emploi).

Plusieurs éléments sont liés à cette « non-mobilité » : le développement d'espaces de coworking et de tiers-lieux permettant de créer de petites centralités partout sur le territoire ou la généralisation du très haut débit à l'échelle résidentielle. Ces solutions peuvent ainsi venir en complément d'autres éléments pour réduire les besoins de déplacement (itinérance des services, mutualisation des équipements, etc.).

Ces solutions liées à cette idée de la « non-mobilité » ne sont pas des réponses à l'ensemble des besoins permettant de répondre aux enjeux majeurs liés à l'accessibilité du territoire afin de tendre vers des mobilités plus douces, plus raisonnées et plus collectives tout en permettant une inclusion de tous. En parallèle, les atouts du territoire peuvent être ainsi utilisés pour développer son attractivité, avec une réduction des contraintes.

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en faveur de la mobilité :

Des Communautés de Communes fortement engagées sur un des « piliers historiques » de leur intervention liés au service à la population : Transports & Voirie. Elles ont parfois confié aux PETR le portage de démarches structurantes à cette échelle supra-communautaire (ex : plan de mobilité rurale)



*Les collectivités locales sont **fortement** engagées*

*Les collectivités locales sont **moyennement** engagées*

*Les collectivités locales sont **faiblement** engagées*



CHIFFRES CLE

90%

Des ménages disposent d'au moins un véhicule en 2017

Accessibilité

85%

Des déplacements professionnels se réalisent en voiture en 2017

148 112

Voyageurs sur les gares du territoire en 2019



SYNTHESE

Le territoire du PNR Comminges Barousse Pyrénées a une accessibilité très hétéroclite. Le Nord, et plus particulièrement la plaine, est irrigué par des réseaux de transports performants (autoroute, voie ferrée...). Si l'on s'éloigne de la vallée de la Garonne, l'accessibilité se dégrade rapidement. L'offre de transport collectif devient peu développée et compétitive, le réseau routier moins performant. De manière générale, l'automobile est prépondérante dans les déplacements et règne en maître. Il faut aussi citer la ligne Montréjeau - Bagnères de Luchon actuellement fermée, privant la vallée du Luchonnais d'une desserte collective performante mais support d'un projet de transport durable d'envergure nationale.

Cette dépendance à l'automobile est également liée à la localisation de l'emploi sur des pôles souvent situés à l'extérieur du territoire en parallèle d'un faible déploiement du numérique ne permettant pas encore le développement du télétravail, d'espaces de travail partagé et d'autres services numériques sur l'ensemble du territoire.

Une telle configuration pose de nombreuses questions dans l'accès à la formation, à l'emploi, aux équipements et aux services notamment chez les personnes dans un territoire marqué par le vieillissement de la population. C'est plus généralement l'ensemble des publics précaires et fragilisés face à l'automobile qui peut connaître de grandes difficultés.



AFOM

ATOUTS

- Un réseau de voirie développé et structuré sur l'ensemble du territoire
- Une bonne connexion aux réseaux autoroutier et ferroviaire au nord du territoire
- Des acteurs institutionnels qui ont majoritairement saisis les enjeux liés aux mobilités et à l'accessibilité

OPPORTUNITES

- Un levier ferroviaire à actionner avec des infrastructures déjà existantes
- Le projet de train à hydrogène Montréjeau-Luchon
- Un déploiement du numérique qui doit venir rapprocher les services de la population sur les parties rurales et limiter les besoins de mobilité
- Un déploiement d'équipements de mobilités douces sur tout le territoire qu'il serait possible de lier avec une stratégie environnementale plus globale

FAIBLESSES

- Une dépendance à l'automobile généralisée sur tout le territoire
- L'isolement géographique d'une large partie sud du territoire
- De l'emploi localisé au-delà du territoire, nécessitant souvent de longs trajets automobiles
- Des mobilités douces encore peu présentes
- Un large réseau routier à entretenir tout le long de l'année
- Un numérique en cours trop peu présent

MENACES

- Des tensions saisonnières des besoins de stationnement sur la partie sud du territoire
- Des difficultés de mobilité pour les publics les plus fragiles
- Des personnes en situation de précarité qui peuvent se retrouver isolées
- Une hausse des énergies fossiles impactant fortement le territoire



Citadia Conseil



Citadia Conseil



Citadia Conseil



ENJEUX

- ➔ Faire de la « non mobilité » un levier de la diminution des besoins de déplacements et de l'attractivité territoriale en structurant le territoire des infrastructures nécessaires au télétravail et au services (MSAP, Tiers-lieux, espaces de coworking,...)
- ➔ Maintenir l'offre ferrée et se servir du projet de train à hydrogène comme catalyseur
- ➔ Poursuivre le développement de modes alternatifs à l'automobile : développement du covoiturage, adaptation des transports en commun, déploiement des modes doux



PERSPECTIVES D'EVOLUTIONS

La structuration d'offres de transports collectifs sur l'ensemble du territoire doit venir apporter des réponses face aux différents enjeux se posant sur cette question. Elle doit apporter des réponses viables aux besoins spécifiques de chacun, d'autant plus sur des espaces fortement marqués par le vieillissement des populations.

C'est plus généralement l'ensemble des précarités qui doivent être accompagnées, qu'elles soient liées à l'âge, aux capacités de mobilité ou encore liées aux situations économiques.

Ces alternatives modales devront également être pensées selon le soucis de leur viabilité (horaires, dessertes, fréquences,...) pour les différents publics, y compris les actifs.

Le développement d'un projet innovant comme le train à hydrogène doit être vu comme un catalyseur pour le territoire, permettant d'amener de nouvelles perspectives en matière de mobilités.

La généralisation d'équipements de mobilité permettra également la mise en place avant de nouvelles pratiques de mobilité plus durables (covoiturage, VAE,...).

Le déploiement du très haut débit, y compris sur les parties rurales, doit être un élément moteur pour favoriser la développement du télétravail et pour limiter les besoins en mobilité des espaces faiblement dotés en équipements et services.

Toutes ces perspectives illustrent le caractère global que ces questions des mobilités et de l'accessibilité posent.



ACTIONS ENGAGEES

L'Association de préfiguration du PNR Comminges Barousse Pyrénées, la Région Occitanie Pyrénées – Méditerranée, les communautés de communes Pyrénées Haut Garonnaises et Neste Barousse :

- ➔ Organisation de rencontres autour des mobilités décarbonées « H²hydrogénéales » : présentation au grand public du train à hydrogène prévu sur la ligne Gourdan – Polignan > Bagnères de Luchon, essais de véhicules décarbonés (voitures électriques et vélos hydrogènes).

PETR du Pays Sud Toulousain

- ➔ Le PETR a développé une approche intégrée de la mobilité sur son Plan de Mobilité Rurale par l'élaboration d'un diagnostic complet et d'un plan d'action global.

PETR du Pays Comminges Pyrénées

- ➔ Le PETR assure une mission d'animation avec les 3 Communautés de Communes avec le Directeur ainsi qu'un chargé de mission « valorisation des ressources locales – chef de projet Plan climat ».

Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

- ➔ La Communauté de Communes dispose de la compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie » et travaille sur des projets d'aires de co-voiturage et a acheté des véhicules électriques.



6. Un cadre de vie de qualité mais vulnérable

a. Des risques présents, assez pris en compte ?

La prise en compte des risques naturels et technologiques est intégrée aux documents cadre en faveur de la protection des populations et de leurs biens.

1. Les risques naturels liés aux aléas climatiques

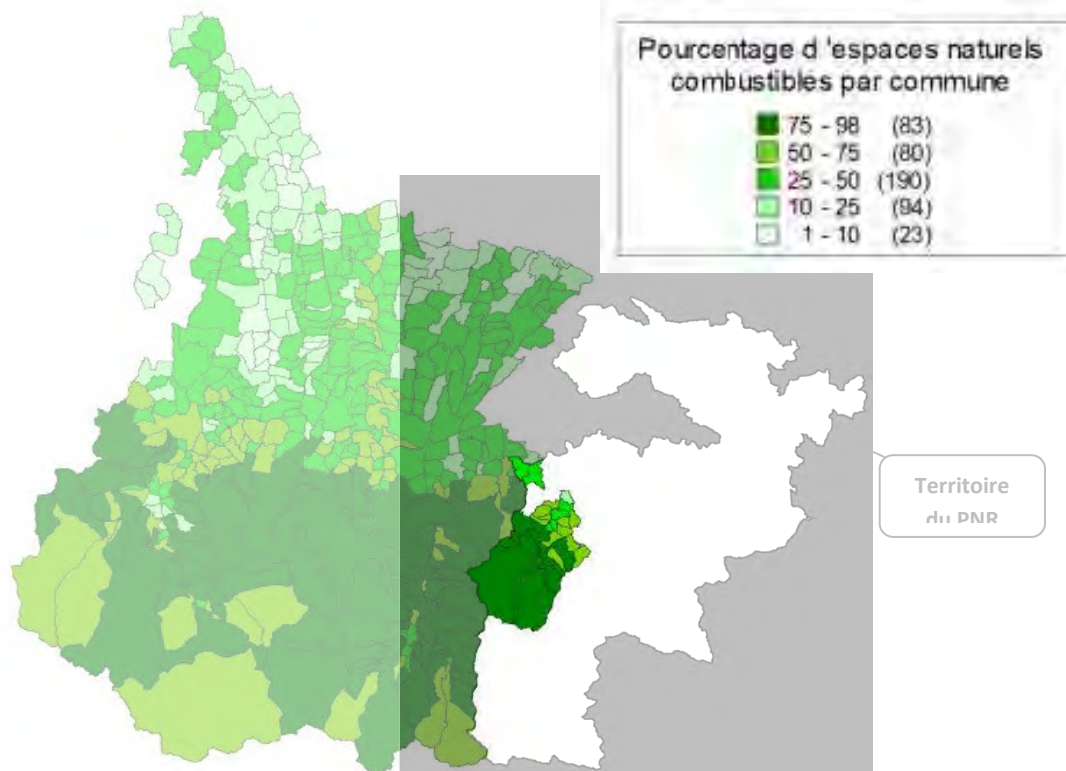
1.1. Le risque incendie – feu de forêts

La politique de prévention du risque feux de forêt est formalisée par le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) dans les départements des Hautes-Pyrénées et de la Haute Garonne. Les PDPFCI ont pour objectifs d'une part, la diminution du nombre d'éclosions de feux de forêts et des superficies brûlées, d'autre part, la prévention des risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences (article L.133-2 du Code Forestier). Les anciens plans départementaux avaient été approuvés en 2006 pour la Haute Garonne et celui des Hautes Pyrénées avait été prorogé en 2017.

D'après la cartographie forestière de l'IGN (BD Forêt – version 2), les espaces naturels potentiellement combustibles (incluant les landes et les formations herbacées) représentent plus de 75% des espaces naturels existants sur plus des deux tiers du territoire.

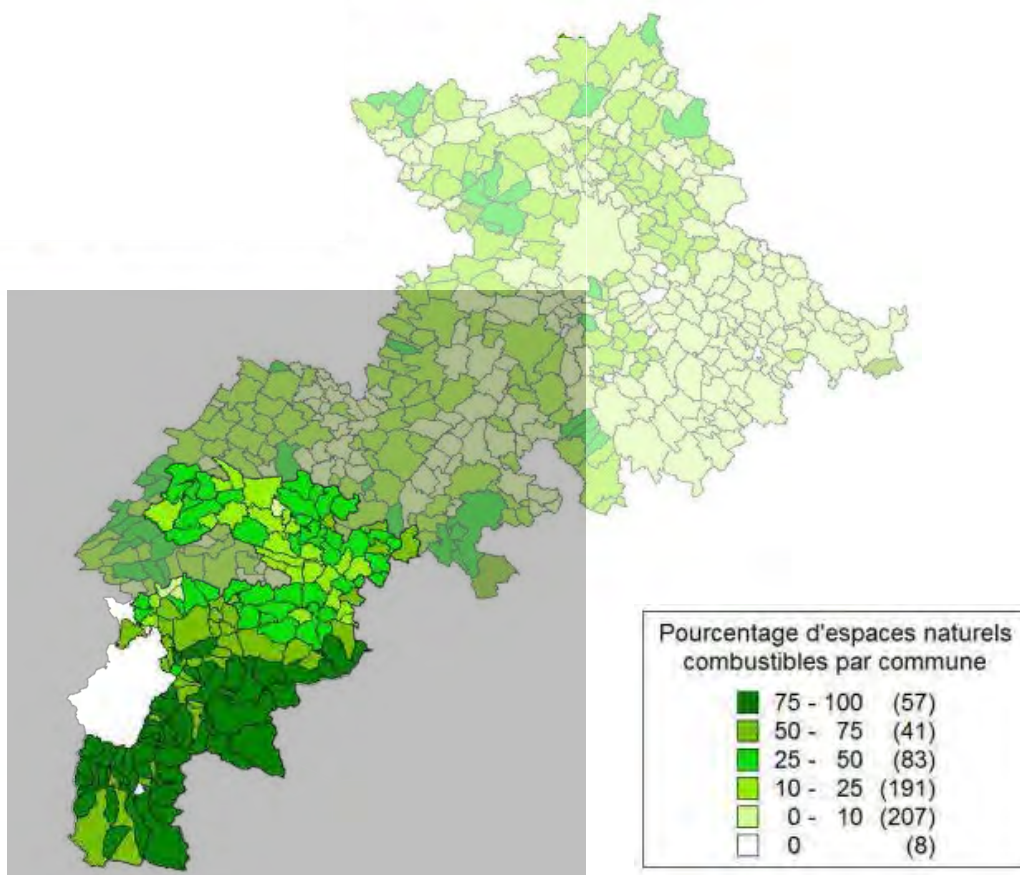
Le territoire se caractérise par un pourcentage important d'espaces naturels constitués de forêts (voir Chapitre 2, Partie 3 « Des forêts mêlant ressources et abandon »).

- Part des espaces naturels potentiellement combustibles dans les Hautes Pyrénées (65), en % :



Carte 132 : Espaces Naturels Combustible des Hautes Pyrénées Source : IGN, BD Forêt - version2) – PDPFCI des Hautes Pyrénées 2020 - 2029

- Part des espaces naturels potentiellement combustibles en Haute Garonne (31), en % :



Carte 133 : Espaces Naturels Combustible de la Haute Garonne Source : IGN, BD Forêt - version2) - PDPFCI de la Haute Garonne 2020 - 2029

Le risque d'incendie se retrouve accru avec l'augmentation des parcelles en friches et la baisse de l'agro-pastoralisme dans certains espaces de montagne.

Les actions engagées dans les Plans Départementaux de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) des départements de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées :

| Actions engagées par le PDPFCI Haute Garonne | Actions engagées par le PDPFCI Hautes Pyrénées |
|---|---|
| Action n°1 : Clarifier la réglementation de l'emploi du feu | Action n°1 : Pérenniser et améliorer le fonctionnement des CLES |
| Action n°2 : Poursuivre les brûlages dirigés et l'accompagnement des écobuages | Action n°2 : Mettre en place un suivi des zones écobuées et ces zones brûlées en général |
| Action n°3 : Poursuivre l'information et sensibilisation des publics et des élus | Action n°3 : Réguler les écobuages en période de pollution de l'air aux particules |
| Action n°4 : Améliorer la connaissance du risque incendie hors période estivale et augmenter la vigilance les jours à risque | Action n°4 : Réviser l'arrêté préfectoral sur l'emploi du feu et renforcer le contrôle des infractions à la réglementation |
| Action n°5 : Appliquer les obligations légales de débroussaillage | Action n°5 : Communiquer sur les emplois du feu et du débroussaillage |
| Action n°6 : Prendre en compte le risque d'incendie dans l'urbanisme | Action n°6 : Poursuivre l'anticipation et la communication sur le niveau de risque |
| Action n°7 : Améliorer l'équipement des massifs pour la lutte | Action n°7 : Améliorer le recueil des données |
| Action n°8 : Améliorer le recueil des données sur les feux | Action n°8 : Partager les données géomatiques |
| | Action n°9 : Poursuivre l'activité brûlage dirigé et feu tactique |
| | Action n°10 : Améliorer l'équipement des massifs |
| | Action n°11 : Prendre en compte le risque d'incendie dans l'urbanisme |

Tableau 14 : Synthèse des actions engagées via les PDPFCI des départements de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées 2020-2029

1.2. Le risque inondation

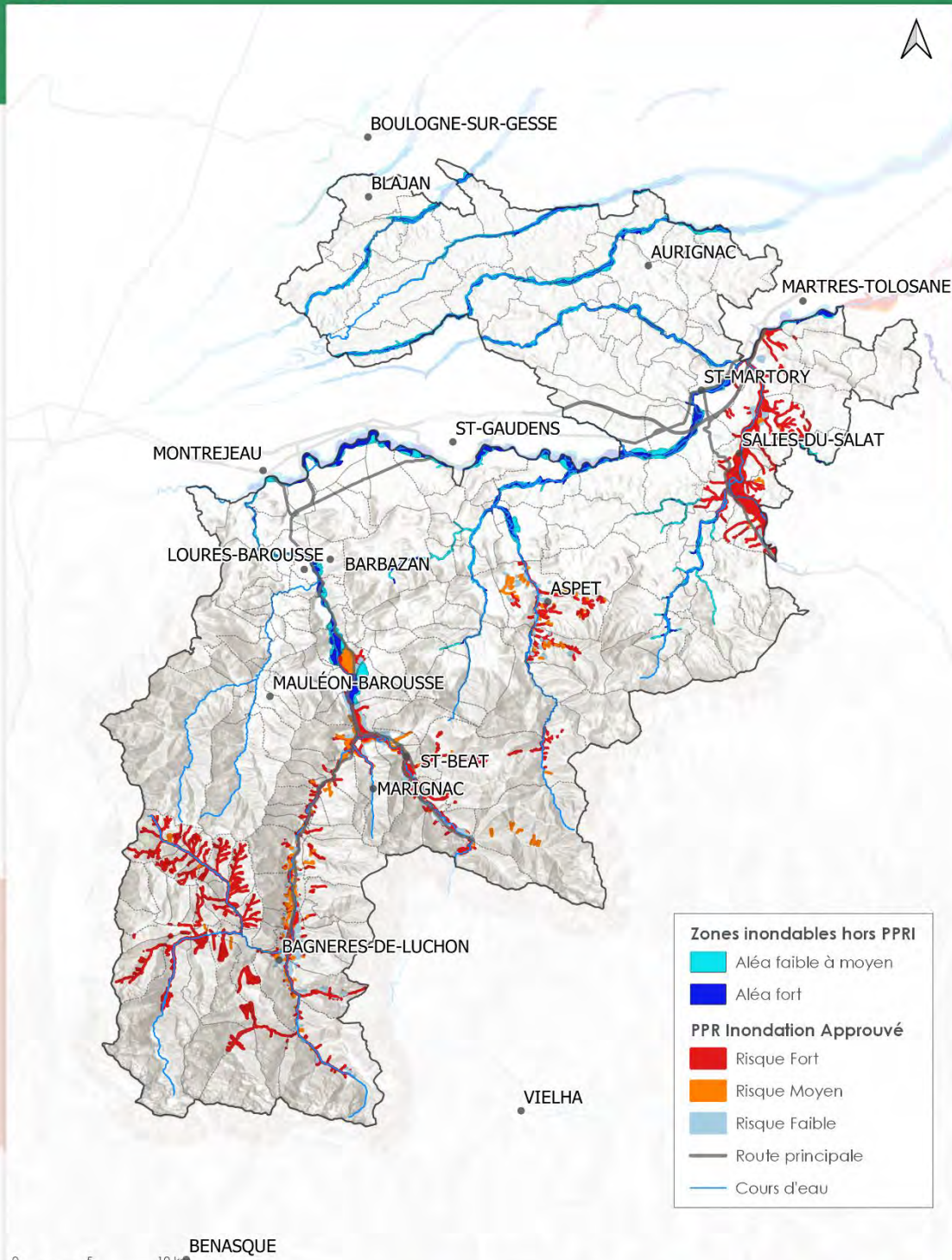
L'inondation est un débordement lent ou rapide d'un cours d'eau hors de son lit mineur à la suite d'une crue. Les eaux occupent alors le lit majeur du cours d'eau. C'est un phénomène naturel qui constitue une menace susceptible de provoquer des pertes de vie humaine, le déplacement de populations et des arrêts ou des perturbations d'activités économiques.

La connaissance du risque inondation est fournie par les atlas des zones inondables, produits par les services de l'Etat.



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Risques inondations

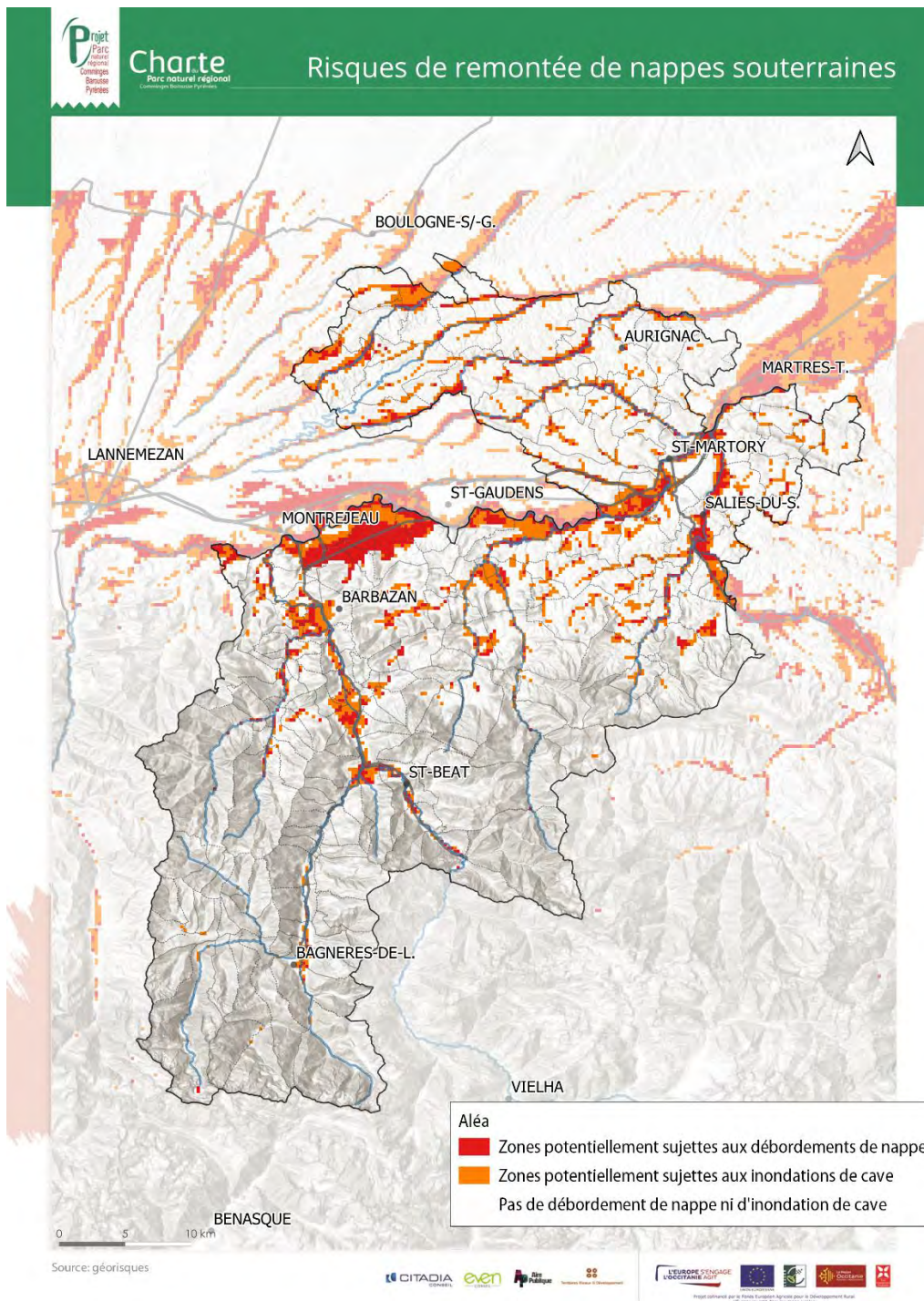


Source: DDT31, 2016/2019
Réalisation: CITADIA Conseil - Mars 2023



Carte 134 : Les risques liés aux inondations

Liés aux précipitations météorologiques, les risques de remontées de nappes souterraines touchent la plupart des abords de cours d'eau de la plaine et du piémont, mais aussi les fonds de vallées. Les abords de la Garonne, du Salat, du Ger, de la Save mais également des espaces en « plateau » (Loure-Barousse, le plateau entre Montréjeau et Saint Gaudens, le secteur de Saléchan, etc.).



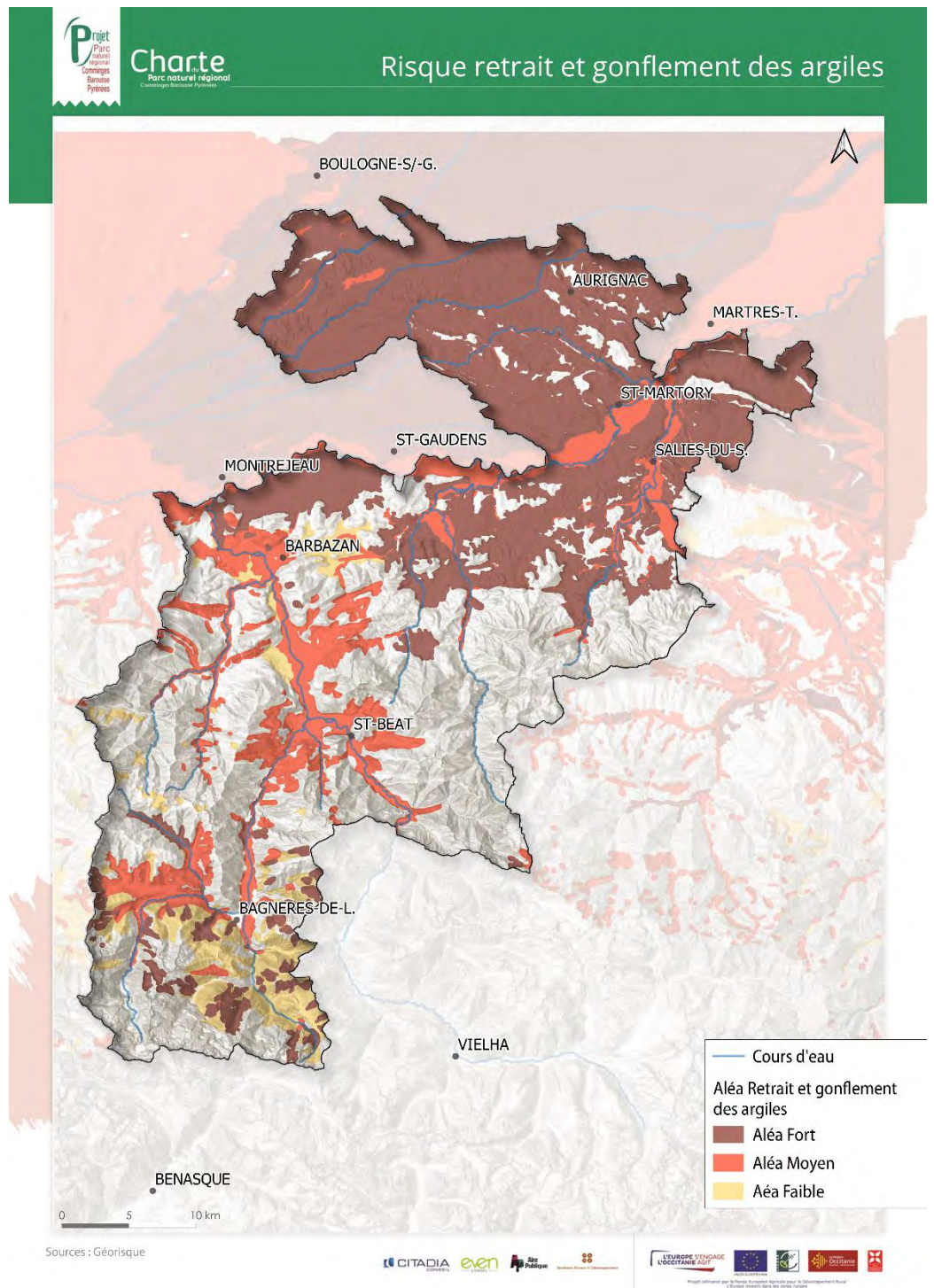
Carte 135 : Le risque de remontée des nappes souterraines

1.3. Mouvements de terrain

1.3.1. Le risque retrait – gonflement des argiles

Il est lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux : les argiles gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Le phénomène se manifeste par des tassements différentiels provoquant des dommages dans les constructions si les fondations et la structure ne sont pas assez rigides. Les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène du fait de leur structure (légère et peu rigide, fondations superficielles).

La moitié nord du territoire est concernée par un aléa fort du retrait et gonflement des argiles. Cet aléa fort est plus ponctuel dans la moitié sud, se manifestant majoritairement sous forme d'aléa moyen dans les fonds et vallées et leurs versants, espaces où se situent la plupart des constructions humaines. L'impact des épisodes de sécheresse sur le secteur d'aléa fort et moyen créé d'autant plus de risques.

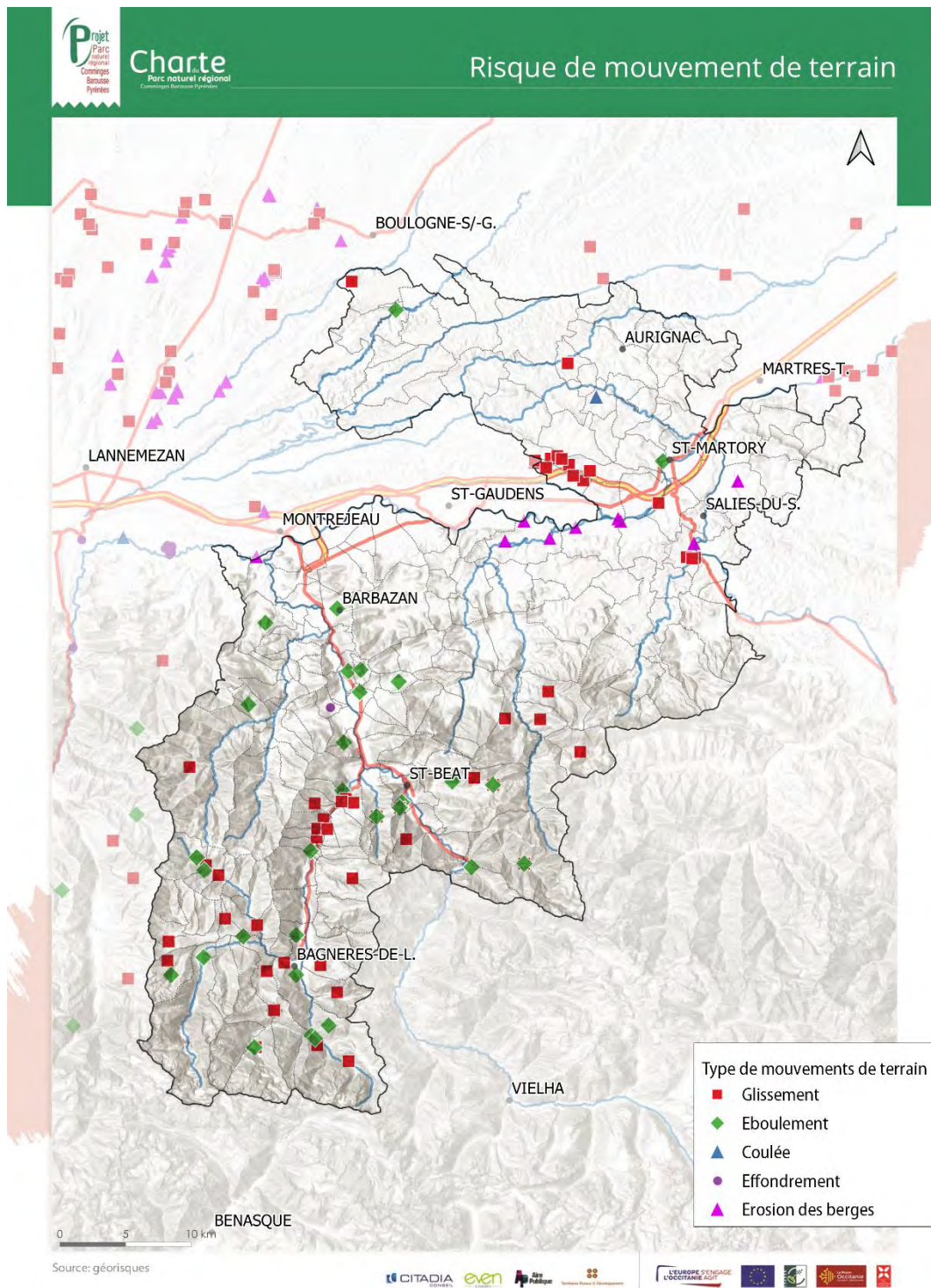


Carte 136 Le risque de retrait - gonflement des argiles par niveaux d'aléa sur le territoire du PNR

1.3.2. Le risque mouvement de terrain ponctuels

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique (occasionnés par l'homme).

Les dommages causés par les mouvements de terrain peuvent être : glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulée de boue...). Le sud du territoire, par son caractère montagnard, est exposé aux risques de glissements et d'éboulements.

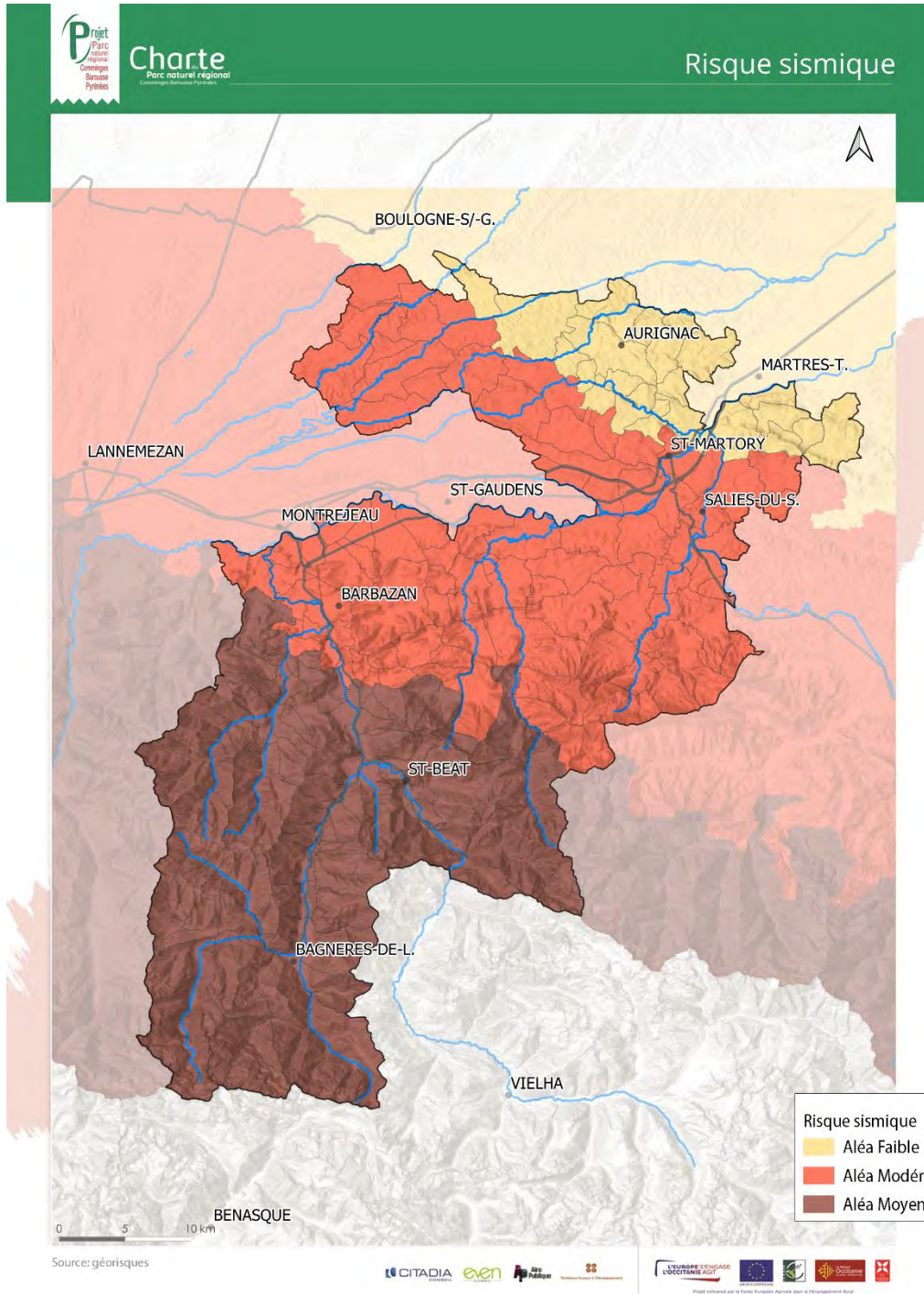


Carte 137 Le risque de mouvement de terrain ponctuels

1.4. Séismes

Un séisme ou un tremblement de terre provient d'une fracturation des roches en profondeur qui se traduit par la propagation d'ondes sismiques pouvant entraîner des vibrations du sol à des centaines voire des milliers de kilomètres.

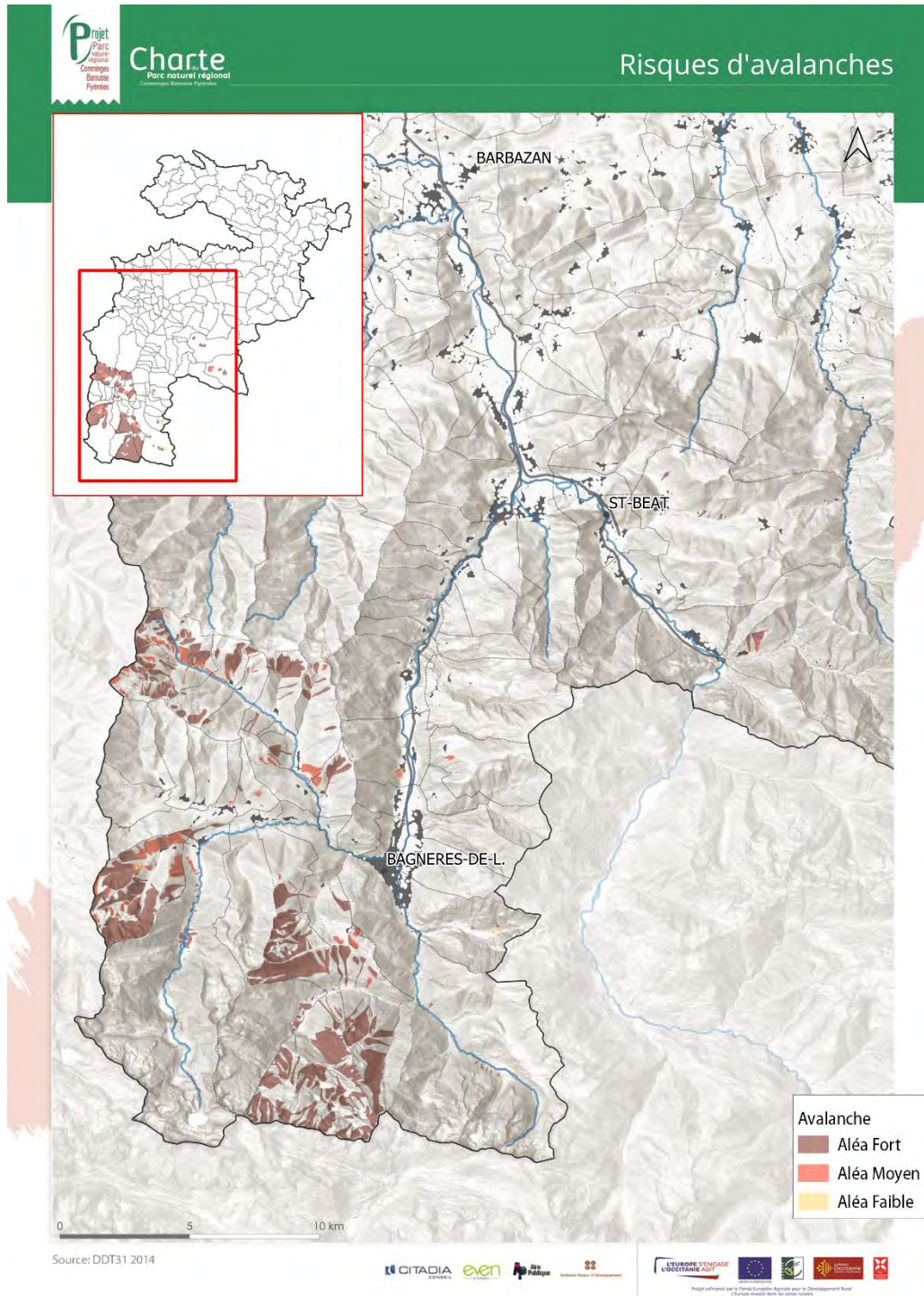
La chaîne Pyrénéenne enregistre entre 300 et 400 fois par an, les plus fréquents ne dépassant pas 3 de magnitude. Bien qu'ils soient très rares, les séismes destructeurs et dommageables pour les populations représentent un risque moyen et modéré pour la plupart du territoire du futur PNR.



Carte 138 Le risque sismique couvre la majeure partie du territoire

1.5. Avalanches

Une avalanche est un déplacement gravitaire (sous l'effet de son propre poids), rapide (vitesse de plus de 1m/s), d'une masse de neige sur un sol incliné, provoqué par une rupture d'équilibre dans le manteau neigeux. La Vallée du Lys, les espaces à proximité de la station de Peyragudes, le secteur de Superbagnères, les vallées aux abords de la Neste d'Oueil ainsi qu'un secteur à proximité de Melles représentent les sites à risque, car avec un Aléa Fort, face aux avalanches.



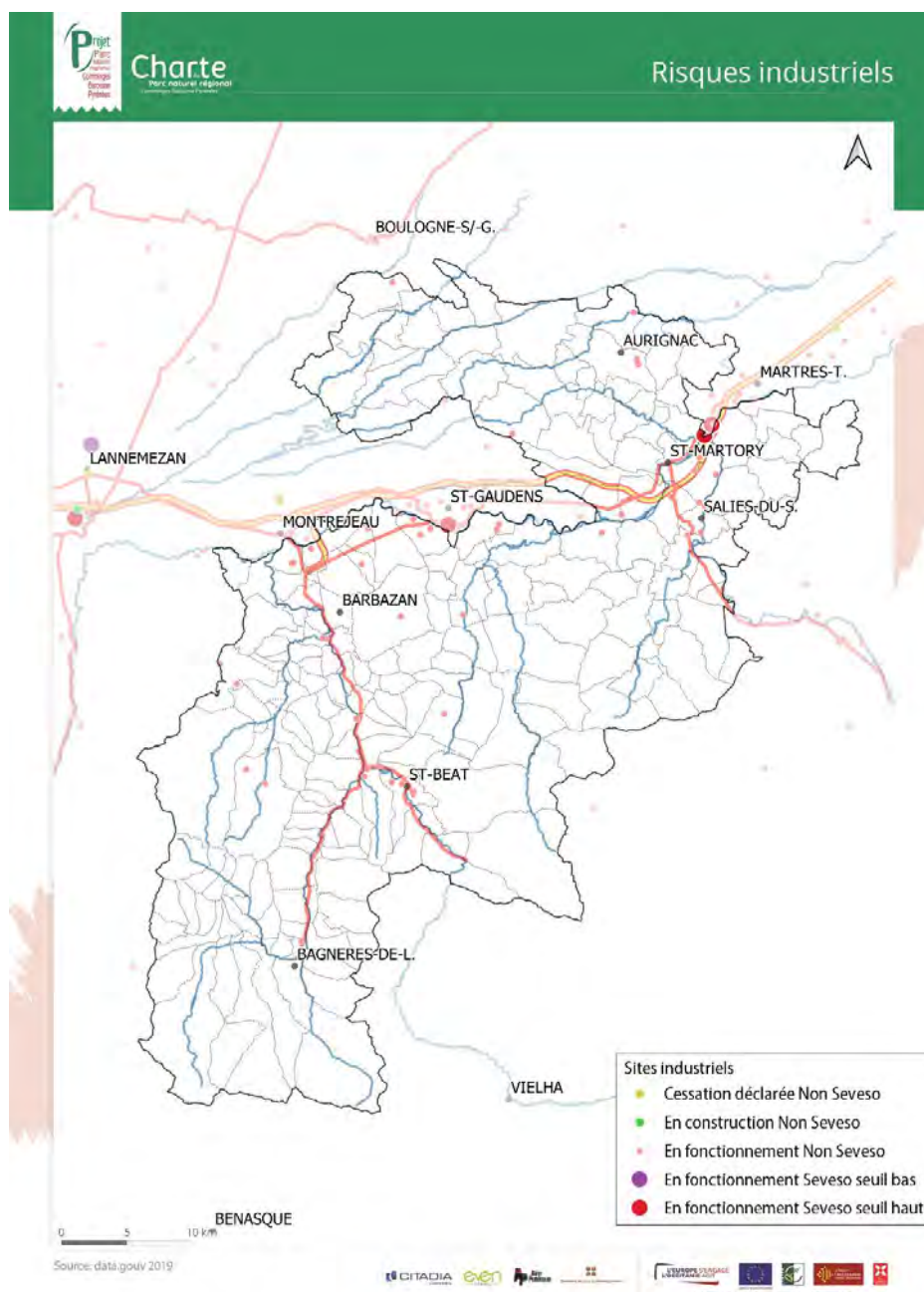
Carte 139 : Le risque avalanche

2. Des risques technologiques localisés

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Les établissements les plus dangereux, dits SEVESO sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

2.1. Les accidents industriels potentiels

Les risques liés aux productions industrielles font l'objet d'une réglementation particulière, et un classement des installations par niveau de risque est effectué. Certains sites non classés peuvent également présenter un danger. Sur le territoire, des sites majeurs classés SEVESO avec un seuil de risque haut existent, ils sont situés de part et d'autre de l'A64 sur les communes de Roquefort-sur-Garonne, Bousens (BASF et Antargaz). A proximité immédiate du territoire, un site SEVESO existe à Saint Gaudens (Fibre excellence)

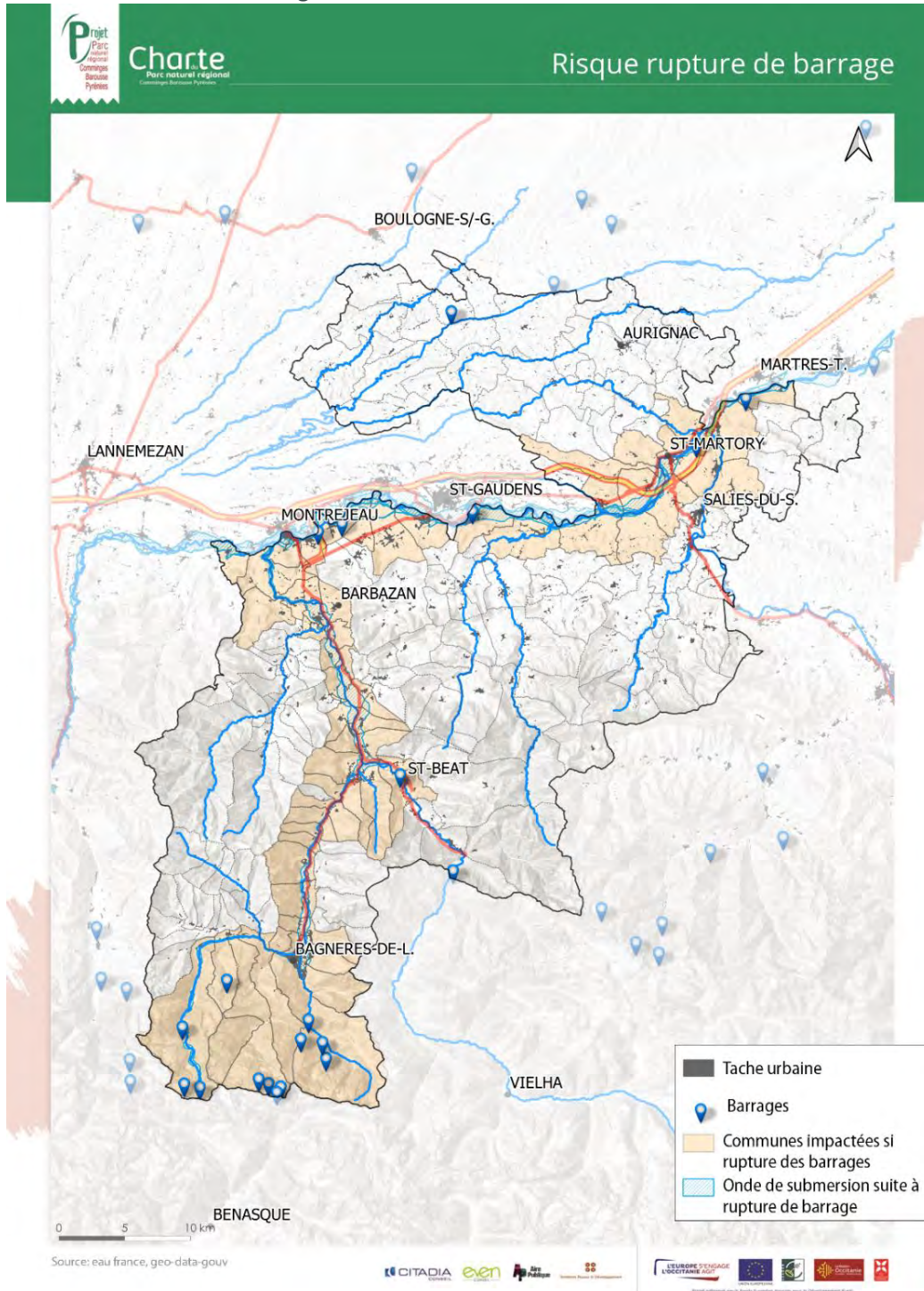


Carte 140 : Les risques industriels du territoire

2.2. Les espaces soumis au risque de rupture de barrages

Un barrage est un ouvrage artificiel (ou naturel), généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel. Si la hauteur de l'ouvrage est supérieure ou égale à 20m et si la retenue d'eau est supérieure à 15 millions de m³, on parle de « grand barrage ». Il existe différents types de barrages et de puissance différente. Les plus importants sont gérés par la SHEM ou EDF et sont en zone de montagne.

65 communes sont soumises à un risque de rupture de barrages. Les 20 barrages du territoire du futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées sont concernés par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui fixe les mesures d'évacuation de la population des communes soumises à l'onde de submersion de ces barrages.



Carte 141 : Les barrages et risque lié à leur rupture

3. Synthèse de la prise en compte des risques dans la réglementation

Plusieurs communes, fortement touchées par des risques naturels et/ou technologiques, se sont dotées de documents règlementaires afin de gérer au mieux les risques lorsque ceux-ci surviennent, ainsi que leurs impacts :

- Les Plan de Prévention des Risques (PPR) sont les principaux outils dans la prévention des risques naturels majeurs et des risques technologiques. C'est un document de gestion du sol constituant une contrainte sur l'utilisation du sol et des bâtiments qui s'impose à tous.

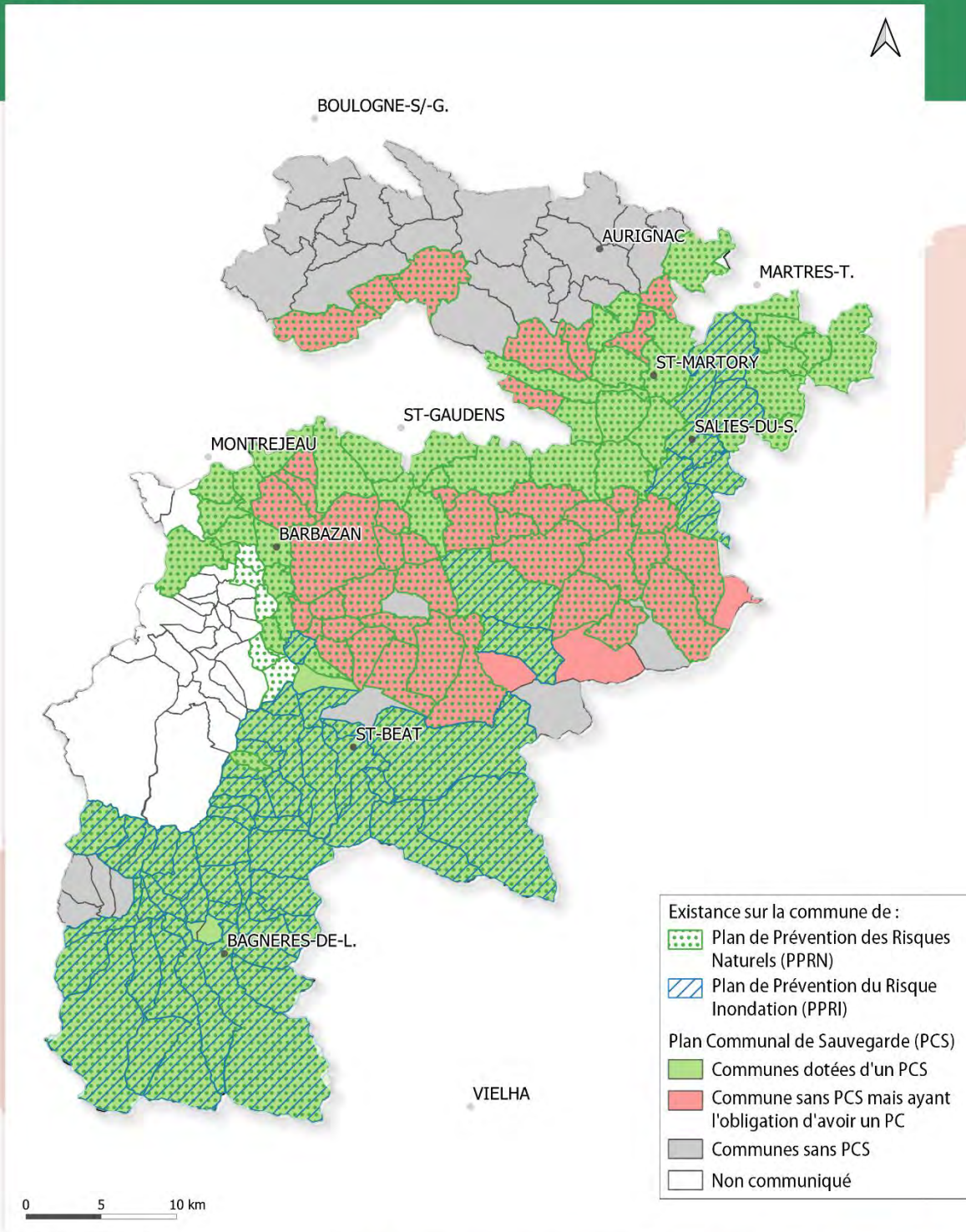
- Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) : Il vise à améliorer la connaissance et la prise en compte du risque inondation à l'échelle des bassins.

Une fois l'évaluation des risques établie, des documents sont mis en œuvre afin d'organiser les moyens de secours pour faire face aux crises éventuelles engendrées par un risque.

- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel s'imposant aux communes concernées par un PPRN approuvé ou prescrit. Il définit en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, etc. Il comprend le DICRIM qui vise à informer la population sur les risques qu'elle court.

- Le Dossier Communal Synthétique (DCS) est la traduction à l'échelle communale du DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs).

- A l'échelle départementale, les départements des Hautes Pyrénées et de la Haute Garonne, soumis à une multitude de risques, bénéficient d'un plan ORSEC. Ce plan détermine l'organisation générale des secours et recense l'ensemble des moyens publics et privés concourant à la protection générale de la population. Il comprend des dispositions générales applicables en toute circonstance et des dispositions propres à certains risques.



Source: DDT31, géorisques



Carte 142 Prise en compte du risque dans les documents communaux

b. La santé comme outil de transition vers des modes de vie plus sains et plus durables

1. La relation santé environnement

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Les facteurs influençant l'état de santé de la population peuvent être nombreux et de différents types :

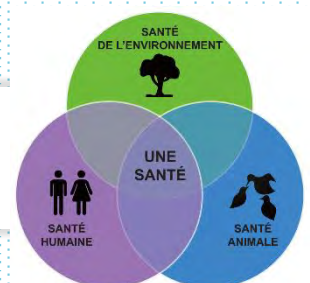
| Une conception globale de la santé selon 4 catégories de déterminants | | |
|---|--|---|
| Famille de déterminants | Exemples de déterminants | Principales caractéristiques |
| Biologie humaine | Facteurs individuels, génétiques et biologiques, tels que l'âge, le sexe, les caractéristiques héréditaires. | Facteurs généralement non modifiables. |
| Environnements | Facteurs environnementaux liés à l'état des milieux dans lesquels évoluent les populations : qualité de l'air, de l'eau, des sols, ... Facteurs environnementaux liés au cadre de vie: habitat, aménagement du territoire, transports, équipements et services publics, ... Facteurs environnementaux liés à l'entourage social : famille, amis, emploi, pauvreté, soutien social, ... | Facteurs non modifiables individuellement mais qui constituent des leviers d'action pour promouvoir la santé via des politiques publiques adaptées. |
| Habitudes de vie | Facteurs comportementaux relevant de décisions individuelles : comportements à risque, addictions, alimentation, travail, culture, éducation, activités physiques, comportement sécuritaire, ... | Facteurs modifiables qui relèvent de décisions individuelles mais fréquemment influencées par l'environnement socio-culturel. |
| Organisation des soins de santé | Facteurs liés au système de soins : accessibilité et qualité de l'offre de soins tant préventifs que curatifs : soins de santé primaire, services spécialisés, ... | Facteurs influencés par les politiques de santé et l'environnement socio-culturel. |

Tableau 15 : Principales caractéristiques des 4 grandes familles de déterminants selon Lalonde (1974) - Source : Guide Agir pour un urbanisme favorable à la santé, EHESP, ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.



FOCUS

L'approche « One Health », un outil pour prévenir les prochaines pandémies. Ce concept, né il y a une vingtaine d'années, reconnaît l'interdépendance entre les santé animale, humaine et environnementale.



La biodiversité en est l'un des déterminants majeurs et l'une des clés pour l'obtention d'un meilleur niveau de santé. Selon l'OMS, 23 % des décès dans le monde et 25 % des pathologies chroniques sont imputables à des facteurs environnementaux. A titre d'exemple, la destruction de forêts riches en biodiversité pour les substituer par des monocultures accroît les contacts entre humains et animaux ce qui favorise l'émergence de maladies zoonotiques transmissibles. Par ailleurs, le manque de nature et la déconnexion des hommes à leur environnement, conduit à une augmentation des maladies chroniques et à des déséquilibres du bien être mental.

2. Les outils

2.1. Le plan régional santé environnement

Le Plan Régional Santé Environnement Occitanie (PRSE) vise à préserver et améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les conditions de vie, les pratiques et la qualité des milieux. Il a aussi pour objectif de maîtriser les risques liés à notre exposition quotidienne à de multiples polluants.

Le 3ème Plan régional santé environnement d'Occitanie est adopté pour 5 ans (2017-2021) en complément d'autres plans et programmes régionaux concernant la santé environnement. Ce plan est piloté par l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

2.2. Le Contrat Local de Santé

Sur le territoire du PNR, le Pays Comminges Pyrénées et l'Agence Régionale de Santé Occitanie se sont engagés dans la construction d'un Contrat Local de Santé (CLS). Signé en juillet 2016 sur la base d'un diagnostic territorial qui a été actualisé en décembre 2018, le CLS est un outil de mise en œuvre de la stratégie de l'Agence Régionale de Santé, afin de réduire les inégalités de santé. Cette démarche a pour ambition de lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé par la mise en place d'actions pour mieux répondre aux besoins des habitants.es du territoire. Actuellement, le Pays Comminges Pyrénées et l'Agence Régionale de Santé Occitanie se sont engagés dans la construction d'un deuxième CLS.

3. Disparités environnementales de santé

L'Observatoire Régional de Santé d'Occitanie publie un rapport en 2017 visant à catégoriser chaque commune d'Occitanie selon six profils environnementaux différents. Ces derniers se basent sur la qualité de l'eau (conformité bactériologique, pesticides, teneur en nitrates), de l'air (jours de dépassement en ozone, émissions de PM2,5 (et d'oxyde d'azote), du sol (densité des sites BASIAS, indicateur spatialisé du risque composite d'ETM) et de l'habitat (part des PPPI, part des habitants anciens avant 1946).



PM2,5 : ce terme désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres. Une grande partie de ces particules (qui regroupent les aérosols, les « fumées noires » et les poussières) résultent d'activités polluantes (moteurs diesel, suies, particules issues de procédés industriels...). Une grande exposition à ces particules peut provoquer des symptômes de gêne respiratoire plus ou moins graves et peut conduire dans certains cas à un cancer des poumons.

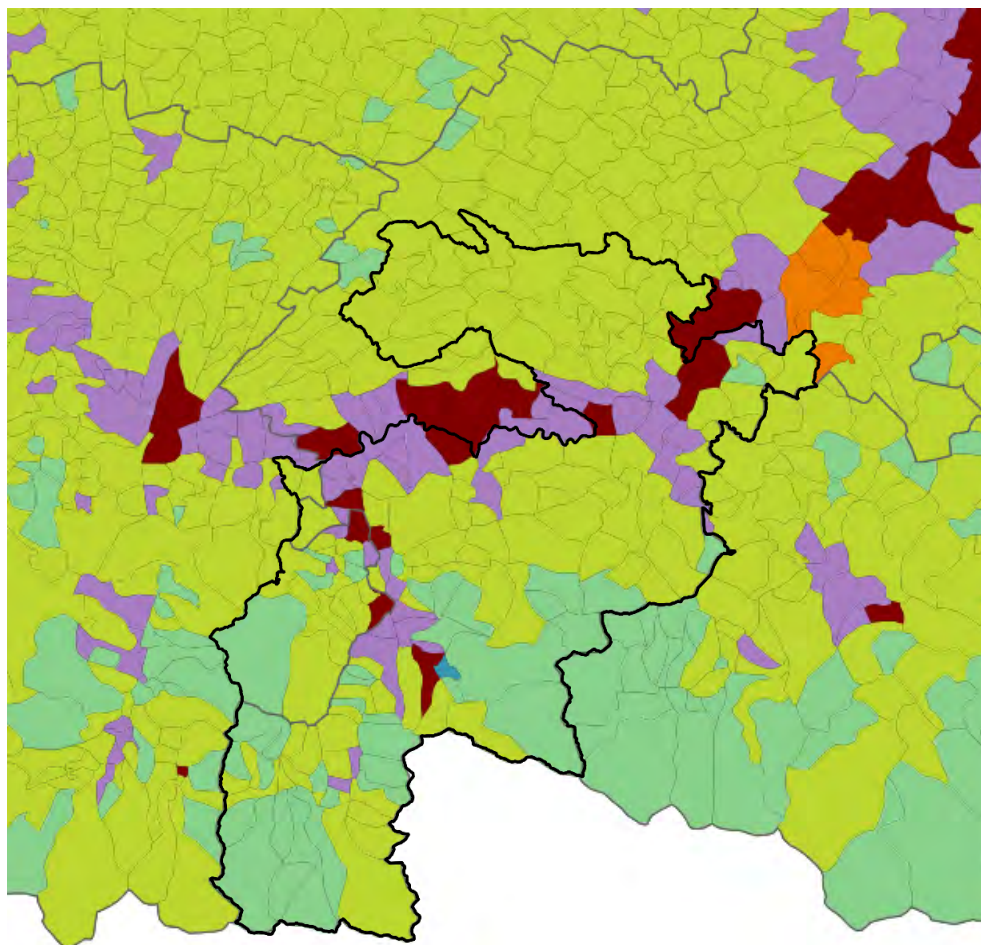


ETM : Éléments-traces métalliques. Ils désignent des métaux naturellement présents en très faible quantité dans le sol mais qui en grande quantité, deviennent toxiques. La présence d'une quantité à normalement élevée d'ETM est souvent liée à l'activité humaine, car ceux-ci rentrent dans de nombreux procédés industriels et de fabrication : le fer, le plomb, ou encore le mercure sont des ETM. Ce sigle tend à remplacer le terme général de « métaux lourds ».



PPPI : Parc Privé Potentiellement Indigne. Ce terme désigne des logements potentiellement très dégradés, occupés par des ménages à très faibles ressources.

Carte : Les typologies communales des disparités environnementales : le territoire réuni 5 des 6 profils proposés par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) d'Occitanie



Carte 143 : Typologie communale des disparités environnementales – Source : CREA| ORS Occitanie.







| | | Caractéristiques du profil | Nombre de communes du PNR | % |
|-----------------|--|--|---------------------------|------------|
| Profil 1 |  | Territoires ruraux peu défavorisés sur le plan environnemental, avec une qualité de l'habitat légèrement dégradée | 114 | 58,5 |
| Profil 2 |  | Territoires ruraux marqués par une qualité bactériologique de l'eau insuffisante, un parc potentiellement indigne élevé et une très bonne qualité de l'air | 38 | 19,5 |
| Profil 3 |  | Milieus péri-urbains et axes routiers avec une qualité de l'air légèrement dégradée et un habitat récent | 32 | 16,4 |
| Profil 4 |  | Une qualité de l'eau détériorée par les pesticides et les nitrates | 0 | 0,0 |
| Profil 5 |  | Zone littorale exposée à l'ozone, avec un risque lié aux ETM plus élevé et une qualité de l'eau très bonne | 1 | 0,5 |
| Profil 6 |  | Zones urbaines caractérisées par une mauvaise qualité de l'air et des sites et sols potentiellement pollués | 10 | 5,1 |
| Total | | | 195 | 100 |

Tableau 16 : Caractérisations des profils environnementaux différents des communes du PNR – Source : ORS Occitanie

114 communes, soit plus de la moitié des communes du territoire (58,5%) **sont de profil 1** c'est-à-dire peu défavorisées sur le plan environnemental mais caractérisées par une qualité de l'habitat légèrement dégradée. Cela se traduit par des indicateurs de pollution dans l'air, l'eau et les sols (BASIAS et ETM) bons. Cependant, l'habitat y est relativement ancien, avec un taux de résidences potentiellement indignes.

38 communes présentent un profil environnemental 2. Ces communes se caractérisent par un habitat très ancien et un parc potentiellement indigne également important, une qualité bactériologique de l'eau relativement moins bonne. En revanche, elles possèdent une très bonne qualité de l'air compte tenu des indicateurs d'air retenus.

32 communes présentent des profils de type 3. Dans ces communes, la qualité de l'air se situe dans une position intermédiaire en comparaison au niveau régional, en particulier concernant les particules fines (PM2,5). De plus, la densité au km² de sites BASIAS (anciens sites industriels et activités de services) est relativement plus élevée. La qualité de l'eau est, quant à elle, très bonne. A l'échelle du PNR, ces communes sont localisées pour la majorité dans la vallée de la Garonne, où se concentrent les principales activités liées aux transports (routes, voie ferrée), aux industries, à l'habitation.

Une partie de la commune de Saint-Béat-Lez est concernée par un profil 5, caractérisé par une qualité de l'air dégradée par une concentration relativement importante en ozone. Ce profil se caractérise

également par des risques liés à l'exposition aux ETM plus élevés, un habitat relativement récent et des indicateurs de la qualité de l'eau sont très bons. Le profil 5 de la commune peut s'expliquer par la présence d'une carrière en fonctionnement ainsi que d'une activité de fabrication d'autres produits minéraux non métalliques déclarant des rejets et transferts de polluants. Le mélange complexe de composants chimiques et d'oxydes d'azote qu'émettent ces activités, conduisent à la formation d'ozone.

10 communes, principalement localisées à proximité des communes de Saint-Béat-Lez, de Saint-Martory et de Saint-Gaudens (hors territoire du PNR), **présentent un profil de type 6**. Ce profil est caractérisé par un taux d'urbanisation élevé et regroupe les grandes agglomérations et des communes proches des grands axes routiers. Ces communes présentent de forts niveaux d'émissions de particules fines et d'oxydes d'azote ainsi qu'une densité de sites BASIAS relativement élevée. A contrario, la qualité de l'eau y est très bonne, de même que les indicateurs sur l'habitat.

4. Les facteurs environnementaux

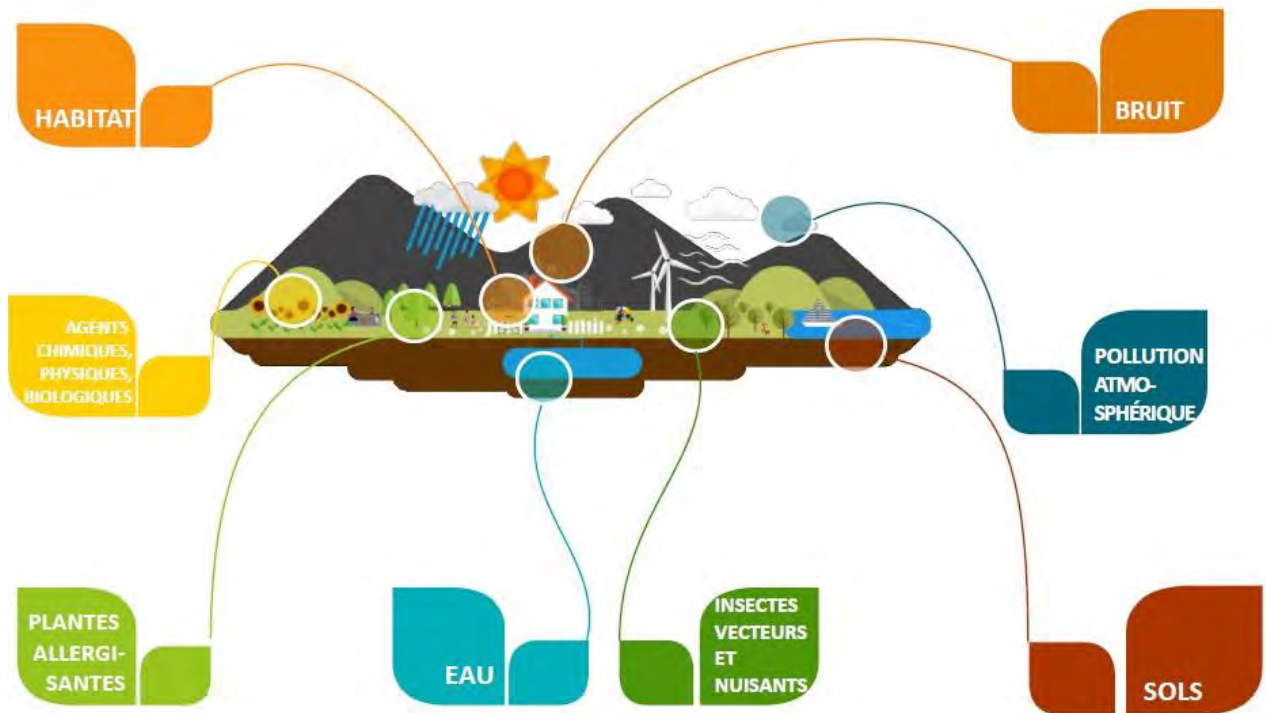


Figure 32 : Les thématiques santé environnement – Source : PRSE3 Occitanie

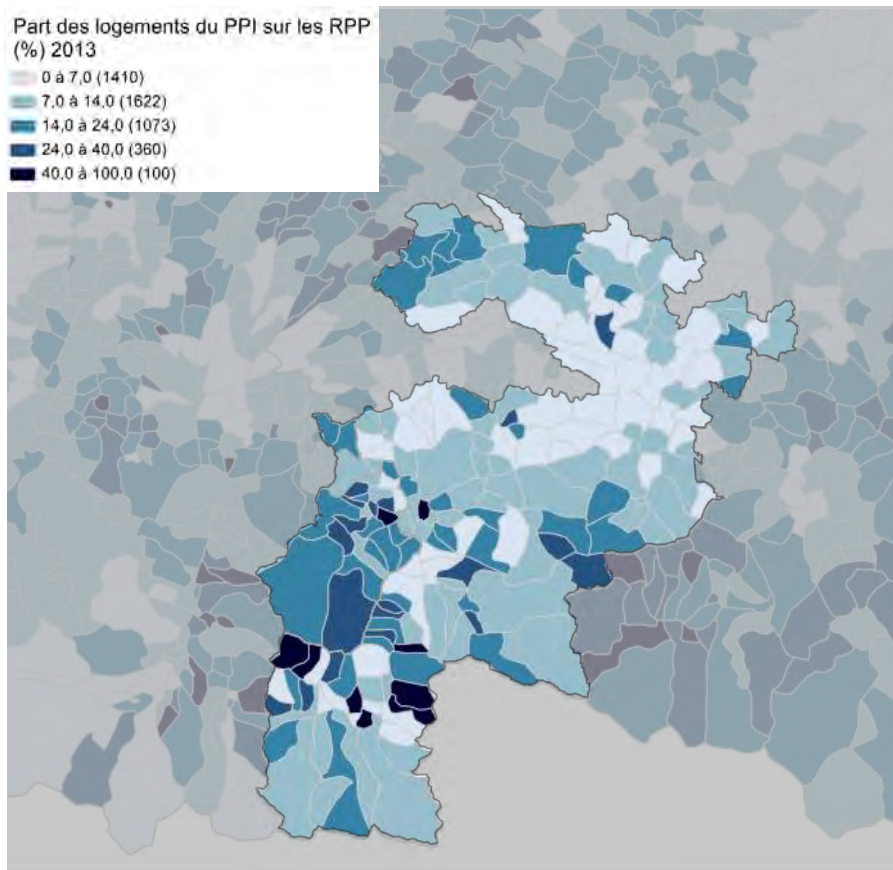
1.1. L'Habitat

Bien souvent moins médiatisée que la qualité de l'air extérieur, la qualité à l'intérieur des bâtiments est tout aussi important à considérer. Elle apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique. En effet, nous passons la plus grande partie de notre temps dans un espace clos, c'est pourquoi il faut être attentif à la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. En espace clos, de nombreuses pollutions peuvent être présentes en fonction des caractéristiques du bâti et de l'ameublement, des activités menées, des comportements (tabagisme par exemple) et peuvent entraîner des conséquences sur la santé et le bien-être des personnes. Ces risques sont d'autant plus susceptibles d'apparaître lorsqu'un logement est qualifié d'indigne.

Lorsqu'il est insalubre, l'habitat peut être source de problèmes de santé. Selon l'état du logement et l'utilisation qui en est faite, des pathologies comme les maladies respiratoires liées à l'humidité et au manque d'aération peuvent être provoqués ou accentués. La présence d'installations électriques défectueuses ou tout équipements en mauvais états peuvent également soumettre les personnes à des risques accrus d'accidents domestiques.

La lutte contre l'habitat indigne est un maillon essentiel des trois documents-cadre (PDH, PDALHPD, SDAHGV) de la politique de l'habitat et de l'hébergement du département de la Haute-Garonne. Le territoire du Pays Comminges Pyrénées a fait l'objet d'un cahier de territoire présentant la vision des enjeux et des actions à mener en lien avec ces documents-cadre. Une des orientations portées par le plan habitat concerne particulièrement la revalorisation de l'habitat existant et la lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique. Sur ce territoire, 13 des 959 logements subventionnés ANAH sont indignes et 21 sont très dégradés.

L'étude des disparités environnementales de santé Occitanie détermine un indicateur de proportion du nombre de logement du parc principale privé potentiellement indigne (PPPi) sur les résidences principales privées (RPP) par commune. Sur le territoire, 9 communes possèdent plus de 40 % de PPPi.



Carte 144 : Part du parc privé potentiellement indigne dans les résidences privées principales en 2013 par commune en Occitanie (%) – Source : Etude des disparités environnementales de santé en Occitanie, 2017

L'exposition **au risque radon**, gaz radioactif naturel qui provient essentiellement des sols granitiques et volcaniques, peut également être source de problèmes de santé.

Il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées dans des lieux confinés tels les bâtiments et les habitations en particulier l'hiver du fait du manque d'aération. Le radon est un cancérogène pulmonaire certain pour l'homme, classé depuis 1987 par le centre international de recherche sur le cancer.

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire a réalisé une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable, avec une catégorisation du risque par commune. Sur le territoire du PNR, **39 communes** sont classées **en catégorie 3**, **18 en catégorie 2** et les **138 communes** restantes sont **en catégorie 1**.

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement, l'ARS organise des distributions de kits de mesure à destination des particuliers et pilote la surveillance des établissements recevant du public (établissements sanitaires et médico-sociaux).



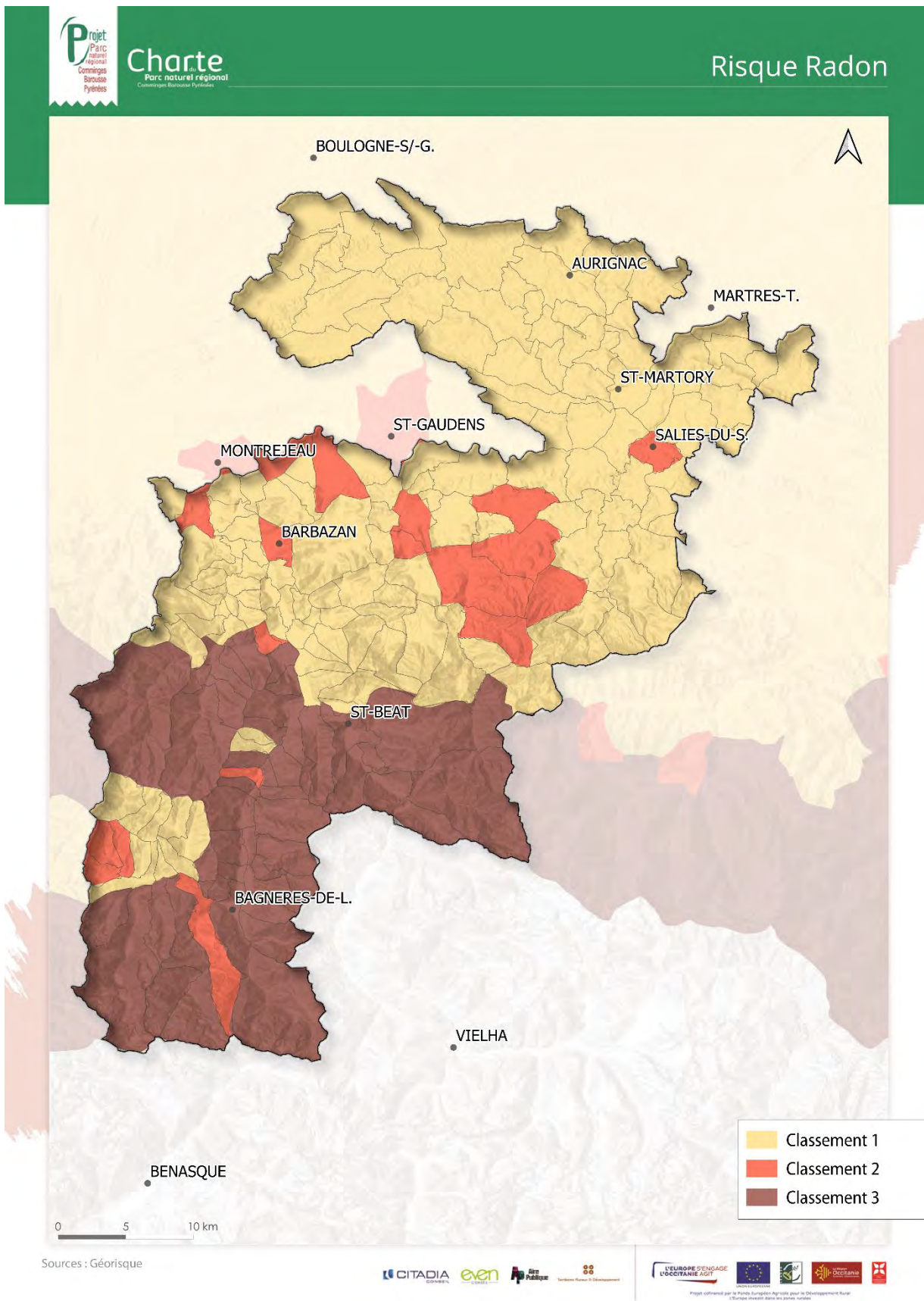
Catégorie 1 : Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Sur ces formations, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles.



Catégorie 2 : Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments. Les communes concernées sont notamment celles recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains.



Catégorie 3 : Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que sur le reste du territoire.



Carte 145 : Carte d'exposition au radon (Source : Géorisques)

1.2. Les agents chimiques

L'impact des polluants de l'environnement sur la santé est un des sujets majeurs lorsqu'on parle de santé environnement. Quotidiennement, nous sommes exposés à des pollutions d'origines chimiques, physiques (antennes, téléphonie mobile, écran) et biologiques (pollens, moisissures, microbes).

Agents chimiques :

Si toutes les substances chimiques ne sont pas toxiques, certaines peuvent avoir des effets néfastes sur la santé. Les risques pour la santé dépendent de plusieurs facteurs : substance considérée, mode d'exposition, durée de l'exposition, susceptibilité génétique, etc.

Parmi ces substances, les produits phytosanitaires font l'objet d'une attention particulière, notamment du fait du lien établi entre l'utilisation de pesticides et de l'augmentation du risque de cancers. Différentes actions sont portées par les politiques publiques à ce sujet, avec par exemple le projet Expo'phyto.

Zoom sur le projet Expo'phyto

Le projet expo'phyto intervient dans les suites du plan Ecophyto 2018 dont l'objectif était la réduction de l'utilisation des pesticides tant sur le plan national que régional. L'objectif recherché porte sur une diminution globale de l'exposition aux produits phytopharmaceutiques (PPP). Cependant, la priorité se concentre sur la diminution des expositions par voie aérienne en raison de la multiplication des plaintes de particuliers ou d'établissements accueillant des publics sensibles (écoles, établissements médico-sociaux), riverains de zones d'épandages aux PPP. Cette priorité est aussi liée au fait que les résidus de pesticides sont aujourd'hui contrôlés dans l'eau destinée à la consommation humaine et dans les denrées alimentaires, ce qui n'est pas le cas pour l'air.

Dans le cadre de ce projet, un travail a été réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Occitanie en 2019 portant sur la réalisation d'une cartographie des territoires, à l'échelle cantonale, en fonction de leur « pression relative d'exposition » (PRE) par voie aérienne aux produits phytopharmaceutiques à risque sanitaire, afin d'identifier les zones pouvant être considérées comme prioritaires pour mener des actions de réduction de cette exposition.

La cartographie se base sur deux indicateurs quantitatifs de la « pression relative d'exposition » par voie aérienne aux PPP : l'un pour la population professionnelle et l'autre pour la population générale (plus précisément population non professionnelle et non urbaine). Le calcul de l'indicateur prend en compte l'étendue des surfaces cultivées en Grandes Cultures, Viticulture et Arboriculture (hors agriculture biologique), les pratiques culturales des différents territoires concernés en termes d'usage des PPP, et pour chacune des cultures les effectifs de professionnels agricoles non-salariés et les effectifs de population générale hors centres urbains. Cette cartographie est ainsi un élément de priorisation des territoires où il est pertinent de mettre en œuvre des actions de réduction de l'exposition aux PPP par voie aérienne.

Le canton de Bagnères-de-Luchon correspond à la majorité des communes du PNR. Sur ce canton les résultats de ce travail sont les suivants :

- Concernant les pressions relatives d'exposition pour la population professionnelle, l'indicateur s'élève à 5,78 kilo-travailleurs classant le canton au rang 119,
- Quant aux pressions relatives d'exposition pour la population non professionnelle non urbaine, l'indicateur s'élève à 4807,71 kilo-habitants classant le canton au rang 86.

Le canton de Bagnères-de-Luchon ne figure pas dans les cantons prioritaires dans la mise en place d'actions de réduction de l'exposition aux PPE.

1.3. Les agents biologiques

La plupart des agents biologiques sont inoffensifs pour l'homme. Néanmoins, certains peuvent être à l'origine de maladies plus ou moins graves pour l'Homme. Comme pour les agents chimiques, les effets sur la santé dépendent de l'agent biologique en cause, des conditions d'exposition et de certains facteurs propres à l'individu. Les allergies peuvent être une des répercussions d'agents biologiques sur la santé. Le département de la Haute-Garonne est particulièrement touché par l'ambrosie, classée nuisible à la santé humaine depuis 2016 (problèmes respiratoires, urticaire et eczéma). 6 à 12 % de la population française y serait allergique.

1.4. Les agents physiques

Les agents physiques tels que le bruit, les vibrations peuvent avoir des effets néfastes sur l'audition mais également des effets extra-auditifs : perturbation du sommeil, gêne notamment. D'autant plus que le bruit constitue une nuisance très présente au quotidien. En France, le seuil de danger causé par une exposition au bruit est estimé à 85dB. Cependant, les nuisances liées au bruit peuvent avoir un impact même en étant bien en dessous de ce seuil. Les transports représentent 80 % du bruit émis dans l'environnement.

Le département de la Haute-Garonne a établi un classement sonore des Infrastructures de Transports Terrestres par un arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2020. Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif. Il se traduit par la classification du réseau de transports terrestres en tronçons auxquels sont affectées une catégorie sonore. Sur le territoire du PNR, l'autoroute A64 est classée en catégorie 1, la route nationale 125 et la voie ferroviaire en catégorie 3. Plusieurs départementales sont également classées en catégorie 3 ou 4.



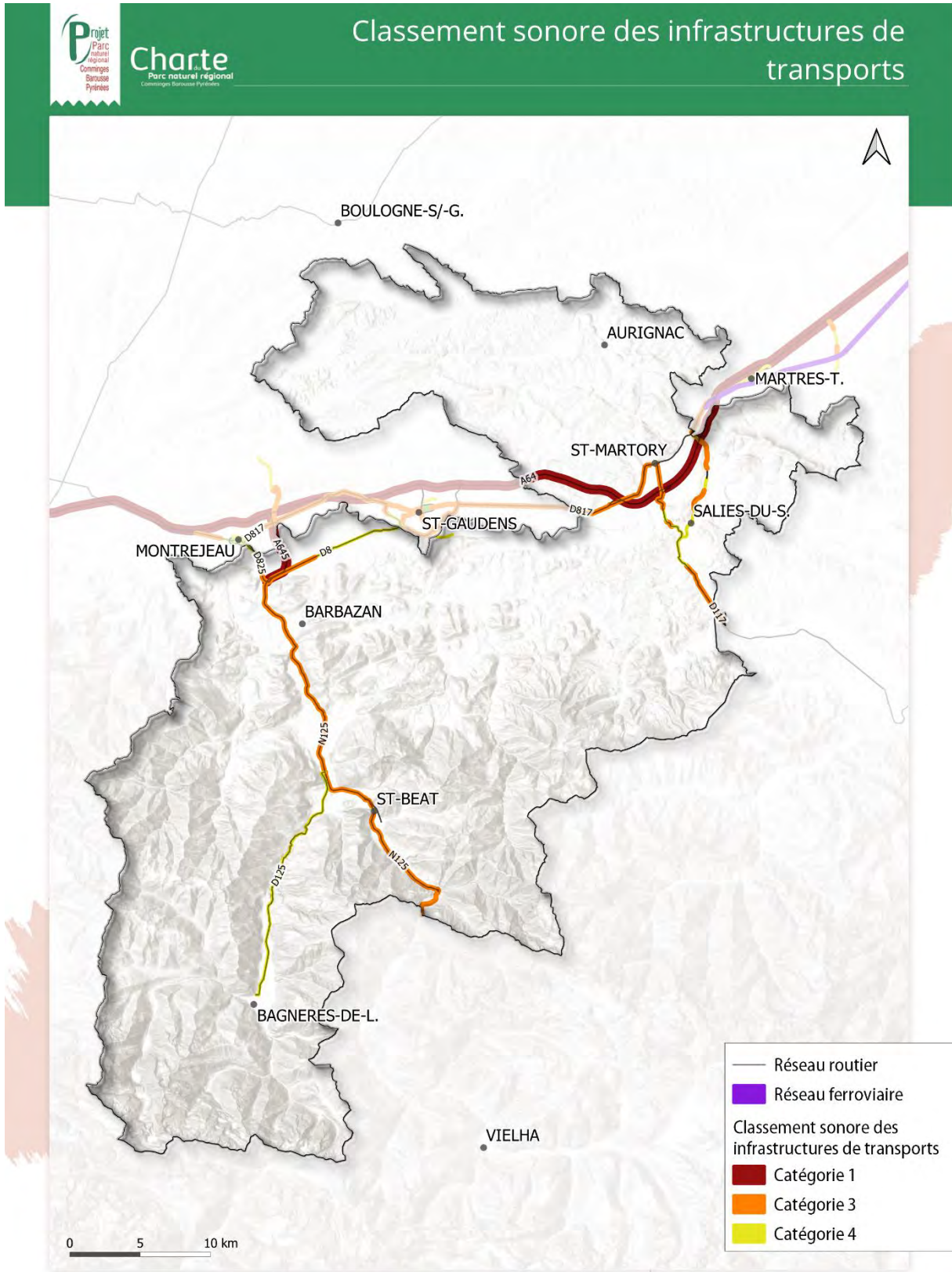
Catégorie 1 : 300 m de part et d'autre de l'infrastructures sont affectées par le bruit



Catégorie 3 : 100 m de part et d'autre de l'infrastructures sont affectées par le bruit



Catégorie 4 : 30 m de part et d'autre de l'infrastructures sont affectées par le bruit



Source: Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne 2020



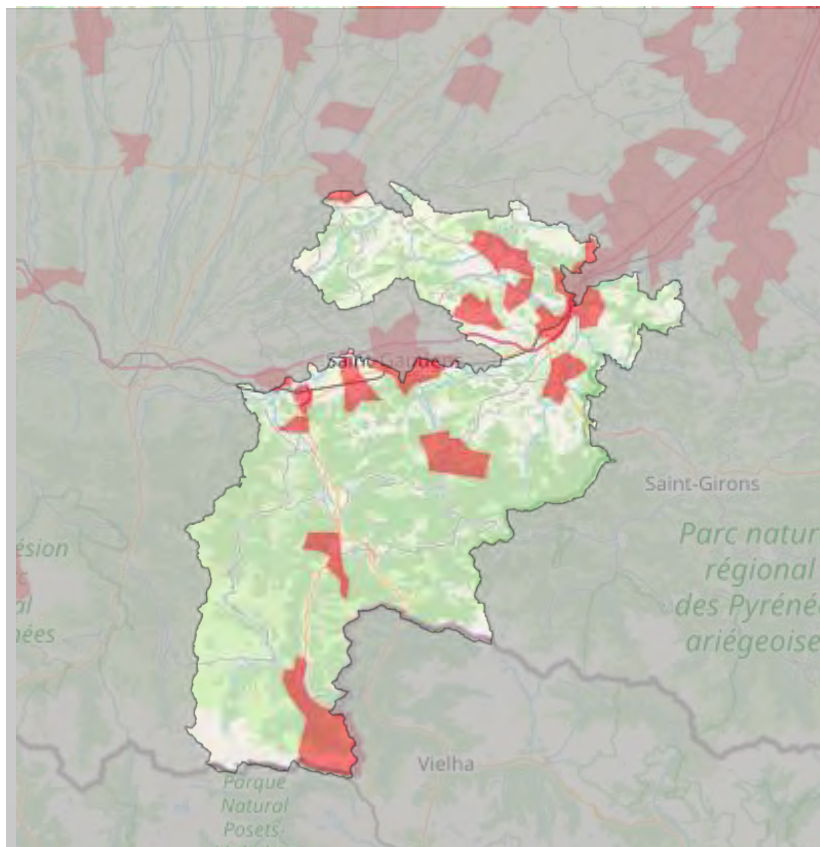
Carte 146 : Classement sonore des infrastructures de transports sur le territoire

1.5. L'eau

La qualité microbiologique et chimique de l'eau constitue un enjeu permanent de santé publique, que ce soit pour la consommation d'eau potable ou pour les loisirs (baignade). La contamination d'une eau par des germes pathogènes peut notamment provoquer des infections telles que des troubles digestifs. La présence de substances chimiques (plomb, nitrates, pesticides, etc) dans l'eau peut également engendrer des pathologies chez les consommateurs lorsque l'exposition est chronique. Cependant, la législation française impose des exigences de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En cas de non-respect, la gestion des situations est très encadrée par la réglementation. Les eaux de baignades font également l'objet de contrôles sanitaires organisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Sur le territoire du PNR, la qualité du lac de Montréjeau (site de baignade en eau douce) a été classée excellente ces dernières années.

1.6. Les insectes vecteurs de maladies

Ces dernières années, on observe une apparition de ces maladies vectorielles dans des zones géographiques qui étaient épargnées jusque-là. Les épidémies de maladies infectieuses transmises par des insectes vecteurs sont ainsi favorisées. Le moustique tigre est un vecteur de maladies virales. En France, 42 départements sont touchés par le moustique tigre, dont le département de la Haute-Garonne. Ce moustique peut être à l'origine de nuisances locales et parfois devenir un vecteur de maladies. Eviter sa prolifération est un enjeu essentiel.



Carte 147 : Localisation des communes colonisées ou partiellement colonisées par le moustique tigre au 6 octobre 2021
(Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>)

1.7. Les sols

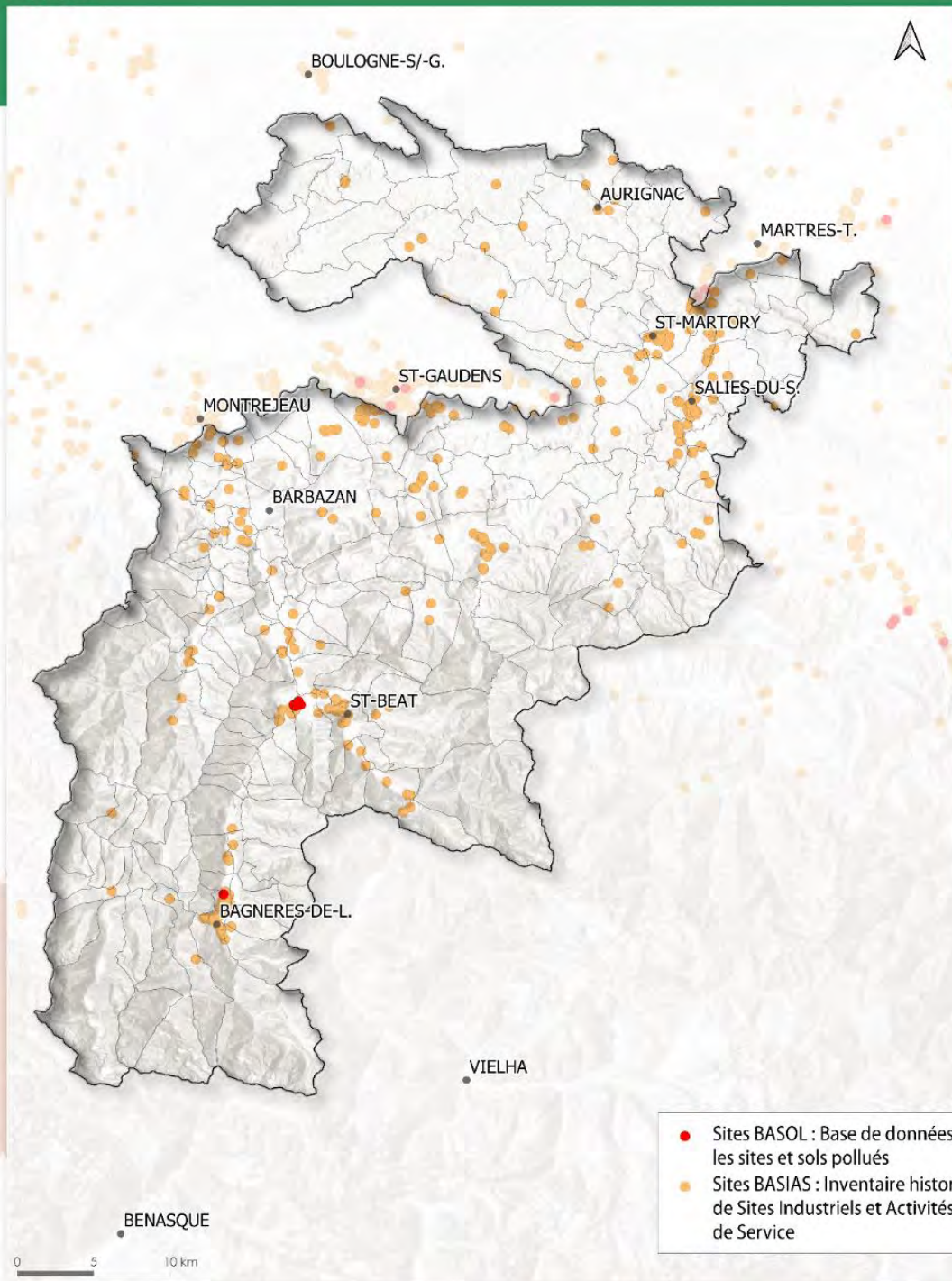
Du fait d'une ancienne activité industrielle ou minière, d'une mauvaise gestion des déchets ou d'un contact avec des produits chimiques, un site peut être considéré comme étant pollué. Sur le territoire, 321 anciens sites industriels et activités de services et 3 sites et sols pollués ou potentiellement pollués sont recensés. Divers polluants peuvent être mis en évidence : les éléments métalliques (plomb, zinc, arsenic, etc.) et les composés organiques introduits par l'Homme (hydrocarbures, solvants...). La population peut y être exposée par plusieurs possibilités : ingestion de produits végétaux cultivées sur des terres polluées, inhalation...

Afin d'acquérir une meilleure connaissance de la pollution des sols, la DREAL Occitanie et le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) mettent actuellement à l'étude des secteurs d'information sur les sols (SIS). Il s'agit des terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement. Sur le territoire, 3 sites ont fait l'objet d'études : l'ancienne usine à gaz à Bagnères de Luchon, l'usine Pechiney (magnésium) à Marignac et la société d'exploitation de l'usine de Bousens. Plusieurs polluants ont été identifiés sur ces sites tels que des chlorures, des hydrocarbures, de l'arsenic, du baryum, du mercure, du plomb. Le site de Marignac a fait l'objet de travaux de réhabilitation avec la mise en place de mesures de sécurité avec interdiction d'accès et évacuation des produits ou des déchets.



Charte
Parc naturel régional
Comminges Barousse Pyrénées

Risque Technologique



- Sites BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués
- Sites BASIAS : Inventaire historique de Sites Industriels et Activités de Service

Sources : Géorisque



Carte 148 : Carte des sites et sols pollués, BASOL et BASIAS (Source : Géorisques)

1.8. Les pollutions atmosphériques

Aujourd'hui, le lien entre polluants atmosphériques et effets sanitaires est clairement démontré, à moyen comme à long terme. La pollution de l'air accroît le risque de maladies respiratoires aiguës comme la pneumonie ou chroniques comme le cancer du poumon ainsi que de maladies cardio-vasculaires.

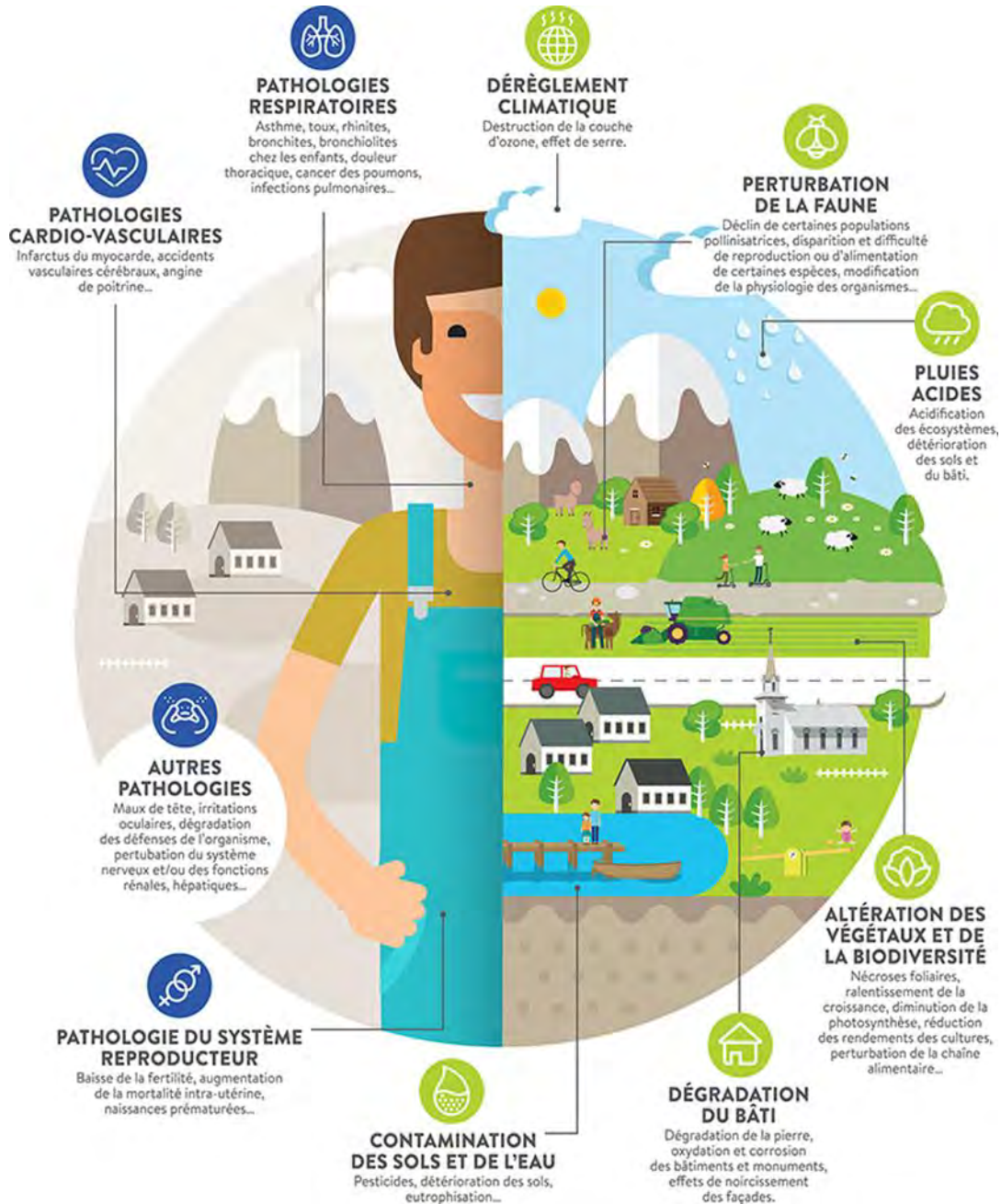


Figure 33 : Effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement – Source : ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

La pollution de l'air est un mélange complexe de polluants qui peuvent être d'origine chimiques, physiques ou biologiques résultant en majorité des activités humaines. Il existe différents types de polluants atmosphériques, ces polluants sont eux-mêmes émis par des sources diverses. On peut citer les oxydes d'azote (NOx) qui sont émis à 75 % par le trafic routier, et à 6,3 % par les activités de chauffage.

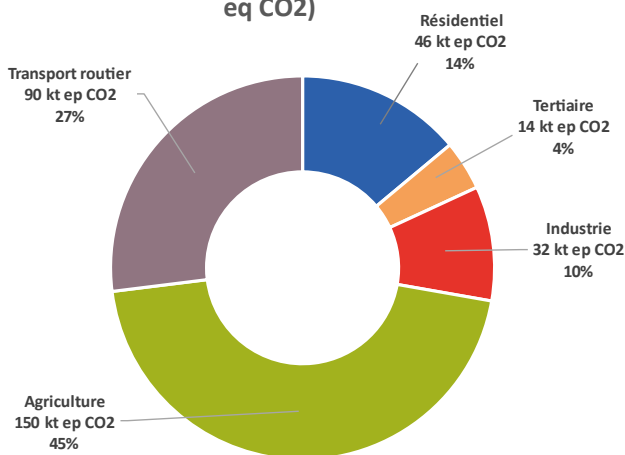
Les particules fines comme les PM10 et les PM2.5 sont respectivement émises à 43 % et 40 % par le trafic routier, et à 20 % et 16 % par le secteur industriel. La présence de ces polluants dans l'air peut avoir des impacts sur la santé tels que des irritations oculaires ou des voies respiratoires, des crises d'asthme. En Occitanie, on compte 2 800 décès par an dus à la pollution aux particules, et la pollution atmosphérique. L'ATMO Occitanie se charge de la surveillance de la qualité de l'air et réalise également des études.

Le contrôle de la pollution atmosphérique est un enjeu majeur tant pour la santé humaine que pour l'évolution du climat. La pollution atmosphérique correspond à l'émission de différents polluants tels que les oxydes d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre, les hydrocarbures volatils et les particules fines. Des substances peuvent être irritantes pour les bronches, causer des infections pulmonaires, une altération des fonctions respiratoires et peuvent être à l'origine de cancers.

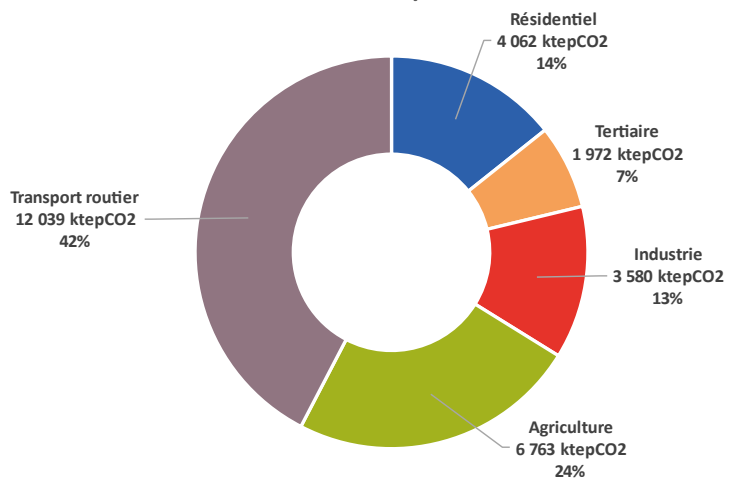
D'après les données de l'Observatoire Régional de l'Energie Occitanie, les émissions de Gaz à effet de Serre (GES) sur le PNR représentent au total 332 kt eq CO2 en 2019. Les émissions de GES par habitant sur le territoire sont donc de près de 6,9 tonnes équivalent CO2, ce qui est supérieur à la moyenne régionale de 5 tonnes eq CO2 par habitant. Depuis 2013, une baisse de 25 kt eq CO2 est à noter sur le territoire.

Ces émissions territoriales se répartissent dans les différents secteurs d'activité comme suit :

Emissions des GES par secteur sur le territoire (en kt eq CO2)



Emissions des GES par secteur en Occitanie (en kt eq CO2)

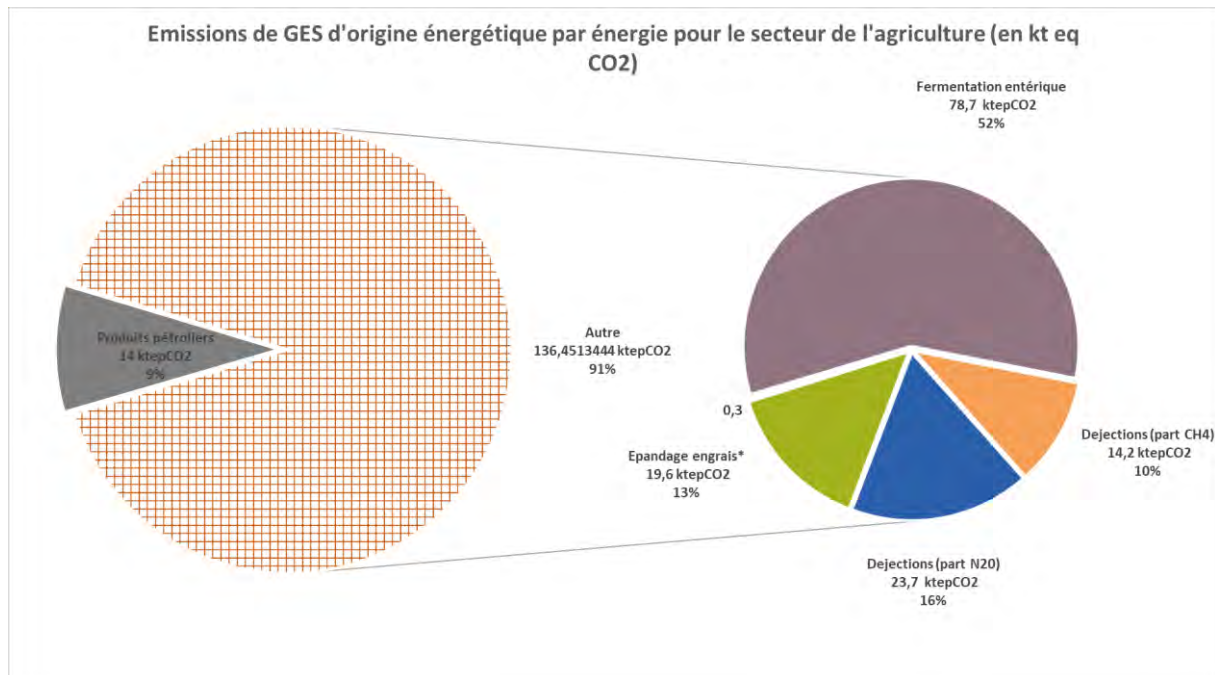


Graphique 57 : Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par secteur sur le territoire (à gauche) et en Occitanie (à droite) – Source : OREO

| Unité | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| TOTAL | 357 | 352 | 345 | 345 | 339 | 333 | 332 |
| Résidentiel | 56 | 50 | 48 | 50 | 50 | 47 | 46 |
| Tertiaire | 17 | 14 | 14 | 15 | 15 | 14 | 14 |
| Industrie | 39 | 42 | 38 | 34 | 32 | 32 | 32 |
| Agriculture | 153 | 155 | 155 | 155 | 151 | 151 | 150 |
| Transport routier | 93 | 91 | 90 | 91 | 91 | 89 | 90 |

Tableau 17 : Émissions de GES par secteur sur le territoire du PNR de 2013 à 2019 – Source : OREO

En 2019, le secteur de l'agriculture représente ainsi plus de 45 % des émissions de GES du territoire dont 9 % des émissions d'origine énergétique sont issues des produits pétroliers et 91 % d'autres sources d'énergie (fermentation, épandage engrais, déjections). Ce constat s'explique notamment par la présence d'élevage bovin et ovin émetteur de méthane sur le territoire.



Graphique 58 : Emissions de GES d'origine énergétique par énergie en 2019 – Source : OREO

Les émissions de GES du secteur du transport routier sont, quant à elles, issues à 97 % des carburants routiers et à 3 % des gaz fluorés. La dépendance à la voiture et aux énergies fossiles des véhicules en son notamment la cause. En effet, 85,5 % des actifs utilisent une voiture pour réaliser leur déplacements domicile-travail, contre seulement 78 % au niveau régional.

Les émissions du secteur résidentiel et tertiaire sont issues à 36 % de gaz naturel, à 32 % des produits pétroliers, à 20 % de l'électricité, à 8 % de gaz fluorés et à 4 % de biomasse.

Quant au secteur industriel, ses émissions sont issues à 51 % des process industriels, à 29 % des produits pétroliers, 10 % de gaz naturel, 6 % de gaz fluorés, 3 % d'électricité et 1 % de biomasse.

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en matière de risques naturels :

La Communauté de Communes des Pyrénées Hauts Garonnaises fortement engagée dans des actions liées aux risques naturels, compte-tenu des caractéristiques géomorphologiques de son territoire (en lien étroit avec le Syndicat Mixte Garonne Amont). Les risques d'inondations sont abordés dans le cadre de la compétence GEMAPI.



Les collectivités locales sont **fortement** engagées

Les collectivités locales sont **moyennement** engagées

Les collectivités locales sont **faiblement** engagées

c. Les déchets et leur gestion

La question des déchets relève de nombreux acteurs :

- Les collectivités ont la responsabilité de la collecte et de la gestion des déchets produits par leurs administrés ; elles mettent en œuvre ou participent à la mise en œuvre du plan régional ;
- Les acteurs « professionnels » (entreprises, agriculteurs, artisans, professions libérales, administrations...) ont la responsabilité de la bonne élimination des déchets qu'ils produisent ; Les Eco-organismes ont la responsabilité d'organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie mis sur le marché par leurs émetteurs adhérents. Ils mettent en œuvre ou participent à la mise en œuvre du plan régional ;
- La région exerce la compétence obligatoire d'élaboration et de suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Elle fixe le cap. La Région Occitanie va plus loin en accompagnant les acteurs à la mise en œuvre des actions ;
- Les services de l'État gardent leurs compétences régaliennes de contrôle et d'autorisation d'exploitation des opérateurs de collecte, de recyclage, de traitement et de stockage.

Les régions, compétentes en matière de déchets et d'économie circulaire, ont élaboré un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui fixe des objectifs et donne des moyens pour la réduction, le réemploi, le recyclage ou la valorisation des déchets. Le PRPGD de la région Occitanie a été finalisé et adopté le 14 novembre 2019 fixant notamment les objectifs suivants :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (DMA) : - 63 kg par habitant et par an,
- Réduire de 30 % les quantités de déchets mis en décharge,
- Réduire de 20% les déchets verts apportés en déchèterie,
- Améliorer les collectes sélectives en vue de leur valorisation,
- Atteindre 22% de la population couverte par une fiscalité par foyer au volume ou au poids (tarification incitative).

Le PRPGD comprend un Plan Régional d'Actions pour l'Économie Circulaire (PRAEC) définissant sur 12 ans, les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs de prévention et de gestion des déchets.

Les intercommunalités, compétentes en collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés, doivent élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA). C'est un document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de.

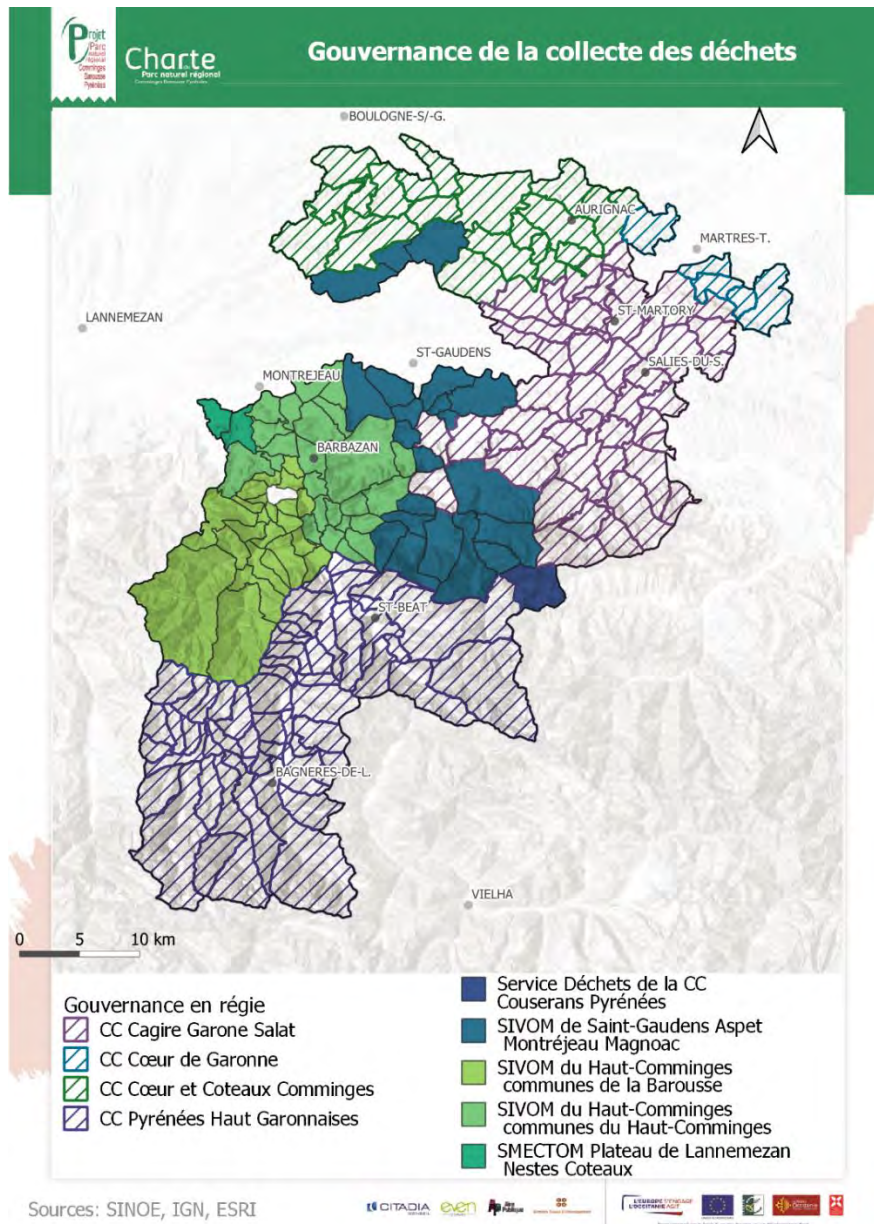
Le PLPDMA de la CC Cœur de Garonne a été approuvé le 17 décembre 2019. Du diagnostic initial, découle un programme d'actions, élaboré en 2019, décliné selon huit axes de travail : notamment éco-exemplarité des collectivités, gestion de proximité des biodéchets, lutte contre le gaspillage alimentaire.

Plus largement, à l'échelle de l'Etat, la loi anti-gaspillage doit permettre de favoriser la sortie du plastique à usage unique. L'extension du tri nécessite une modernisation des centres de tri d'emballage ménagers sur le territoire national. **L'objectif est également de pouvoir véhiculer l'intérêt du recyclage auprès du grand public, ce que des mesures locales d'engagement permettent.**

1. Une gouvernance complexe

1.1. Les acteurs de la collecte des déchets et des déchèteries

La collecte primaire des déchets ménagers et la gestion des déchèteries sur le territoire sont assurées par 7 collectivités locales (Communautés de communes et syndicats) dotées de cette compétence. 144 communes gèrent et exercent directement via leur intercommunalité la « collecte des déchets ménagers et assimilés ». Pour 24 communes du secteur Haut-Comminges, la CC Pyrénées Haut Garonnaises a délégué la compétence « collecte » au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du Haut-Comminges. Le SIVOM du Haut-Comminges possède également par délégation, la gestion de la collecte des déchets sur 24 communes de la CC Neste Barousse. La collecte des déchets des communes d'Aventignan et de Tibiran-Jaunac, est quant à elle réalisée par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMECTOM) Plateau de Lannemezan Nestes Coteaux. La collecte des déchets de la commune de Portet d'Aspet est réalisé par le Service déchets de la CC Couserans Pyrénées.

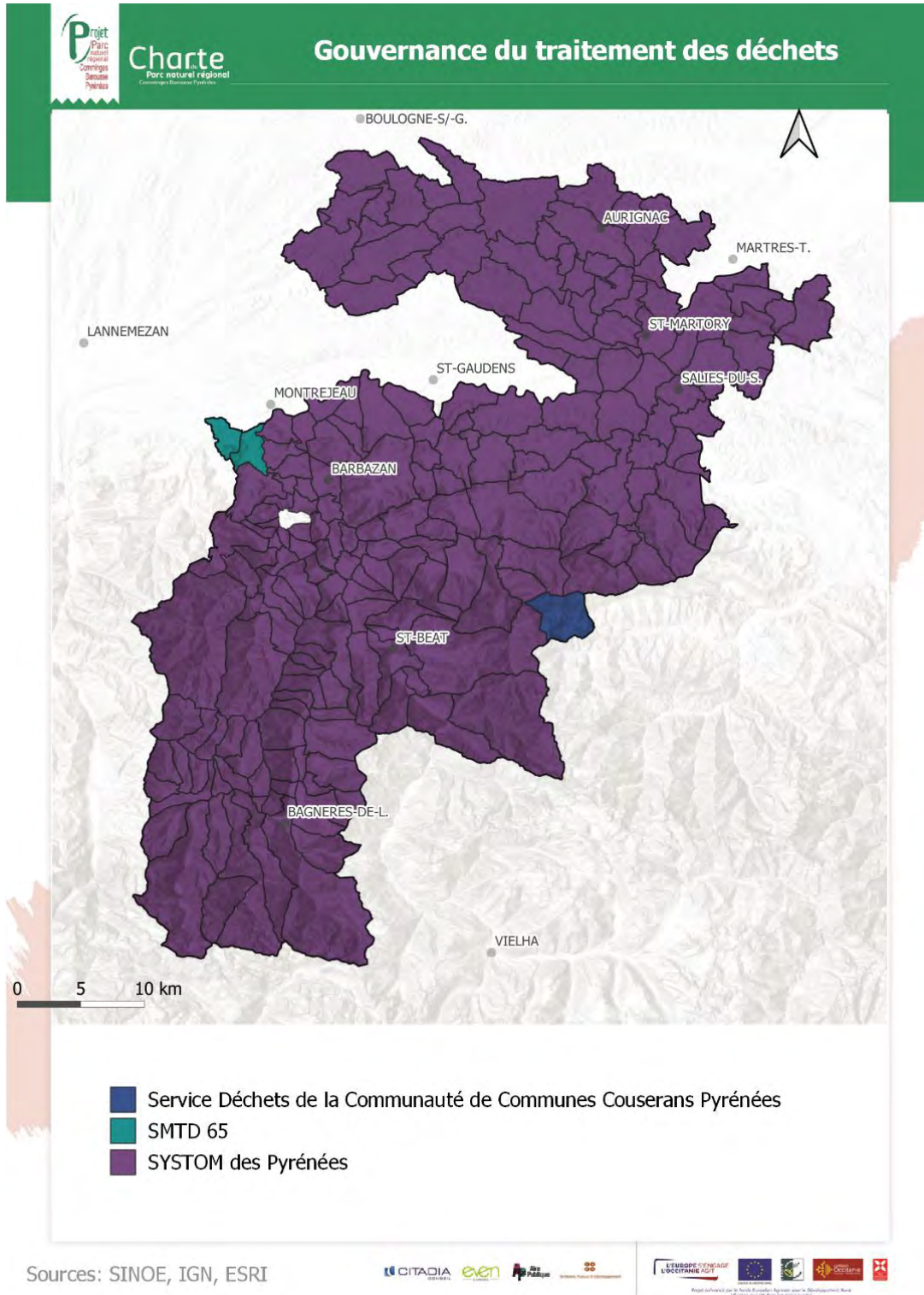


Sources: SINOE, IGN, ESRI

Carte 149 : Organisation de la gouvernance de la collecte des déchets sur le territoire

1.2. Les acteurs du traitement des déchets

Le traitement des déchets est réalisé, sur une grande partie du territoire, par le SYSTOM des Pyrénées (groupement des syndicats du sud du département), syndicat de transport et de traitement des déchets. De même que pour la collecte des déchets, le SPECTOM Plateau de Lannemezan Nestes Coteaux gère le traitement des déchets sur les communes d’Aventignan et de Tibiran-Jaunac et le Service déchets de la CC Couserans Pyrénées gère le traitement des déchets de Portet d’Aspet.



Carte 150 : Organisation de la gouvernance du traitement des déchets sur le territoire

2. Les circuits de collecte et de traitement

Plusieurs dispositifs sont mis en place sur l'ensemble du territoire pour faciliter la collecte sélective : distribution de bacs de tri pour les collectes en porte à porte, aménagement de points d'apport volontaires en centre-ville ou en périphérie pour le tri du verre, les emballages. Environ 30 conteneurs pour la collecte de textiles sont installés et répartis sur le territoire.

Le territoire dispose également de 7 déchèteries : Aspet, Bagnères-de-Luchon, Huos, Izaourt, Mane, Saint-Martory et Troubat. Certaines de ces déchèteries accueillent les déchets des activités économiques (déchets non dangereux et déchets dangereux).

Les flux (hors textiles) collectés par le SYSTOM sont acheminés directement vers les exutoires.

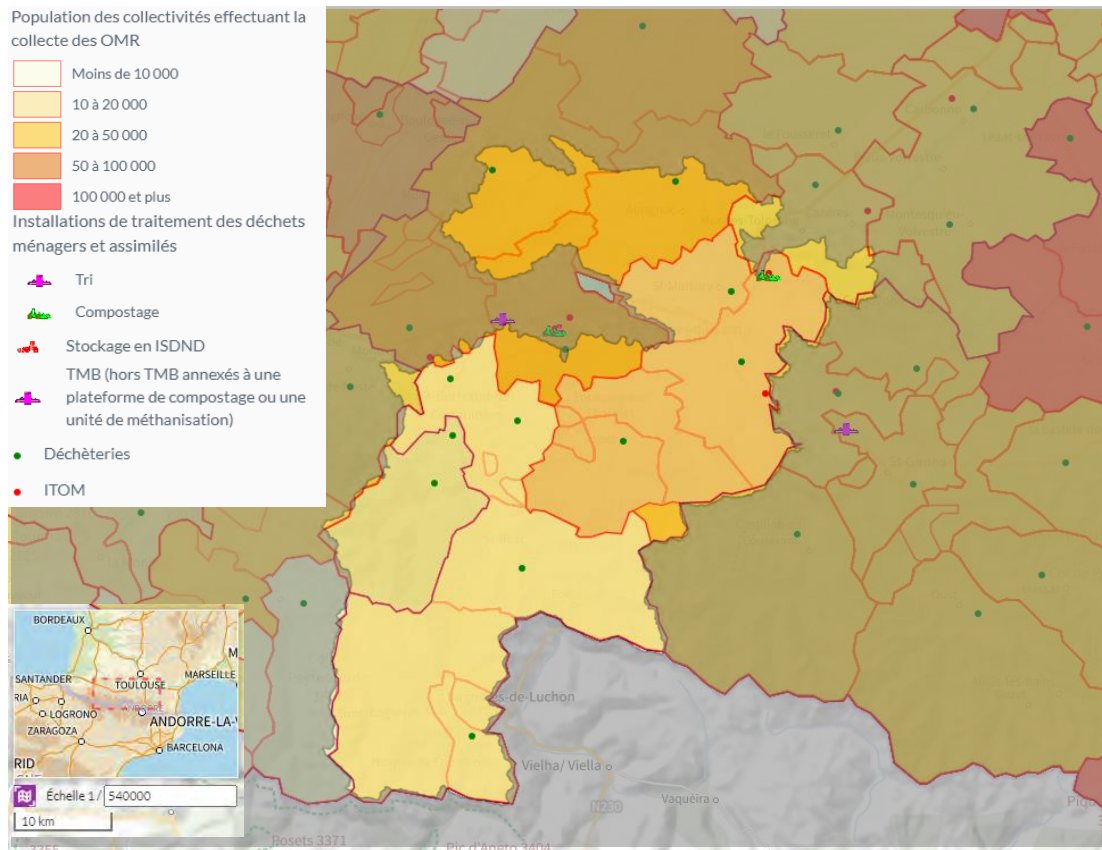
Les papiers, cartons et emballages sont transportés vers le centre de tri de Villeneuve de Rivière.

Le verre est acheminé vers la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).

Les Ordures ménagères sont traitées par enfouissement sur le site l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Pihourc situé à Liéoux. Les déchets de jardin sont déposés à la plateforme de compostage de Roquefort-sur-Garonne.

Les bornes textiles sont gérées par Le Relais qui se charge de les collecter et d'acheminer les vêtements, linge et chaussures au centre de tri de Marciac dans le Gers.

Les flux (hors textiles) collectés par le SMECTOM Plateau de Lannemezan Nestes Coteaux sont acheminés vers le quai de transfert de Capvern. Le traitement des déchets est ensuite délégué au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ménagers et assimilés des Hautes-Pyrénées (SMTD 65). À la suite de la fermeture du site d'enfouissement de Bénac le 31 décembre 2015, les ordures ménagères sont externalisées. Ainsi, les ordures ménagères sont transportées vers les incinérateurs de Toulouse et Bessières ou les casiers de Liéoux ou Montech.



Carte 151 : Installations de traitement des déchets ménagers et assimilés (Source : ADEME-SINOE)

3. Le réemploi : diminuer les volumes et remobiliser une ressource existante

Pour donner une seconde vie aux déchets, des initiatives existent sur le territoire. La dynamique de réemploi prend de l'ampleur, elle prend différentes formes : initiatives d'associations, de groupes d'habitants, de structures spécialisées (Le Relais – Textile, Emmaüs à Saint Gaudens).

- L'association Alter'Ego, située à Aurignac, organise « la Donnerie ». Rue Saint Michel, ce lieu permet de donner vie au réemploi des biens inutilisés. Les membres de l'association ouvrent des permanences pour déposer les biens au « magasin gratuit » et des permanences « boutique » pour récupérer des objets (vêtements, chaussures, vaisselle, linge de maison, etc.). L'objet principal de l'association est d'accompagner l'insertion des demandeurs d'asile hébergés au PRAHDAS (Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile)
- L'association ArtStock – Recycler, Valoriser œuvre pour le réemploi de matériaux de scène. Située à Blajan, sur le territoire du PNR, cette association de l'économie sociale et solidaire propose des matériaux de scène, valorisables dans des projets de réemploi artistique en Occitanie. Partenaire de l'ADEME, l'association propose également des ateliers de sensibilisation au développement durable auprès des scolaire de l'école de Blajan. Un service d'accompagnement des entreprises et collectivités dans leur démarches Responsabilité Sociétale des Entreprises (R.S.E). L'association a récupéré plus de 4552 tonnes de déchets depuis 2009.

Figure 34 : Association Alter'Ego à Aurignac (31)



Figure 35 : ArtStock réemploi artistique et sensibilisation, Blajan (31)

- L'association La Sève – Ressourcerie pratiquant la gratuité située à Aspet. Les affaires réutilisables peuvent être redistribuées, le reste est envoyé vers la société Vortex (8 tonnes de vêtements inutilisables ont été envoyés par l'association en 2020). L'association a aussi créé une « foire bio » sur la commune d'Arbas.
- L'association Lab Top Innovation – depuis 2017, l'association s'est lancée dans une seconde mission (après la mise en place d'un FabLab à Mazères-sur-Salat) « La Gratuiterie ». Située dans le bâtiment Lacroix, à Mazères, son objectif principal est de mettre en place une ressourcerie où l'on applique la gratuité et le réemploi d'objets inutilisés, qui sont déposés par leurs anciens possesseurs, et seront réemployés par d'autres adhérents par la suite. 250 adhérents annuels font aujourd'hui vivre ce projet en développement.
- Les Idées sont dans la Grange – Tiers lieu écocitoyen travaillant sur l'économie circulaire, les circuits courts, l'économie sociale et solidaire. A Barbazan, le tiers lieu fait vivre, dans un même temps : une épicerie de produits locaux et vrac, un café éco-citoyen, une friperie, un Repar'café, un espace pour créatrices locales et responsables.



Figure 36 : « La Gratuiterie », créée par l'association Lab Top Innovation à Mazères-sur-Salat

Des initiatives « en ligne » existent également. Les échanges de biens peuvent exister de manière informelle sans mobiliser de « lieux ». Néanmoins, la sensibilisation au réemploi auprès du grand public, la mobilisation nécessaire pour organiser des espaces de collectes, de stockages et de distribution ou encore la communication autour de ces initiatives pourrait être appuyée par une stratégie de réemploi à l'échelle territoriale.

SYNTHESE des actions menées par les collectivités locales en matière d'énergies :

Les PETR (2 sur 3) sont fortement engagés dans le domaine de la Transition Energétique avec de nombreux dispositifs et d'importants moyens d'animation (de 3 à + de 5 ETP). Dans le Comminges, les actions du PCAET, élaboré à l'échelle du PETR, sont même déclinées par les Communautés de Communes à leur échelle (avec un peu d'ingénierie dédiée néanmoins).



Les collectivités locales sont **fortement** engagées

Les collectivités locales sont **moyennement** engagées

Les collectivités locales sont **faiblement** engagées

AFOM « Un cadre de vie de qualité mais vulnérable »



AFOM

⇒ ATOUTS

- ✓ Près de 60% des communes du territoire ont un profil environnemental peu défavorisé (bon état de l'eau, de l'air, pas de dégradation majeure des sols)
- ✓ La partie sud du territoire fortement engagées dans des actions liées aux risques naturels (CC PHG)
- ✓ Des risques inondations reconnus, et abordés de manières règlementaires, via la compétence GEMAPI

⇒ OPPORTUNITÉS

- ✓ La mise en place d'un second Contrat Local de Santé (CLS) sur le périmètre du PETR Pays Comminges Pyrénées
- ✓ Les actions des Plans Climat Air Energie (PCAET) déployées à l'échelle des Communautés de Communes du PETR Pays Comminges Pyrénées valorisant les actions « santé environnement »

⇒ FAIBLESSES

- ✓ Plus de 60% des communes (114) avec un habitat légèrement dégradé
- ✓ Près de 20% des communes (38) avec une qualité bactériologique de l'eau insuffisante et une part importante de logements du Parc Privés Potentiellement Indignes (PPPI)
- ✓ Globalement peu d'ingénierie dédiée aux aspects santé environnement à l'échelle locale (hors CLS)

⇒ MENACES

- ✓ Les effets du dérèglement climatique qui accentuent les phénomènes naturels d'aléas (feux de forêts, inondations, sécheresses, mouvements de terrain,...) générant des risques pour les populations et installation à proximité
- ✓ La dégradation de la qualité environnementale d'espaces au sein du territoire, en lien avec les activités humaines (mauvais état de la ressource en eau, dégradation de la qualité de l'air, ...)



ENJEUX

- ⇒ Une reconnaissance étendue des risques naturels induits par les effets du dérèglement climatique
- ⇒ Le déploiement des actions menées en faveur du rapport « santé environnement » auprès du grand public
- ⇒ L'amélioration de la qualité des logements par l'accompagnement à la réhabilitation (voir AFOM logements)
- ⇒ La valorisation des effets positifs issus du premier Contrat Local de Santé
- ⇒ La préservation et l'amélioration du cadre de vie privilégié, par des actions en faveur du climat

